TRENTE-HUITIÈME ANNÉE N° 11 394 — DERNIÈRE ÉDITION — JEUDI 17 SEPTEMBRE 1981

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

3 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,50 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr. ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 265 F CFA ; Danemark, 6,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 40 dr ; Iran, 125 ris. ; Irlande, 70 p. ; Italie, 800 l. ; Liban, 325 P ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4,50 kr ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 40 esc. ; Sénégal, 250 F CFA ; Suède, 4,30 kr ; Suisse, 1,30 f. ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 25

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 PARIS
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

En Pologne

UN MEMBRE DU BUREAU POLITIQUE DEMANDE LA MISE HORS LA LOI DU SYNDICAT SOLIDARITÉ

LIRE PAGE 3

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Regain du terrorisme en R.F.A.

L'attentat auquel a échappé le commandant des forces terrestres américaines en Europe, mardi 15 septembre près de Heidelberg, suscite en Allemagne fédérale une consternation et une inquiétude qui pourraient sembler disproportionnées si l'on ne considérait que son résultat : le général Kroesen en est sorti à peu près indemne, ainsi que les personnes qui l'accompagnaient. Pourtant, l'importance des moyens mis en œuvre par le commando qui a réalisé l'opération en dit long sur le « professionnalisme » des agresseurs du général.

Cet attentat faisant suite à plusieurs autres violences anti-américaines, on comprend que l'opinion ouest-allemande redoute d'assister à la naissance d'une nouvelle vague de terrorisme. D'autant plus que, ce mercredi matin encore, deux bombes ont été découvertes à temps sur la base aérienne américaine de Rhein-Main. Voilà quatre ans, la libération des otages retenus à Mogadiscio par un commando de la Fraction armée rouge et le triple suicide controversé, à la prison de Stammheim, de ses chefs historiques paraissaient avoir mis fin au cauchemar. Mais le souvenir de cette période noire est toujours prompt à resurgir des mémoires outre-Rhin. L'attentat de Ramstein, le 31 août dernier, avait fait se poser la question : s'agissait-il d'un dernier soubresaut ou au contraire du coup d'envoi d'une série de nouveaux méfaits ? Après celui de Heidelberg, la réponse ne fait guère de doute.

La période et la cible choisies par les terroristes pour lancer cette offensive sont, elles aussi, significatives. En s'en prenant, au moment où la modernisation de l'arsenal nucléaire de l'OTAN provoque un débat en Europe occidentale, aux installations et aux personnalités militaires américaines, ils cherchent évidemment à associer, dans l'opinion, la présence sur le sol allemand de l'armée des États-Unis à une période de troubles, d'attentats et de danger. En outre, ces événements surviennent au moment où s'engage une renégociation sur les cantonnements américains.

Ces attentats pourraient-ils vraiment altérer le cours des relations avec Washington, comme le redoutent, ce mercredi, plusieurs commentateurs ouest-allemands ? L'ampleur des manifestations pacifistes et neutralistes récentes (qui sont, en réalité, au moins aussi préoccupantes pour les États-Unis) ne doit pas faire oublier que le terrorisme reste, en R.F.A., jusqu'à preuve du contraire, un phénomène très isolé.

S'il est abusif de faire l'amalgame entre les poseurs de bombe ou les tireurs de grenade, d'un côté, et les « marcheurs de la paix », de l'autre, l'addition des manifestations et des attentats, en particulier si quelques provocateurs rompus à cet exercice s'appliquent à faire dégénérer en combats de rue de pacifiques démonstrations, peut permettre aux adversaires de l'OTAN et de la présence militaire américaine en R.F.A. d'invoquer à l'appui de leur thèse les troubles que provoquerait cette présence.

L'intérêt que les adversaires du camp occidental peuvent trouver à susciter ou entretenir le malaise est évident. Ce serait, néanmoins, aller bien vite en besogne que de voir uniquement dans ces nouvelles manifestations d'anti-américanisme, légales ou terroristes, la main de Moscou, de Berlin-Est ou de Tripoli, comme on est souvent prompt à le faire à Bonn. Mais, avec l'attentat de Heidelberg, il est difficile de s'en tenir aux seules considérations sur la vague pacifiste et neutraliste qui déferle actuellement sur une bonne partie de l'Europe occidentale.

(Lire nos informations page 3.)

L'appel de M. Mauroy à la « mobilisation pour l'emploi »

• Satisfaction mitigée des syndicats, prudente réserve du patronat
• Approbation du parti communiste, qui s'interroge d'autre part sur les orientations de politique étrangère du gouvernement

Les syndicats et les organisations patronales ont réservé un accueil mitigé à la déclaration faite par M. Pierre Mauroy, mardi 15 septembre à l'Assemblée. Les aides aux P.M.E. et l'idée des contrats de solidarité prévoyant une aide de l'État en cas de préretraite et de réduction de la durée du travail, dans la mesure où elles s'accompagnent de maintien ou de créations d'emplois, sont généralement bien appréciées. En revanche, le déficit budgétaire, la pression fiscale et le faible impact de toutes les mesures d'aide à l'emploi soulèvent des critiques.

Seule la C.F.D.T. exprime un jugement positif. La C.G.C. parle d'approbation globale, mais manifeste son inquiétude face aux nouvelles pressions fiscales. F.O. s'interroge, tout en regrettant le manque de concertation, et la C.G.T. émet de sérieuses réserves face à la volonté gouvernementale de seulement maintenir le pouvoir d'achat des salariés, même si elle estime que, dans l'ensemble, le premier ministre a pris la bonne direction.

Les P.M.E. et les P.M.I. approuvent certaines mesures, mais soulignent que le plan n'aura qu'une efficacité limitée. Le C.N.P.F., enfin, « partage la volonté du gouvernement de tout faire pour lutter contre le chômage », mais estime « que la politique économique est cependant de nature à briser l'efficacité des entreprises ».

Le P.C.F., dont le comité central se réunit jeudi et vendredi, a formulé, par la voix de M. Marchais à la tribune de l'Assemblée, un ensemble de « propositions concrètes » qui vont au-delà des mesures annoncées par M. Mauroy. Le secrétaire général du parti communiste a aussi, et surtout, rappelé le premier ministre au respect des engagements que le P.S. et le P.C.F. avaient pris ensemble, en juin, en matière de politique internationale.

• RELANCE : une thèse contestée sur le déficit budgétaire

par PAUL FABRA

Que le gouvernement français se trouve à peu près seul de son avis n'est pas en soi une raison de penser qu'il a tort. L'histoire, et pas seulement l'histoire économique, nous a appris qu'il est possible d'avoir raison contre tous. Est-ce le cas aujourd'hui ?

Au lieu d'avoir un « déficit de récession », nous aurons un « déficit incitateur », a dit le premier ministre en annonçant que l'excès de dépenses budgétaires sur les recettes équivaudrait, en 1982, à 2,6 % du produit intérieur brut, soit un pourcentage double de celui des années précédentes. C'est un fait que nous vivons dans un monde où les grands pays, à commencer par les États-Unis, la R.F.A. et la Grande-Bretagne, connaissent — ou subissent (dans la mesure où la maîtrise des finances publiques leur a échappé) — d'importants déficits budgétaires. Mais c'est un autre fait que les gouvernements de ces pays estiment, en général, cet état de choses comme fâcheux et comme un des facteurs déterminants de la persistance de taux d'intérêts élevés puisque le Trésor doit, d'une façon ou d'une autre, emprunter les ressources correspondantes.

(Lire la suite page 12.)

• CHOMAGE : une démarche modeste mais novatrice

par JEAN-PIERRE DUMONT

Comment ne pas qualifier de modeste le plan Mauroy de lutte contre le chômage si on se contente de comparer les résultats espérés (ne pas trop dépasser le cap des deux millions de chômeurs) aux promesses électorales des socialistes, mais aussi à celles de l'ancienne majorité ?

Il n'est pas besoin de faire trop appel à sa mémoire pour se souvenir du fameux programme du candidat Giscard d'Estaing lorsque, s'adressant aux jeunes devant le Forum de l'avenir, en mars 1981, il promettait la libération d'un million d'emplois pour éviter une augmentation d'un million du nombre de chômeurs. Ne s'engageait-il pas à provoquer le départ en préretraite de trois cent soixante mille personnes de cinquante-huit à soixante ans et la mise en préretraite de deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille autres travailleurs âgés de soixante à soixante-cinq ans ?

Certes, l'ancien président de la République a dû par la suite nuancer ses chiffres, sans pour autant convaincre les observateurs du bien-fondé de ses engagements. La mariée était trop belle, et les dernières cartouches lancées par M. Giscard d'Estaing pour convaincre les électeurs n'ont pas touché leur cible.

(Lire la suite page 13.)

POINT

L'absente

Planification, budget de relance, extension du secteur public : tels sont, a rappelé M. Mauroy, les trois piliers de la politique économique du nouveau pouvoir. La construction peut paraître harmonieuse mais elle risque de se révéler rapidement bancale si ne vient s'y ajouter une grande politique industrielle, l'« absente » du discours du premier ministre.

« Vous avez été incapables de concevoir une politique industrielle », a lancé M. Mauroy aux députés de l'ex-majorité. Constat sévère, mais justifié, tant il est vrai que l'action des gouvernements de M. Giscard d'Estaing fut essentiellement marquée par des interventions ponctuelles, dont certaines au demeurant se révélèrent efficaces.

Dans ce domaine, le nouveau pouvoir dispose de deux avantages sur le précédent : doctrinalement, il considère l'intervention de l'État dans l'industrie comme justifiée et nécessaire, et dans quelques semaines il se dotera, par le biais des nationalisations, de moyens d'action directe considérables. Qu'en fera-t-il ?

La dramatique montée du chômage dans les pays industrialisés est la conséquence d'une crise caractérisée par un effondrement de la croissance, mais aussi et surtout par un profond bouleversement technologique provoqué par l'irruption de l'électronique. Cette révolution-là n'en est qu'à son début, et l'industrie française, pour faire face, doit encore consentir de gros efforts.

Il peut être tentant, dans le souci de donner la priorité à l'emploi, de freiner une adaptation nécessaire qui, dans un premier temps du moins, devrait se traduire par de nouvelles fermetures d'usines et des suppressions d'emplois. Tentant mais dangereux, car à terme c'est la compétitivité de l'outil industriel qui serait dégradée, avec toutes les conséquences que l'on peut imaginer.

« La gauche est volontaire et optimiste », a déclaré M. Mauroy. Souhaitons qu'à ces deux qualités elle ajoute l'imagination et le réalisme, afin de donner à la France de « nouvelles ambitions industrielles ».

AU JOUR LE JOUR

POIDS

À l'instant où M. Mauroy détaillait à l'Assemblée nationale son plan de guerre contre le chômage, un Français devenait, à Lille, champion du monde d'haltérophilie.

On ne sait s'il faut plus admirer le sportif écumant, portant à bout de bras des kilos de fonte, ou le premier ministre de forte carrure tentant de soulever le poids du vieux monde. Dans un stade, en tout cas, on ne trouve pas de spectateurs pour huer l'athlète au moment où il produit son effort.

BRUNO FRAPPAT.

UN ENTRETIEN AVEC LE MINISTRE DE LA CONSOMMATION

Mon action ne se limitera pas au cabas de la ménagère

nous déclare Mme Catherine Lalumière

Mme Catherine Lalumière, ministre de la consommation, dans un entretien avec « le Monde », expose les grandes lignes de la politique qu'elle entend mener et qui font en grande partie l'objet de sa communication au conseil des ministres de ce mercredi. Les ambitions du nouveau ministre sont grandes, qu'il s'agisse de l'exemplarité des contrôles et des sanctions qui doivent être exceptionnels, de l'information très large sur les prix, qu'il faut surveiller de près, ou de la nécessaire refonte de l'arsenal juridique du droit de la consommation. Ces tâches à long terme n'excluent pas des mesures spécifiques plus proches : un décret va être publié rendant obligatoire le double affichage (prix de l'article et son coût au litre ou au kilo) dans les grandes surfaces pour les produits de très grande consommation.

« Vous êtes, madame le ministre, le premier ministre à part entière chargé de la consommation. Comment concevez-vous votre rôle et celui de votre ministère ?

— La tâche qui m'a été confiée — et qui est sans précédent — n'est certainement pas de faire du ministère de la consommation un « ministère gadget » cantonné dans des problèmes relativement mineurs, mais ce n'est pas non plus d'animer un ministère touche-à-tout. Il n'est pas question que je limite mon action au « cabas de la ménagère », qui pose des problèmes difficiles mais limités, mais il n'est pas question non plus que j'empiète sur les attributions de mes collègues chargés de l'économie et des finances, de l'industrie, de l'agriculture, etc. Le champ de mon action est sans aucun doute très vaste et se trouve au point de rencontre d'un très grand nombre des activités économiques du pays. Qu'il s'agisse des normes de sécurité des produits industriels et de leur respect, de la qualité des produits alimentaires et de leur contrôle, de l'arsenal juridique qui permet de protéger le consommateur, mon action ne peut qu'être interministérielle. Et elle doit se manifester par une influence aussi forte et aussi efficace que possible pour que les décisions qui seront prises, pour que les mécanismes qui seront mis en place permettent la défense et la protection du consommateur et de l'usager.

» J'ajouterai ceci : bien sûr mon action visera à défendre et à protéger les consommateurs. Mais je ne le ferai pas au nom d'une conception frileuse de l'existence. C'est au contraire au nom du droit que chacun doit avoir de mieux profiter de la vie que je lutterai contre les abus, les tromperies, la qualité défaillante qui viennent encore trop souvent gâcher notre plaisir.

— Vous dites que la création de votre ministère est sans précédent. Pourtant, de 1976 à 1978, la France a été dotée d'un secrétariat d'État à la consommation, dont avait été chargée Mme Christiane Scrivener.

— L'expérience est tout à fait différente. Tout d'abord, le secrétariat d'État de Mme Scrivener dépendait du ministère de l'économie et des finances, auquel il était subordonné, alors que mon ministère est autonome : je ne suis pas nécessairement tenue de suivre en tout les options de mon collègue de la rue de Rivoli, étant entendu que je respecte à l'évidence la solidarité gouvernementale.

Propos recueillis par
JOSÉE DOYÈRE.

(Lire la suite page 40.)

LE CONSEIL D'ÉTAT CONTESTERAIT LES CRITÈRES DE NATIONALISATION DES BANQUES

(Lire page 44.)

LA POLITIQUE THÉATRALE DE M. JACK LANG

Remise à flot

Après trois mois de consultations et de réflexion, M. Jack Lang, ministre de la culture, jette les bases de sa politique qui nécessite des moyens nouveaux. Le budget du théâtre et des spectacles connaîtra un taux élevé d'accroissement en 1982. L'institution théâtrale sera prioritairement remise à flot, et cette remise à flot s'accompagnera de réformes de structures. Près de 60 % des crédits seront attribués à l'action théâtrale décentralisée, notamment aux centres dramatiques nationaux, aux jeunes compagnies, et serviront à encourager les expressions culturelles autonomes. Ce nouveau déploiement ne sacrifiera pas le soutien nécessaire à apporter aux théâtres privés, ni le développement des théâtres nationaux.

Dès juillet, des nominations étaient intervenues : Jérôme Savary en Languedoc-Roussillon, Georges Lavaudant à Grenoble, Denis Llorca à Besançon, Anne Delbée à Angers. Dans le même esprit, le Théâtre de Gennevilliers, dirigé par Bernard Sobel, deviendra centre dramatique en 1983 et verra dès 1982 au titre de centre dramatique en préfiguration sa subvention considérablement augmentée. Patrice Chéreau va diriger une nouvelle institution théâtrale à Nanterre. Il entre en fonctions le 1er octobre prochain et doit proposer avant le 1er mars les statuts de cet établissement, en collaboration avec Catherine Taska, administrateur civil, directeur de la maison de la culture de Grenoble en 1977-1978, administrateur à l'Ensemble Intercontemporain.

La concertation avec M. Saudemont, maire de Nanterre, sera étroitement poursuivie pour examiner le redéploiement d'une action culturelle efficace dans la ville. — C. G.

(Lire nos informations page 25.)

Le Monde

idées

ADIEU A LA LOI SAUVAGE

L'abrogation de la loi Sauvage sur l'enseignement supérieur et le retour à la loi d'orientation de 1968 inspirent à Maurice Duverger *une réflexion* sur les moyens d'établir entre les « deux mandarinats » de l'université — celui des professeurs et celui des syndicats — un équilibre stimulant. Robert Ellrodt voudrait précisément voir s'arrêter le balancier sur une position d'équilibre, tandis que Patrice Béghain préconise un *grand débat public sur* le rôle et l'autonomie des universités. Enfin Carol Heitz et Philippe Vigier étudient les conditions de la « participation réelle » qu'ils souhaitent.

Les deux mandarinats

par MAURICE DUVERGER

L'ABROGATION de la loi Sauvage est trop naturelle pour que les professeurs s'en indignent, même si nombre d'entre eux, pas mécontents de retrouver leur ancienne prépondérance, gardent quelque nostalgie du pays des merveilles où Alice les avait ramenés. Même chez les conservateurs cependant, beaucoup ont été sensibles à l'injustice, faite notamment aux maîtres-assistants. *Par ailleurs*, la résurrection de la loi de 1968 ne peut soulever l'indignation de l'ex-majorité, *puisqu'elle* en avait préparé elle-même le texte, qui fut voté par la quasi-unanimité des députés.

A *gauche, certains auraient préféré* qu'on en *profitât* pour élaborer *une réforme* nouvelle, tirant les leçons de l'expérience accumulée. S'il n'avait eu que cette tâche à *remplir*, Alain Savary aurait pu la mener à bien sans retard. Mais la *rentrée scolaire requiert tous les* soins du ministre *et* il a *opté pour* un retour provisoire aux sources symboliques de l'université nouvelle, afin de se donner le temps de la réflexion.

Rien ne serait plus normal que *de mettre fin à la discrimination* dont souffrait la représentation étudiante du fait qu'elle seule était réduite s'il y avait trop d'abstentions. Rien ne serait plus déplorable que de la maintenir au taux prévu en 1968, si ses élus conti*nuaient à l'être seulement par une* poignée de leurs camarades. La surenchère étant proportionnelle à la marginalité, les conseils risquent ainsi de tomber sous la coupe d'organisations dont l'intransigeance est d'autant plus f o r t e qu'elles-mêmes *sont plus faibles. Si la radio et la* télévision sensibilisaient les intéressés à l'importance de ces élections, on pourrait sans doute améliorer la participation *au scrutin*. Mais on ne joue pas la vie des universités sur une simple éventualité. Une solution raisonnable semble heureusement se dessiner : la généralisation du quo*rum à toutes les catégories* d'élus, dans les mêmes conditions pour chacune.

Si graves que soient ces problèmes, ils ne sont pas les plus importants. Que peuvent faire les universités quand la faiblesse des crédits *les empêche de voter un budget* en équilibre, ce qui les place sous la tutelle des recteurs ? Comment développer des enseignements et des recherches de pointe quand l'énorme GARACES calcule les dotations en argent et en postes sur le *nombre d'inscrits, ce qui écrase les* troisièmes cycles ? Les réformes législatives ne pèseront pas lourd tant que ces questions ne seront pas réglées.

Une rivalité féconde

Une autre, est fondamentale, car elle commande la valeur et le rayon*nement de l'enseignement supérieur* français dans les décennies à venir : les nominations de ceux qui l'assument. Il faut avoir le courage de la poser brutalement en prenant conscience de la lutte qui se déroule depuis 1968 entre deux mandarinats *opposés. Un seul est dénoncé comme tel* : celui des professeurs titulaires qui sont d'ailleurs seuls parmi tous les agents de la fonction publique à bénéficier du privilège de pouvoir cumuler leur fonction avec un mandat parlementaire. Mais un autre *mandarinat croît en influence* : celui des états-majors syndicaux, qui tendent à imposer la discipline de vote aux adhérents dans les commissions de spécialistes et dans celles du conseil supérieur des corps universitaires.

Aucune des deux catégories n'est homogène, ni assimilable à une tendance politique. Les mandarins tra*ditionnels n'incarnent pas la droite* et la plupart ont voté pour François Mitterrand le 10 *mai* dernier, malgré les attentions de leur précédent ministre. Les nouveaux mandarins n'incarnent pas la gauche quand ils glissent vers un corporatisme qui *est sa négation même puisqu'il tend* à l'accaparement de fonctions publiques dans l'intérêt privé de ceux qui les exercent. La rivalité des deux groupes n'est pas assimilable à la lutte des classes, ni à celle du passé contre l'avenir. Elle pourrait être *féconde finalement. Dans beaucoup* de secteurs, l'ancienne domination des mandarins traditionnels étouffait souvent l'innovation et l'originalité. Celle des nouveaux mandarins pourrait être pire, si elle aboutissait à un recrutement fondé sur la politique et à un avancement à *l'ancienneté*.

Plus limités qu'on l'a dit, les excès *des seconds ont aidé malgré tout* le précédent gouvernement à f a i r e accepter d'importantes réformes des procédures de nomination par la création des commissions de spécialistes et la transformation du comité consultatif en C.S.C.U. Les *premières ont constitué un progrès*, malgré des imperfections facilement corrigibles. La seconde a été déformée par l'incroyable *partialité* du ministre dans le choix des membres nommés. Destinée depuis toujours à promouvoir les personnalités p e u appréciées de *leurs collègues* et surtout à rétablir un certain équilibre dans les sections menacées par l'hégémonie d ' u n e tendance scientifique ou politique, cette procédure n'a répondu à cette fonction *traditionnelle* que là où la gauche était prépondérante. Ailleurs, l e s membres nommés ont été le plus souvent *utilisés pour créer* ou renforcer une *majorité de droite*, afin d'infléchir de ce côté le recrutement et l'avancement. Ces dérapages ris*quent d'anéantir des mesures* valables dans leur principe dont la disparition ramènerait à des abus d'une autre nature.

Quelques retouches simples permettraient de les maintenir en attendant la grande *réforme* que prépare *l'abrogation de la loi du 21 juillet* 1980. Pourquoi, p a r exemple, ne déciderait-on pas que toutes les désignations *antérieures* des membres nommés au C.S.C.U. seront abrogées après tenue des sessions déjà convoquées afin que de nou*velles puissent être plus conformes* à l'esprit de l'institution ? On pourrait engager ainsi un r e t o u r à *l'équité sans lequel un milieu* traumatisé depuis treize ans ne retrouvera pas son dynamisme.

Nous permettra-t-on de tenir en conclusion des propos qui seraient scandaleux sans l ' a u t o r i t é de Montesquieu ? La rivalité entre les *deux catégories de mandarins*, les traditionnels et les modernes, ouvre peut-être la possibilité d'établir une véritable liberté dans les universités. Là aussi, la séparation des pouvoirs empêche q u e l'un ou l'autre ne puisse imposer une hégémonie vers *laquelle tous tendent plus ou moins* secrètement. Dans la d i f f i c i l e décennie 1970, la réussite des établissements a été largement conditionnée par l e u r capacité d'entente entre les mandarins du professorat et ceux des syndicats. Quand ces d e r n i e r s encadrent *surtout* les maîtres-assistants, assistants, vacataires, alors que les premiers s'en*ferment plutôt dans une organisation* propre, cela reflète d e s positions sociologiques plutôt que des oppositions idéologiques.

Grâce à un encadrement rigide, dont les défauts sont évidents, les catégories autrefois dominées trou*vent des moyens de résister à la* catégorie autrefois dominante, qui glisse elle-même vers ce type de protection pour *résister* à la contestation de son *pouvoir* traditionnel. Une expérience vécue permet d'affirmer que l'avenir des universités *appartient à celles qui comprendront* qu'une telle situation permet d'atteindre un équilibre toujours fragile mais toujours stimulant.

Pour une participation réelle

par CAROL HEITZ (*) et PHILIPPE VIGIER (**)

IL n'est pas dans notre propos de tenter ici un énième bilan de la loi de 1968. Mais il serait, à nos *yeux, aussi absurde de la considérer* comme un « *acquis intouchable* » que de dénoncer comme un « *maléfice démoniaque* » une « *loi de désorientation* » que l'ancienne majorité a peu à peu v i d é e de l'essentiel de sa *substance*. *Que sont devenues* l'autonomie, la participation et la pluridisciplinarité sous la férule de Mme Saunier-Seïté et de certains de ses lecteurs ?

Cela étant, suffit-il, aujourd'hui, de rétablir purement et simplement la lettre d'une loi dont l'esprit a été effectivement trahi par notre dernier ministre, pour *rendre* vie, courage et imagination à l'Université française et pour que celle-ci participe au renouveau national que nous appelons de tous nos vœux ? Nous ne le pensons pas ; par fidélité à l'esprit de la loi *d'orientation, nous* entendons formuler une mise en garde contre un simple retour à la lettre de la loi v o t é e le 12 octobre 1968.

∴

L'étudiant de 1981 n'a pas les mêmes motivations que celui de 1968 : angoissé par son avenir professionnel, il ne jette pas le même regard sur une Université qui n'est plus au centre de ses préoccupations. On p e u t le *regretter, en songeant à l'enthou*siasme qui animait les étudiants des années 68-71 qui ont, avec nous, reconstruit l'Université. Depuis lors, malheureusement, le retrait puis le boycottage systématique ont privé les université d'une participation dont les bienfaits — lorsqu'elle s'exprime dans sa plénitude — sont évidents. Souhaitons donc qu'un changement profond et durable s'opère dans l'esprit de nos partenaires étudiants. Un slogan tel que « *participation-trahison* », appartenant désormais à un temps révolu, doit s'incliner *devant cette évidence* : la règle démocratique nécessaire à toute société requiert le consentement à son bon fonctionnement ! C'est à ce prix que la loi Sauvage se trouvera réellement abrogée et remplacée par un *mode de vie et de gestion* plus satisfaisant.

Ce même souci d'une participation réelle la conduit à s'interroger sur la représentation des différentes categories d'enseignants. La révolte étudiante n'a jeté bas l'Université ancienne que parce qu'elle a été épaulée par la masse des assistants, maîtres-assistants, chargés de cours ou d'enseignement de tous types

Mais le pouvoir légal, dans les universités, restait entièrement entre les mains des « *mandarins* » contre lesquels s'est faite la révolte de 1968 et qui ont été en bonne partie dépossédés de leurs pouvoirs par la loi d'orientation.

L'essentiel d e s modifications apportées à cette loi, depuis dix ans, sous l'impulsion de la fraction la plus dure de l'ancienne majorité, a consisté à rendre peu à peu l'essentiel du pouvoir aux professeurs dits de « rang A ». La loi Sauvage — qui réduit de *façon excessive la représentation* des enseignants dits de « rang B et C » dans les conseils — n'est que la dernière de ces mesures, et c'est à juste titre que son abolition a été demandée par un bon nombres d'universités.

∴

En dix ans, la composition du corps enseignant s'est fortement modifiée dans les universités. Il y a eu un accroissement très sensible du nombre des enseignants de « rang A ». Certes, un trop grand nombre de nos collègues ne songent toujours qu'à leurs publications scientifiques — sur lesquelles ils seront seulement jugés par leurs pairs du Conseil supérieur des corps universitaires (*C.S.C.U.*). *Ils continuent encore*, trop souvent, à abandonner les « *basses besognes* » pédagogiques et administratives aux enseignants « de second ordre » dont bon nombre connaissent d'angoissants problèmes de carrière. La nécessité de rendre aux *maî*tres-assistants et aux assistants la place dans les conseils et dans le cursus universitaire à laquelle ils ont droit ne doit pas cependant nous conduire à minimiser exagérément le rôle propre aux enseignants de « rang A ». Avoir attribué à ces derniers la moitié des sièges dans les conseils tenait *d'une symbolique tendancieuse*. Certes, le conseil d'université doit comprendre une représentation d'enseignants forte et équilibrée, capable de refléter la variété et la richesse des différentes composantes de la maison. Une proportion corrigée, au profit des autres catégories d'enseignants, ne diminuerait en rien l'efficacité des travaux du conseil, bien au contraire.

Il s'agit d'éviter que ne se poursuivent ces mouvements « *d'émigration à l'intérieur* » — touchant tantôt le « rang A », tantôt les « rangs B et C » — que connaît *le monde universitaire depuis* 1968. Et il faut que la loi nouvelle que votera le Parlement f a v o r i s e cette « réconciliation universitaire ». En s'inspirant de ce qui a pu être fait ici ou là, pour tourner la loi Sauvage et éviter, *autant* que *faire se peut*, de remettre en question le travail effectué en commun, depuis des années, par toutes les composantes de la communauté universitaire.

Nous avons apporté un témoignage qui concerne *essentiellement une* université « littéraire ». Profondément convaincus des vertus de la pluri — ou inter — disciplinarité, nous sommes très conscients du fait que beaucoup de problèmes se posent différemment pour les « scientifiques » et les « juristes-économistes ». Tout comme les solutions de « rang A », « *rangs B et C* » ne se posent pas de la même façon dans une petite université, et surtout une petite U.E.R., de province ou dans une grande université parisienne. La future loi portant réforme des structures universitaires d e v r a tenir *compte de ces différents* paramètres et d'autres encore qu'il nous faudra dégager en *commun*, de façon à faciliter le travail du législateur : ce n'est plus d'en haut, mais de la base — avec son enracinement régional — que doit maintenant venir l'impulsion.

(*) Président de l'université de Paris-X - Nanterre.
(**) Vice-président du conseil de l'université de Paris-X - Nanterre.

Le retour du balancier

par ROBERT ELLRODT (*)

CERTAINS aspects de la loi Sauvage étaient critiquables, en particulier l'écart *excessif* entre *la représentation* des professeurs et celle des autres enseignants. Le gouvernement précédent avait fait repousser tous les amendements, même les plus modérés. Le nouveau commettra-t-il, en sens inverse, *la même erreur ? Compte* tenu de certaines urgences, il est peut-être inévitable qu'on se contente dans l'immédiat de revenir au point de départ : la loi de 1968. Mais on laisse entendre que des adaptations ultérieures seront *nécessaires. Un débat sérieux* doit s'ouvrir entre tous les intéressés, pour dégager les solutions que le pays pourrait durablement approuver. Sinon chaque élection législative ou présidentielle risque d'entraîner un bouleverse*ment du système* universitaire.

Sur un point, le projet de loi présenté au Parlement va au-delà de la loi d'orientation. Le « *quorum étudiant* », institué dès 1968, a joué pour les premières élections aux conseils d'U.E.R. Il est *vrai qu'il n'a pas été appli*qué pour l'élection au second degré des conseils d'université avant la loi de 1975 ; mais celle-ci n'a fait que préciser ce qui semble implicite dans la version originale de l'article 14. Sur le plan de *la* démocratie, ce quorum se justifie : des élus sont-ils représentatifs quand 80 % à 90 % des électeurs ne votent pas ?

Accordons que le quorum peu avoir aujourd'hui un effet dissuasif. Si on avait atteint des taux de participation assez élevés dans les premières années, le déclin de la participation a fait *jouer le quorum* avec *une sévé*rité croissante. Or, il n'est pas bon que le principe même de la participation soit ainsi tourné en dérision. On pourrait associer les étudiants à la gestion de l'université sous d'autres formes. Mais, dans le cadre de *la loi* de 1968, la suppression du quorum présente des dangers certains.

Supprimer le quorum et remettre en vigueur des dispositions statutaires adoptées au temps où le quorum était prévu, c'est donner aux *étudiants* la parité avec les enseignants (à deux ou trois sièges près) dans la grande majorité des conseils. Est-ce raisonnable ? Les étudiants sont les *usagers de l'université : le P.S.* recommande-t-il de donner la parité aux usagers dans les conseils établis selon les principes de l'autogestion ? Qui plus est, les étudiants sont des usagers *temporaires*. Quand des choix s'impo*seront entre* l'immédiat et le long terme, pour le budget, les habilitations, les programmes pluriannuels, peut-on attendre d'eux qu'ils renoncent à des satisfactions immédiates ? C'est exiger d'eux beaucoup de vertu... On sait avec quelle prudence les usagers (élèves et parents d'élèves) ont été appelés à participer à la gestion des écoles, des collèges, des lycées. Ils ne votent pas pour déterminer les modalités du contrôle des connaissances et des aptitudes. Doit-on renoncer à toute prudence pour l'accès aux diplômes les plus élevés ?

La suppression du quorum n'est acceptable que sous conditions. C e r t a i n e s compétences des conseils pourraient être transférées aux conseils en *formation* restreinte aux enseignants ou aux conseils scientifiques : cela suppose une étude. Dans l'immédiat, si le quorum étudiant devait être aboli pour des raisons psychologiques ou pour tenir une promesse, il est possible d'accroître la représentation étudiante dans les conseils sans la rendre massive. *Amender le projet* est aisé. Il suffit de prévoir, par exemple, que les étudiants disposeront dans les conseils d'U.E.R. et d'université d'un nombre de sièges égal au tiers des sièges attribués aux enseignants et aux chercheurs. *Dix étudiants* pour trente enseignants dans un conseil, n'est-ce pas suffisant pour les associer étroitement à la gestion de l'université ?

Les uns diront que c'est trop concéder ; les autres, trop peu. Mais ce qui importe, c'est de proposer ce qui est juste : ni plus ni moins. Qui aura la sagesse d'arrêter un *jour le balancier en* position d'équilibre ?

(*) Professeur à la Sorbonne nouvelle, *président de* l'Association universitaire pour l'entente et la liberté (AUPEL).

L'occasion du changement

par PATRICE BÉGHAIN (*)

FAUT-IL vraiment en revenir, pour l'administration des universités, à ce qu'avait fixé le législateur de 1968 ? Beaucoup d'enseignants, d'étudiants, de membres du personnel technique et administratif, qui ont activement contribué *par leur action collective à la réa*lisation du changement, ne le pensent pas. Ils sont certes satisfaits que le gouvernement ait rapidement entrepris d'abroger la loi Sauvage, qui compromettait gravement le fonctionnement démocratique des universités. *Mais ils souhaitent* qu'il ne s'arrête pas là.

Il y a au moins trois bonnes raisons de le faire. Les *universités* ont changé, leurs personnels aussi, à qui fera-t-on croire que l'étudiant ou l'étudiante de 1981 est identique à son frère ou à sa sœur du modèle 1968 ? En deuxième lieu, la gauche a toujours dit qu'elle ne demandait *pas l'abrogation des réformes giscar*diennes pour revenir au *statu quo ante*. Enfin, *redisons* avec la C.F.D.T qu'il faut que ceux qui sont concernés puissent être eux-mêmes les acteurs du changement, ce qui n'est pas le cas avec un simple retour au passé.

C'est si vrai que le premier ministre déclarait le 8 juillet : « *Il est indispensable de r e n o u v e l e r les conseils d'université. Dans ce but, le gouvernement déposera prochainement un projet de loi abrogeant la loi Sauvage et instituant de nouvelles règles pour leur composition.* »

Quelles pourraient être ces « *nouvelles règles* » ? D'abord renforcer la cohérence des politiques d'universités par rapport aux particularisme des disciplines et des unités qui les composent : on peut le faire en instituant le scrutin direct pour l'élection des conseils. Ensuite, les *universités ont besoin de davantage* de démocratie. Seul le rejet du scrutin majoritaire peut préserver le pluralisme et les droits des minorités.

Il faut aussi qu'une seule catégorie ne puisse plus à elle seule détenir le pouvoir. Les enseignants et les personnels non enseignants devraient être représentés équitablement, en fonction de leur nombre dans l'établissement, la répartition entre les différentes catégories d'enseignants étant faite proportionnellement à leur effectif *réel*, avec élection par l'ensemble des enseignants au collège unique. Il faut en finir avec le vote censitaire de type prussien qui régit les universités. Mais la démocratie, c'est aussi une direction collégiale des universités *pendant un mandat de durée raisonnable*. Elle p a s s e notamment *par* l'institution d ' u n e section permanente élue, qui assiste les présidents pendant trois ans.

Tout cela ne serait rien si des garanties *n'étaient* pas prises quant à la représentativité des organes élus. Assurer une participation plus large (et pluraliste) des étudiants à la vie universitaire passe par des mesures q u i ne relèvent pas de l'arithmétique électorale, telles que *l'interdiction des heures supplémen*taires, qui rendrait les enseignants p l u s disponibles, un financement plus important des activités culturelles et des œuvres sociales, une capacité budgétaire et réglementaire d'innovation, une plus grande liberté *d'organisation de la scolarité dans* chaque établissement, l'élaboration de plans de formation *des* étudiants. La suppression du *quorum* étudiant ne résoudra rien.

Le Parlement doit jouer son rôle et amender le projet que lui soumet le gouvernement. De meilleures bases seraient ainsi assurées pour ce qui est l'essentiel dans les mois à venir : *un grand débat public sur le rôle* de l'enseignement supérieur *et* sur l'autonomie des universités. Ne manquons pas l'occasion du changement.

(*) Secrétaire général du SGEN-C.F.D.T.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX[e]

1980

Commission paritaire n° 57 437.

EUROPE

Pologne

Un membre du bureau politique demande la mise hors la loi de Solidarité

Varsovie. — La direction du parti ouvrier unifié polonais paraît très partagée sur l'attitude à adopter après le déroulement de la première phase du congrès de Solidarité. Alors que les rares voix officielles qui s'étaient fait entendre jusqu'à maintenant avaient prêché le maintien ou même le développement de la *« politique d'entente »*, l'un des membres du bureau politique, M. Albin Siwak, vient, lui, de se prononcer en faveur d'une mise hors la loi du syndicat indépendant.

« Il faut délégaliser Solidarité », a-t-il déclaré lundi 14 septembre, à l'issue d'une conférence de presse à laquelle il avait convié, sur invitation, les correspondants de pays membres du pacte de Varsovie et les représentants de trois chaînes de télévision occidentales. *« Nous avons pour cela*, a-t-il ajouté en réponse à une question, *assez d'hommes dans les forces de sécurité et dans l'armée. »*

Esprit simple, M. Siwak, qui est contremaître dans le bâtiment, s'était fait connaître, l'année dernière, par ses dénonciations virulentes de Solidarité, qui lui avaient valu d'être attaqué et *tourné en ridicule* par les bulletins de l'organisation varsovienne du syndicat. L'obscur membre du comité central qu'il avait été jusque-là était alors devenu une figure nationale, grâce à la télévision, qui lui avait consacré deux émissions spéciales. Héros pour quelques-uns, tête de turc pour d'autres, il

De notre correspondant

était entré au bureau politique, en juillet dernier, après avoir prononcé, devant le congrès extraordinaire du parti, un discours d'une violence chaotique contre Solidarité.

M. Siwak est aussi l'un des dirigeants des anciens syndicats dits *« de branches »*, et c'est dans les locaux de la section du bâtiment, dont il est vice-président, qu'il s'est exprimé lundi. Ce fait atténue la portée de ses propos. Mais il est difficile, en même temps, *d'imaginer qu'il ait pu* prendre une telle initiative sans le soutien d'un ou plusieurs membres de la direction, qui auraient souhaité lui laisser la responsabilité d'un coup d'éclat. Au cours de cette conférence de presse, M. Siwak a aussi approuvé les meetings tenus contre Solidarité dans les usines des pays frères, estimant qu'ils étaient *« spontanés »* et annonçant qu'il allait s'en tenir de semblables en Pologne.

Le contrepoint est donc total avec la retenue montrée, vendredi, par M. Olszowski, chef de file l'année dernière des « durs », et surtout avec l'appel lancé, samedi, par un *autre membre de* la direction, M. Kubiak, en faveur d'une *« entente entre tous pour le salut national »*. Le bureau politique, dont on avait officieusement annoncé mardi la réunion, est toujours silencieux. Le ton de la presse reste à l'expectative. Les habituels contacts *de coulisse entre le parti et Soli*darité sont pour l'instant gelés, et la crise suit son cours sans qu'on puisse encore discerner une véritable indication de tendance.

Lundi après-midi, le tribunal de Varsovie a fait un instant croire à une légère détente en ordonnant la mise en liberté provisoire des quatre dirigeants de la Confédération de la Pologne indépendante, qui sont jugés en ce moment. Moins de deux heures après et sans grand souci des formes, la Cour suprême cassait cette décision sur appel du parquet (*le Monde* du 16 septembre).

L'arrestation d'un syndicaliste

Au même moment, un syndicaliste de Wroclaw, M. Kornel Morawiecki, délégué au congrès et principal animateur du *Bulletin de la Basse-Silésie* — mensuel régional du syndicat, — était arrêté et inculpé d'action dirigée contre *« les alliances de la République populaire de Pologne »*. Il lui est reproché d'avoir publié, il y a un mois, un appel en russe aux soldats soviétiques stationnés en Pologne, leur demandant de faire preuve de compréhension envers les événements, et un message de soutien adressé à Solidarité par des « syndicalistes libres » d'U.R.S.S. Ces deux textes étaient signés par une organisation d'émigrés soviétiques en Occident. M. Morawiecki encourt une peine de *un* à dix ans de prison. Son arrestation a mis la région de Wroclaw en ébullition et risque, si elle était maintenue, de peser sur le déroulement de la deuxième phase du congrès de Solidarité.

Parallèlement, les discussions menées à la Diète en vue d'un *compromis sur l'autogestion* se poursuivent dans un climat serein et *Trybuna Ludu* a publié, mardi, un article présentant les points de vue en présence avec une objectivité très remarquée. Bon signe, mais qui est contrebalancé par les coupes importantes faites par la censure dans le prochain numéro de l'hebdomadaire national du syndicat, *Solidarnosc*. Deux textes ont été entièrement refusés : un éditorial, extrêmement modéré pourtant, l'« Adresse aux ouvriers des pays de *l'Est* », et la lettre adressée par les ouvriers de l'usine W.S.K. de Varsovie à ceux de l'usine Likhatchev de Moscou, après leur meeting de la semaine dernière (*le Monde* daté 13-14 septembre). Dépourvue d'accent polémique, cette lettre invitait les ouvriers *soviétiques à venir constater par* eux-mêmes que Solidarité exprime et défend bien les intérêts du prolétariat polonais. Le gouvernement, auprès duquel le rédacteur en chef de *Solidarnosc*, M. Mazowiecki, est intervenu, devait donner sa réponse ce mercredi.

En attendant, la direction du parti démocrate, l'un des deux partis satellites du POUP, a rendu publique une déclaration dramatique affirmant que la nation est *« biologiquement menacée »* et qu'a été *« atteinte la limite des possibilités de solution sans conflit »*.

BERNARD GUETTA.

R.F.A.

Plusieurs membres de la Fraction armée rouge sont recherchés par la police depuis plusieurs années

L'importance des mesures de *sécurité prises* lors de la récente visite à Berlin-Ouest du secrétaire d'Etat, M. Alexander Haig, a[illegible] avant même l'attentat perpétré mardi 15 septembre contre le commandant en chef des forces terrestres américaines en Europe, à quel point les autorités ouest-allemandes *redoutaient* une nouvelle action spectaculaire du terrorisme d'extrême gauche. L'attentat de Heidelberg a été revendiqué ce mercredi par la Fraction armée rouge, et les noms de Christian Klar et Adelheid Schulz, deux des terroristes les plus recherchés, étaient cités dans la presse d'outre-Rhin.

Après l'opération de Mogadiscio — une prise d'otages dans un appareil de la Lufthansa en septembre 1977 — *et la mort dans* la prison de Stammheim des trois principaux fondateurs de la Fraction armée rouge, Andreas Baader, Gudrun Ensslin et Jean Carl Raspe, arrêtés en 1972, le terrorisme d'extrême gauche n'a plus guère enregistré que des échecs et ne s'est plus manifesté que de façon épisodique. La Fraction armée rouge avait commencé à faire parler d'elle à la fin des années 60. Les énormes moyens policiers déployés ont permis l'arrestation des principaux dirigeants du mouvement, quatorze d'entre eux seulement étant encore recherchés par les services de sécurité, dont cinq considérés comme *« particulièrement dangereux »*, parmi eux : Christian Klar et Adelheid Schulz, soupçonnés d'avoir participé aux meurtres du dirigeant du patronat ouest-allemand Hans Martin Schleyer en septembre 1977, du procureur fédéral Siegfried Buback en avril 1977 et de Juergen Ponto, le directeur de la *Dresdner Bank*, en juillet 1977. Parmi eux également, Inge Viette, l'une des fondatrices du « Mouvement du 2 juin », responsable notamment de l'enlèvement du président des Chrétiens-démocrates de Berlin, M. Peter Lorenz, en 1975, qui s'était évadée en 1976 de la prison de Berlin-Moabit et qui se trouverait en France, selon la police.

Croyant en avoir terminé avec un mouvement qui avait connu son apogée en 1977, la République fédérale avait même libéré par anticipation, en 1980, Astrid Pröll, l'une des fondatrices de la Fraction armée rouge et son avocat Horst Mahler, dont les déclarations ainsi que celles d'un autre « terroriste repenti », Peter Juergen Boock, ont été largement diffusées par la presse. Enfin, l'idéologie de l'extrême gauche terroriste semblait définitivement discréditée auprès d'une jeunesse plus sensible aux thèses de l'écologie et du pacifisme.

Aujourd'hui cependant, les autorités redoutent que la nouvelle vague d'anti-américanisme qui *alimente une partie du mouvement* pacifiste ne fournisse à ce qui reste du terrorisme d'extrême gauche un potentiel de sympathie comparable à celui qu'il avait trouvé, dans les années 60, dans les mouvements dénonçant la guerre du Vietnam. L'essentiel des actions menées depuis quatre ans à Berlin-Ouest ou en R.F.A., pour la plupart des explosions qui n'ont fait que des dégâts matériels, ont eu pour cible des institutions américaines, culturelles ou militaires. *Le plus spectaculaire de ces at*tentats qui, le 31 août dernier, avait fait quinze blessés, dont deux officiers supérieurs américains à la base aérienne de Ramstein, avait été revendiqué par la Fraction armée rouge. Des plans pour un attentat de ce type avaient été trouvés dès juillet 1980 dans l'appartement de Julian Plambeck et Rolf Behr, deux membres de la Fraction armée rouge, morts dans un accident de voiture.

(Dessin de PLANTU.)

DIPLOMATIE

Tchad

La visite à Paris du président Goukouni Oueddeï

Le gouvernement fera tout pour que le Tchad puisse se relever et retrouver son unité politique

DÉCLARE M. JEAN-PIERRE COT

M. Goukouni Oueddeï, président du GUNT (Gouvernement d'union nationale de transition du Tchad), arrive ce mercredi 16 septembre à Paris. Il doit être jeudi l'hôte à déjeuner du président Mitterrand.

« Nous avons une dette à l'égard du Tchad. Le gouvernement est déterminé à tout faire pour que le Tchad puisse se relever et retrouver son unité politique, son intégrité territoriale et son indépendance », a déclaré M. Jean-Pierre Cot, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement, parlant, mardi 15 septembre, devant la presse diplomatique française et la presse africaine.

Comme on lui demandait si la France était prête à accorder *« une aide substantielle »* au Tchad en levant *« le préalable du départ des troupes libyennes »*, M. Cot a répondu : *« La France a pris un certain nombre de décisions : la première est de cesser de jouer une faction au Tchad contre l'autre ; la seconde est d'apporter sans aucune condition une aide au relèvement de la capitale tchadienne, N'Djamena ; enfin, le gouvernement français a développé une action diplomatique intensive, ces dernières semaines, pour contribuer à la mise en œuvre de la résolution de l'O.U.A. prévoyant l'installation d'une force interafricaine. Il y a urgence à pouvoir obtenir une relève des troupes libyennes par une force interafricaine. Cela nous paraît être la condition à laquelle le Tchad peut retrouver sa souveraineté effective. »*

« C'est dans cet esprit, a poursuivi le ministre, *que le président Mitterrand reçoit le président Goukouni (...). Il faut que le Tchad devienne indépendant pour que des relations normales d'Etat souverain à Etat souverain s'établissent avec la France. Nous ferons tout pour que les conditions de cette indépendance, c'est-à-dire le retrait des troupes libyennes, soient établies au plus tôt. »*

Interrogé sur l'éventualité d'une aide militaire française, M. Cot a répondu : *« La France n'a certainement pas envie de se mêler de nouveau d'affaires militaires au Tchad »*, mais elle facilitera la constitution de la force interafricaine *« du point de vue financier et, éventuellement, logistique »*.

Des relations « normales » avec la Libye

Au sujet des relations franco-libyennes, M. Cot a souhaité qu'elles deviennent *« normales »* et *« ordinaires »*. Jusqu'à présent, a-t-il dit, *« elles étaient un peu schizophréniques. D'un côté on considérait le régime du président Kadhafi comme l'abomination et d'un autre côté on avait avec la Libye des relations souvent fructueuses, notamment en matière de vente d'armes » (...). « Nous avons estimé qu'il était nécessaire de mettre les choses au point et de demander que des relations diplomatiques normales puissent être établies avec la Libye. » « Cependant*, a précisé le ministre, *en ce qui concerne l'Afrique, il y a un problème libyen que nos amis nous indiquent comme constituant un souci majeur. Nous le disons au gouvernement libyen et nous avons décidé de ne plus vendre d'armes à la Libye tant que cette situation subsistera. »*

A propos de l'aide au développement, le ministre estime que l'attitude de la France à la conférence de Paris pour les pays les moins avancés a été *« décisive »* pour amener les autres puissances, *« dont les plus grandes »*, à abandonner leur *« attitude frileuse »* à l'égard du développement, pour vaincre les *« hésitations »* de la Communauté européenne et pour relancer le dialogue Nord-Sud.

« Le problème principal, a encore dit M. Cot, *est d'avoir une stratégie du développement, une unité de conception. »* Il a estimé qu'il était normal que *« la priorité de la politique française de développement aille à l'Afrique »*, qui est *« le prolongement naturel de l'Europe »*.

La suppression de l'ACDA

Interrogé sur l'attitude du gouvernement français à l'égard de l'Action concertée pour le développement en Afrique, accord entre Occidentaux qui a soulevé de vives polémiques (*le Monde* des 3, 5 et 6 mars dernier), le ministre a répondu : *« L'accord ACDA n'était pas un mauvais accord en lui-même (...). L'idée d'une coordination des efforts me paraît saine. Il y avait en outre l'idée d'un fonds mirifique, mais qui n'a jamais vu le jour (...). Ce qui a été vicié, ça a été l'application tout à fait scandaleuse de cet accord par la suite et contre la volonté de nos partenaires. L'idée d'instituer des « chefs de file » dans différents secteurs (...). L'organisation de cette coopération qui avait fort peu de contacts avec les Etats africains faisait de l'ACDA une opération inacceptable pour un gouvernement socialiste. Aussi avons-nous demandé à nos partenaires, et nous en discuterons à une réunion à Ottawa dans quelques jours, de reprendre l'affaire de fond en comble, de supprimer l'ACDA, de la remplacer par une autre structure qui aurait comme première mission une coordination avec les Etats africains (...). »*

Enfin, M. Cot a indiqué que, au cours de la conversation qu'il a eue mardi avec les ministres des affaires étrangères et de l'éducation centrafricains, le plan de coopération défini en juin dernier, et donc avant le changement de régime à Bangui, a été *« confirmé »* et que *« la coopération avec le Centrafrique continue dans des conditions correctes avec les nouvelles autorités »*.

M. D.

La fin de la politique de la chaise vide

La réception de M. Goukouni Oueddeï à l'Elysée marque sans aucun doute une date dans la redéfinition de la politique africaine de la France. Tirant les conclusions des missions de l'ambassadeur à N'Djamena, M. Campredon, et, surtout, de la rencontre, en août à Libreville, entre le président tchadien et M. Guy Penne, conseiller de M. Mitterrand, le chef de l'Etat a décidé de renoncer à la politique de la chaise vide, pratiquée depuis l'évacuation des troupes françaises en mai 1980, et de rétablir une présence française dans la capitale tchadienne par le biais, dans un premier temps, d'une aide technique.

Cette décision, mûrement réfléchie, aura des conséquences importantes. Contrairement à ce qu'ont pu penser certains officiels — et peut-être à ce que certains d'entre eux pensent encore, — l'hôte de l'Elysée est à la tête d'un gouvernement désuni derrière une façade de cohésion due uniquement à l'intervention pesante de la Libye dans les affaires intérieures tchadiennes. En dehors de N'Djamena et du Sud tchadien, les témoignages concordent sur l'administration directe que pratique Tripoli. Dans l'est du pays, son armée joue, semble-t-il, un rôle décisif dans la lutte contre les maquis de M. Hissène Habré.

Si l'occupation militaire libyenne d'une grande partie du Tchad continue de provoquer des remous à l'extérieur et un certain mécontentement à l'intérieur du pays, la détermination de préserver son *« glacis tchadien »* affichée par la Libye n'a pas rencontré, jusqu'à présent, d'obstacles insurmontables. Comme les différentes factions politiques tchadiennes, paralysées par l'absence d'alternative, la France prendrait-elle acte de cette situation en recevant M. Goukouni Oueddeï, qui, quoi qu'il en soit, fait figure de caution à la présence libyenne ?

A ce propos, les informations en provenance de N'Djamena, selon lesquelles il aurait de nouveau résisté à des pressions du colonel Kadhafi en faveur d'une fusion entre les deux pays, doivent être accueillies avec d'autant plus de réserve qu'elles ont été diffusées à la veille de son voyage à Paris, et donc à un moment où il a tout intérêt à accréditer la thèse de son indépendance à l'égard du voisin du nord.

Pour les Français, prendre acte de cette situation n'implique pas qu'on l'approuve. Paris est décidé à rejeter la demande tchadienne d'instructeurs et d'équipement militaire pour la future armée tchadienne unifiée. Le mémorandum soumis par N'Djamena en vue d'obtenir de Paris des *« aides d'urgence »*, dont le montant global s'élèverait à plus de 1 milliard de francs, est accueilli avec prudence. Il reste que, comme l'a dit la semaine dernière M. Taher Suleiman, ministre tchadien du Plan, N'Djamena attend de la France *« un appui non seulement financier, mais aussi politique »*, afin que son *« engagement »* entraîne d'autres Etats.

Le gouvernement français semble décidé à prendre ce risque, tout en se défendant de faire ainsi le jeu du colonel Kadhafi. Celui-ci, en effet, ne peut que souhaiter une assistance française ne portant aucun préjudice à ses positions à N'Djamena et paraissant même les cautionner. On estime à Paris que la politique de la chaise vide n'a conduit à rien de bon et que la France ne peut pas renoncer à ses *« responsabilités historiques »* à l'égard du peuple tchadien. — J.-C. P.

DIPLOMATIE

LA VISITE DU CHEF DE L'ÉTAT TANZANIEN A PARIS

M. Nyerere estime que les troupes cubaines quitteront l'Angola après un règlement en Namibie

A l'issue d'entretiens, mardi 15 septembre, durant deux heures trente, à l'Elysée, le président tanzanien a affirmé, au cours d'une conférence de presse, sa conviction que les troupes cubaines se retireront d'Angola dès l'accession de la Namibie à l'indépendance. « *Dès que cette dernière ne servira plus de base à l'Afrique du Sud pour des actes d'agression contre l'Angola, les troupes cubaines n'auront plus besoin de rester en Angola* », a précisé M. Nyerere.

Cette remarque du président du groupe des Etats africains de la « ligne de front », qui s'est déclaré, par ailleurs, « *très heureux* » de la nouvelle orientation de la politique africaine de la France, mérite d'autant plus d'être soulignée qu'elle intervient alors que les Etats du « *groupe de contact* » (Etats-Unis, France, Canada, Grande-Bretagne et Allemagne fédérale) se ressaisissent du dossier namibien en vue de préparer la rencontre, le 24 septembre, à New-York, de leurs ministres des affaires étrangères.

On sait qu'à ce sujet les Français *s'opposent* aux Américains, qui « lient » le retrait sud-africain de Namibie au retrait cubain d'Angola. Mais les *propos* de M. Nyerere tendraient à confirmer que, sur ce point capital, les divergences ne sont peut-être pas si nettes. Le président tanzanien a d'ailleurs déclaré qu'il « *est ridicule de demander aux Cubains de s'en aller* » d'Angola tant que les Sud-Africains continuent d'attaquer ce pays, ce qui a été le cas encore récemment. Il s'est également prononcé pour une « harmonisation » des positions des cinq Etats du « groupe de contact », chargés par les Nations unies de tenter de dénouer le conflit namibien.

M. Nyerere semble souhaiter une *relance* de la négociation namibienne et, de source bien informée à Paris, on indique qu'il en a averti Washington, en dépit de sa désapprobation de la politique américaine en Afrique australe. Cette question a, également, figuré au centre de l'entretien « chaleureux » que M. Cheysson, ministre des relations extérieures, a eu, mardi soir au Quai d'Orsay, avec M. Paolo Jorge, ministre angolais des affaires étrangères, dont le passage à Paris précède d'un mois la venue du président angolais, M. Dos Santos, qui sera reçu à l'Elysée le 15 octobre.

J.-C. P.

● *Le Brésil et le Mozambique* ont signé, le mardi 15 septembre à Brasilia, une déclaration commune dans laquelle l'intervention militaire de l'Afrique du Sud en Angola est vigoureusement condamnée. Les deux gouvernements, qui envisagent d'autre part de développer leurs relations économiques, expriment leur solidarité « *au gouvernement et au peuple d'Angola* » ainsi « *qu'au peuple de Namibie dirigé par la Swapo* ». — *(U.P.I.)*.

● RECTIFICATIF. — Vingt-cinq pays, et non cinq, se sont abstenus dans le vote de la résolution de l'Assemblée extraordinaire des Nations unies sur l'Afrique du Sud (*le Monde* du 16 septembre). Ce sont, outre les cinq membres du « groupe de contact » (Allemagne fédérale, Canada, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne), l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Chili, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la Grèce, le Guatemala, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, la Suède et le Swaziland.

TAIPEH EXCLUT TOUTE NÉGOCIATION AVEC PÉKIN

Taipeh (A.F.P.). — Le directeur général du bureau d'information gouvernemental de Taipeh, M. James Soong, a tourné en dérision la proposition de la Chine communiste d'un « partage du pouvoir » avec Taiwan et a estimé, mardi 15 septembre, que Pékin était « ignorant des réalités ».

Selon des informations en provenance de Hongkong et rapportées par la presse occidentale (« le Monde » du 16 septembre), M. Deng Xiaoping aurait offert au Kuomintang (parti nationaliste) un « partage du pouvoir ». M. James Soong a notamment précisé à l'A.F.P. : « C'est encore une tactique destinée à donner à la communauté internationale l'impression fausse que les dirigeants communistes souhaitent sincèrement un rapprochement avec Taiwan. Tant que Pékin ne se décidera pas à abandonner le communisme nous ne discuterons pas de réunification », a précisé M. Soong.

A TRAVERS LE MONDE

Canada

● PLUS DE MILLE CRIMINELS DE *GUERRE NAZIS* ont trouvé refuge au Canada, a déclaré, lundi 14 septembre, au cours d'une conférence de presse, M. Adelbert Ruekerl, procureur ouest-allemand chargé de la recherche des criminels de guerre nazis depuis 1966. Selon M. Ruekerl, les anciens nazis peuvent couler des jours heureux au Canada sans craindre d'être appréhendés et jugés en Allemagne fédérale. Cependant, peu d'entre eux sont des chefs importants. Il s'agit plutôt de Lituaniens et d'Ukrainiens qui ont collaboré. — *(A.P.)*

Danemark

● ATTENTAT CONTRE LE BUREAU DES « TURKISH AIRLINES », A COPENHAGUE. — Une bombe qui a explosé dans la soirée du mardi 15 septembre, devant les bureaux de la compagnie turque, a blessé deux passants et fait d'importants dégats matériels. Cet attentat a été revendiqué par « la sixième armée de libération arménienne », qui affirme vouloir mettre fin aux arrestations, en Turquie, d'Arméniens et de Kurdes innocents. — *(A.F.P.)*.

Grenade

● LA SECRETAIRE NATIONALE DU P.S. FRANÇAIS chargée des relations internationales, Mme Neiertz, a reçu le mardi 15 septembre, à Paris, M. Unison Whiteman, ministre du tourisme de Grenade, et leader du parti dirigeant de cette petite île caraïbe depuis le coup d'Etat de Bishol en 1979. [ce parti, le mouvement nouveau, Jewel est membre de l'Internationale *socialiste*]. *Le* P.S. a déclaré appuyer totalement, comme il le faisait *déjà avant les élections françaises* du 10 mai, un projet d'aéroport à propos duquel Grenade a demandé une aide financière aux pays signataires de la Convention de Lomé, obtenant l'appui de la Commission européenne de Bruxelles, contre l'avis des Etats-Unis (*le Monde* du 13 mars). Le parti socialiste français a, d'autre part, indiqué avoir pris « *bonne note des légitimes inquiétudes que font naître à Grenade les manifestations d'hostilité tant économiques que militaires de l'administration Reagan au régime de M. Maurice Bishop.* »

U.R.S.S.

● VISITE DE M. MICHAEL FOOT ET DE DEPUTES TRAVAILLISTES. — Le leader du parti travailliste, arrivé mardi 15 septembre à Moscou, à l'invitation du Soviet suprême, doit passer, avec plusieurs collègues, quarante-huit heures en U.R.S.S. Il devrait être reçu par M. Brejnev. — *(Reuter.)*

PROCHE-ORIENT

Egypte

L'ambassadeur d'U.R.S.S. et plusieurs de ses collaborateurs sont expulsés pour « activités visant à lézarder le front intérieur »

Le Caire. — *Le* président Sadate a décidé, mardi 15 septembre, d'expulser l'ambassadeur d'Union soviétique au Caire, M. Vladimir Polyakov, accusé d' « *activités subversives* ».

Six des collaborateurs de l'ambassadeur, deux journalistes soviétiques représentant l'agence Tass et « Troud » (organe des syndicats), ainsi que l'attaché de presse de l'ambassade de Hongrie, sont également expulsés pour les mêmes raisons. Ils ont tous quarante-huit heures pour quitter le pays et l'ambassade d'Union soviétique au Caire devra réduire son personnel.

Le chef de l'Etat égyptien a également décidé d'annuler les contrats de travail des experts *soviétiques* engagés par les administrations gouvernementales égyptiennes, et de fermer le « *bureau militaire* » d'U.R.S.S.

Ces expulsions qui n'ont été précédées d'aucune mise en garde *sont annoncées dans un* long communiqué du conseil des ministres égyptien. Ce texte assure que l'« *Union soviétique est à l'origine d'activités subversives visant à provoquer des troubles et des incidents pour lézarder le front intérieur, entraver la marche en avant du régime, déformer l'image de l'expérience démocratique et inciter à la sédition confessionnelle* ».

Ce texte accuse « les services de renseignements soviétiques et certains de leurs agents à l'ambassade d'avoir des activités subversives en coopération avec les ambassades du bloc socialiste et les cellules du mouvement communiste égyptien ». Pour le gouvernement du Caire, il s'agit là d'un véritable « *complot* » contre le régime.

Le communiqué explique comment les « *agents du K.G.B. recrutaient les Egyptiens pour obtenir des renseignements militaires ou autres, répandaient des rumeurs et mobilisaient à leur fin les communistes égyptiens* ». Il affirme que « *les membres du Front de la fermeté (Libye, Syrie, Algérie, Sud-Yemen et O.L.P.) sont compromis dans ce plan soviétique* ».

Les mesures prises à l'encontre des diplomates soviétiques interviennent à la suite des « *révélations* » *de la presse cairote* selon laquelle le K.G.B. aurait fomenté un complot contre le régime de *M. Sadate*. L'agence Tass avait réfuté ces allégations qu'elle avait qualifiées de « *mensonge manifeste* » (*le Monde* du 16 septembre).

Dans son discours de lundi dernier, le président Sadate avait affirmé que les Soviétiques étaient impliqués dans les affrontements confessionnels qui ont fait soixante-dix morts en un an. Il avait notamment déclaré : « *Les Soviétiques ont découvert qu'aucun des partis politiques socialistes ou de gauche n'étaient assez forts et que les fondamentalistes musulmans étaient l'élément le plus puissant. Ils ont donc imaginé une confrontation avec le gouvernement par le biais d'un conflit religieux.* »

A Rome, le ministre d'Etat égyptien chargé des affaires étrangères, M. Boutros Ghali, a affirmé que l'Egypte n'entend pas rompre ses relations diplomatiques avec l'Union soviétique, mais « *elle n'acceptera d'immixtion dans ses affaires intérieures de la part d'aucune puissance étrangère* ».

De son côté, le vice-premier *ministre et* ministre de l'intérieur, M. Ismail, a déclaré, dans une interview à la télévision, qu'il *existait au moins quatre* organisations clandestines communistes en Egypte et que leurs dirigeants avaient *été emprisonnés*.

Le président Sadate s'est entretenu mardi, pour la première fois depuis la destitution du pape Chenoudi III, chef de l'Eglise copte d'Egypte, avec les cinq prélats qu'il a chargés d'assurer collégialement les fonctions du dignitaire déchu. A l'issue de l'entretien qui s'est déroulé au palais d'Abdine, l'anba Athanasios, évêque de Beni-Soueif, en Haute-Egypte, parlant au nom du conseil a déclaré : « *Nous allons servir l'Eglise sous le patronage du président Sadate.* » — *(A.F.P.-Reuter-A.P.)*

Iran

Des affrontements au centre de Téhéran entre Moudjahidin et gardiens de la révolution ont fait au moins dix morts

Téhéran *(A.F.P.)*. — Cinq nouvelles opérations menées par des Moudjahidins khalq, plus importantes que celles qui se sont déroulées au cours de la semaine dernière, ont fait au moins dix morts, mardi soir 15 septembre à Téhéran.

Les affrontements les plus graves se sont produits sur l'avenue Vali-Asr (ex-Mossadegh), la plus grande de Téhéran, qui a été interdite à la circulation sur plus d'un kilomètre pendant une heure trente. Une première fusillade a éclaté à 16 h 30, à proximité d'un grand magasin devant lequel une cinquantaine de manifestants, scandant des slogans hostiles à *l'imam Khomeiny et favorables* aux Moudjahidinss, ont brûlé des pneus puis un autobus, dont la carcasse calcinée est restée pendant plus d'une heure en travers de l'avenue, tandis que des gardiens de la révolution, au nombre de plus d'une centaine, pourchassaient les auteurs de cette opération dans les ruelles perpendiculaires à l'avenue. Des témoins ont vu six gardiens de la révolution tués par balles. Sur l'avenue même, d'autres témoins ont vu les corps de deux jeunes gens en civil qui étaient vraisemblablement des manifestants. Avenue Chadman, dans l'ouest de la ville, deux autres témoins ont assisté à un affrontement entre un commando de cinq opposants et des pasdaran, qui a fait un mort du côté des manifestants. Ces derniers, arrivés en voiture, ont sorti des armes d'une caisse, ont tiré en l'air et scandé des slogans hostiles à l'imam Khomeiny, avant l'arrivée des pasdaran.

A un autre carrefour du centre, l'intersection des avenues Vali-*Asr et République Islamique, une* manifestation de quelques dizaines de Moujahidin a commencé par deux explosions. Là aussi, les pasdaran, arrivés rapidement sur place, ont déclenché une fusillade qui a fait, selon des témoins, deux morts du côté des manifestants. Dans le nord de la ville, une fusillade de près de deux heures a été signalée sur l'avenue Youssef-abad, et une autre manifestation a eu lieu dans le sud de Téhéran, place Gomrok.

Par ailleurs, les attentats contre les responsables du régime se poursuivent. Lundi, l'hodjotoleslam Ejei, religieux connu d'Ispahan et membre du P.R.I., a été à son domicile la cible d'une tentative manquée d'assassinat. Un des responsables de l'organisation des déshérités du Khouzistan a été tué à Ispahan.

L'assassinat de M. Louis Delamare

UNE MISE AU POINT DE L'AMBASSADE DE SYRIE

Nous avons reçu de l'ambassade de Syrie à Paris le communiqué suivant :

A la suite de l'assassinat de S. E. M. Louis Delamare, ambassadeur de France au Liban, certains organes de presse se sont fait l'écho d'une information selon laquelle une éventuelle « *piste syrienne* » n'est pas à *exclure*.

Indignée, l'ambassade de Syrie à Paris rejette énergiquement cette allégation dépourvue de toute vraisemblance et de toute logique.

Que le drame se soit déroulé dans le secteur ouest de Beyrouth n'autorise en rien cet amalgame incroyable et ces allusions malveillantes.

D'ailleurs, la question qui s'impose en pareil cas est de savoir à qui profite le crime. La Syrie entretient des relations amicales avec la France, ces relations se sont renforcées après la visite de S. E. M. Claude Cheysson, ministre français des relations extérieures à Damas, et après ses entretiens avec M. Arafat, président de l'O.L.P. La Syrie entend bien, tout comme la France, les préserver.

Aussi, la condamnation formelle par le gouvernement syrien de cet acte lâche et criminel, dirigé en fait contre les efforts déployés pour ramener la paix et la sécurité au Liban, ne laisse place à aucune équivoque.

Soudan

HUIT MILLE « INDÉSIRABLES » ARRÊTÉS A KHARTOUM

***Khartoum* (A.F.P.). — Huit mille personnes accusées de « menacer l'ordre public » ont été arrêtées, samedi 12 septembre, à Khartoum, révèle le quotidien soudanais « Al Ayyam ».**

Le journal précise que les forces de sécurité ont arrêté « des indésirables, des vagabonds, des chômeurs, des homosexuels et des criminels », dans les rues de la capitale soudanaise, les marchés et les lieux publics, et qu'elles les ont placés en « garde à vue ».

Environ deux cents personnes interpellées ont été relâchées. Les autres seront envoyées en différents *endroits du pays pour y travailler* dans le secteur agricole.

« Al Ayyam » ne précise pas si des étrangers, notamment tchadiens, figurent au nombre des personnes arrêtées. Des témoins ont affirmé avoir vu, samedi, des Erythréens transportés dans des camions.

AMÉRIQUES

Au congrès de l'Union interparlementaire mondiale

M. Fidel Castro traite les dirigeants américains de « fascistes »

La Havane (A.F.P.). — *M. Fidel Castro a, le mardi 15 septembre, qualifié de* « fasciste » *ce qu'il a dénommé le* « noyau fondamental » *du gouvernement américain, l'accusant de poursuivre une* « course aux armements », *tout en maintenant des inégalités* « inacceptables » *entre pays riches et pays pauvres.*

Dans un discours de près de deux heures, prononcé à La Havane à l'ouverture du congrès de l'Union interparlementaire mondiale (*U.I.M.*), réunissant près de cent pays, M. Castro s'est résolument posé en défenseur des pays en voie de développement et en accusateur de la politique « *impérialiste* » et « *belliqueuse* » menée par le président Reagan et ses conseillers.

« *En toile de fond du problème de la paix se situe l'injustice économique et sociale* », a déclaré le leader cubain, avant d'aborder, tour à tour, pendant plus de la moitié de son allocution, les problèmes « *dramatiques* » posés par la malnutrition, l'éducation, la santé ou même l'écologie dans le monde.

Dénonçant, en particulier, les taux d'intérêt exorbitants pratiqués par les Etats-Unis, qui « *étouffent* » et « *endettent* » les pays pauvres, M. Castro a indiqué que, de nos jours, 570 millions de personnes meurent de faim dans le monde, que 800 millions d'adultes sont analphabètes et que 1 500 millions d'hommes n'ont « *aucun accès* » aux soins médicaux. En l'an 2000, si « *se poursuit l'exploitation, il y aura 1 300 millions de personnes sous-alimentées, un homme sur quatre aura faim* », a-t-il dit.

Parallèlement, le budget militaire du monde augmente, et les Etats-Unis « *violent* » les droits de l'homme. Avec une violence jamais atteinte, M. Fidel Castro a vivement attaqué le président Reagan et son « *noyau* » de conseillers, qu'il a traités de « *fascistes* ».

« *Ce ne sont pas les institutions américaines qui sont fascistes*, a-t-il dit, *c'est la pensée de ceux qui dominent l'administration des Etats-Unis.* »

Le dirigeant cubain a, en outre, de nouveau accusé l'administration Reagan de mener une guerre bactériologique contre Cuba et d'avoir « *délibérément* » exporté la *fièvre* « dengue » dans l'île, causant la mort de cent cinquante-six personnes, dont quatre-vingt-dix-neuf *enfants, depuis* le mois de juin dernier. M. Fidel Castro, pour étayer ses accusations, a affirmé que seul *le virus* n° 2 de la fièvre « dengue » avait été découvert à Cuba, alors que dans les pays voisins seuls les virus n°s 1 et 4 avaient été détectés.

Lorsque M. Castro a donné ces précisions, le chef de la section des intérêts américains à La Havane, M. Wayne Smith, a quitté la salle. Il a été suivi plus tard par les ambassadeurs de Chine et de Grande-Bretagne.

A propos de l'Irlande du Nord, M. Castro a, en effet, dénoncé l'« *intransigeance et la cruauté* » du gouvernement britannique, comparables, a-t-il dit, à la « *barbarie de l'Inquisition au Moyen Age* ».

A propos de la Chine, il a estimé que le rapprochement des Etats-Unis avec ce pays constituait une « *stratégie* » qui sera « *utilisée contre l'Union soviétique* ».

Evoquant, d'autre part, la récente déclaration franco-mexicaine reconnaissant les organisations révolutionnaires au Salvador comme une « *force représentative* », M. Castro a qualifié cette initiative de « *noble, courageuse et humanitaire* ». Il ne s'agit pas d'un acte d'« *interventionnisme* », mais d'une « *clameur de justice* », a-t-il déclaré.

Il a enfin accusé Washington d'être « *tachée de sang* » en raison de cinq actions commises « *par l'impérialisme ou ses alliés* » : au Salvador, lors de l'attaque israélienne contre le réacteur de Tammouz, le bombardement « *sioniste* » du Liban, le combat aérien avec la Libye dans le golfe de Syrte, et l'action sud-africaine en Angola.

« *Au moment où le monde va mourir de faim, est-ce bien le moment de fabriquer des bombes à neutrons* » ou de se lancer dans « *la plus grande course aux armements qu'ait jamais connue l'histoire* » ? a enfin demandé M. Castro.

[M. Claude Estier, député socialiste, vice-président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, représente le Parlement français à cette réunion. *D'autre part*, douze représentants des Etats-Unis ont fait le voyage de La Havane pour la circonstance.]

États-Unis

« L'examen de passage » de la première femme juge à la Cour suprême

De notre correspondant

Washington. — Par 17 voix *contre 0 et 1 abstention, la commission* judiciaire du Sénat a confirmé, mardi 15 septembre, la nomination de Mme Sandra O'Connor à la Cour suprême. Le vote *de l'ensemble des sénateurs* n'est plus qu'une simple formalité. La magistrate de l'Arizona sera donc, comme l'avait souhaité M. Reagan, la première *femme dans l'histoire des Etats-Unis* à occuper un tel poste.

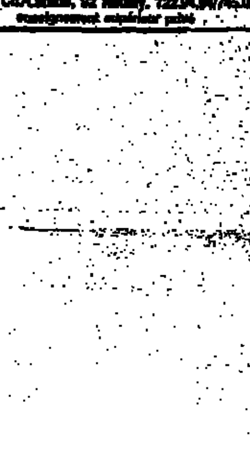
Son « *procès* » a duré trois jours. Les membres de la commission — tous de sexe masculin — voulaient d'abord s'assurer que Mme O'Connor avait la compétence nécessaire pour une charge aussi importante. Ils cherchaient, d'autre part, à connaître la philosophie de cette femme de cinquante et un ans, parrainée par des conservateurs mais clouée au pilori par des adversaires acharnés de l'avortement, qui campaient d'ailleurs devant le Sénat avec des pancartes.

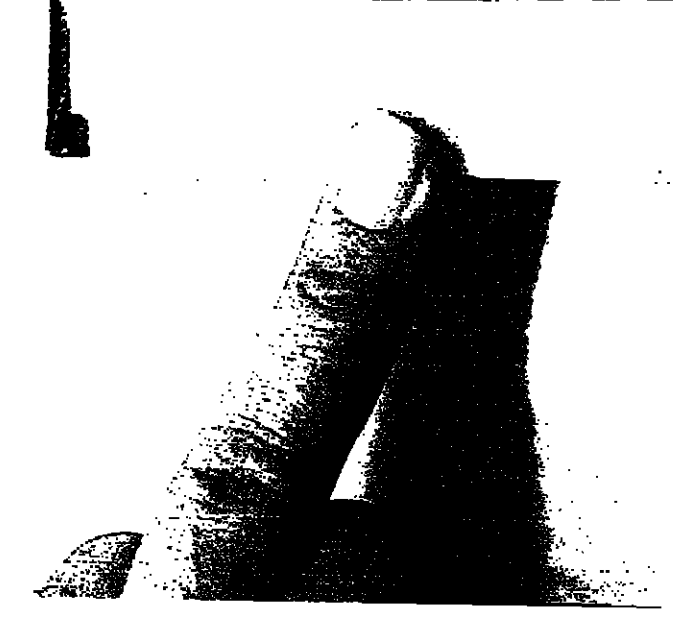
Après s'être préparée pendant tout l'été à son « examen de passage », Mme O'Connor a joué sur trois tableaux : le charme, la compétence et l'ambiguïté. Elle a commencé par présenter à la commission son mari, John, et *ses trois fils, Scott, Brian et Jay*, avant de faire un vibrant éloge de l'institution familiale. Cette bonne élève, incollable dans toutes les matières, s'est exprimée *ensuite avec modestie*, quitte à corriger élégamment au passage telle ou telle erreur juridique de ces messieurs. Habile, elle se retranchait derrière la tradition *pour fuir les questions controversées.* « *Je ne puis me prononcer sur des thèmes qui demain pourraient être soumis à la Cour*, répétait-elle en substance. *D'ailleurs, les idées personnelles d'un juge ne comptent pas lorsqu'il s'agit d'interpréter la loi.* » Pressée de questions, Mme O'Connor a tout de même *laissé poindre quelques-unes de* ses convictions. En faveur de la peine de mort, par exemple, ou contre la mixité raciale obligatoire dans les écoles publiques. *Des idées généralement* conservatrices, mais exprimées avec modération.

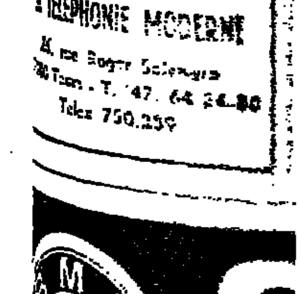
Sur l'avortement, la magistrate a fait son *mea culpa* : elle n'aurait pas dû voter contre la « décriminalisation » de cette pratique, il y a onze ans, au Sénat de l'Arizona. Mais de là à la juger illégale... « *Il est facile de parler lorsqu'on a, comme moi, dépassé l'âge d'avoir des enfants* », a-t-elle dit.

Jugeant cette attitude très ambiguë, le sénateur républicain de l'Alabama, M. Jeremiah Denton, a manifesté son désaccord en s'abstenant. Mais, aux autres conservateurs, Mme O'Connor est apparue indiscutablement *conservatrice*, et, *aux libéraux*, suffisamment libérale pour ne pas faire basculer la Cour suprême dans le mauvais sens. De part et d'autre, on l'a littéralement couverte d'éloges. Ce n'était plus un acquittement mais un couronnement.

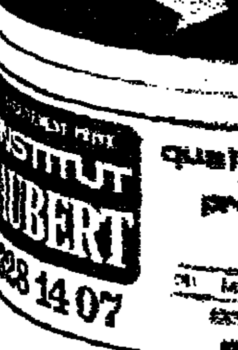
ROBERT SOLÉ.











POINT DE VUE

Quelle politique pour la France ?

III. — UNE ARMÉE NOUVELLE

par YVON BOURGES (*)

Dans ses deux articles précédents, l'ancien ministre de la défense a rappelé l'effort déjà conduit dans la modernisation de la force océanique stratégique et l'élan donné, du temps de M. Giscard d'Estaing, à la réorganisation des forces classiques « le Monde » des 15 et 16 septembre].

Liée à la République, la conscription traduit la volonté de défense de la nation. Il n'est pas douteux que la présence de la jeunesse de France sous ses drapeaux donne à notre armée un supplément d'âme qui lui est précieux.

La justification première de l'obligation du service militaire est la participation effective des jeunes Français à la défense nationale. S'il ne devait pas en être ainsi, il serait plus simple et surtout plus honnête de revenir sur la conscription et de s'en tenir à *l'armée professionnelle*. Bien des propositions de réduction du service militaire ne se réfèrent à la conscription que par principe, alors qu'elles se résignent, en fait, à travers des systèmes assez fallacieux quant à l'efficacité militaire, à une armée de métier aux côtés de laquelle les appelés joueraient les utilités. Les appelés, en accomplissant leur année de service, apportent une contribution très utile à notre appareil militaire. Il n'est qu'à voir le nombre de postes de combattants, et souvent avec des matériels sophistiqués, qu'ils occupent pour s'en rendre compte.

On souhaite que des emplois de combattants ou de servants opérationnels soient offerts le plus largement possible aux appelés, mais on ne peut méconnaître les limites de ces possibilités, non plus que la nécessité de pourvoir des emplois moins directement militaires mais cependant *tout* aussi utiles pour la vie et le bon fonctionnement des armées. Enfin, il faut bien reconnaître que le service militaire constitue la contribution de la jeunesse à la nation, à la manière d'un impôt, et que la suppression de cette obligation se traduirait, quoique prétendent certains, par une augmentation du coût financier des *armées, sauf à une réduction telle* de leurs effectifs qu'il faudrait en réalité renoncer à une politique de défense indépendante.

Car il n'est pas vrai que la France ait une armée de gros bataillons. Aves trois cent mille hommes, l'armée de terre met en ligne cent soixante mille combattants. Est-ce vraiment trop pour un pays comme le nôtre et en face de ses engagements ?

Une contrainte

La durée du service militaire, si on veut que les appelés participent effectivement à la mission des armées, est fonction de deux critères : d'une part, une période d'instruction suffisante pour servir valablement les matériels ; d'autre part, assurer la permanence opérationnelle exigée de *toute* unité. Je ne dis pas que le chiffre de douze mois *soit fatidique ! Je constate qu'il* répond bien à ces deux conditions et s'inscrit assez bien dans la vie professionnelle des jeunes. C'est la durée moyenne la plus généralement pratiquée en Europe occidentale.

Les modalités d'exécution du service sont évidemment de première importance. On dit beaucoup que les appelés s'ennuient ou éprouvent un sentiment d'inutilité à la caserne. Il est clair que l'année de service militaire constitue une contrainte et est ressentie comme telle : l'éloignement des affections et des amitiés, l'interruption de l'activité *professionnelle*, l'expliquent d'autant mieux que la formation reçue jusqu'alors n'a guère préparé à la compréhension des obligations civiques et moins encore aux vertus du patriotisme.

Dans l'accomplissement du service, l'appelé n'a guère de temps pour s'ennuyer. C'est davantage l'inactivité et le vide des soirées et des week-ends dans une ville inconnue et où l'on n'a pas de relations qui fondent le sentiment d'inutilité et d'ennui. Le président de la République avait demandé en septembre 1980 qu'un nouvel effort soit entrepris pour la réalisation d'équipements sportifs variés dans les garnisons, ainsi que pour un accroissement des activités socio-culturelles, afin que les temps de liberté puissent être aussi des occasions d'enrichissement et d'épanouissement personnel. Cela dépend beaucoup de l'action des cadres et du rôle d'animation qui peut être le fait d'appelés plus nombreux qu'on ne le pense à pouvoir y être intéressés. Mieux et plus que des textes, c'est de la compréhension et du dévouement des membres de la communauté militaire, et au premier chef des cadres, que dépend une meilleure perception du service militaire.

On peut sans conteste à propos de l'armée française de 1981 parler d'une armée nouvelle. Depuis la fin de la *guerre d'Algérie*, un énorme travail en profondeur a été accompli par le commandement et par les cadres. Les officiers et les sous-officiers vivent avec la société française les évolutions, voire les bouleversements qui s'y accomplissent. Et ils ont su transposer les comportements nouveaux sans compromettre les exigences essentielles du service armé.

Je me suis attaché en 1975 à traduire ces données dans un nouveau règlement de discipline générale qui distingue le service, où la rigueur et la discipline ne peuvent être qu'absolues, des latitudes permises dans les actes de la vie *courante*. Surtout des réformes importantes ont été réalisées au cours de ces six années : meilleure communication au sein des armées et sensibilisation des cadres aux exigences de l'information interne, mise en place de structures de participation souples et variées, méthodes pédagogiques d'instruction adaptées aux conditions sociales et à la *technicité* des matériels.

On ne saurait, dans ce domaine, considérer que tout a été fait, et qu'il n'y a rien d'autre à faire. Je suis tout à fait persuadé du contraire, comme je suis convaincu de la nécessité de respecter, à travers toute réforme, le particularisme de l'institution armée et les *contraintes* qu'il impose.

Une politique cohérente

Les moyens nécessaires à nos armées exigent que des crédits importants y soient consacrés. La part des dépenses militaires dans le budget de l'Etat a décru considérablement et régulièrement depuis 1963 avec la fin de la guerre d'Algérie. Cependant, à partir de 1969, les moyens financiers accordés aux armées sont trop mesurés. Une réduction *drastique des dépenses militaires* suivit 1968 et se poursuivit au-delà pour atteindre le seuil le plus bas en 1974 avec un budget de la défense correspondant à 2,9 % du PIB. Pour assurer à la défense une progression de crédits correspondant à une augmentation réelle du pouvoir d'achat et permettant de rattraper ce retard, la loi de programmation de *1976* a prévu une progression de 0,09 % du PIB au-delà de la croissance du produit national. Sur la période des cinq premières années de la programmation, cet *engagement* a *été* tenu, sous la réserve évidemment qu'une variation des paramètres économiques ne l'éloigne pas trop en 1981 des prévisions initiales.

Il *était aussi essentiel* de renverser la tendance qui avait fait croître régulièrement les dépenses de fonctionnement des armées (jusqu'à 60 % du budget militaire) au détriment des budgets d'investissements. C'est bien ce qui est réalisé depuis 1977.

Ce double effort devra être poursuivi au-delà de 1982. J'ai été le premier à apprécier que, dans une conjoncture économique de plus en plus difficile, les principes de l'effort prévu par la loi de 1976 n'aient pas été mis en cause et que la progression des crédits militaires ait *été* conforme aux prévisions. Je ne doute pas que la poursuite nécessaire de l'effort pour la défense ne soit aussi méritoire demain qu'hier. Car il faudra faire progresser encore le prélèvement sur le produit national pour la défense. Les études que j'ai conduites ont montré que cette progression devait être poursuivie pratiquement jusqu'en 1990 pour réaliser la politique de défense cohérente dont je viens de rappeler ici les données.

Les progrès techniques entraînent une croissance toujours grandissante du coût des armements toujours plus sophistiqués. Pour les pays d'Europe occidentale, c'est une situation préoccupante, car, faute de maîtriser eux-mêmes les techniques nouvelles, ils se placeront dans un état de dépendance militaire, industrielle et politique. Comme les besoins et les capacités des principales nations d'Europe sont analogues, il est clair que, faute de pouvoir réaliser chacun pour son compte l'ensemble de leurs armes, il est du plus réel intérêt de tous de s'entendre pour les exécuter ensemble et en partager la charge. C'est parce que je suis convaincu *de l'absolue nécessité du rassemblement* des efforts des pays européens que j'ai, entre 1975 et 1980, multiplié les initiatives, spécialement auprès de l'Allemagne et de l'Angleterre. Près de vingt projets de programme d'intérêt commun ont ainsi été retenus.

Il est clair que, pour moi, la politique de défense instaurée par le général de Gaulle, développée depuis lors avec une remarquable *continuité, doit être poursuivie*. L'analyse de la situation dans le monde et ses évolutions, même les plus récentes, soulignent l'intérêt *majeur* pour la France de persévérer dans une politique qui garantit réellement l'indépendance nationale, permet à notre pays de tenir son rang en Europe et lui donne les possibilités d'actions souhaitables pour soutenir ses intérêts et ses amitiés. J'imagine que, si dans ce domaine le nouveau pouvoir *ne cherche pas* à innover bruyamment, c'est qu'il en a pris conscience. Fort heu*reusement, le sujet n'ayant été* guère approfondi dans les campagnes électorales, le candidat-président, déjà rallié à la dissuasion nucléaire, n'a pas d'engagements qui puissent le gêner, et M. Hernu a eu le courage de reconnaître qu'un des rares points précis du programme socialiste — la limitation à six mois du service militaire — n'était pas réalisable.

Ne pas renoncer

Il n'en demeure pas moins que cette continuité même va exiger *des décisions de grande importance*, et que c'est justement sur ces décisions et les orientations qu'elles traduiront qu'il sera possible de connaître et d'apprécier la politique de défense du président et de son gouvernement. L'engagement le plus clair sera évidemment celui de la poursuite régulière de l'effort financier, faute duquel le prix à payer, à travers un affaiblissement ou une transformation de nos aptitudes militaires, serait d'une autre nature : l'effacement de notre rôle en Europe et dans le monde.

Je veux espérer que cet effort ne rebutera pas le nouveau pouvoir, dans la mesure même où, pour lui comme pour nous, si j'ai bien compris les déclarations de MM. Mitterrand ou Hernu, il ne s'agit pas de renoncer pour autant à œuvrer en faveur du désarmement, la réalité et l'efficacité de notre politique militaire constituant un préalable important pour la crédibilité et l'autorité de notre action dans ce domaine, au contraire de l'utopique proposition du désarmement *unilatéral*.

L'engagement dans la vie politique n'a de sens qu'à travers ce qu'il permet de réaliser pour le pays ou pour ses concitoyens. On comprendra donc que les près de six années que j'ai passées à la tête du ministère de la défense aient été pour moi particulièrement exaltantes. Sachant aussi l'attention qu'a portée à la défense M. Giscard d'Estaing et n'oubliant pas la confiance dont il m'a honoré, je n'ai pu m'empêcher de penser à lui au soir du 14 juillet dernier en constatant *qu'au moins dans ce domaine le* pouvoir socialiste ne boudait pas l'œuvre de ses prédécesseurs. Car l'armée que le peuple de France a, ce jour-là, acclamée et sur laquelle les nouveaux dirigeants se sont félicités ne devait rien à un état de grâce de sept semaines : c'était bien celle que pendant sept ans nous avons préparée pour la FRANCE.

FIN

(*) Sénateur R.P.R. d'Ille-et-Vilaine, ancien ministre de la défense.

Voulant « faire rendre gorge à tous les Willot de l'armement »

La C.G.T. interroge le gouvernement sur le sort de Thomson-C.S.F. et de Creusot-Loire

La C.G.T. souhaite « *faire rendre gorge à tous les Willot de l'armement* », si l'on en croit M. Henry Berry, secrétaire général de la Fédération nationale des travailleurs de l'Etat C.G.T. Ainsi s'est exprimé M. Berry, reçu la semaine dernière au Palais-Bourbon par les membres de la commission de la défense de l'Assemblée nationale.

Sous la présidence de M. Louis Darinot, député socialiste de la Manche, la commission de la défense nationale et des forces armées a innové à l'occasion des auditions qu'elle a prévu d'organiser avant l'étude du projet de budget militaire pour 1982.

Contrairement à ce qui se produisait auparavant, les *syndicats* des personnels du ministère de la défense et de l'armement ont été entendus les premiers et individuellement, alors qu'ils l'étaient tous à la fois lors des convocations plus ou moins *régulières durant* la *préparation* des rapports par les députés désignés. Ainsi, les membres de la commission ont entendu les représentants de la C.G.T., de la C.F.D.T., de F.O. et de la C.F.T.C.

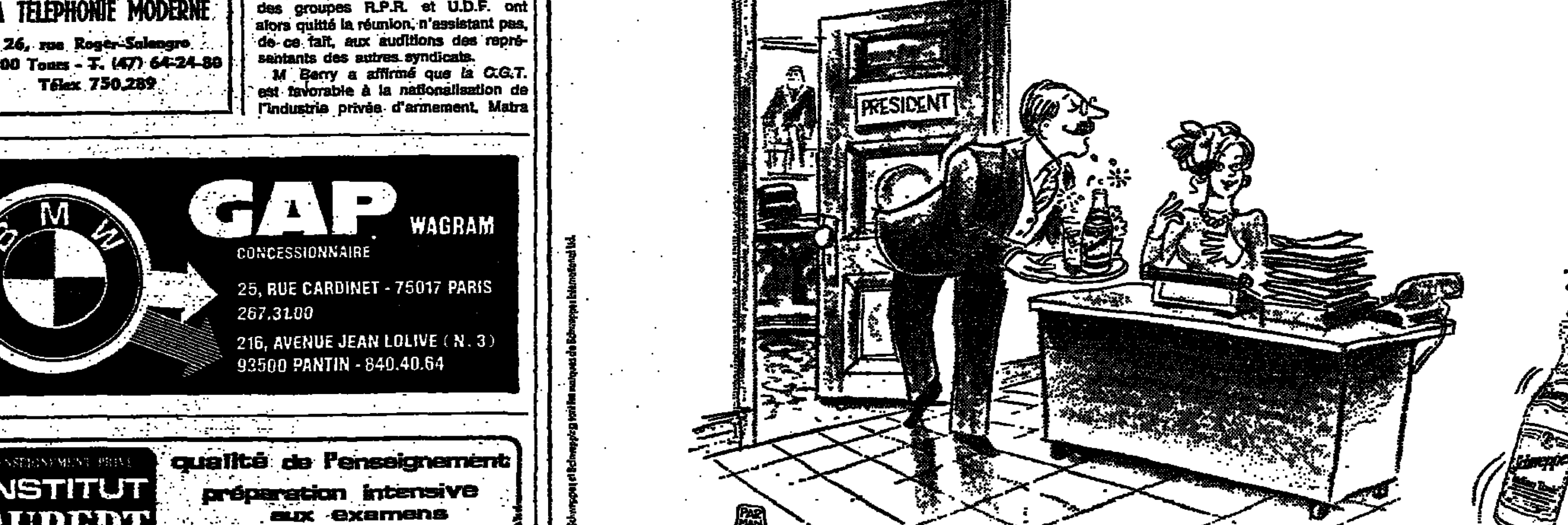
L'audition de M. Berry, au nom de la C.G.T., a toutefois donné lieu à un incident. Au début de son exposé, le secrétaire général de la Fédération nationale des travailleurs de l'Etat a déclaré que la politique des gouvernements antérieurs avait eu des conséquences néfastes pour les travailleurs et pour la France. Estimant que le *responsable* C.G.T. *n'avait* pas limité ses propos à l'aspect syndical de sa déposition et qu'il *s'était* lancé dans des considérations de politique *générale, les commissaires présents* des groupes R.P.R. et U.D.F. ont alors quitté la réunion, n'assistant pas, de ce fait, aux auditions des représentants des autres syndicats.

M. Berry a affirmé que la C.G.T. est favorable à la nationalisation de l'industrie privée d'armement, Matra et Dassault notamment. « *Mais*, a ajouté le représentant syndical, *la C.G.T demande que soit examinée également, de près, la situation de Thomson-C.S.F., qui travaille à plus de 60 % pour l'armement, et de Creusot-Loire.* » A l'heure actuelle, on le sait, le gouvernement, qui a décidé de nationaliser Thomson-Brandt, a laissé en l'état Thomson-C.S.F., qui relève du même groupe que Thomson-Brandt, et Creusot-Loire.

En conclusion, M. Berry a déclaré que son organisation souhaitait « *faire rendre gorge à tous les Willot de l'armement* », allusion à une déclaration précédente de M. Pierre Dreyfus, ministre de l'industrie, qui, le 10 juillet, à l'Assemblée nationale, a exprimé le vœu de « *faire rendre gorge aux frères Willot, au maximum* » à propos de l'avenir du groupe textile Boussac Saint-Frères.









Le Monde

politique

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

• La motion de censure du R.P.R. recueille 154 voix pour une majorité requise de 246

• M. MAUROY : les chefs d'entreprise doivent comprendre que le progrès social est une condition du progrès économique

La première motion de censure déposée par la nouvelle opposition — *la quarante-quatrième* depuis les débuts de la Vᵉ République — n'a recueilli que 154 voix pour une majorité requise de 246 voix. Ce vote, intervenu dans la nuit de mardi 15 à mercredi 16 septembre, a été *précédé d'un débat houleux en raison* de la volonté de l'opposition de contester systématiquement les propos de M. Mauroy.

A l'origine du dépôt de la motion de censure, le groupe R.P.R. entendait conserver la *vedette de cette journée, en dépit de la déclaration* de politique générale du premier ministre. Surpris par un tumulte qui est allé croissant en séance de nuit, M. Mauroy a présenté les grandes lignes de la politique économique *et sociale du gouvernement,* en étant constamment interrompu par les députés de l'opposition.

M. Vivien (R.P.R.) a rempli à cet égard le rôle de boute-feu, rôle qu'il affectionne et où il *excelle depuis longtemps. Par ses provocations* verbales, le député du Val-de-Marne a excédé *la patience du premier ministre au moins une* fois : lorsque M. Mauroy a proposé de réduire le chômage des jeunes en confiant à ceux-ci la mise en valeur des massifs forestiers, son contradicteur attitré s'est écrié : « Maréchal, *nous voilà !* » *Réplique du premier ministre :* « Vous savez qu'une certaine grande bourgeoisie et ceux qui défendent les plus gros intérêts ont choisi de suivre le gouvernement de Vichy pour prendre leur revanche ! »

Dénonçant la « censure à l'aveuglette » d'une opposition qui n'a pas voulu attendre l'exposé des propositions du gouvernement, M. Mauroy a *rappelé que* la véritable censure s'est exprimée par le suffrage universel, lors des scrutins *de mai et de juin derniers. Le* premier ministre a, d'autre part, *lancé* un appel appuyé aux chefs d'entreprise dont dépend, pour une part, la reprise économique. Ils doivent comprendre, a-t-il indiqué, que le progrès social dans l'entre*prise* est une des conditions du progrès économique et que la gauche, contrairement à la droite, leur apporte un *climat* social de négociation et non d'affrontement. Qu'ils forment leur opinion à partir de nos actes, a-t-il ajouté, et non en fonction de leurs préjugés. Soucieux de couper court à l'exploitation politique de *mesures* insuffisamment expliquées, M. Mauroy a souligné que le plafonnement du quotient familial s'appliquera, par exemple, aux salariés qui, avec trois enfants, ont des revenus supérieurs à 32 000 F par mois.

Défendant ensuite la motion de censure du R.P.R., M. Labbé a dénoncé les conceptions « simplistes et malsaines » que traduisent, selon lui, les projets du gouvernement, ainsi que son « impuissance » à combattre le chômage. « Vous ne manquez pas d'audace ! », lui a répondu M. Jospin (P.S.). Le premier secrétaire du parti socialiste a rappelé que le précédent gouvernement a retardé un certain nombre de licenciements et de hausses de tarifs publics avant les élections et a ironisé sur la « frustration » de M. Labbé en matière de censure. Solidaire de l'initiative du R.P.R., M. Gaudin (U.D.F.) a affirmé de son côté que la France découvre que les socialistes n'étaient pas prêts à gouverner.

Conscient que tout effort de sa part pour expliquer les options économiques du gouvernement se heurtait au parti pris de dérision de l'opposition, M. Mauroy a souligné la cohésion de la majorité parlementaire. M. Marchais (P.C.) a en effet déclaré que le parti communiste porte un « jugement favorable » à l'action engagée, tout en précisant que celle-ci doit être « accélérée ».

En séance de nuit, visiblement fatigué, le premier ministre a entrepris, un peu laborieusement, *de répondre aux orateurs.* Il est vrai, à sa décharge, que l'attitude des députés de l'opposition ne lui facilitait pas la tâche. On vit même M. Barre claquer son pupitre !

LAURENT ZECCHINI.

Voici le texte de la déclaration de politique générale prononcée par M. Pierre Mauroy, mardi après-midi 15 septembre à l'Assemblée nationale :

« Il y a deux mois, à cette même *tribune, j'ai exposé* le programme et les objectifs du gouvernement pour la durée de la législature. Je n'y reviendrai pas. Je répète simplement que ces engagements seront tenus. Le plan de cinq ans, qui vous sera proposé en 1983, assurera la réalisation complète de nos objectifs et fixera le rythme de notre démarche.

En dépit de tous les commentaires sur la fin de l'« état de grâce », les Français sont *confiants et lucides. Ils connais*sent la situation réelle du pays. Ils savent que la France que nous avons prise en charge est malade de votre politique, mesdames, messieurs, de l'opposition. Les Français subissent votre bilan.

Vous avez multiplié les promesses et les rapports. Vous ne les avez pas traduits en actes. Que sont devenus par exemple votre *réforme* de l'entreprise, le soutien aux associations, la lutte contre la drogue, l'aménagement des *banlieues,* la *réduction* des inégalités, l'aménagement du temps vécu ? Et que dire de la condition des travailleurs manuels et de la lutte contre la pauvreté !

Vous n'avez pas su voir venir la crise économique et vous en avez sous-estimé les conséquences. Vous avez renoncé à tout effort réel de planification. Vous avez géré vos budgets au jour le jour sans essayer ni d'éclairer l'avenir ni d'élargir l'horizon. Vous avez *compliqué la fiscalité sans la rendre plus juste* et plus efficace. Vous avez laissé l'inflation augmenter plus vite que chez nos *partenaires.* Vous avez été incapables de concevoir une politique industrielle. Vous vous êtes bornés à *des opérations ponctuelles* de sauvetage. Vous avez toléré la baisse constante du revenu agricole moyen depuis 1975 et vous avez toléré un endettement déraisonnable des exploitants. Vous avez laissé dépérir notre appareil de recherche et vous avez, pendant sept ans, méprisé le dialogue social. Vous avez, dans les derniers mois, laissé l'économie en jachère et le progrès social en déshérence. Enfin et surtout, avez avez accepté le chômage *alors que, depuis des années, vos* propres experts montraient que votre politique en aggravait le poids. Voilà votre *bilan.*

Et voilà donc la France que les Français nous ont demandé de changer. Ils nous demandent davantage de solidarité, de sécurité et de prospérité. Ils nous demandent moins de bureaucratie, de centralisation et de rigidité. A ceux qui s'inquiètent déjà, à ceux qui trouvent que nous allons trop vite, je voudrais simplement répondre : demandez au million huit cent mille chômeurs s'ils peuvent attendre. Attendre *quoi ? D'être rejoints par cent,* deux cent, trois cent mille chômeurs supplémentaires ?

Et à ceux — mesdames et messieurs de l'opposition — qui veulent nous censurer, dois-je rappeler que les prévisions du VIIIᵉ Plan annonçaient, au nom du respect du libéralisme, deux millions et demi de chômeurs ? C'est cette dérive que les Français ont massivement *refusé* en mai et juin dernier. C'est cette société que le gouvernement refuse. C'est elle *qu'il a entrepris de changer.*

Remettre la France au travail

L'objectif est clair : remettre la France tout entière au travail. Et d'abord arrêter l'augmentation du *chômage. Ce ne sera ni facile* ni rapide. La faute de nos prédécesseurs a été d'accepter le chô*mage comme un mal nécessaire,* comme un solde demeurant après qu'ont joué les autres variables économiques. Une vision aussi passive méconnait gravement les réalités de la société française, et la sanction du suffrage universel l'a prouvé. Car le travail est plus qu'un moyen de subsistance, plus qu'une source de revenus. C'est par le travail que les femmes et les hommes s'intègrent à une société. Nous avons vu, dans un pays voisin, à quel désespoir et à *quelle violence peut conduire* ce véritable bannissement que constitue la privation d'emploi.

Nous refusons la résignation face à la montée du chômage. Nous refusons de laisser le tissu *social* se désagréger sous nos yeux. Nous appelons la communauté nationale à la mobilisation pour l'emploi. Il n'y a pas de fatalité du chômage, et le gouvernement vous propose aujourd'hui les moyens de remonter la pente. Ma mission de premier ministre est de conduire cette bataille collective. Notre plan de lutte s'attaque aux deux racines du chômage : à la crise de production nous répondons par une nouvelle croissance ; aux mutations sociales *nous répondons par un nouveau* partage du travail.

La crise de production pour les *économies occidentales,* c'est l'impossibilité de retrouver naturellement un niveau de croissance comparable à celui des années 60. Le prix de l'énergie, le désordre monétaire, l'émergence de nouveaux pays industriels, l'appauvrissement des pays les moins *avancés, nous obligent* à une véritable reconversion, à une nouvelle croissance. Devant cette nécessaire adaptation, des vagues alternées d'optimisme et de pessimisme balayent nos sociétés. Nos prédécesseurs ont choisi le repli. Ils ont accompagné la récession et *nourri l'inquiétude.*

La gauche est volontaire et optimiste. Elle appelle le pays à relever les défis qui lui sont lancés. Elle en a la capacité. C'est pourquoi le président de la République et le gouvernement vous *proposent d'aller au maximum* de la croissance possible. C'est-à-dire, dès 1982, au moins 3 %.

M. ROBERT-ANDRE VIVIEN (R.P.R.) : « *Illusion !* »)

Comment parvenir à ce taux ? En retrouvant une ambition industrielle pour la France : *oui, nous devons dominer* la nouvelle révolution technologique. Car, ne nous y trompons pas, l'une des *causes* du chômage *c'est,* face à cette mutation imposée, l'inadaptation de notre appareil de production, de ses modes de gestion, de prévision et de formation. C'est le retard des relations sociales dans l'entreprise. C'est l'inadaptation d'un système de charges sociales qui pèsent trop sur l'emploi.

Il ne s'agit pas de refuser la robotique ou l'informatique. Il *s'agit de gérer cette mutation* en respectant l'homme. Notre société, trop exclusivement cen*trée sur les valeurs* productives, ne doit pas assurer la prospérité relative des uns par la marginalisation des autres ; de trois, quatre millions de nos concitoyens. Les gains de productivité permis par le progrès technique *doivent profiter à l'ensemble de* la communauté nationale. Et notamment par une rapide réduc*tion de la durée du travail* qui permette une plus juste répartition de la charge de travail entre tous les Français. C'est là un des moyens essentiels pour maîtriser les mutations de la société française. Car l'augmentation du chômage s'explique aussi par la sociologie et la démographie.

Les femmes, après avoir conquis le droit de vote, revendiquent très légitimement le droit à un emploi, moyen privilégié de leur autonomie sociale. La France rurale *est devenue* urbaine. Il *est* temps de freiner cet exode en créant des emplois en milieu rural, en *transformant sur place* les produits de l'agriculture et de la forêt. Nous avons donc doublé, *dans le projet de budget* pour 1982, la dotation d'installation des jeunes agriculteurs.

La France a rajeuni. Durant dix-sept ans, au lendemain de la guerre, les effectifs des classes d'âge ont doublé. Ces jeunes de vingt à trente-sept ans sont en passe de devenir le groupe dominant de la société française. Ils contribuent aujourd'hui à accentuer le déséquilibre du marché de l'emploi comme ils ont fait, il y a une quinzaine d'années, craquer *le cadre de l'éducation nationale.*

Dois-je rappeler aux nombreux enfants de mai 68 qui siègent *aujourd'hui sur ces bancs les bou*leversements provoqués par le déferlement de cette vague démographique *dans l'enseignement* supérieur. De la même manière, dans *vingt-cinq* ans, ils provoqueront la ruine des systèmes de retraite si aucune mesure préparatoire n'est prise. Nous nous sommes donc attachés à traiter le problème du chômage sans perdre de vue les contraintes des prochaines décennies.

Nos prédécesseurs enregistraient *cette donnée comme une sorte* de fatalité supplémentaire dans la « gestion de l'imprévisible ». Telle *n'est pas notre attitude. Nous* pensons au contraire que c'est ce sang neuf irriguant le corps social français qui lui permet de retrouver l'audace du changement, qui lui permet de poser en termes nouveaux le rapport des hommes à la production. C'est pourquoi nous voulons changer la vie en permettant à l'emploi d'exprimer la diversité de la société et des individus. Assurer une plus grande liberté individuelle, c'est d'abord rendre à chacun la maîtrise de son temps.

Cette mutation culturelle, seule la gauche pouvait la conduire. Elle *doit* être *engagée* avec d'autant plus d'audace que la conjonction de la crise écono*mique et de la structure démo*graphique nous offre l'occasion unique de modifier les comporte*ments et les habitudes.*

Réconcilier les Français avec leur industrie

Relancer la croissance, partager le travail, c'est d'abord, dans la France d'aujourd'hui, réconcilier les Français avec leur industrie. Les Français veulent une industrie, mais ils n'aiment pas leurs usines. *Mettre fin à ce paradoxe,* c'est l'ambition de notre projet. Il n'y aura pas création d'em*plois dans ce pays sans dévelop*pement industriel.

Il n'y aura pas de développement industriel dans ce pays si les conditions de travail et de vie à l'usine continuent à rebuter les salariés. J'appelle les chefs d'entreprise à comprendre — et les *plus dynamiques d'entre eux* l'ont déjà fait — que le progrès social dans l'entreprise est une condition du progrès économique.

Le salarié dans l'entreprise doit demeurer un citoyen. Nos intentions sont claires. Il ne peut y avoir de dualité dans la direction d'une entreprise. Les travailleurs, par l'intermédiaire de leurs organisations syndicales, doivent pouvoir faire entendre leurs voix. Le comité d'entreprise n'est pas chargé de décider, mais de suivre la marche de l'entreprise et d'informer les travailleurs. Le comité d'entreprise ne peut avoir de droit de veto, en particulier sur les *licenciements. Il a, en revanche,* le droit d'être informé. La loi sera appliquée. Elle sera amé*liorée, pour que les comités* d'entreprise fonctionnent mieux, qu'ils existent partout où ils doivent exister.

Les travailleurs doivent, en particulier, être étroitement associés à la détection et à la prévention des sinistres industriels dont ils *sont au demeurant* les premières victimes. A ce propos, le gouvernement est décidé à mettre un terme aux incohérences d'une législation qui organise la liquidation plutôt que la survie des entreprises défaillantes. Vous aurez à débattre, durant cette session *extraordinaire,* d'un premier projet de loi sur ce sujet.

(M. VIVIEN. — *Un de plus !*

M. MAUROY. — *C'est le dépit qui vous fait parler, monsieur Vivien.*

M. VIVIEN. — *Tout cela ce sont des paroles verbales !* (Nombreux éclats de voix sur tous les bancs.)

M. MAUROY. — Vous n'avez vraiment rien compris! En tout cas, si vous souhaitez que nous offrions aux Français un débat digne d'eux, vous feriez bien de vous taire, monsieur Vivien.

Les syndicats, représentants des travailleurs, doivent pouvoir négocier avec le responsable de l'entreprise les salaires, la durée et les conditions de travail. La société française ne peut demeurer plus longtemps fermée à la concertation et à la négociation qui doivent devenir les voies normales de prévention des conflits, de solution des problèmes.

Je pense notamment aux petites et moyennes entreprises où, trop souvent, la législation sociale est ignorée. Les *efforts exceptionnels* du gouvernement en faveur de ces entreprises devront s'accompagner d'un effort parallèle pour que soit intégralement respecté le droit des travailleurs.

J'invite les chefs d'entreprise à réfléchir à cette nouvelle donnée. Le président de la République est élu pour sept ans, l'Assemblée nationale pour cinq ans. Pour mettre en œuvre la politique approuvée par les Français, la gauche a les moyens, la durée et *la volonté. Jamais le gouverne*ment n'a pensé que les créations d'emplois pourraient se faire sans ou contre les chefs d'entreprise. Il sait qu'ils ont besoin de connaître précisément le cadre de leur action, les règles du jeu social.

J'ai entendu les voix les plus autorisées du patronat m'expliquer que l'attentisme des chefs d'entreprise en matière d'investisse*ment, et donc de création* d'emplois, découlerait de leur ignorance dans ce domaine. Force est pour*tant de constater que les inves*tissements se sont taris bien avant l'arrivée de la gauche au pouvoir. Dès lors, le prétexte politique, si souvent utilisé, perd toute crédibilité. Les chefs d'entreprise comprendront-ils que la gauche au pouvoir apporte aux entrepreneurs ce que la droite n'a jamais pu leur assurer : un climat social de négociation et non d'affrontement, une planification qui banalise l'avenir ?

Dans tous les secteurs de l'industrie, *de l'agriculture, de l'arti*sanat, du commerce, la France compte des entreprises remarquables par *leurs performances,* dirigées avec ardeur et avec foi. Les chefs d'entreprise, les cadres, les salariés qui les constituent ont permis, malgré le désordre de la société libérale, à ces entreprises d'affirmer leur présence et leur compétitivité dans la concurrence internationale. Ils peuvent, et ils doivent maintenir et amplifier cet effort. Nous sommes résolus à les y aider.

Le gouvernement ne cherche pas la solution aux difficultés du pays dans l'étatisation. Que les chefs d'entreprise qui s'émeuvent prennent la peine de nous écouter. Qu'ils forment leur opinion à partir de nos actes et non en fonction de leurs préjugés. *(Exclamations sur les bancs de l'U.D.F.)*

Comme eux, nous voulons que la France renoue avec la croissance. C'est la condition de notre prospérité *commune : celle* des citoyens comme celle des entreprises. C'est la condition pour *faire reculer le chômage.* C'est pourquoi j'installerai, avant la fin de l'année, le Conseil supérieur du développement industriel, qui réunira autour du premier ministre et du ministre de l'industrie des chefs d'entreprises privées et publiques.

Pour que la volonté soit générale, il faut d'abord que la politique économique soit claire. Et d'abord je veux rappeler que nous n'avons pas attendu pour amorcer la reprise de l'activité, et pour donner aux entreprises de premiers moyens d'y tenir un rôle.

Les mesures sociales immédiates décidées le 3 juin tendant à développer la consommation populaire ont été accompagnées d'un dispositif de compensation de l'augmentation des charges résultant de la hausse de 10 % du SMIC. Plus de 2 milliards et demi ont ainsi été pris en charge par l'État pour éviter un alourdissement excessif des coûts des entreprises. Ce dispositif sans *précédent a été complété par* l'offre aux P.M.I. d'avances exceptionnelles de trésorerie.

Pour inverser la forte tendance à la baisse de l'investissement industriel constatée au premier semestre, le gouvernement a porté, en juin, à 17 milliards l'enveloppe totale des prêts bonifiés à long terme, et a majoré de 5 milliards les prêts du F.D.E.S. destinés à l'industrie. Par ailleurs, il a créé les conditions d'une baisse de 2,5 points du taux de base bancaire. Tout récemment encore, le ministre de l'économie et des finances a assoupli l'encadrement du crédit. Enfin, le collectif de juillet a prévu le lancement de cinquante mille logements sociaux neufs et amorcé la relance du secteur du bâtiment, dont les perspectives s'étaient fortement détériorées au *cours du premier semestre.*

Ainsi, en décidant une relance mesurée de la demande interne équivalente à 1 % du P.I.B. sur un an, étalée graduellement sur les six derniers mois de 1981, le gouvernement a créé les conditions d'une reprise économique. Cet effort sera prolongé.

La croissance nouvelle ordonnée autour du plan...

La croissance nouvelle tranchera avec le libéralisme anarchique, qui a échoué parce qu'il laissait les entreprises et les travailleurs ballottés par le jeu du marché et de décisions que leur *dictent* des puissances d'argent, nationales ou étrangères. La croissance nouvelle sera plus volontaire, c'est-à-dire ordonnée autour d'un plan, d'un budget actif, d'un secteur public dynamique et moteur.

(M. VIVIEN. — *Et autour de la dévaluation !)*

Le plan intérimaire de deux ans qui vous sera soumis en *décembre montrera la cohérence* de la stratégie économique.

(M. FRANÇOIS D'AUBERT (U.D.F., Mayenne). — *M. Rocard n'est pas d'accord au sujet des nationalisations.*

M. MAUROY. — *Je ne vois pas ce que cette observation apporte au débat* (applaudissements sur les bancs socialistes). *J'espère que, lorsque nous discuterons votre motion de censure, vous aurez autre chose à nous dire ! Pour le moment, laissez le gouvernement exposer sa politique.)*

Volontairement sélectif, il proposera des programmes spécifiques exerçant un impact significatif sur l'emploi. A titre d'exemple, nous serons en mesure, si vous votez le budget qui vous sera proposé, de financer l'an prochain un grand effort d'économies d'énergie et de promotion des énergies *renouvelables* dans l'habitat. Une déduction fiscale spécifique et sans précédent, égale à 10 000 francs pour une famille avec deux enfants, s'ajoutera à cet effet à des dotations pour subvention fortement accrues. L'intention du gouvernement est aussi que le plan fixe une règle du jeu claire et stable dans les domaines qui déterminent la vie quotidienne et la compétitivité des entreprises.

...du budget...

Notre budget pour 1982 sera générateur de relance. Il sera, au *sens plein du terme, un budget* pour la croissance, c'est-à-dire un budget pour l'emploi. Le déficit, qui se situera aux environs de 2,6 % de la production intérieure brute, ne sera plus un déficit de récession mais un déficit incitateur. Il demeure raisonnable puisque les administrations publiques de pays comme l'Allemagne fédérale et le Japon ont connu, *ces dernières années,* des déficits dépassant nettement 5 %.

En matière de création directe d'emplois, soixante et un mille postes seront offerts dans le secteur public. Cet accroissement des effectifs est rendu possible par une politique salariale rigoureuse, prévoyant le maintien du pouvoir d'achat moyen des agents en place.

Dans le domaine social, le minimum vieillesse pour une personne seule sera porté à 2 000 francs et les allocations familiales augmentées dans le cadre d'une refonte des prestations familiales.

L'allocation logement bénéficiera d'une nouvelle augmentation de 20 % en décembre tandis que, parallèlement, quelque deux cent *cinquante mille logements aidés* vont être mis en chantier et qu'un important effort de réhabilitation de H.L.M. va être mené. La progression du budget de l'urbanisme et du logement sera d'ailleurs de 34 %. D'autres budgets connaissent des progressions aussi spectaculaires. Celui de la recherche civile par exemple, en augmentation de près de 30 %. Globale*ment,* les dépenses d'équipement civil du budget général progresseront de plus de 25 %.

En privilégiant le secteur du bâtiment et des travaux publics, mais aussi les équipements et transports collectifs, le gouvernement a le souci de procéder à une relance qui pèse le moins possible sur nos importations. Depuis 1978, en effet, la part des importations dans l'offre de produits industriels avait augmenté de cinq points. Il est donc, là encore, *indispensable* d'inverser cette tendance. Parmi les grands travaux que l'État engagera ou mettra à l'étude en 1982, je citerai : six grands stades, un important programme de transports collectifs urbains, des liaisons ferroviaires à grande vitesse, une mise au gabarit des canaux, le chantier de la Villette, le tunnel sous la Manche et un vaste pro*gramme de petits travaux urbains* (aménagements et équipements pour les enfants, les piétons, les cyclistes et les *handicapés*).

(M. VIVIEN. — *On dirait du Prévert !...)*

Sans oublier l'exceptionnel programme d'énergie qui sera créateur d'emplois.

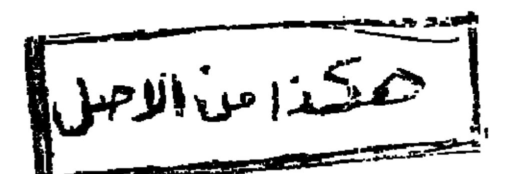
Pour mener à bien l'indispensable reconquête de notre marché intérieur, le gouvernement est décidé à se battre en vue d'obtenir un renforcement du dispositif communautaire du marché européen. La C.E.E. est en effet la zone économique la plus *ouverte vers l'extérieur* et la moins protégée. Nous sommes pour l'Europe, mais certainement pas pour l'Europe des dérèglements.

En matière agricole notamment, nous entendons que soit respectée la préférence communautaire. Il convient également de supprimer les distorsions de concurrence entre les producteurs de la Communauté : *montants compensatoires monétaires,* aides régionales, taux différents d'impôts indirects.

La politique de relance ne développera pleinement ses effets positifs que si l'appareil de production est en mesure de répondre à la demande et de mettre en place de nouvelles capacités de production. A cet effet, le gouvernement prendra en *compte le* critère de reconquête du marché intérieur dans les décisions d'attribution de certaines aides publiques.

(Lire la suite page 8.)





LA DÉCLARATION DE POLITIQUE

(Suite de la page 6.)

Pour financer le budget, le gouvernement vous propose une fiscalité plus juste, et qui cependant ne contrarie pas l'activité économique. 1982 marquera un premier pas vers un dispositif fiscal plus équitable. N'est-ce pas en effet aux plus fortunés, comme à ceux qui reçoivent les revenus les plus élevés, de contribuer, au titre de la solidarité nationale, à la lutte contre le chômage, qui frappe surtout les plus pauvres ?

Pour la majorité des contribuables, le poids de l'impôt sur le revenu sera stabilisé. En effet, le barème sera également actualisé, pour toutes les tranches. Une contribution supplémentaire sera en revanche demandée aux revenus les plus hauts pour participer au financement de l'UNEDIC.

Par ailleurs, les avantages liés au quotient familial, qui sont d'autant plus importants que les ménages ont des revenus élevés, seront plafonnés. Tout cela va dans le sens de l'équité, et de la solidarité.

Tel est aussi l'esprit qui préside à la mise en place en France de cet impôt sur la fortune qui soulève tant d'émotion — du moins chez quelques-uns, qui donnent fort de la voix ! — alors qu'il est entré dans les mœurs de la plupart de nos voisins. Il ne taxera véritablement que les grandes fortunes : plus de 3 millions pour les fortunes privées, plus de 5 millions lorsqu'il y a outil de travail, ce qui signifie que 98 % des entrepreneurs individuels ne seront pas concernés. Je suis prêt à examiner avec les organisations professionnelles les dispositions complémentaires qui pourraient être introduites dans le projet du gouvernement afin d'encourager les investissements dans l'entreprise, mais seulement les investissements dans les entreprises, et la création d'emplois, et seulement la création d'emplois.

Cette fiscalité nouvelle ne cassera pas la consommation : nous avons écarté toute majoration *générale de la T.V.A.* Elle ne pénalisera pas les entreprises en dehors de deux secteurs — la *banque et l'industrie pétrolière*, — qui seront taxés en raison de bénéfices exceptionnels dus aux *circonstances économiques.* Plus généralement, le gouvernement s'efforcera de stabiliser la charge des impôts et des cotisations sociales qui pèsent sur les entreprises. *Il y parviendra à deux* conditions.

La première est d'opérer en 1982 une réforme sérieuse de la Sécurité sociale et de son financement. J'ai demandé au ministre de la solidarité nationale d'engager à ce sujet une consultation avec les *partenaires* sociaux. Les conclusions seront présentées à la fin de l'année, ou au début de l'année prochaine. Nous ne pouvons nous satisfaire de l'état dans lequel nous avons *trouvé la Sécurité sociale.*

(Exclamations sur les bancs de l'opposition.

M. MAUROY. — *Oh ! messieurs de l'opposition, rappelez-vous donc l'histoire de ce petit point de cotisation ajouté pour couvrir les dépenses, puis reparti avant les élections. Si ce point supplémentaire avait été maintenu, il n'y aurait pas de déficit.)*

Je mets les Français en garde : les dépenses nouvelles ne se conçoivent pas, notamment dans le domaine de l'assurance-maladie, sans économie corrélative. Je vous demande de comprendre que, dans ce domaine, certains progrès *devront* attendre que nous ayons d'abord marqué des points dans la lutte contre le chômage. Il y va de la vitalité même de *notre appareil de production.*

La seconde condition pour que le gouvernement stabilise le poids des charges sociales est que les entreprises jouent le jeu de la reprise, fassent reculer le chômage, améliorent ainsi l'équilibre des régimes sociaux. C'est un pacte entre elles et le gouvernement. En 1981, nous faisons un geste difficile, dont la portée doit être bien mesurée : le budget de l'État supportera à titre exceptionnel la moitié du déficit de l'UNEDIC, l'autre moitié étant demandée à l'emprunt.

Nous aurions pu laisser les partenaires *sociaux* responsables de l'UNEDIC augmenter fortement les cotisations de l'assurance-chômage. Nous ne l'avons pas fait parce que nous sommes convaincus que la bataille de l'emploi ne sera pas gagnée si nous ne donnons pas un coup d'arrêt à l'alourdissement des charges sociales des entreprises, et notamment des industries de main-d'œuvre. Je souhaite que les entreprises comprennent notre détermination à les aider et ce qu'il leur appartient de faire en *réponse* à notre attitude. La balle est dans leur camp.

...et des nationalisations

Après *le* plan et *le budget*, l'extension du secteur public constitue un troisième point d'ancrage de notre *action* économique. Certains poussent des clameurs parce que nous avons l'audace de faire, en matière de nationalisations, ce que nous avions annoncé que nous ferions, et que nous sommes en train de faire. Ces campagnes n'auront eu qu'un seul effet : nous conforter dans notre volonté de conduire le changement en dépit de l'opposition de certaines puissances d'argent.

(Une voix sur les bancs de l'opposition : *Archaïsme !)*

De quoi s'agit-il ? Les nationalisations de 1936, de 1937, de 1945, ont porté des fruits remarquables. Si nous avons les trains les plus performants du monde, des réseaux de distribution d'électricité et de gaz tout à fait remarquables, si nous produisons l'Airbus, si Renault triomphe à l'exportation, si nos compagnies pétrolières *s'implantent aux États-Unis* — et combien d'autres exemples pourrais-je citer ? — ne le doit-on pas au secteur public ? Aujourd'hui, il est envisagé — et votre Assemblée en sera saisie le mois prochain — de prolonger les décisions de la Libération. Nous estimons nécessaire que le secteur public industriel soit élargi, qu'il soit composé d'entreprises autonomes, vivantes, compétitives, et qu'un appareil de distribution du crédit soucieux d'abord de l'intérêt général de notre économie l'épaule, comme il épaulera mieux, désormais, l'ensemble des entreprises.

Nous allions hier vers la plus détestable des économies mixtes : l'État intervenant, toujours trop tard, épongeant les pertes de certaines entreprises sur le dos du contribuable et laissant aux capitaux privés les profits des secteurs prospères. Nous ne voulons plus de cette socialisation de dupes. Nous conférerons à la communauté nationale des entreprises importantes, quelle que soit leur situation financière, parce que leur rôle est stratégique. Mais nous opérerons cette nationalisation dans une logique d'entreprise. Ainsi, pour Dassault et Matra, le souci qui est le nôtre de ne pas démanteler des groupes nous amènera à des formules *souples*, associant l'État, majoritaire, aux actionnaires privés. Bien entendu, nous ne prendrons pas prétexte de cette nationalisation pour nous emparer d'Europe 1 ou nous saisir des *Dernières Nouvelles d'Alsace.*

(Des voix sur les bancs de l'opposition : *Et Hachette ?)*

Ajouterais-je que nous avons pris soin de prendre en compte les données humaines ? S'agissant de Dassault, la formule retenue est un hommage à un ingénieur de grand talent qui a beaucoup fait pour les ailes françaises.

Plus généralement, je confirme que nous ne nationalisons que ce que nous avions annoncé : il n'y aura pas de nationalisation rampante. Les nouvelles sociétés nationales ne seront pas de faux partenaires du jeu économique. Soumises à la loi ordinaire des *sociétés commerciales, elles seront* à armes égales avec leurs pairs, français et étrangers. Elles se *lanceront hardiment* dans la bataille économique. Elles joueront aussi un rôle d'entraînement et *de soutien* à l'égard du tissu des petites entreprises, en se montrant plus respectueuses des intérêts des *sous-traitants* et en mettant à la disposition des P.M.E. leurs capacités de formation et d'exportation. Enfin, *dans le secteur public élargi*, comme dans les entreprises publiques du secteur concurrentiel — où les choses avaient sur ce plan inégalement progressé, — se feront d'importantes avancées sociales.

La nationalisation du crédit ne *portera* pas atteinte au pluralisme et à la concurrence entre établissements bancaires. Dans *certains cas*, elle la stimulera. Elle permettra en outre une réforme bancaire tournée vers les *P.M.E. qui était réclamée depuis* des années mais que les gouvernements précédents n'avaient jamais osé réaliser. Quand l'État sera leur actionnaire, les banques se mettront de manière décisive au service de l'économie. Elles prendront mieux en compte les besoins de leurs clients. Elles seront plus attentives à l'emploi. Il s'agira d'un premier pas vers la mise en place d'un système de distribution du crédit, pluraliste, décentralisé et affranchi de la domination de certains intérêts privés.

Initiative et liberté de décision

La politique économique que nous mettons en œuvre respecte *l'initiative et la liberté* de décision des entreprises. D'abord, par la décentralisation, dont le Parlement examine le projet, avec une diligence que je salue.

Décentraliser, c'est desserrer les contraintes administratives, dont les chefs d'entreprise ne sont pas les derniers à se plaindre. C'est engager la lutte contre l'anonymat et la bureaucratie en rapprochant le décideur de l'administré. C'est permettre d'intervenir plus vite, de mobiliser par exemple les ressources locales au profit des entreprises locales, d'adapter les procédures aux cas d'espèce. C'est, en un mot, rendre à la France la *souplesse* qui lui faisait défaut, briser le corset qui l'étouffait. C'est exactement l'inverse de *l'étatisation. L'initiative* et les libertés, c'est aussi le respect de l'économie de marché. La lutte contre l'inflation est une priorité gouvernementale. Le mal vient de loin. Le blocage des prix n'est pas la solution. Notre politique des prix repose sur quatre principes :

— La concurrence : c'est pourquoi nous avons remis en fonction l'appareil d'observation démantelé par le précédent gouvernement ;

— La concertation avec les professionnels ;

— La liberté des prix ;

— La taxation, arme ultime en cas de dérapage. Car nous ne pourrons maintenir cette voie de liberté que si les abus ne se multiplient pas. J'appelle les commerçants, *les consommateurs et leurs* organisations à y veiller. Voilà les moyens de la relance. Voilà les *nouvelles règles du jeu économique* et social.

Sept mesures pour les P.M.E

Mais le gouvernement ne se contente pas de clarifier, il encourage. Il sait bien que les petites et moyennes entreprises forment la trame même du tissu économique et jouent donc un rôle décisif dans la bataille pour l'emploi. Afin de les aider à se lancer avec *détermination dans* la reprise, il a arrêté sept mesures en faveur des P.M.E.

1) *Renforcer leur structure financière.*

Il s'agit d'abord d'améliorer les fonds propres des P.M.E. en développant les prêts participatifs. C'est pourquoi les moyens affectés à ce type de prêts, dans le projet de budget pour 1982, sont renforcés. D'autre part, et surtout, le gouvernement demande aux banques de développer substantiellement la distribution de prêts participatifs, financés sur leurs propres ressources, et de les offrir aux P.M.E. à des taux attrayants. Les modalités de réassurance du risque par un fonds national de garantie sont actuellement à l'étude.

(M. PIERRE-CHARLES KRIEG (R.P.R., Paris). — *Ça fait combien ?)*

La mise en œuvre de ces dis*positions sur le terrain* sera suivie par une cellule d'animation financière régionale, chargée de veiller à la *mobilisation effective* des banques et des établissements de crédit au service des P.M.E. *Les compagnies d'assurance* devront également contribuer au renforcement des fonds propres des *P.M.E. Elles* seront *invitées* à acquérir, plus largement qu'elles ne l'ont fait jusqu'à présent, des actions de sociétés non cotées en Bourse.

2) *Favoriser les créations d'entreprises.*

Les formalités de création d'entreprises seront allégées par la mise en place accélérée de *« centres de formalités »* uniques et le regroupement des documents multiples aujourd'hui demandés par l'administration. Par ailleurs, le gouvernement accroîtra et simplifiera les possibilités de détaxation des bénéfices réalisés par les entreprises nouvelles durant les cinq premières années de leur existence.

3) *Améliorer l'efficacité des aides au développement régional.*

Une réforme du système de primes au développement régional est en cours d'élaboration. Elle rendra ces aides plus accessibles aux *P.M.E.* : en rapprochant des entreprises les centres de décision ; en simplifiant les procédures ; en rendant la prime plus incitative.

Les collectivités locales seront, en effet, invitées à contribuer, plus encore que par le passé, au soutien financier de la création d'emplois. C'est pourquoi nous envisageons d'assouplir les conditions actuellement mises aux exonérations de taxe professionnelle qu'elles peuvent accorder aux entreprises réalisant des investissements créateurs d'emplois.

4) *Renforcer les aides à l'innovation.*

En 1982, les crédits d'aide à l'innovation des P.M.I. alloués par l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche augmenteront de plus de 50 %. Des mesures financières seront prises pour encourager l'embauche de chercheurs par les P.M.E.

5) *Adapter les aides publiques aux entreprises à caractère personnel.*

Toutes les mesures que je viens d'évoquer fonctionnent essentiellement au bénéfice des moyennes entreprises. Il est vrai que les aides publiques ne profitent guère aux petites entreprises de moins de vingt-cinq employés et dont le *chiffre d'affaires ne dépasse* pas 10 millions de francs. Nous avons décidé, en conséquence, de *prévoir pour elles une aide spécifique.* Elles pourront solliciter un prêt participatif simplifié pouvant atteindre 300 000 francs.

6) *Faciliter les transmissions de P.M.E.*

Je sais qu'il est difficile, lorsque l'on possède une entreprise familiale, de vendre, de faire entrer des capitaux extérieurs ou de léguer à ses héritiers ou ses employés. Dans certains cas, c'est néanmoins nécessaire pour la survie ou le développement de l'emploi dans l'entreprise. Le gouvernement *va*, en conséquence, s'attacher à abaisser les obstacles aux transmissions d'entreprises :

— en engageant, au cours du plan intérimaire, l'harmonisation de la taxation des mutations à titre onéreux, afin que son poids ne dépende plus de la forme juridique choisie pour l'exploitation ;

— en développant le recours aux actions sans droit de vote et à dividende prioritaire ;

— en facilitant, grâce à des prêts spéciaux, les possibilités de *rachat du capital* par les travailleurs de l'entreprise ;

— en encourageant les cadres des grandes entreprises à se lancer dans la reprise et le redressement des P.M.E. par une garantie de réintégration dans leur entreprise d'origine en cas de nécessité.

7) *Stimuler les investissements créateurs d'emplois.*

L'aide fiscale à l'investissement bénéficie aujourd'hui de manière aveugle à toutes les entreprises, même si leurs investissements stagnent et quelle que soit l'évolution de leurs effectifs. Ce dispositif sera modifié de manière à inciter les entreprises à moderniser leur outil de production, tout en assurant le maintien ou l'accroissement de l'emploi.

Quatre mesures pour changer la vie

La croissance ne constitue cependant pas la seule réponse au *drame du chômage.* Car, comme je vous l'ai dit, la situation sur le marché de l'emploi *en France ne résulte pas seulement* de la conjoncture économique, mais aussi de la sociologie *et de la démographie.* Nous nous proposons donc de pallier le déficit d'emplois par une formule simple : un nouveau partage du travail. Dans ce but, le gouvernement a arrêté quatre grandes *mesures pour changer la vie.*

1) *La réduction de la durée du travail.*

Je rappelle notre objectif : trente-cinq heures effectives en 1985. La réduction de la durée du travail *constitue, de loin,* la mesure la plus créatrice d'emplois. A condition qu'il ne s'agisse pas d'une *décision uniforme et* générale, mais d'une réduction négociée, multiforme, accompagnée de *réorganisations* et d'un partage de revenus coïncidant avec le partage du travail. Des *discussions* sur ce sujet *se* sont ouvertes dans les diverses branches professionnelles. Le gouvernement les laisse se développer librement. J'attire l'attention des partenaires sociaux sur le fait que la diminution du temps de travail ne sera réellement créatrice d'emplois que si les trente-cinq heures sont effectivement atteintes en 1985. L'État fera tout ce qui est en son pouvoir pour faciliter cette diminution, sans qu'il soit porté atteinte à la compétitivité des entreprises.

(M. JACQUES TOUBON (R.P.R., Paris). — *Vous dites n'importe quoi !*

Exclamations sur les bancs socialistes. — *Le SAC ! Le SAC !)*

Les partenaires se sont mis d'accord pour trente-neuf heures au 1er janvier 1982, pour la cinquième semaine de congés payés, pour la limitation des heures supplémentaires. Le gouvernement proposera cet automne au Parlement une loi qui entérinera cet accord. Chaque année, en fonction des progrès réalisés, il proposera à votre vote de nouveaux aménagements législatifs. Dans certaines industries, le cap des trente-neuf heures est déjà franchi et l'objectif de trente-cinq heures pourra sans doute être atteint bien avant 1985. Il faut que des progrès décisifs soient effectués pour les travaux pénibles, pour le travail en continu *grâce à l'instauration d'une cinquième équipe* ; il faut que les réductions les plus créatrices *d'emploi reçoivent la priorité.*

2) *L'aménagement du travail à temps partiel.*

Cette forme d'activité correspond à un souhait de plus en plus répandu, et pas seulement chez les femmes, comme on le dit trop souvent. Pour que le travail à temps partiel se développe, il convient d'améliorer la protection et les garanties des salariés qui choisissent cette formule. L'État peut et doit, dans ce domaine, montrer l'exemple. Dès 1982, plusieurs grandes administrations proposeront aux agents qui le souhaitent de choisir le travail à mi-temps, avec réduction de leur salaire de moitié. Les emplois ainsi libérés seront immédiatement pourvus.

Pour tous les fonctionnaires qui le désirent, la semaine de quatre *jours*, avec 20 % *d'abattement du* traitement, sera progressivement établie. Les collectivités locales et les *entreprises seront invitées* à suivre cette voie. Dès 1982, les administrations d'État accepteront, sauf nécessité *impérieuse* de service et avec préavis, les demandes de travail à temps partiel.

Pour certains salariés, les cadres en particulier, la réduction du travail risque de rester lettre morte. A ceux-là, s'ils le souhaitent, nous devrons pouvoir proposer de prendre une année de congé, partiellement rémunérée, avec la garantie de retrouver leur emploi.

(Exclamations sur les bancs du R.P.R.

Protestations du groupe socialiste. — *Le SAC !*

M. PHILIPPE SEGUIN (R.P.R., Vosges). — *Qui paiera ?*

M. ANDRÉ LAIGNEL (P.S., Indre). — *Les riches !*

Plusieurs députés socialistes. — *Le SAC !*

M. PIERRE MAUGER (R.P.R., Vendée). — *Vous aurez un sac de nœuds!*

M. MAUROY. — *Je vois que les cadres ne vous intéressent pas...)*

Avec la mesure que j'ai dite, il s'agira, pour commencer, d'une expérience. Par le biais de cotisations volontaires, les intéressés pourront *« capitaliser »*, pour financer leur *« année sabbatique »*.

3) *L'abaissement de l'âge de la retraite.*

Le gouvernement tiendra ses engagements. Il abaissera à soixante ans l'âge de la retraite. Dès le début de l'année 1982, un projet de loi vous sera soumis. Il tiendra compte de la durée de carrière des travailleurs, en particulier pour ceux qui ont travaillé très jeunes et effectué des tâches pénibles. Dans la plupart des cas, la retraite au taux plein dès soixante ans sera assurée.

Mais nous avons le souci de ne pas accroître la rigidité de notre système social. Il importe de *créer un nouveau rapport* entre l'homme et le travail. La participation à la production ne *doit pas être la seule source* d'épanouissement des individus. Les générations montantes l'ont bien compris qui explorent volontiers d'autres voies dans leur quête du bonheur. C'est pourquoi, il nous faut apporter à la transition entre l'emploi et la retraite une souplesse qui n'existe pas aujourd'hui.

C'est pourquoi, j'ai demandé que soit étudié un système de retraite dans lequel les droits à pension seraient ouverts non plus à un âge donné, mais en fonction de la durée de carrière. L'inégalité des espérances de vie aboutit d'ailleurs aujourd'hui à une pénalisation aberrante des catégories les plus défavorisées. Ouvriers et *manœuvres* versent plus, durant leur vie active, qu'ils ne recevront pendant leur retraite alors *que c'est* l'inverse pour les catégories les plus favorisées.

Chacun comprend bien qu'il n'est, dès lors, pas possible de tolérer le cumul d'une pension de retraite et d'un revenu tiré de la poursuite d'une activité professionnelle après soixante ans. Le projet de loi comportera en conséquence des dispositions de nature à prévenir de tels cumuls, sauf dans certains cas, notamment lorsque le niveau de pension de l'intéressé est très modeste.

(Interruptions sur les bancs de l'opposition.

M. MAUROY. — *Il est clair que les intérêts de ceux qui ont beaucoup d'argent vous intéressent davantage!*

M. VIVIEN. — *Démagogue !)*

Aujourd'hui, le régime de la garantie de ressources permet à ceux qui, âgés *de soixante* à soixante-cinq ans, renoncent à toute activité professionnelle, de *bénéficier* d'une allocation versée par l'UNEDIC. Avant même soixante ans, l'État, grâce au *Fonds national de l'emploi*, accorde des allocations du même montant à des travailleurs de plus de cinquante-cinq ans qui appartiennent à des entreprises en difficulté et dont le départ évite des licenciements. Cette *faculté* sera étendue aux travailleurs de cet âge qui appartiennent à des entreprises saines mais sont volontaires pour partir, dans un esprit de solidarité, afin de laisser la place à des travailleurs plus jeunes.

L'État, par ce dispositif conjoncturel et l'effort financier qu'il implique, traduira sa volonté de favoriser les départs en retraite au nom de la solidarité face au chômage.

4) *La prise en charge des jeunes et le développement de la formation professionnelle.*

42 % des chômeurs ont moins de vingt-cinq ans. Nous refusons que ces jeunes, par dizaines de milliers, à peine sortis de l'école, et trop souvent sans formation réelle, n'aient d'autre choix que les bureaux de l'A.N.P.E. Alors que l'avenir de la France dépend de sa capacité à s'adapter aux nouvelles techniques, à développer de nouvelles industries, nous laissons, chaque année, près d'un jeune sur trois entrer dans la vie sans véritable qualification !

La collectivité nationale a le devoir de prendre en charge les *jeunes jusqu'à* leur majorité. Il faut que jusqu'à dix-huit ans tous les jeunes puissent bénéficier de la part de l'État, des collectivités régionales et locales, des entreprises, d'une formation *qui* leur donne une qualification. Nous allons compléter et rééquilibrer la carte scolaire pour que, partout, ceux qui peuvent suivre l'enseignement des lycées d'enseignement général *et des lycées* d'enseignement professionnel trouvent place dans ces établissements.

A côté du service public de l'éducation, et en étroite liaison avec lui, il nous faut inventer des formules neuves, décentralisées, adaptées aux besoins locaux. Les communes, les régions, les entreprises, les chambres de métiers, seront *invitées* à développer des centres d'enseignement professionnel combinant la formation sur le tas et la formation théorique.

Vive la révolution !

On ne le savait pas encore, *mais il faudra s'y faire* : M. Mauroy est un homme timoré. Il n'a rien d'un révolutionnaire. La preuve ? Son plan de lutte contre le chômage, timide, ne *porte* pas *la marque* de l'imagination que les Français ont cru porter au pouvoir.

Ces appréciations n'émanent pas de quelque maximaliste de la gauche majoritaire. *Elles* forment la substance des réactions exprimées dans les couloirs de l'Assemblée par les députés de l'opposition et singulièrement par ceux du R.P.R.

« C'est du Barre à peine amélioré, estime M. Jacques Marette (R.P.R., Paris). *Nous avions un premier ministre suffisant. Nous avons aujourd'hui un premier ministre insuffisant. » « On prend les autres et on recommence*, ajoute M. Jacques Toubon (R.P.R., Paris). *Mauroy a dit des choses que l'on aurait pu entendre dans la bouche de Barre. »*

M. Barre n'amusait pas du tout les néo-gaullistes, considérés comme ses ennemis de l'intérieur lorsqu'il était chef du gouvernement. M. Pierre Mauroy a le mérite de les faire éclater d'un rire qui, lui au moins, est « révolutionnaire ». « *Sur le plan économique, c'est à se rouler par terre* », assure M. Philippe Séguin (R.P.R., Vosges). M. Séguin ne va pas jusqu'à passer aux actes. Il se contente *de serrer sa main droite en* cornet devant la bouche et de faire mine de souffler dans un mirliton pour dire : *« Une politique de l'emploi qui s'appuie sur la relance tout en affirmant qu'il faut tenir compte des contraintes, j'ai déjà entendu ça. »*

M. Toubon, pour sa part, « *se bidonne* ». Franchement, ce n'est *pas le grand chambardement*, et il en arrive presque à le regretter. « *Jusqu'à présent*, dit-il, *le gouvernement nous a habitués à des positions de caractère révolutionnaire. Or, dans le domaine de l'emploi, celui sur lequel les Français le jugeront, le plan Mauroy est d'un classicisme extrême.* » M. Séguin feint, lui aussi, *de s'étonner* : « *Sur les réformes de structure, c'est nul*, dit-il. *Heureusement que Mauroy a les nationalisations pour faire semblant.* » Pour un peu, *on s'attendrait que ces duettistes* du groupe R.P.R. entonnent un vibrant « Vive la révolution ! ».

M. Jean Foyer lui-même en a *perdu* son *latin. L'ancien* garde des sceaux, député (R.P.R.) de Maine-et-Loire, a l'air déçu : « *Il n'y a rien du tout, là-dedans.* » Rien ? Si, tout de même. M. Foyer a *retenu un projet*, le contrat de « jeune volontaire » dont pourront bénéficier les Français au terme de leur service *militaire.* Il lui rappelle de mauvais souvenirs, ceux des « chantiers de jeunesse » du régime de Vichy. M. Foyer n'a pas envie d'en rire. *M. Toubon s'esclaffe* : « *On va envoyer des gosses assécher les marais avec des pompes à vélo.* »

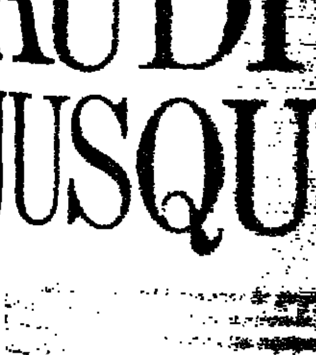
Vouloir « *résoudre la crise de l'emploi par le scoutisme* » relève du « *gadget* » pour *M. François d'Aubert* (U.D.F., Mayenne). Le scoutisme et la révolution, en effet, cela fait deux. Les mesures annoncées par M. Mauroy, estime M. Pascal *Clément* (U.D.F., Loire), ont été puisées dans un manuel de recettes de cuisine. « *Nom d'une pipe*, s'exclame-t-il, *est-ce qu'il y a une idée nouvelle en dehors des chantiers de jeunesse ?* »

Là s'arrête l'accord des giscardiens avec les « sans-culotte » du R.P.R. On ne pouvait pas s'attendre à ce qu'ils condam*nent le plan Mauroy en le jetant* dans le même panier que les discours antérieurs de M. Barre. Ce plan, selon M. Stasi (U.D.F., Marne), « *ne créera pas d'emplois nouveaux et coûtera cher à la nation* ». Mais encore ? Au R.P.R. de répondre. « *Faut voir* », dit le prudent M. Falala (Marne). Pour M. Marette, c'est *tout vu* : l'opposition *n'a* plus qu'à attendre que les autres « *se plantent* ».

« Les autres » n'ont évidemment pas l'intention de leur *accorder ce plaisir. Un seul* d'entre eux a paru manquer d'enthousiasme. Que pense du plan gouvernemental M. Claude Evin, député (socialiste) de Loire-Atlantique, *président* de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ? « *Pas mauvais* », dit-il, en se grattant le nez : « *Il y a un certain nombre de questions qui méritent des réponses plus précises qu'un grand discours de tribune.* » M. Evin pense à l'inflation.

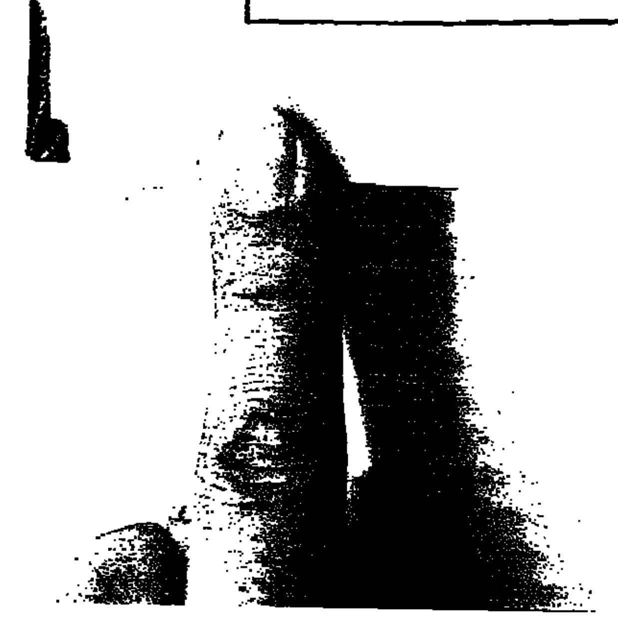
M. Michel Rocard, lui aussi, fait la *mauvaise tête, mais pas* pour les mêmes raisons. Il pense au comité directeur du P.S., au cours duquel la majorité a réduit, samedi, l'influence numérique de son *courant.* « *Mesquin* », a dit le ministre du Plan, qui avait pourtant noté le matin même que la disparition des courants — cette « plaie » du mouvement socialiste — marque la fin d'une maladie de jeunesse. Voilà une vraie révolution.

JEAN-YVES LHOMEAU.









GÉNÉRALE DE M. MAUROY

C'est dans cet esprit, qu'au terme du service national, nous proposerons aux jeunes de souscrire un contrat pour effectuer des tâches *répondant à des besoins sociaux actuellement insatisfaits.* Ce contrat de « jeune volontaire » de six mois ou un an, les mettra au contact de professionnels susceptibles de leur apporter une formation. En France, les secteurs d'activité où un tel volontariat pourrait trouver à s'employer ne manquent pas :

— La mise en valeur de notre *massif forestier* à un moment où l'évolution du coût des énergies le rend particulièrement précieux;

M. VIVIEN. — *Maréchal, nous voilà !*

M. PIERRE GUIDONI (P.S.). — *Il n'en rate pas une!*

M. MAUROY. — M. Vivien, vous savez quels sont ceux qui, dans les heures sombres où le pays roulait vers le gouffre, se sont rassemblés pour que la France retrouve un jour sa dignité et sa liberté.

M. VIVIEN. — *Les gaullistes!*

M. MAUROY. — Vous savez aussi qu'une certaine grande bourgeoisie, et ceux qui défendent les plus gros intérêts, ont choisi de suivre le gouvernement de Vichy pour prendre leur revanche !

(Exclamations sur les bancs de l'U.D.F. « Marchais ! Marchais ! ») (Mme Nicole de Hauteclocque (R.P.R., Paris), ainsi que M. Pierre de Bénouville (R.P.R., Paris), et Krieg quittent l'hémicycle).

M. VIVIEN. — *M. le premier ministre, regardez qui quitte l'hémicycle!*

M. MAUROY. — M. Vivien, c'est vous qui vous êtes livré à une provocation en proférant une interruption inacceptable pour le premier ministre et le gouvernement. Je notais que le volontariat des jeunes Français pourrait s'exercer utilement dans la mise en valeur de nos forêt. J'ajoute qu'il le pourra aussi dans :

— La protection civile et la lutte contre les incendies ;

— La sauvegarde des parcs régionaux et nationaux et la lutte contre les pollutions ;

— La participation à l'animation des communes les plus petites. Sur ses trente-six mille communes, la France a des milliers de communes de moins de cinq cents habitants qui seront aidées.

A l'extérieur, la coopération ne doit plus être le domaine réservé de catégories sociales déjà privilégiées. Dans le tiers-monde notamment, nombre de jeunes ouvriers ou agriculteurs français pourraient rendre des *services* exceptionnels tout en vivant une expérience humaine particulièrement enrichissante. Par ces *contrats la collectivité* répondra au désir des jeunes qui souhaitent s'évader, vivre une vie différente avant d'entamer une carrière professionnelle plus classique. Elle leur donnera aussi un complément de formation qui les préparera à prendre des emplois, notamment au service de l'Etat et des collectivités locales.

Nous ne vaincrons le chômage qu'au prix d'un immense effort *d'adaptation, d'enrichissement,* d'ouverture à tous de la formation initiale et continue. Cet effort est particulièrement nécessaire pour les femmes, dont le niveau de qualification est trop souvent un *obstacle à l'accès à l'emploi.*

Il est nécessaire aussi pour tous ceux qui ont du mal à trouver un emploi après une longue période de chômage. Il est nécessaire enfin pour tous ceux qui doivent s'adapter aux technologies nouvelles. Les programmes de formation professionnelle seront donc développés ; le service public de formation et d'orientation réformé et rénové ; et les entreprises invitées à intensifier leur effort dans le cadre des obligations légales et, lorsqu'elles le peuvent, au-delà.

Un nouveau rapport de l'homme au travail

Chacun comprend que ces mesures ne prendront toute leur efficacité que si leur mise en œuvre est prise en charge par les partenaires sociaux. En premier *lieu, par les syndicalistes.* Il s'agit là d'un nouveau rapport de l'homme au travail.

Dans les négociations, les partenaires sociaux doivent prendre en compte le fait que les hommes ne pourront travailler moins que si les machines travaillent davantage. Seuls des gains de productivité permettront de financer l'embauche supplémentaire. Les salariés permettront le succès de cette politique en acceptant de privilégier la réduction de la durée du travail par rapport à la revendication d'une hausse de pouvoir d'achat. Les entrepreneurs doivent se prêter à cette mutation sociale et technique.

L'Etat, quant à lui, va montrer l'exemple en accompagnant la réduction de la durée de travail d'un allongement des horaires d'ouverture et de fonctionnement des services ouverts au public. Les collectivités locales sont invitées *à faire de même.*

Pourtant, les mesures que je viens de détailler ne suffiront pas en elles-mêmes à éponger un déficit d'emplois qui résulte de la situation démographique particulière de la France. Il nous faut donc prendre, pour une période transitoire, des décisions audacieuses qui nous permettent d'obtenir des résultats rapides. A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles et financement exceptionnel.

C'est *pourquoi* le gouvernement a décidé de proposer des « contrats de solidarité-emploi » aux employeurs disposés à un effort particulier pour créer des emplois. Ces contrats seront de plusieurs types. Par exemple :

— Un contrat de solidarité-emploi ;

— Une aide temporaire à une entreprise qui procède à une très forte baisse de la durée du travail pour créer des emplois ;

— La mise en œuvre de la préretraite, dès cinquante-cinq ans, pour les salariés d'entreprises qui recrutent des jeunes pour remplacer les anciens ;

— L'autorisation donnée à des collectivités locales ou à des entreprises d'embaucher de jeunes chômeurs sans que ceux-ci, pen*dant un temps très limité,* perdent leur allocation de chômage ;

— Une aide exceptionnelle apportée au développement d'activités nouvelles exigeant des embauches ;

— *Un complément de rémunération* accordé à des travailleurs qui choisissent le mi-temps, à condition que de nouvelles embauches en résultent.

Il ne s'agit là que d'exemples. L'appel à l'imagination et à la *solidarité fera le reste.* Elus locaux, chefs d'entreprise, syndicalistes, fonctionnaires, tous doivent pouvoir se réunir, chercher ensemble des solutions pour sauver les entreprises en difficulté, et préparer des contrats de soli-solidarité-emploi, c'est le moyen pour une entreprise, une commune, un bassin d'emploi, une branche professionnelle, qui font *un effort exceptionnel de bénéficier* de toutes les mesures annoncées.

Il faut qu'ils s'organisent en comités locaux de l'emploi. Chaque fois qu'une telle initiative sera prise, l'Etat apportera son *concours.* Et une *commission* nationale, composée d'élus, de parlementaires en mission, des partenaires sociaux et de représentants de l'administration, agira comme un comité permanent de guerre contre le chômage. Elle sera installée auprès du premier ministre dans moins d'un mois, en liaison étroite avec le ministre du travail et le mi*nistre de l'économie et des finances.*

Chacun doit consentir cet effort de solidarité. Deux millions de chômeurs, c'est beaucoup. Par rapport au nombre des entreprises existant dans ce pays, c'est peu. Des résultats significatifs sont à notre portée dès lors que, tous ensemble, nous acceptons de relever le défi.

Force est de constater que les financements divers destinés à favoriser l'embauche n'ont pas toujours un effet mécanique immédiat. A quoi sert d'aider une entreprise qui aurait recruté en toute hypothèse ? Pourquoi faciliter *des departs en retraite si* cette aide n'aboutit qu'à une compression de personnel et à la suppression de postes ? Les aides en faveur de *l'emploi* illustrent, elles aussi, le fantastique gaspillage occasionné par la centralisation excessive de notre pays. Pour nous battre efficacement contre le chômage, nous devons le débusquer là où il est, nous devons nous adapter à la diversité des réalités locales, en décentralisant au maximum nos moyens d'actions.

Le financement de l'ensemble des mesures que je viens d'annoncer est intégralement prévu à l'intérieur des plafonds de dépen*ses arrêtés dans le projet* de budget pour 1982. En outre, si le résultat que nous en attendons en termes d'emploi est atteint, notre action contribuera, en 1982, au redressement de la situation des finances publiques et du budget social de la nation.

Ne craindre ni l'audace ni l'imagination

Voici comment le gouvernement entend remettre la France tout entière au travail. Ces mesures sont audacieuses. Elles traduisent clairement la volonté qui nous anime. Nous les mettrons en œuvre avec tout le dynamisme nécessaire.

Elles exigent d'être relayées, d'être accompagnées par un effort de tout le pays. Lutter contre le chômage doit être l'objectif premier des syndicalistes lorsqu'ils négocient ; des patrons lorsqu'ils investissent ; des élus lorsqu'ils gèrent leur collectivité. Je sais que nous serons entendus et je re*mercie tous ceux qui vont se* mobiliser pour notre avenir commun.

Certes, des docteurs de la loi viennent vous faire la leçon au nom de lois économiques prétendues intangibles. Je les entends comme vous : à les croire, le gouvernement n'aurait comme unique perspective que d'imiter ses prédécesseurs.

Mais vous qui deposez une motion de censure, qu'avez-vous fait, vous qui prétendez aujourd'hui nous censurer ? Vous annonciez une croissance de 1,6 %. Elle était en réalité de 0,5 %. Vous annonciez un déficit de *30 milliards. Il etait en réalité* de 57 milliards. Vous annonciez une hausse des prix de 10 %. Elle atteignait en réalité 13,5 %.

Il existe à nos portes un pays dont le taux de croissance est, avec le Japon, le plus élevé de l'O.C.D.E. Un pays dont le revenu par tête dépasse celui de la moyenne des pays de la C.E.E. Un pays dont *le* taux de chômage est le plus bas d'Europe, où l'inflation est faible, la monnaie forte. Et pourtant les règles intangibles que certains brandissent contre nous n'y sont pas respectées : le budget et le commerce extérieur sont en déficit constant, *il n'y a pas de banques* privées, le secteur public est plus étendu qu'en Yougoslavie, même certains prix sont bloqués, l'intervention de l'Etat est considérable. Ce pays, c'est l'Autriche. Deux fois détruite par la crise, ayant deux fois vu ses structures s'effondrer, minées par le chômage, l'Autriche conduit une politique dont l'objectif prioritaire est *de maintenir l'emploi et la croissance.*

Je ne vous propose pas un modèle. Je n'ignore pas que dans un petit pays il est plus facile de traiter les problèmes dès qu'ils surgissent. Mais la décentralisa*tion nous permettra d'obtenir une* efficacité que je souhaiterais — comparable.

Je veux simplement, par cette référence, vous montrer qu'il n'existe pas de tabous, et que vous ne devez craindre ni l'au*dace ni l'imagination* ; que l'élément déterminant, y compris dans le domaine economique, c'est l'existence d'une volonté politique, comprise et relayée à tous les niveaux de la société.

Pour sauvegarder notre avenir commun, *l'heure est venue d'un sursaut de la communauté* nationale. Et je voudrais dire que le moment est particulièrement mal choisi, mesdames et messieurs de l'opposition, pour déposer une motion de censure, parce que l'opposition censure à l'aveuglette: *elle a déposé son texte* avant même de connaître le contenu des propositions gouvernementales ! Parce qu'aucun des chô*meurs, en faveur desquels nous* nous mobilisons, n'est dû à la politique de la gauche : ils sont les victimes de votre gestion.

La censure que vous brandissez aujourd'hui a déjà été votée, il y a trois mois Contre vous ! Le peuple, rassemblé par le suffrage universel, a clairement exprimé qu'il ne vous faisait pas confiance pour redresser *l'économie du pays.*

Au moment où nous sommes contraints à des mesures exceptionnelles pour réparer vos erreurs, c'est avec étonnement que je vous vois tenter de tourner vers vous les projecteurs de l'actualité. J'aurais pensé que vous chercheriez plutôt à vous faire discrets. Mais croyez bien que je ne me déroberai pas au débat. D'autant que je vous l'avais, moi-même, proposé en annonçant, il y a plusieurs semaines — et avant même votre motion de censure, — cette déclaration gouvernementale.

Ce vote de censure corres*pond à un choix de société.* D'un côté, ceux qui renoncent et acceptent le declin. De l'autre, tous ceux qui, avec nous, veu*lent rendre son dynamisme* à la France, veulent lui ouvrir les perspectives du socialisme dans la liberté. La crise ne se résoudra pas d'elle-même. Elle ne sera surmontée qu'au prix d'une formidable adaptation industrielle *et d'une mutation sociale.* Il revient aux héritiers des premiers prolétaires jetés au pied des machines à vapeur de réussir l'émancipation que permet la nouvelle révolution technologique.

La France peut ouvrir la route. Nous le lui devons. C'est pourquoi nous sommes déterminés à conduire le changement tel qu'il a été annoncé par le président de la République, voulu par le peuple et légalisé par votre Assemblée.

LA DÉCLARATION DE POLITIQUE

M. LABBÉ (R.P.R.) : les perspectives d'échec de l'« expérience » socialiste

Après l'intervention du premier ministre, le débat sur la motion de censure déposée par le groupe R.P.R. s'engage immédiatement. M. Labbé (R.P.R., Hauts-de-Seine), qui « *n'hésite pas à parler au nom de l'opposition tout entière* », déclare : « *Ceux qui espéraient nous voir jouer cavalier seul, spéculant sur nos divisions, doivent abandonner cette espérance* ». Selon lui, une partie de l'électorat qui a voté à gauche ressent « *l'amertume d'une certaine déception* ».

Après avoir affirmé que le groupe R.P.R. engage « *dès à présent le libre et ferme processus de reconquête du pouvoir* », M. Labbé observe à propos de l'inflation et du chômage : « *Vous n'avez strictement rien fait qui puisse être crédible, efficace et réaliste.* » Evaluant les « cent jours » du gouvernement et sa « *chute de popularité* », M. Labbé dénonce le « *laxisme budgétaire* » et assure : « *Tout est mis en œuvre pour freiner l'embauche, avec une déroutante inconscience : l'étranglement financier des entreprises du fait de l'envol du coût du crédit et de ses incidences sur la trésorerie et sur les investissements.* »

Pour M. Labbé, les projets du gouvernement reposent sur « *des conceptions simplistes et malsaines qui ne manqueront pas de dresser les Français les uns contre les autres* ». Il critique encore « *l'impuissance du gouvernement à briser le cercle vicieux qui provoque la montée constante du nombre des demandeurs d'emploi* », et indique que les nationalisations représentent peut-être « *le plus bel exemple de poudre jetée aux yeux des Français* ». Il note sur ce point : « *Il est inutile de nationaliser pour imposer une politique industrielle volontariste et forte.* » M. Labbé condamne « *ce pouvoir syndical irresponsable qui exige la possibilité d'un veto bloquant des décisions qui ne sauraient émaner que du dirigeant de l'entreprise et de lui seul, faute de quoi il n'y a plus d'entreprise* »

Il conclut : « *Vous ne pourrez pas très longtemps encore exploiter abusivement la veine de ce que vous appelez « le bilan ». C'est une vague de changement qui vous a portés au pouvoir. On attend de vous des résultats — même fragmentaires, même indicatifs — et non ces constants rappels au passé. Vous ne pouvez pas ignorer qu'en 1958, après la faillite de la IVe République, le général de Gaulle, au bout de trois mois, avait rétabli une situation infiniment dégradée. Ce n'est pas dans la critique de ses prédécesseurs qu'il avait su retrouver la confiance et rétablir les équilibres financiers. Vous ne pourrez pas non plus rendre crédible une politique de boucs émissaires, illustrée par ces fameux « koulaks » responsables désignés de tous les échecs de la révolution russe. Ne tentez pas trop d'accuser les patrons qui doivent « rendre gorge », les banquiers qui « vous écœurent », les journalistes dont vous n'avez pas encore obtenu le scalp, les commerçants qui « ne jouent pas le jeu des prix », les fonctionnaires qui entendent rester sur la voie de l'Etat et à son seul service.*

» *Demain vous mettrez en accusation une opposition qui osera encore par ses critiques apporter un écho discordant à la propagande officielle. Nous ne prenons la défense particulière d'aucune catégorie de la population, mais il n'est pas admissible que des Français soient montrés du doigt et promis on ne sait à quelle vindicte. Plus encore que la lutte des classes, ce comportement pourrait conduire à un racisme social aussi pernicieux et condamnable que toute autre forme de ségrégation.* » Le député des Hauts-de-Seine ajoute : « *Notre motion de censure veut donc prendre la valeur d'un avertissement solennel, d'une véritable mise en garde qui s'adresse autant au pays qu'à vous-mêmes, alors qu'il en est peut-être temps encore. Nous voulons ainsi prendre date en disant aux Français ce qui les attend et vers quelles perspectives d'échec les entraîne l'« expérience » socialiste.* »

M. JOSPIN (P.S.) : la frustration de la censure !

M. Jospin (P.S., Paris), reconnaît le droit de l'opposition à censurer le gouvernement, mais se déclare surpris par les attendus de la motion de censure du R.P.R. « *Sont-ils légers ou provoquants ?* », s'interroge-t-il. Il déclare ensuite : « *Nous savons tous qu'ont été retardés le plus possible, en raison des échéances politiques, les licenciements, les opérations de restructuration, les dépôts de bilan qu'on a vus fleurir après notre victoire.* » « *La balle qui vous a échappé*, poursuit-il, *descend la pente. Il nous faut freiner sa course, puis la bloquer, avant de reprendre un mouvement ascendant.* »

Evoquant les reproches de l'opposition concernant la lutte contre le chômage et le taux de d'inflation, il note : « *Vous ne manquez pas d'audace ! Si cette impatience est louable, on ne peut que regretter qu'elle ne se soit pas manifestée plus tôt, quand le R.P.R. avait les moyens politiques d'interrompre une évolution désastreuse dans ce domaine.* » Parlant de « *pré-censure* », puisque l'opposition n'a pas attendu de connaître les dispositions d'ordre économique annoncées par le premier ministre, M. Jospin, évoquant le bilan dont hérite le gouvernement, déclare : « *Une partie des milieux patronaux, plus idéologues ou politiques qu'hommes d'affaires, ne jouent pas le jeu et sont tentés par la politique du pire. Il faudra qu'ils reviennent à de meilleurs sentiments et à une appréciation plus réaliste de leurs intérêts véritables.* »

Le président du groupe socialiste, en conclusion, déclare qu'il se peut que les Français ne comprennent pas l'intérêt de cette motion de censure. Il explique : « *Elle intervient, en effet, beaucoup trop tôt pour concerner la politique de l'actuel gouvernement, mais beaucoup trop tard pour éviter les effets de la politique du précédent. Au fond, l'explication de tout cela est peut-être freudienne. Censurer le gouvernement, monsieur Labbé, cela vous démangeait tellement sous M. Barre que vous n'avez pu résister plus longtemps à l'intense frustration qui était la vôtre, après l'arrivée de Pierre Mauroy. De son divan de psychanaliste, le subtil M. Deniau l'a bien compris : il a trouvé le dépôt de votre motion « prématuré ».*

M. GAUDIN (U.D.F.) : la mise en place de l'État socialiste

M. Gaudin (U.D.F., Bouches-du-Rhône) reconnaît que « *le temps n'est pas encore venu de porter un jugement définitif sur l'action engagée* ». *Il s'étonne du* changement conduit dans la « *précipitation* » alors que, ajoute-t-il, « *les institutions vous garantissent la propriété exclusive du pouvoir pour longtemps* ». Le président du groupe U.D.F. déclare ensuite : « *Vous découvrez que la crise dont vous aviez toujours nié les effets existe bel et bien. Vous découvrez que la croissance ne se décrète pas en conseil des ministres et que les patrons sont indispensables pour créer des emplois. Et la France, elle, découvre que, confrontés à l'épreuve des faits, les socialistes n'étaient pas prêts à diriger le pays.* »

Parlant de la mise en place de « *l'État socialiste* », il affirme : « *On ne compte plus les journalistes licenciés brutalement, les recteurs rétrogradés, les préfets mutés. Rapidement et méthodiquement vous investissez l'appareil de l'Etat en plaçant vos hommes à tous les niveaux. Un seul critère : être socialiste. Car voilà la clé de voûte, l'objectif final de toute l'action gouvernementale : imposer le socialisme, son dogme et ses symboles.* »

Le député des Bouches-du-Rhône résume sa pensée en indiquant : « *Manque flagrant de préparation, incapacité à surmonter les contradictions, chasse aux sorcières, investissement de l'appareil de l'Etat, culte des symboles, prééminence des maximalistes. Voilà ce qui caractérise l'action socialiste de ces cent premiers jours.* » Après avoir insisté sur la nécessité de la « *stabilité* » et de la « *confiance* » en ce qui concerne la réduction de l'inflation, M. Gaudin assure en conclusion : « *Nous ne souhaitons pas votre échec. Il serait aujourd'hui, par le jeu des institutions de la Ve République, l'échec de la nation tout entière. Et nous avons pour notre pays une ambition plus haute que la simple reconquête du pouvoir. Mais nous pressentons que votre échec sera inévitable et nous ne voulons pas voir conduire la France à la faillite.* »

M. MARCHAIS (P.C.) : la France doit agir pour éviter le retour à la guerre froide

Après avoir noté que la motion de censure du R.P.R. n'est que la « réaction dérisoire » à une autre censure exprimée en mai et juin derniers par les Français, M. Georges Marchais (P.C., Val-de-Marne), déclare que les communistes portent « *un jugement favorable* » sur le bilan du gouvernement. Evoquant le problème du chômage, le secrétaire général du P.C.F. déclare qu'il faut « *sonner l'alarme* », car la situation est « *préoccupante* ». Pourtant, déclare-t-il, « *on peut, à condition de décider les mesures appropriées, l'améliorer sensiblement* ». M. Marchais déclare que l'action en ce domaine doit se faire « *au rythme et selon les modalités qui découlent* » du choix fait par les Français, mais avec « *détermination* ». Il estime que les mesures annoncées par M. Mauroy constituent « *autant de points d'appui pour avancer dans cette voie* » et souligne qu'il faut « *accélérer* » *l'action engagée*. Après avoir proposé un certain nombre de mesures économiques (voir ci-dessous), le député du Val-de-Marne, évoquant les nationalisations, se félicite que les engagements pris sur ce point par le président de la République « *soient tenus sans retard* ».

Après avoir souligné que « *nous n'en sommes qu'au tout début du processus de changement* », M. Marchais évoque d'autre part, « *l'attitude arrogante et le discours de guerre froide du secrétaire d'Etat américain, le général Haig, avant-hier à Berlin* » (*le Monde* du 15 septembre). Il déclare à ce sujet : « *Nous sommes indignés et nous sommes préoccupés. Certes, nous le savons, M. Reagan et ses proches n'hésitent pas, dans le but d'intimider l'opinion démocratique, à outrepasser largement les limites que leurs responsabilités d'hommes d'Etat commandent de fixer à leurs propos. Ils ne répugnent pas à jouer avec le feu. Mais ils ne peuvent nourrir l'espoir insensé de ramener le monde des décennies en arrière. Il faut qu'ils se fassent une raison : nous ne sommes plus au temps de leurs prédécesseurs où leurs semblables pouvaient décider à leur guise de la paix ou de la guerre.* »

Pour M. Marchais, « *la France jouera un rôle à sa mesure en faisant entendre sa voix pour stopper toute tentative de retour à la politique néfaste de guerre froide, pour maintenir une situation de coexistence pacifique, de coopération, de dialogue, pour rechercher la paix et le désarmement. Dans ce but*, ajoute-t-il, *toute initiative de sa part ne sera pas seulement conforme aux meilleures traditions de notre peuple, elle constituera un reflet particulièrement positif des changements intervenus dans notre vie nationale. Nul doute qu'à l'échelle du monde tout entier, nous serons écoutés* », ajoute-t-il.

Evoquant sur ce point un « *accord clair* » avec le P.S., il rappelle les termes de cet accord : « *Les deux partis soutiendront l'action internationale de la France — dans le respect de ses alliances — pour la paix et le désarmement progressif en vue de la dissolution simultanée des blocs en assurant l'équilibre des forces en Europe et dans le monde et la sécurité de chaque pays.* » M. Marchais souligne en conclusion : « *Il va de soi que nous sommes plus que jamais disposés à faire passer dans la vie cet engagement.* » Il rappelle enfin que les communistes « *se situent résolument dans la majorité nouvelle* ».

Dans la suite de la discussion, M. Fuchs (U.D.F., Haut-Rhin) estime que le financement de l'assurance-chômage par l'emprunt, ainsi que le déficit budgétaire, conduisent à l'asphyxie du marché financier. Il déclare, d'autre part, que, s'étant adressé à un cabinet ministériel, on lui a répondu que ses interventions « *n'ont aucune chance et qu'il faut passer par un député socialiste* ». Reprenant la parole, M. Mauroy demande des précisions sur cette affaire, car « *une telle attitude ne serait pas admissible* ».

M. Bêche (P.S., Doubs) dénonce « *les ignobles desseins du giscardisme, du chiraquisme et du barrisme* », et M. Royer (N.I., Indre-et-Loire) insiste sur la nécessité de relancer la croissance. Il propose plusieurs mesures pour susciter « *un supplément de dynamisme* » des entreprises : abaissement de leurs charges sociales en portant le seuil à partir duquel le régime de charges est modifié, de dix à vingt-cinq employés ; développement des sociétés de caution mutuelle ; réduction de la taxe professionnelle ; extension des attributions du Fonds de développement économique et social.

Mme CACHEUX (P.S.) : les « guignols » de l'opposition...

M. Souchon (P.S., Cantal) observe que l'opposition est « *fort éloignée du peuple et de ceux qui souffrent* », et assure qu'avec la décentralisation, la mise en œuvre de la planification permettra de créer des emplois. M. Destrade (P.S., Pyrénées-Atlantiques), demande que le système de prévention des difficultés des entreprises soit amélioré.

Mme Cacheux (P.S., Nord) qualifie l'opposition de « *bande de galopins qui n'osent siffler les filles que lorsqu'ils sont en bande* ». Après de vives protestations de l'opposition, elle dénonce « *le clientélisme érigé en système* » de l'ancienne majorité, s'insurge contre « *une censure mécanique contre un gouvernement de gauche* », et assure que les députés des groupes R.P.R. et U.D.F. ont fait « *les guignols* » pendant que le premier ministre parlait.

Mme Gaspard (P.S., Eure-et-Loir) déclare de son côté qu'elle a appris cet après-midi « *ce qu'était la droite* » en constatant les réactions de l'opposition lorsque était mis en cause le pouvoir de l'argent. Le maire de Dreux insiste ensuite sur la nécessité de revoir la carte des aides de la DATAR.

M. Bigeard (app. U.D.F., Meurthe-et-Moselle) affirme qu'il aime le « *punch* » de M. Mauroy, et rappelle à celui-ci qu'il n'est pas seulement le premier ministre des « *camarades socialistes* ». M. Bigeard s'interroge ensuite longuement sur le thème « *où allons-nous et comment on y va* », souligne que M. Marchais est « *en embuscade* » et avoue que depuis les résultats des élections législatives, il a « *mal dans sa peau* ». Après M. Labazée (P.S., Pyrénées-Atlantiques) qui insiste sur la réorganisation des marchés agricoles, M. Chapuis (P.S., Ardèche) souligne que la France s'est faite l'avocat de « *l'exigence de la solidarité* ».

M. Fleury (P.S., Somme) dénonce le recours, par les entreprises, aux agences de travail intérimaire, M. Desgranges (P.S., Allier) insiste sur les moyens nécessaires pour mettre en œuvre une réelle égalité des chances, et M. Valroff (P.S., Vosges), évoque notamment la crise du textile.

M. Rossinot (U.D.F., Meurthe-et-Moselle) rappelle que le parti radical est favorable à un impôt sur les grandes fortunes mais estime que le projet du gouvernement est « *injuste pour les P.M.E.* » Il assure que la plupart des électeurs qui ont voté pour la gauche ne réclamaient qu'une politique « *plus sociale, voire social-démocrate* ». P. Pesce (P.S., Drôme) déclare que les banques ont parfois une attitude inadmissible en ce qui concerne les découverts dont elles demandent le remboursement sans préavis suffisant. M. Oehler (P.S., Bas-Rhin) déclare qu'il faut apporter une « *assistance technique* » aux P.M.E. et soulève le problème de l'emploi dans les régions frontalières. Pour M. Cabé (P.S., Landes) la nationalisation du crédit aidera les P.M.E. Enfin Mme Chaigneau (app. P.S., Charente-Maritime) se félicite des « *mesures originales* » prises par le gouvernement en faveur des catégories les plus défavorisées.

Répondant aux orateurs, le premier ministre souligne « *l'état de grâce* » entre le gouvernement et sa majorité. Il indique que le gouvernement est décidé à ne pas laisser le travail précaire devenir « *le mode normal d'emploi* », tout en notant que celui-ci a tendance à se généraliser. M. Mauroy insiste également sur les avantages que les responsables des P.M.E. « *sont en droit d'attendre de la nationalisation du crédit* ».

Après avoir observé que « *la droite accepte parfois mal d'être ainsi située* », il assure que le budget sera « *une incitation à l'expansion* », comme chaque fois que la gauche a été au pouvoir. M. Mauroy insiste sur les « *répercussions arithmétiques* » de la démographie sur l'emploi et parle longuement de la « *décision* » du gouvernement de se « *battre* » contre le chômage.

Dans les explications de vote, M. Lajoinie (P.C., Allier) évoque « *la politique giscardienne de désinformation et d'abaissement du Parlement* » et déclare que les propos des orateurs de l'opposition « *montrent que depuis mai la droite n'a procédé à aucune analyse critique de sa gestion* ». Il ajoute : « *Si elle était encore à la direction des affaires, elle poursuivrait sa même politique de déclin de la France.* »

M. Joxe (P.S., Saône-et-Loire) déclare qu'il commence à comprendre pourquoi, « *dans certains pays démocratiques, il n'est pas possible de déposer une motion de censure sans présenter en même temps un programme et un gouvernement de remplacement* »... Il observe que l'opposition n'a pas présenté de contre-propositions.

M. Blanc (U.D.F., Lozère) justifie la censure du R.P.R. en expliquant qu'elle marque « *une opposition irréductible à une politique qui, à force d'incohérence et de sectarisme, gâche les chances de la France et l'engage sur la voie du déclin* ». « *Votre agressivité*, déclare-t-il en s'adressant à M. Mauroy, *est à la mesure de votre incapacité !* » Le secrétaire général du parti républicain affirme que le premier ministre a « *insulté* » l'opposition en accusant ses membres « *d'être les représentants des forces de l'argent* ». M. Mauroy conteste une telle affirmation et ajoute : « *Je demanderai simplement qu'il soit pris acte que les députés de droite se sont sentis insultés parce qu'on a dit qu'ils étaient soutenus en totalité ou en partie par ceux qui représentent les grands intérêts et les forces de l'argent dans le pays.* »

L'opposition proteste violemment à ces propos. Claquements de pupitres et cris se mêlent... quelques députés scandent « *démission ! démission !* ». M. Blanc dénonce encore l'« *incohérence* » et la « *démagogie* » du gouvernement et résume son propos en indiquant : « *Vous voulez nous imposer une société archéo-marxiste, bureaucratique, collectiviste et, en fin de compte, liberticide en croyant créer l'irréversible !* »

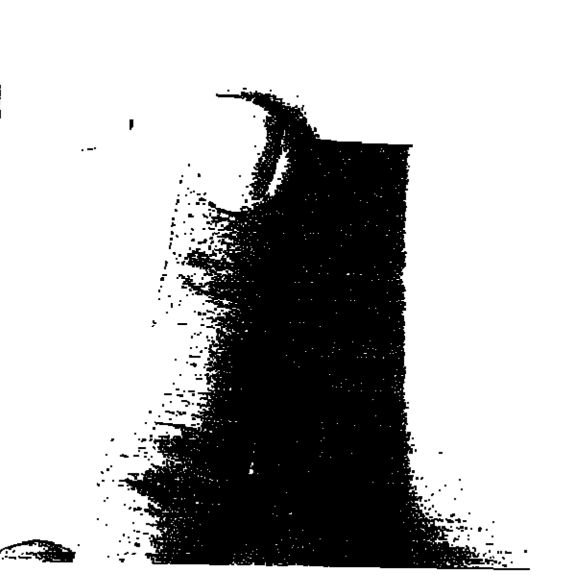
M. Zeller (N.I., Bas-Rhin) approuve certaines mesures sociales et fiscales du gouvernement mais relève les « *contradictions* » de la politique du gouvernement.

M. Aubert (R.P.R., Alpes-Maritimes) déclare que « *lorsqu'on souhaite la mobilisation générale des énergies et des volontés de toutes les classes, on commence par n'en insulter aucune* ». S'adressant à M. Mauroy, il indique : « *Sans vouloir vous offenser, vous n'avez pas été très bon. Que de portes ouvertes enfoncées, que de lapalissades, que de paris sur l'avenir !* » M. Aubert dénonce « *à la fois une inaction et une prolifération de mesures ou d'orientations, souvent contradictoires, qui ne peuvent conduire qu'à déstabiliser notre économie* ».

Au scrutin public à la tribune, la motion de censure du groupe R.P.R. recueille 154 voix pour une majorité requise de 246 voix et n'est donc pas adoptée.

La séance est levée, mercredi 16 septembre, à 2 h. 25.

[La motion de censure a été votée par 87 députés R.P.R. et apparentés (sur 88), 62 députés U.D.F. et apparentés (sur 62) et 5 députés non inscrits : MM. Fontaine (La Réunion), Hunault (Loire-Atlantique), Branger (Charente-Maritime), Royer (Indre-et-Loire) et Zeller (Bas-Rhin). M. Dassault (app. R.P.R., Oise) n'a pas participé au scrutin.]



GÉNÉRALE DE M. MAUROY

Le cœur et la raison

Dans sa première déclaration de politique générale, le mercredi 8 juillet, M. Mauroy avait exprimé avec force la volonté du gouvernement d'entreprendre, sans délai, les réformes de structures nécessaires pour *« modifier en profondeur »* la vie économique et sociale de la France. Il avait, toutefois, souligné qu'il ne s'agissait pas, pour autant, de céder à l'*« improvisation »* ou à la *« précipitation »*, mais qu'il fallait au contraire combiner *« détermination »* et *« rigueur »*, *« espoir »* et *« prudence. »*.

Ce faisant, le premier ministre, fidèle à un idéalisme fortement imprégné de pragmatisme, avait démontré son souci d'équilibrer, dans son action gouvernementale, les aspirations socialistes et les impératifs d'une gestion quotidienne soumise à la crise économique. Autrement dit, de concilier le cœur et la raison.

Son discours du 15 septembre confirme cette double préoccupation. Le *« nouveau partage du travail »* préconisé par M. Mauroy, et concrétisé par les quatre mesures *« pour changer la vie »* présentées aux députés, procède directement de la philosophie politique et sociale dont le nouveau parti socialiste s'est fait le champion. La réduction de la durée du travail, l'aménagement du travail à temps partiel, l'abaissement de l'âge de la retraite, le droit au travail pour les jeunes figurent depuis dix ans en exergue de toutes les propositions du P.S. tendant à rendre la société plus humaine, plus juste, plus solidaire, par la mise en œuvre d'une *« nouvelle logique »* économique et d'une croissance *« plus égalitaire, plus créatrice, plus solidaire »*, selon les termes mêmes du projet socialiste de 1980. Elles figuraient notamment au nombre des cent dix propositions contenues dans le manifeste adopté le 24 janvier 1981, à Créteil, par le congrès du P.S. qui désigna M. François Mitterrand pour représenter les socialistes à l'élection présidentielle.

S'insurgeant contre les accusations de *« gadgets ! »* formulées par quelques journalistes à propos de certaines des dispositions annoncées (année sabbatique, instauration d'un volontariat civil à la fin du service militaire, etc.), les collaborateurs de M. Mauroy répliquaient, mardi, que la démarche du premier ministre s'inscrit *« dans une nouvelle vision de la société »* impliquant *« des comportements nouveaux »*, dont les effets ne pourraient être perçus qu'*« à la fin de la décennie »*.

A l'hôtel Matignon, on n'a pas l'idéologie honteuse. *« Le discours de Pierre Mauroy est un discours anti-société duale*, nous déclarait un conseiller du chef du gouvernement. *Il s'agit bien de rompre avec les conceptions élitistes du régime précédent qui concouraient à instaurer une société dans laquelle une minorité de techniciens de haut niveau, privilégiés des grandes écoles, auraient suffi, par leur niveau de productivité, à faire vivre la masse des autres hommes, considérée comme inférieure. Nous n'acceptons pas cette division du travail qui considère le chômage comme un mal nécessaire. »* Le choix de M. Mauroy a le mérite de la clarté : priorité au *« respect de l'homme »* sur la *« robotique »*. Voilà pour la part du cœur.

Pas de maximalisme

Dans la présentation de ses autres orientations, qu'il s'agisse des sept mesures en faveur des petites et moyennes entreprises, des projets fiscaux ou de la lutte contre l'inflation, le premier ministre, en revanche, a démontré, une nouvelle fois, son souci de modération. Pour rassurer le patronat, M. Mauroy ne craint pas de prendre un certain recul par rapport aux positions maximalistes retenues par le P.S. Ainsi en est-il de son opposition réitérée à tout octroi d'un quelconque droit de veto aux comités d'entreprise en matière de licenciement, alors que cette proposition figure bel et bien dans le texte du manifeste de Créteil (proposition n° 60). Ainsi en est-il de la réaffirmation de la liberté des prix, alors que bon nombre de militants écrivent à l'hôtel Matignon pour réclamer un blocage des prix.

De même, M. Mauroy n'a-t-il rien dit du projet de réforme des circuits de distribution auquel le gouvernement n'a pourtant pas renoncé. Voilà pour la part de la raison. Un réalisme qui ne contredit pas, au demeurant, la nécessité de rechercher une *« situation de compromis »* [entre le nouveau pouvoir politique et le pouvoir économique dominant] telle que cette préoccupation est inscrite dans la motion unique retenue, le 12 septembre, par le comité directeur du P.S. avant le congrès de Valence.

Ayant choisi une voie intermédiaire entre le radicalisme et le réformisme, le premier ministre adopte une position qui n'est pas exempte d'ambiguïtés. C'est la raison pour laquelle il s'emploie actuellement à multiplier les garde-fous. En prenant toutes ses précautions du côté syndical : les modalités d'application des mesures annoncées seront arrêtées en concertation avec les organisations ouvrières et patronales. En associant à l'action gouvernementale les élus locaux : ce sera l'un des objectifs essentiels du « tour de France » que le chef du gouvernement commencera le mois prochain. En s'entourant des avis les plus divers : le « conseil des sages », dont la constitution avait été annoncée le 29 août par M. Jean Le Garrec, a été discrètement installé sous *la présidence d'un vieil ami de* M. Mauroy, M. Albert Gazier, ancien député, ancien ministre. Cette instance consultative « parallèle », qui réunit des militants mais aussi des « hommes de terrain » sans appartenance politique, fournira informellement des suggestions au cabinet du premier ministre.

A défaut d'éviter les tâtonnements, M. Mauroy espère ainsi éviter les embûches. De l'audace ? Oui, mais... soigneusement mesurée.

ALAIN ROLLAT.

Un avertissement et une mise en garde de M. Marchais

M. Georges Marchais a prononcé, mardi à l'Assemblée, un discours d'une très grande fermeté, à la fois dans l'appui exprimé au gouvernement et dans la définition des mesures nécessaires, selon les communistes, pour répondre à l'attente des Français. Ceux-ci, a déclaré le secrétaire général du P.C.F., *« ont donné congé à M. Giscard d'Estaing pour que des solutions efficaces soient apportées aux graves problèmes du pays »*. Les solutions retenues par le gouvernement sont positives — d'où le *« jugement favorable »* porté par M. Marchais sur les premiers mois de l'action gouvernementale, — mais elles sont insuffisantes. *« Il faut sonner l'alarme »*, a déclaré l'ancien candidat à la présidence de la République, car la situation est *« sérieuse, préoccupante »*.

Le secrétaire général du P.C.F. a formulé *« quelques propositions concrètes »*, lointainement inspirées de celles qu'il avait défendues pendant la campagne présidentielle, et, plus directement, des *« objectifs »* proposés par le P.C.F. le 23 mai. L'issue de l'élection présidentielle, a répété M. Marchais, a fixé des limites aux moyens qui peuvent être mis en œuvre pour combattre la crise.

S'ils tiennent compte de ces limites, les communistes n'oublient pas, cependant, que quatre millions et demi d'électeurs avaient préféré, au premier tour de l'élection, les solutions que proposait le candidat communiste à celles que préconisait M. Mitterrand.

Ne serait-ce que par souci de cohérence, ils sont amenés à expliquer, face aux problèmes que doit résoudre le gouvernement, comment le chef de l'Etat et M. Mauroy devraient franchir les bornes dans lesquelles ils contiennent leur action s'ils veulent que celle-ci soit efficace.

Cette démarche correspond à la fois à l'analyse que le P.C.F. fait de son échec en mai et en juin et à la façon dont il se propose de regagner le terrain perdu. Les communistes estiment, en premier lieu, que leur recul à l'élection présidentielle, puis aux législatives, a été dû aux mécanismes institutionnels : vote utile (aggravé par l' « effet Chirac ») au scrutin présidentiel ; poids du « fait présidentiel » dans l'élection d'une nouvelle Assemblée nationale. En d'autres termes, les électeurs n'ont pas, en réalité, choisi un programme — celui du candidat socialiste, — ils ont voté pour le changement, c'est-à-dire pour l'homme qui paraissait le plus capable de réunir une majorité de suffrages contre le président sortant, puis pour le parti du vainqueur.

Les communistes étaient préparés à subir ce phénomène par leur interprétation de l'expérience de l'union de la gauche et du programme commun. Ils avaient alors tiré des faits, en particulier des consultations électorales, la conclusion que le bénéfice de l'union allait au candidat et au parti qui, s'appuyant sur elle, pouvaient la faire triompher, et non à ceux qui — aidés alors par les contraintes institutionnelles de l'élection présidentielle et du scrutin majoritaire — avaient imposé et le principe et le programme de cette coalition.

Ils se sont convaincus que, en signant le programme commun avec le P.S., ils avaient joué le rôle auprès de certains électeurs de garants d'une véritable transformation de la société, dont ces électeurs jugeaient cependant moins risqué de confier les destinées aux socialistes. C'est ainsi, du moins, que les communistes justifient la décision qu'ils avaient prise d'imposer une épreuve de vérité aux socialistes, sous la forme d'un nouveau débat sur le programme commun en 1977, puis d'une polémique de trois ans et demi, qui ont tourné à l'avantage des socialistes et à la confusion du P.C.F.

Un débat permanent

Les communistes ont réagi à ce résultat en y voyant la confirmation de leur analyse (ce qui, accessoirement, les dispense de *s'interroger publiquement sur* la manière dont ils ont conduit pendant quatre ans leur confrontation avec le P.S.). Puisqu'il est avéré, une fois de plus, que les électeurs ne votent pas pour un programme mais pour une orientation générale, le débat sur ce programme ne doit plus être lié aux échéances électorales, mais il doit être permanent, que ce soit dans l'opposition ou au gouvernement. Le discours de M. Marchais renoue avec cette ligne, dont l'application avait été suspendue le temps de conclure un accord avec le P.S. et d'entrer au gouvernement.

Les mesures exposées par le secrétaire général du P.C.F. visent à faire apparaître, en regard, le plan du premier ministre comme timide dans ses objectifs et incertain dans ses intentions. Sans le dire, M. Marchais laisse entendre que ce plan n'est à la hauteur ni des problèmes posés ni de l'attente des Français. Pour *« vaincre le chômage »* (titre de première page de *l'Humanité* de mercredi), il faut mener *« une lutte résolue contre le capital »* (titre de page intérieure).

Ce discours s'adresse, en premier lieu, aux électeurs perdus par le P.C.F. et qui pourraient douter, aujourd'hui, de la détermination du P.S. à mener cette *lutte. En second lieu*, les communistes lancent un avertissement général à ceux qui attendent des socialistes la solution des *« graves problèmes du pays »*. Ils prennent date, en montrant que, s'ils jouent le jeu et soutiennent le gouvernement, ils n'entretiennent pas d'illusions sur ses chances de réussite. Le troisième avertissement s'adresse plus particulièrement à MM. Mitterrand et Mauroy. Ceux-ci ne doivent pas compter que les communistes seront, face aux difficultés présentes et à venir, des alliés silencieux. Le P.C.F. ne laissera pas aux syndicats et à la droite — voire à la base socialiste, si elle venait à se faire entendre — le monopole de la critique.

Les choix de politique étrangère

Cet avertissement se double d'une mise en garde précise et grave. En consacrant la longue conclusion de son discours à la situation internationale, M. Marchais a montré que sur ce sujet, plus encore que sur celui de la situation économique et sociale, les communistes entendent *« sonner l'alarme »*. Le secrétaire général a donné à cette mise en garde un tour solennel, en se référant au texte de l'accord signé par le P.S. et le P.C.F. le 23 juin.

Dénonçant les déclarations du secrétaire d'Etat américain M. Haig, qui avait exhorté les alliés des Etats-Unis à renforcer leur défense (*le Monde* du 15 septembre), M. Marchais a rappelé que les communistes et les socialistes se sont engagés à œuvrer pour *« la dissolution simultanée des blocs militaires, en assurant l'équilibre des forces en Europe »*. Il répondait ainsi à M. Mauroy, qui, devant l'I.H.E.D.N., avait rejeté toute politique de neutralisme et d'isolement, et souligné l'engagement de la France dans l'alliance atlantique (*le Monde* du 15 septembre).

Les précédentes expériences d'association entre socialistes et communistes au pouvoir s'étaient *situées* dans des contextes de bonne entente entre la France et l'Union soviétique, celle-ci cherchant des appuis à l'Ouest, contre l'Allemagne en 1936, puis face aux Etats-Unis au lendemain de la guerre. La signature du programme commun était intervenue, en 1972, dans une période de détente entre l'Est et l'Ouest et sur la base de la politique gaulliste d'équilibre entre les blocs, tous deux pareillement condamnés dans leur principe. La difficulté de la situation actuelle, pour les communistes, est que la gauche est au pouvoir dans un climat de tension Est-Ouest et que M. Mitterrand a dû en partie son élection au rejet de la politique giscardienne de dialogue avec l'Union soviétique.

Le P.C.F. peut donc redouter d'avoir à affronter une nouvelle *fois une contradiction* entre ses choix internationaux et ses choix intérieurs. La mise en garde de M. Marchais semble être une première indication de la voie que choisirait, dans cette hypothèse, la direction du P.C.F.

PATRICK JARREAU.

● *M. Pierre Bauby*, secrétaire politique du parti communiste marxiste-léniniste (P.C.M.L., maoïste) : *« Il est positif que le gouvernement veuille faire de la lutte contre le chômage la priorité des priorités, décide de nouvelles mesures sociales en faveur des familles et de la vieillesse, rappelle l'urgence de la réduction du temps de travail et de la retraite à soixante ans, développe la construction de logements. Mais la plupart des mesures annoncées sont tournées vers l'aide aux entreprises et au patronat. Les mesures qui concernent les travailleurs consistent essentiellement à partager la pénurie. »*

Les propositions du P.C.F.

M. Georges Marchais a exposé, mardi 15 septembre, à la tribune de l'Assemblée nationale, *« quelques propositions concrètes, susceptibles de permettre de donner immédiatement un coup d'arrêt au chômage, puis de le faire reculer de façon durable »*. Voici l'essentiel de ses propositions :

— Arrêt des fermetures d'entreprises et des licenciements, grâce à l'attribution aux comités d'entreprise d'un *« droit à un recours suspensif auprès des pouvoirs publics et des collectivités régionales contre les fermetures »* ;

— *« Le secteur public doit pouvoir offrir sans tarder une formation professionnelle à cent mille jeunes en vue de leur embauche »* ;

— Emprunt obligatoire auprès des banques et des institutions financières à un taux de 8 % à 10 % ;

— *« Dresser région par région, branche par branche, un bilan de l'emploi et de l'activité économique permettant de mettre à jour les besoins régionaux et nationaux »* ;

— Enveloppe de 5 milliards de francs par an d'aide à l'investissement pour les P.M.E., avec des *« procédures démocratiques de contrôle de l'utilisation de ces aides »* ;

— Mise en chantier de 100 000 logements sociaux (N.D.L.R. — M. Mauroy en a annoncé 250 000) ;

— *« Limiter les importations excessives et abusives »* ;

— Augmentation de 10 % du SMIC, maintien du pouvoir d'achat, revalorisation des bas salaires ;

— Progression rapide vers les trente-cinq heures de travail hebdomadaire dans le secteur public et nationalisé ;

— Contrôle des prix avec le concours des syndicats et des associations : blocage ou taxation en cas d'abus ;

— Mesures contre la fraude fiscale :

— *« Renforcer la taxation des provisions déductibles pour crédit à moyen et long terme des banques ; réexaminer le régime trop libéral des provisions réalisées par les compagnies d'assurances ; réviser le système du bénéfice mondial des sociétés multinationales ; taxer les compagnies pétrolières de raffinage, qui ont à leur bilan 21,5 milliards de provisions pour fluctuation des cours »* ;

— Exonération de l'impôt sur le revenu pour les « smicards » et création d'une tranche à 65 % ;

— Abrogation de la loi Monory ;

— *« Droits nouveaux »* pour les travailleurs dans les entreprises nationalisées.



LA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DE M. MAUROY

Une thèse contestée sur le déficit budgétaire

(Suite de la première page.)

A voir un monde caractérisé par la « stagflation », la présomption est forte que ces déficits ne sont par eux-mêmes générateurs ni de croissance ni d'emplois. On peut soupçonner qu'ils ne sont pas étrangers à l'inflation régnante à laquelle plus *aucun pays n'échappe, quoique certains* restent moins touchés que d'autres.

En désaccord avec les experts de tous les autres pays, avec ceux de l'O.C.D.E. et du Fonds monétaire, qui sont à leur tour devenus sceptiques sur les effets stimulants d'un déficit budgétaire, le premier ministre *français et ses conseillers n'ont-ils* pas le devoir d'apporter au moins *un commencement de démonstration* pour prouver la justesse de leur politique ?

L'État peut-il augmenter le revenu ?

Il est vrai que la conversion des experts du « monde extérieur » à une plus grande orthodoxie financière est des plus récentes et que l'unanimité *d'aujourd'hui s'explique chez certains* autant par des phénomènes de mode que par de solides convictions. Tel n'est pas cependant le cas de tous, en particulier des plus engagés parmi les membres de l'administration Reagan. C'est au moins un mérite qu'il faut leur reconnaître : ils éprouvent le besoin de justifier par des raisonnements *leurs* décisions. Il *n'est pas inintéressant*, au lendemain du discours de M. Mauroy, de citer les *propos* qu'a tenus samedi à Paris le sous-secrétaire au Trésor américain pour les affaires fiscales et économiques, M. Norman Ture. Il participait au colloque organisé par l'institut Auguste-Comte sur l'économie américaine, et a notamment déclaré : « *La proposition fondamentale de la théorie de l'offre est que les gouvernements ne peuvent pas par leurs actions changer le montant réel global des revenus de l'économie.* » Conscient des résistances intellectuelles que ce constat d'impuissance risque de provoquer, M. Ture ajoutait qu'il constituait certainement l'obstacle majeur à l'acceptation de la nouvelle théorie.

Illustrant son propos. Il devait ainsi décrire l'effet d'une augmentation des *dépenses* publiques : « *Supposez,* a-t-il dit, *que cet accroissement prenne la forme de dépenses de transfert (redistribution des revenus). Il en résultera, comme ce serait le cas si l'on réduisait les impôts, une élévation de certains revenus, en l'occurrence des revenus des bénéficiaires des dispositions sociales supplémentaires prises. On peut penser que ces derniers augmenteront en conséquence leurs dépenses, mais que d'autres seront simultanément amenés à réduire les leurs, puisque le déficit de l'Etat doit être financé. La nature des dépenses ainsi que leur composition pourront bien se trouver modifiées, mais leur total ne peut pas être augmenté*. *Car aucune augmentation du revenu global n'est possible sans une augmentation préalable de la production.* »

Au cas où l'augmentation des dépenses publiques porterait sur des achats de biens et sur des services (par opposition à des dépenses de transfert en faveur de certaines catégories de la population) le processus, a précisé M. Ture, serait le même.

Au socialisme français il ne s'agit *pas d'opposer l'expérience Reagan,* laquelle, disons-le en passant, bute *actuellement* sur la *persistance* d'un... énorme déficit budgétaire. Cependant, une dure expérience devrait inspirer quelque doute sur l'efficacité des politiques de relance. L'Allemagne et le Japon, que l'on cite à tout propos dès qu'il s'agit *de performances économiques*, ont connu leur plus grande période de *croissance pendant les années 60*, alors que leurs finances publiques respectives étaient encore en équilibre *ou* proche de l'équilibre. Dans le cas du Japon, une loi interdisait même à l'Etat d'être en déficit. Elle avait été imposée par le vainqueur *américain, qui voulait retirer à ses* anciens adversaires ce moyen de *financer un effort de guerre*.

Historiquement, les forts déficits budgétaires sont associés non tant à la croissance économique qu'à une augmentation des dépenses de transfert, dont rien ne prouve qu'elles sont par elles-mêmes génératrices d'expansion économique (leur justification est ailleurs). M. Mauroy *annonce pour 1982 un taux de croissance de 3 %. Les moyens utilisés* pour atteindre cet *objectif* sont douteux.

Il est vrai que M. Mauroy n'est pas allé jusqu'au bout de la logique d'une politique de la demande. D'un côté, il a voulu montrer que, après tout, les 2,6 % du P.I.B. dont il vient d'être question n'étaient pas une proportion aussi énorme qu'on pourrait le croire, puisque le Japon, *l'Allemagne, ont connu par le passé* des pourcentages proches de 5 %. *Mais la comparaison de M. Mauroy ne porte pas sur des grandeurs homogènes.* Le chiffre que le premier ministre a cité pour la France se rapporte au déficit du seul budget de l'Etat, *celui qu'il a* avancé pour l'Allemagne et le Japon *s'appliquait à un secteur public défini d'une façon beaucoup plus large.*

D'autre part, M. Mauroy a montré implicitement qu'il reconnaît des limites à la politique de relance quand il a précisé que le gouvernement mènerait une politique salariale rigoureuse à l'égard des fonctionnaires, consistant à maintenir sans plus le pouvoir d'achat existant.

Les ambitions industrielles

Un autre aspect de la politique globale sur lequel le premier ministre a insisté ne vise-t-il pas, au contraire, à encourager l'offre ? Il entend redonner à la France « *de nouvelles ambitions industrielles* ». L'histoire dira si le meilleur moyen pour y *parvenir* était de nationaliser et, comme l'a promis le premier ministre, de recourir à la planification, sans toutefois que la signification de cette dernière notion soit précisée. La réussite ne peut être que le fruit d'une politique qui sait marier l'ambition et la prise en compte des contraintes qui pèsent sur toute *entreprise économique*.

Un certain nombre d'aventures, *dont* Fos est une des plus récentes, n'ont-elles pas montré les limites d'un programme imposé d'en haut et fondé sur l'idée simpliste que les marchés extérieurs sont destinés à s'étendre, de toute façon, et qu'il suffit que la France « *mobilise* ses *forces* » *pour en profiter* ?

En période de crise, les *entreprises capables d'adapter constamment leur* propre programme (planification à usage interne) aux besoins du marché sont le mieux à même de survivre et, éventuellement, de prospérer. En vertu de quelles conceptions « élitistes » doit-on conférer *aux agents de l'Etat un* don de seconde vue ? Penserait-on qu'il suffise que *les dirigeants des entreprises* soient *nommés* par le conseil des ministres plutôt que par un conseil d'administration pour qu'ils soient mieux à même de conduire les sociétés françaises à travers les récifs ?

Il est plus encourageant de constater que le premier *ministre* ne *compte pas seulement sur les instruments de la politique macro-économique (budget, fiscalité, etc.)* ni sur les incantations de la politique industrielle pour soutenir l'activité du pays. Les appels répétés aux chefs d'entreprise, la nécessité, justement soulignée, de réformer les conditions de travail sans remettre pour autant en question *l'unicité du pouvoir à* l'intérieur de l'entreprise, montrent *assez qu'il s'en remet au dynamisme* spontané des agents économiques *pour créer un meilleur climat*.

Plusieurs des mesures annoncées vont dans le bon sens : extension des prêts participatifs, simplification des formalités pour fonder de nouvelles entreprises, aide à l'innovation, etc.

Une réduction du travail

C'est, en revanche, la même absence *de preuves convaincantes* qu'on retrouve dans le programme de lutte directe contre le chômage. L'accent mis sur le partage du travail et l'opportunité d'en réduire la durée en fournit peut-être l'exemple le plus frappant, car c'est sur ce terrain, comme sur celui de l'inflation, que le gouvernement et avec *lui les Français* risquent de rencontrer les plus cruelles désillusions.

L'idée que, pour diminuer le nombre de chômeurs, il faut répartir le travail disponible *procède d'une* vue statique de l'économie. Au fond, l'analyse n'est fondamentalement *pas* différente de celle du pouvoir précédent qui mettait en regard d'une part la *masse* de travail à accomplir et de l'autre le nombre des Français en âge d'exercer une profession. D'où l'idée souvent exposée *par* M. Giscard d'Estaing que, avec la diminution *du nombre de jeunes se présentant* sur le marché de l'emploi *à partir de 1985, on pouvait espérer* à l'horizon de quatre ou cinq ans *une amélioration* de la situation. Raisonnement absurde qui, poussé jusqu'au bout signifierait que, si, demain, la population de la France venait à se réduire de moitié, les Français devraient travailler deux fois plus !

Les multiples précautions de M. Mauroy accompagnant ce *programme ne suffisent pas* à lui donner la force dont il aurait pourtant bien besoin sur ce point essentiel.

Il a eu le courage de préciser que le partage du travail devait s'accompagner d'un partage des revenus. Le raisonnement peut valoir à *l'échelle d'une administration* ; *si, par* exemple, les horaires des agents des P.T.T. *sont* diminués de 10 %, il faudra, *pour* assurer le *même* service augmenter d'à peu près autant le personnel des postes. Si, par hypothèse, les rémunérations sont réduites en conséquence, la charge salariale globale ne sera guère modifiée.

Mais ce schéma (tout à fait *irréaliste, est-il besoin de le préciser)* n'est pas transposable, même sur le *plan théorique*, au domaine *proprement* économique, c'est-à-dire celui de la production destinée à l'échange. Ici, le volume de l'emploi offert n'est pas une quantité que l'on peut déterminer d'avance. Il dépend *précisément* du développement *du courant* d'échanges (nationaux et internationaux). C'est seulement dans le *secteur à forte productivité qu'on peut* attendre, sans dommage, une baisse *de plusieurs heures de la durée du* travail à l'horizon 1985 ou 1986.

C'est *en définitive, sur les aspects* culturels de la lutte contre le chômage que le gouvernement fait preuve de plus d'imagination. Proposer la création d'emplois temporaires pour les jeunes afin de satisfaire à des besoins sociaux évidents (voir l'article de Jean-Pierre Dumont) n'apporte pas la solution du problème *mais peut contribuer à créer* un élan favorable. Roosevelt avait *largement échoué dans sa lutte* contre la dépression et le chômage, *mais le souvenir du New-Deal a pris* la valeur d'un mythe. Il en va de même en France pour le Front populaire. Cependant, les contemporains n'en jugent pas tout à fait ainsi. Ils réclament la solution de leurs problèmes quotidiens, plus d'emplois et un ralentissement de la hausse des prix. Il faut espérer que les décisions *que* le gouvernement sera amené à prendre au cours des prochains *mois, et notamment à l'occasion du* plan intérimaire de deux ans, le *conduiront à définir une politique* aux contours plus précis.

PAUL FABRA.

LES AIDES AUX ENTREPRISES

Les prêts participatifs

Inspirés du système des *Subordinated Loans* anglo-saxons, les prêts participatifs constituent une catégorie spéciale de prêts à long terme, assimilables à des *fonds propres. En cas de liquidation* de l'entreprise débitrice, ils *ne sont remboursés qu'au dernier* rang, après les créanciers privilégiés (Trésor public, Sécurité sociale, salariés) et après les créanciers chirographaires (fournisseurs, banques). En cas de règlement judiciaire, le remboursement de ces prêts participatifs et le paiement des intérêts correspondants *sont suspendus pendant* la durée de l'exécution du *concordat. La procédure* est la même en cas de suspension provisoire des poursuites. L'intérêt fixe dont sont assortis ces prêts peut être majoré par le jeu d'une clause de participation au bénéfice net de l'emprunteur s'exerçant sous la forme d'un prélèvement prioritaire sur le bénéfice distribuable avant toute autre affectation. Les entreprises disposent *ainsi d'une source de* financement à long terme *particulièrement adaptée* à leurs besoins. La première application massive en avait été faite à la sidérurgie à l'automne 1978.

Une loi du 13 juillet 1978 sur l'orientation de l'épargne (loi Monory), dans son titre IV, a institué en France les prêts participatifs, qui peuvent être consentis par l'Etat, *les établissements* de crédit à statut légal spécial, les banques, les sociétés commerciales, les sociétés et mutuelles d'assurances. C'est une innovation importante, puisque l'Etat, comme on l'a vu, renonce *à son statut de créancier privilégié* vis-à-vis de ces prêts.

Jusqu'à présent, cette procédure a surtout été utilisée par le Fonds spécial d'investissements industriels dans les ré*gions en difficulté* (F.S.A.I.), *pour* 400 millions de francs, et le comité *interministériel* pour le développement et le soutien de l'emploi (C.I.D.I.S.E.) (161 millions de francs accordés à cent sept entreprises).

Depuis le début de janvier 1980, les banques peuvent également accorder des prêts participatifs sur des ressources d'origine privée (leurs fonds propres ou leurs dépôts), l'article 7 de la loi de finances rectificative pour 1979 ayant institué un fonds de garantie, doté au départ de 70 millions de francs. Ce fonds *devrait couvrir 60 % du risque* pris par les banques et les *sociétés de caution mutuelle*, à deux conditions : le taux d'intérêt fixe prévu par la loi ne pourra être supérieur à celui pratiqué par les établissements à statut spécial (crédit national) minoré de deux points ; l'intéressement supplémentaire prévu par la loi du 13 juillet 1978 ne pourra dépasser ce même taux majoré de deux points.

Sept orientations en faveur des P.M.E.

Voici les sept orientations présentées par M. Mauroy en faveur des P.M.E. :

1) *Renforcer les structures financières*. — Pour améliorer les fonds propres des P.M.E., le gouvernement compte développer les prêts participatifs. Les banques (et les compagnies *d'assurances*) *sont incitées au* développement de ces prêts ; *un fonds national de garantie* est à l'étude.

2) *Création d'entreprises*. — Des centres de formalités uniques *seront mis en place et des* détaxations de bénéfices (durant les cinq premières années de leur existence) seront systématisées.

3) *Aides au développement régional*. — Elles seront beaucoup plus largement ouvertes aux P.M.E. (le plus souvent exclues actuellement). Les collectivités locales seront invitées à cet effort (assouplissements des exonérations de la taxe professionnelle).

4) *Aide à l'innovation*. — Accroissement de moitié des crédits à l'innovation alloués aux P.M.E. par l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche (ANVAR).

5) *Aide aux entreprises à caractère personnel*. — Des prêts participatifs simplifiés (maximum 300 000 F) pourraient être sollicités *par des petites firmes* (moins de vingt-cinq salariés et moins de 10 millions de francs de chiffre d'affaires).

6) *Transmission des P.M.E.* — Afin d'assurer la survie d'entreprises, diverses propositions sont avancées : harmonisation de la taxation des mutations à titre onéreux ; recours aux actions sans droit de vote et à dividende prioritaire ; facilités pour le rachat par les travail*leurs de leur entreprise* ; encouragements aux cadres soit pour lancer leur *firme ou participer* au redressement de P.M.E. (réintégration dans leur société d'origine en cas de nécessité).

7) *Stimuler les investissements créateurs d'emplois*. — Modification de l'aide fiscale afin d'inciter à la modernisation des outils de production tout en maintenant — au moins — les emplois.

Investissement : la déduction fiscale sera assortie de conditions

La loi de finances pour 1981 présentée par le gouvernement de M. Barre a ouvert aux entre*prises la possibilité de déduire* de leur bénéfice imposable, pendant cinq ans, 10 % de tous leurs investissements productifs industriels et commerciaux, ce *qui représente 5 milliards de* francs d'aide fiscale à l'investissement pendant cette période de cinq ans, et une subvention de 5 % sur ces investissements *avec un impôt sur les bénéfices* des sociétés au taux de 50 %.

Cette possibilité avait été déjà ouverte aux entreprises au printemps 1979 pour deux ans (1980 *et 1981), mais elle ne s'appliquait* qu'à l'excédent de l'investissement net réalisé par rapport à celui de l'année précédente, ceci afin de favoriser les investissements d'expansion et *de modernisation*.

C'est, semble-t-il, à ce genre de stimulation que veut revenir le gouvernement de M. Mauroy. *L'aide fiscale actuellement en* vigueur, qualifiée d'« aveugle », puisqu'elle s'applique à toutes les entreprises, même si leurs investissements stagnent et *quelle que soit* l'évolution de leur effectif, sera modifiée. Très probablement, comme en 1979, elle sera liée à un certain accroissement des investisse*ments et à l'obligation de maintenir* ou d'augmenter les effectifs.

Aides régionales : simplification et décentralisation

Décidée dans son principe par le gouvernement de *M. Barre*, la *réforme du système* et de la carte des aides régionales interviendra avant la fin de l'année. Trois principes inspireront cette *réforme* : efficacité, simplification, décentralisation.

Efficacité car le système actuel n'est pas *toujours assez incitatif* pour décider les entreprises à *investir ici plutôt que là : simplification* car il n'existe pas moins de quatre types d'aides régionales relevant de l'Etat — sans compter les subventions directes ou déguisées accordées par certains établissements publics régionaux, *les* départements, les communes... et l'Europe (pour le Sud-Ouest notamment) ; décentralisation enfin *car si les négociations délicates* avec des firmes importantes, *françaises et étrangères, ayant* des programmes de développe*ment doivent rester du* ressort du gouvernement pour éviter les surenchères et le chantage, la plupart des autres primes doivent pouvoir être attribuées à — et par — l'échelon régional.

Les quatre régimes d'aides sont actuellement les suivants :

1) *La prime de développement régional*. — Elle est attribuée aux industriels créant des emplois, en vertu d'une carte de France délimitant des zones prioritaires. Le maximum est de 25 000 francs *par emploi (le minimum 15 000 F)*. Le total des aides ne doit pas dépasser 25 % de l'investissement total. Le paiement est en général étalé sur trois ans.

2) *L'aide spéciale rurale*. — Elle est versée à toute entreprise qui crée des emplois salariés permanents non agricoles dans des cantons à faible densité démographique (cinq cents environ). *Le barème est dégressif* en fonction des emplois (20 000 francs par emploi pour les dix premiers, moins après).

3) *Le Fond spécial d'adaptation industrielle* (F.S.A.I.). — Créé en septembre 1978, avec une enveloppe de 3 milliards de francs, ce fonds attribue des subventions et des prêts participatifs — au coup par coup — *pour les nouveaux projets* dans les zones critiques de conver*sion industrielle* (Alès, Saint-Etienne, Valenciennes...). Au 31 *mars dernier* 2,2 *milliards de* francs avaient été attribués, permettant des investissements de 7,8 milliards (143 projets) et la création de vingt et un mille cinq cent cinquante-trois emplois. Coût par emploi créé : 100 000 francs.

4) *Les primes tertiaires*. — Elles encouragent la création d'emplois de bureau, de laboratoire, de recherche, de services. Elles varient de 10 000 à 20 000 francs. — F. Gr.

Economies d'énergie : un effort non négligeable

A l'heure actuelle, les économies d'énergie dans l'habitat *bénéficient de divers avantages*.

L'Agence pour les économies *d'énergie accorde* aux particuliers qui effectuent dans leur résidence des travaux en vue *d'économiser* l'énergie une prime forfaitaire de 400 francs par tonne d'équivalent pétrole économisée. Cette subvention est versée sur présentation de la facture des travaux, à condition que ceux-ci aient été *effectués* par une entreprise conventionnée par l'Agence.

L'Agence pour l'amélioration de l'habitat verse également des primes aux propriétaires bailleurs ou aux locataires qui effectuent des travaux économisant l'énergie. Les H.L.M. *bénéficient*, de leur côté, de subventions spéciales.

Les propriétaires occupant, ou les locataires, peuvent déduire de *leurs revenus imposables une* somme de 7 000 francs, plus 1 000 francs par personne à charge, sur justification des travaux effectués. Cette déduction est attachée à la notion de résidence principale. D'autre part, les propriétaires bailleurs peuvent déduire de leurs revenus fonciers la totalité des dépenses d'économie d'énergie sur *présentation* des justificatifs.

Avec les nouvelles dispositions annoncées par M. Mauroy, un ménage de deux enfants pourra donc déduire de ses revenus imposables jusqu'à 19 000 francs (7 000 F + 2 000 F pour les deux enfants + 10 000 F) en justifiant des travaux effectués pour économiser l'énergie dans leur résidence principale.

Une réponse à l'attente des petits patrons

« *Le gouvernement sait que les petites et moyennes entreprises forment la trame même du tissu économique et jouent un rôle décisif pour la bataille de l'emploi* », a constaté le premier ministre, qui a donc pris sept orientations « *pour aider* [les P.M.E.] *à se lancer avec détermination dans la reprise...* »

Toutes ces orientations tendront — une fois qu'en seront précisés le *contenu* et les *moyens* pour les appliquer — à encourager la création d'entreprises ; à en faciliter la transmission ; à développer leurs investissements productifs ; enfin, à les libérer des carcans de tous ordres qui les enserrent et d'abord des excès de procédures administratives.

De vieilles ritournelles, remarquent certains qui ont encore eux oreilles celles que chantaient les gouvernements précédents. Ainsi, en décembre 1980, M. Giscard d'Estaing, à la fin d'un colloque *sur la petite et moyenne* entreprise à Paris, avait lui aussi défendu les mêmes objectifs, à des nuances près.

La vérité est qu'il n'existe pas *de solutions miracles* — ici non plus — pour permettre aux firmes — petites et aux moyennes notamment — de se mieux développer et donc d'être, à terme, créatrices *d'emplois*.

Un langage mille fois entendu. Sans doute. Mais cette fois les P.M.E. qui ont négocié ces dernières semaines avec les cabinets des différents ministres intéressés — MM. Delors, Chevènement, Dreyfus — semblent avoir été mieux entendues qu'elles ne l'étaient hier. Elles s'en félicitent.

La sollicitude gouvernementale à l'égard de l'industrie paraît vouloir descendre de plusieurs degrés, vers ces petites entreprises — qui occupent une poignée d'ouvriers parfois — le plus souvent exclues du *champs* des aides de l'Etat, mais qui, cependant, participent à la *richesse* du tissu industriel. Le gouvernement paraît même, aujourd'hui, être soucieux de faire du « sur mesure » pour les entreprises faisant travailler *moins de vingt-cinq* personnes et dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 10 millions de francs.

L'objectif pour les pouvoirs publics est, bien sûr, de faciliter l'embauche *dans les* entreprises, toutes les entreprises.

Les orientations du gouvernement à l'endroit des P.M.E. témoignent, sans doute, d'une nouvelle approche. Hier, au temps de la croissance euphorique, les P.M.E. étaient considérées *globalement* comme des sous-traitantes, des « supplétives » de la grande industrie. Aujourd'hui, les pouvoirs publics découvrent la spécificité de ces firmes — *et finalement* les vraies richesses.

M. BERNARD PONS (R.P.R.) : que M. Mauroy se méfie !

M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., a déclaré mercredi 16 septembre à France-Inter : « *La politique proposée par la majorité socialo-communiste est aussi mauvaise, et même pire que la politique qui était précédemment conduite.*

» *Les résultats qu'envisage le gouvernement ne pourront être obtenus que dans la mesure où le gouvernement obtiendra une confiance massive. Ce n'est pas en adoptant l'attitude qu'il a eue hier qu'il pourra espérer cette confiance.*

» *Dans la mesure où il voulait faire une mobilisation générale, il ne fallait pas exclure d'emblée un certain nombre de Français de cette entreprise.*

» *Après avoir traité les chefs d'entreprise de pelés et de galeux, après les avoir écartés de la loi d'amnistie, voilà qu'on leur reconnaît aujourd'hui toutes les vertus et qu'on leur dit : « La » balle est dans votre camp. » Il faudrait que M. Mauroy se souvienne qu'en matière de politique économique, la balle est toujours dans le camp du gouvernement.*

» *M. Mauroy a repris les vieux poncifs. Il a parlé constamment, en s'en délectant, comme s'il suçait un bonbon, de la gauche et de la droite. Que M. Mauroy se méfie : les Français ne feront bientôt plus la différence entre la gauche et la droite et parleront bientôt des marxistes et des républicains.* »

هكذا من الاصل

Darty à la République !

Darty ouvre place de la République 1 av. de la République.

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 10 h à 20 h, le samedi de 9 h à 20 h.

DARTY

Télévision,
Électroménager, Hi-Fi, Vidéo.

TORRES

© HAVAS CONSEIL

LA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DE M. MAUROY

LES MESURES SOCIALES

Les dispositions en faveur de l'emploi

Les mesures annoncées par le premier ministre en faveur de l'emploi ont pour objectif de mieux partager le travail, de dégager des postes nouveaux et d'inciter — par des mesures fiscales ou des primes — les employeurs à accélérer l'embauche, la réduction des horaires et les départs en retraite.

● *La réduction effective en 1985 de la durée du travail à trente-cinq heures* (en moyenne hebdomadaire) est à nouveau présentée comme un objectif « essentiel ». Le gouvernement proposera cet automne au Parlement une loi qui entérinera l'accord-cadre signé en juillet 1980 sur la durée légale de trente-neuf heures au lieu de quarante heures. Cette action législative sera poursuivie les années suivantes.

● *Des aides financières* seront accordées aux entreprises qui procèdent à une forte réduction des horaires ainsi qu'à l'embauche de nouveaux salariés. Des exonérations de charges sociales ou le versement de primes sont envisagées par des contrats de solidarité.

● *Année sabbatique pour les cadres* : la réduction des horaires étant difficilement applicable à l'encadrement, une expérience sera tentée en 1982. Il s'agit d'accorder un congé partiellement rémunéré d'un an.

Le financement de ce congé qui doit être négocié entre partenaires sociaux serait assuré par des « cotisations volontaires » (mise de côté du treizième mois ou capitalisation des heures supplémentaires).

● *Extension du travail à temps partiel.* Deux formules seront offertes aux fonctionnaires : le mi-temps avec rémunération réduite de moitié et la semaine de quatre jours (congé le mercredi par exemple) avec diminution du salaire de 20 %.

● *Abaissement et modulation de l'âge de la retraite* : le gouvernement déposera un projet de loi début 1982. L'âge de la retraite au taux plein sera abaissé de soixante-cinq ans à soixante ans. Mais un nouveau système de retraite sera proposé accordant les droits à pension non plus seulement à un âge donné, mais en fonction de la durée de carrière.

● *Réglementation du cumul des pensions et des salaires au-delà de soixante ans* : le projet de loi sur la retraite interdira le cumul, sauf dans certains cas (lorsque la pension est faible).

● *Préretraite étendue dès cinquante-cinq ans* : des contrats de solidarité seront signés avec les entreprises qui mettent en place des systèmes de préretraite volontaire dès cinquante-cinq ans à condition que le poste devenu vacant soit occupé par un nouveau salarié.

L'aide financière sera accordée par le biais du Fonds national pour l'emploi. Une partie des 2 milliards de francs prévus par le projet de budget pour 1982 sera consacrée à ces mesures.

● *Emploi des jeunes* : possibilité de contrat volontaire, de six mois ou un an, au terme du service national, pour des travaux d'intérêt public (eaux et forêts, animation des communes, coopération, etc.), une formation étant en outre prévue.

Le financement sera assuré à la fois par certains ministères (défense, culture, solidarité) et par l'UNEDIC.

● *Réforme des services publics de formation et d'orientation* (l'Agence nationale pour l'emploi et l'Association pour la formation professionnelle des adultes seront décentralisées et leurs actions seront coordonnées).

RETRAITE : LES OUVRIERS PÉNALISÉS

Comme l'a indiqué le premier ministre, les ouvriers et les manœuvres sont victimes d'une « *pénalisation aberrante* » au moment de la retraite. Travaillant très tôt et cotisant longtemps, de nombreux ouvriers ne peuvent pas bénéficier de la retraite aussi longtemps que les cadres et les employés, l'espérance de vie de ces diverses catégories socio-professionnelles étant très inégale.

On meurt plus tôt dans le milieu ouvrier que dans celui de l'encadrement. Selon une étude effectuée par la direction de la prévision et citée dans plusieurs rapports (« *Les transferts sociaux* » et « *Vieillir demain* » pour le commissariat général du Plan, ainsi que dans les « *Tableaux de la solidarité* ») il a été calculé que, pour 10 000 F cotisés au long de la vie active, un cadre supérieur percevra un total de retraites de 14 000 F alors qu'un ouvrier spécialisé ne recevra que 8 500 F et un manœuvre 6 600 F.

LE 1 % DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Si la cotisation exceptionnelle de 1 % créée sous le septennat giscardien d'août 1979 au 1er février 1981 avait été maintenue, la Sécurité sociale n'aurait pas eu de problèmes financiers.. du moins en 1981.

Mise à la charge des salariés, pour combler le « *trou* » de l'assurance-maladie, cette cotisation a accru les recettes de ce régime : 2,7 milliards de francs en 1979 ; 9,352 milliards de francs en 1980 mais seulement 1,747 milliard de francs en 1981. Il est donc exact d'affirmer, comme l'a fait le premier ministre, que cette cotisation — supprimée comme promis, à la veille des élections, en février 1981 — aurait permis de combler et — au-delà — le déficit prévisionnel d'environ 7 milliards de francs en 1981 si elle avait été maintenue tout au long de l'année.

En revanche, une telle cotisation — de 1 % — si elle est rétablie comme il en est question, ne sera pas suffisante pour rééquilibrer les finances de la Sécurité sociale en 1982. Le besoin de financement est en effet évalué à 25 milliards de francs.

LA PRÉRETRAITE VOLONTAIRE FACULTATIVE

Le départ en retraite avant soixante ans, généralement facultatif, résulte de conventions passées entre l'entreprise, le Fonds national de l'emploi et les caisses de chômage complémentaires, le financement étant assuré pour ces trois sources jusqu'à ce que l'intéressé atteigne, à soixante-cinq ans, le droit à la retraite à taux plein.

Voici quelques exemples :

Dans la sidérurgie lorraine, la convention sociale (juillet 1979) a permis les cessations anticipées d'activité à partir de cinquante ans. Le préretraité reçoit 79 % de son salaire brut jusqu'à cinquante-cinq ans, et ceux qui ont cet âge reçoivent 70 %.

Chez Renault, en 1980, la direction avait abaissé l'âge de la préretraite volontaire à cinquante-sept ans pour les hommes et à cinquante-six ans et trois mois pour les handicapés et les femmes dans les usines de Flins, Billancourt et Choisy. Il s'agissait d'une opération ponctuelle de modernisation, assimilée aux licenciements économiques.

Pour tous les personnels, depuis 1975, la retraite égale à 75 % du salaire peut être prise après soixante-deux ans pour les hommes, et après soixante et un ans pour les femmes.

Chez Renault-Véhicules industriels, depuis mars 1981, les départs volontaires sont possibles dès cinquante-six ans et deux mois, avec environ 79 % du salaire net jusqu'à soixante-cinq ans.

Des dispositions comparables ont été appliquées chez Talbot, Moulinex, dans le textile, etc.

● Le P.S.U. approuve « *dans l'ensemble les orientations du premier ministre en ce qui concerne les choix de classe affirmés, la réduction des inégalités, la priorité accordée à la lutte contre le chômage* ». Il enregistre « *avec satisfaction la promesse faite d'une politique d'économie d'énergies et de promotion des énergies renouvelables* » et espère que « *le débat qui s'annonce se conclura par l'adoption d'un autre modèle de développement énergétique qui, comme Pierre Mauroy l'a souligné, est créateur d'emplois* ». Pour le P.S.U., l'affirmation que la réduction du temps de travail est l'axe prioritaire de la lutte contre le chômage est positive, mais « *une politique plus concrète et plus hardie est nécessaire* ».

Une démarche modeste, mais novatrice

(Suite de la première page.)

Les orientations de M. Mauroy paraissent, à première vue, bien timides. Aucun chiffre n'a, certes, été donné par le premier ministre, mais les services de Matignon confirment que les contrats de solidarité prévoyant l'aide aux entreprises qui réduiront fortement la durée du travail ou faciliteront la préretraite ne pourront que libérer ou créer cent mille emplois d'ici à juin 1982.

De même, les contrats de « *jeunes volontaires* » ne concerneront, dans un premier temps, que vingt mille personnes. Même si, à ces chiffres approximatifs et prudents, on ajoute les mesures déjà annoncées sur la création de cent vingt mille emplois dans le secteur public, on est loin des promesses irréalistes de l'ancienne majorité et on demeure éloigné de la résorption du chômage.

Pourtant, au-delà des chiffres, cette politique est beaucoup plus novatrice qu'il ne paraît. Première innovation : à la différence de l'ancien gouvernement qui facilitait les préretraites pour mieux « dégraisser » les entreprises ou distribuait les subventions sans prévoir de lien automatique avec l'emploi, le cabinet Mauroy entend désormais lier toutes ses interventions à la création d'emplois : les aides fiscales aux investissements (5 milliards de francs), les aides qui seront versées aux entreprises qui pratiqueront la préretraite ou réduiront la durée du travail ne seront accordées que dans la mesure où le poste du préretraité sera occupé par un chômeur ou un jeune. Dans la mesure aussi où la diminution des horaires provoquera l'embauche de salariés. C'est donc bien un contrat que l'État veut sceller avec le monde patronal.

Deuxième innovation : M. Mauroy entend donner la priorité à l'aménagement et à l'assouplissement de la vie au travail, pour permettre à chacun de mieux gérer son temps, ce qui, là encore, devrait permettre de libérer ou de créer des emplois. Du temps partiel également préconisé par l'ancienne majorité aux mesures plus nouvelles sur le congé sabbatique, la retraite à mi-temps (non citée mais toujours envisagée), la retraite prévue en fonction de la durée de cotisation, voilà autant d'orientations nouvelles qui devraient, à moyen terme, permettre une résorption modérée du chômage.

La troisième innovation explique davantage encore la modestie du premier ministre. Il s'agit de la méthode choisie pour mener à bien ses projets : au lieu d'imposer des mesures quantitatives, le gouvernement mise sur la concertation et la décentralisation avec pour seul appât des aides publiques aux entreprises qui joueront le jeu. Toutes les formules envisagées ne seront, en effet, mises en musique qu'au niveau local, départemental ou régional, en association avec les élus. Et leur succès dépendra en large partie de la bonne volonté des salariés et des employeurs. Or la bonne volonté ne se mesure pas à l'avance.

Soucieux cependant de jouer le rôle du chef d'orchestre, le premier ministre a pourtant vigoureusement mis les points sur les i. A plusieurs reprises dans son discours, il a lancé un appel aux chefs d'entreprises, aux salariés et aux syndicats, parlant même parfois de mise en garde. « *C'est tous ensemble que nous devons relever le défi du chômage* », a déclaré M. Mauroy, mêlant les apaisements aux fermes conseils. Au patronat, il est confirmé qu'il n'y aura pas de droit de veto du comité d'entreprise, mais les employeurs sont invités à mieux appliquer la législation du travail et à engager le dialogue et la négociation. Sinon il ne serait guère possible de stabiliser les charges sociales. Et le mot de contrat est de nouveau cité.

Aux salariés et aux syndicats, il est habilement demandé de tempérer les revendications salariales et d'accepter une plus grande utilisation des machines, s'ils veulent vraiment que les mesures envisagées débouchent sur une réduction du chômage. A tous les bénéficiaires de la Sécurité sociale, il est précisé que toutes les promesses électorales ne pourront pas être respectées immédiatement et une mise en garde très nette leur est adressée : « *Toutes les dépenses nouvelles ne se conçoivent pas, notamment dans le domaine de l'assurance-maladie, sans économies corrélatives* ». Il faudra bien prévoir un plan de financement de la Sécurité sociale.

L'effort et la mobilisation entrent donc dans le vocabulaire du premier ministre, qui prévient que rien ne sera « *ni facile ni rapide* » et demande à tous de se mettre « au travail ».

M. Mauroy aurait-il adopté le langage de M. Barre ou de M. Barrot ? A Matignon, les conseillers du premier ministre rappellent que si M. Mauroy, comme M. Barre, prône un maintien du pouvoir d'achat, il se distingue très nettement de son prédécesseur sur d'autres sujets. Alors que l'ancien premier ministre refusait catégoriquement la réduction de la durée du travail, le nouveau chef du gouvernement, outre la relance de la croissance (3 points de mieux en 1982 qu'en 1981), a insisté vigoureusement sur la nécessité de diminuer les horaires de travail. M. Mauroy a rappelé que la semaine de trente-cinq heures en 1985 demeurait un objectif essentiel et que cette orientation constituait « *de loin la mesure la plus créatrice d'emplois* ». Mais, pour que cet objectif soit respecté et le résultat atteint, encore faudra-t-il que le partage du travail s'accompagne d'un partage de revenus. M. Mauroy a aussi insisté sur ce point, sans oser demander aux retraités de moins de soixante ans qui cumulent une pension et un salaire de participer à cet effort. Cédant déjà à certains « cumulards », le premier ministre sera-t-il entendu des syndicats ? Modeste dans ses mesures, le gouvernement fait un pari, celui qui consiste à compter sur la bonne volonté et du patronat et du monde salarié.

JEAN-PIERRE DUMONT.

Dans la presse parisienne

LE MATIN DE PARIS : ou trouver l'argent ?

« Sur le terrain de la reprise, le gouvernement socialiste se cogne aux mêmes réalités que le gouvernement giscardien, répond par les mêmes appels à l'effort, à l'ambition pour la France et à la concertation. Sera-t-il mieux entendu ? [Du côté] *de la « mobilisation » contre le chômage, Pierre Mauroy a pour lui une certaine cohérence que l'on pourrait qualifier d'« idéologie » : le partage de la charge que constituent les chômeurs entre tous les Français. (...) Les impératifs sociaux l'emportent sur les impératifs de production. L'État paie pour aider à résorber le chômage. Mais où l'État va-t-il trouver l'argent ? L'interrogation* [est] *de bon sens. Si l'on ajoute au déficit budgétaire le trou du budget social de la nation, le coût financier des nationalisations et celui des deux emprunts qui viennent d'être lancés, on est en droit de manifester quelque inquiétude. Même si les objectifs de solidarité priment, maintenant, l'objectif de productivité. »*

L'HUMANITE : assurer la réussite.

« Ce qui importe, c'est d'engager vraiment le combat contre les inégalités sociales. Dans ce domaine, malgré le caractère positif des premières mesures prises par le gouvernement, nous sommes encore loin du compte. La France est l'un des pays les plus inégalitaires du monde. La motion de censure contre le gouvernement n'avait, les choses étant ce qu'elles sont à l'Assemblée, aucune chance d'être adoptée. Ce qui compte au-delà de cette péripétie c'est d'assurer la réussite de l'effort engagé pour la défense de l'emploi, du pouvoir d'achat et des droits des travailleurs. Les communistes ont apporté hier une nouvelle preuve qu'ils se situent résolument dans la majorité nouvelle. »

(RENÉ ANDRIEU.)

LE FIGARO : prendre raison.

« Voici donc le socialiste Pierre Mauroy saisi par la réalité, et s'en accommodant, ès fonctions, pour offrir un pacte solennel aux praticiens de la libre entreprise. C'est prendre raison, et c'est tant mieux. Mais combien mieux iraient les choses si militants, cadres, théoriciens, redresseurs de doctrine, dirigeants et parti cessaient, du côté socialiste, de souffler le froid chaque fois que le chef du gouvernement souffle le chaud ; et si, à grands coups de boutoir, on ne poussait pas des réformes peu réfléchies qui détruisent la confiance ; en attendant d'ébranler toute la machine économique et, peut-être de nous isoler au sein du système occidental. »

(XAVIER MARCHETTI.)

LIBERATION : la politique de l'Autriche.

« Pour faire la guerre, il faut des qualités simples : un culot monstrueux et une pensée de sabreur. Il faut choisir et foncer en faisant la sourde oreille aux cris, aux hurlements et aux désaccords.

» MM. Mitterrand et Mauroy ont tous les pouvoirs, ils vont même disposer dans les mois à venir d'un énorme levier économique : le secteur public — ils possèdent même le pouvoir absolu, c'est-à-dire le temps. Et pourtant, ils paraissent hésiter entre les voies à suivre (...). Comme si, en définitive, ils répugnaient devant les risques de mécontentement d'où qu'ils viennent (...). On ne mécontentera donc personne. Et, pourrait-on dire, c'est la principale faiblesse de ce dispositif. A terme, si cette « politique de l'Autriche » devait se pérenniser, le gouvernement serait perdant sur tous les plans : il n'aurait pas mobilisé le pays sur des valeurs culturelles nouvelles et, simultanément, il n'aurait convaincu personne. »

(SERGE JULY.)

RÉACTIONS SYNDICALES ET PATRONALES

Une approbation tempérée de réserves

● **C.G.T. : Une bonne direction mais des insuffisances.**

M. Krasucki a « *pris connaissance avec intérêt du discours du premier ministre. (...) Dans les mesures annoncées, un certain nombre vont dans une bonne direction, mais (...) il en est d'insuffisantes, c'est le cas du pouvoir d'achat. (...) En ce qui concerne les salaires, il n'y a rien de clair. Or il est nécessaire que les petits et moyens salaires aient une augmentation de leur pouvoir d'achat réel cette année* ». Une réduction de la durée du travail limitée à trente-neuf heures « *ne créera pas d'emplois. Il faut une mesure plus étendue et il ne peut être question de réduire les salaires.* C'est une question de bon sens ».

● **C.F.D.T. : Une contribution positive à la lutte contre le chômage.**

« *La déclaration du premier ministre est une contribution positive à l'opération vérité demandée par la C.F.D.T. pour expliquer la gravité du chômage. (...) Pour la première fois, le budget de l'État a comme objectif principal la lutte pour l'emploi. (...) L'orientation résolue en faveur du partage du travail rencontre d'autant plus l'accord de la C.F.D.T. que celle-ci a décidé de faire de la réduction de la durée hebdomadaire l'objectif premier de l'action syndicale de cet automne.* » La C.F.D.T se déclare prête à « *participer activement* » au comité permanent de lutte contre le chômage.

● **F.O. demande « une réflexion approfondie ».**

M. Bergeron constate que « *les mesures sur l'emploi annoncées par le premier ministre nécessitent une réflexion approfondie, étant donné leur caractère très particulier, notamment en ce qui concerne l'emploi des jeunes* ». F.O. regrette « *le peu de concertation préalable avec le mouvement syndical* » en matière d'emploi, de sécurité sociale et de retraites.

● **C.G.C. : Un accord global, mais une inquiétude.**

La C.G.C. approuve un certain nombre des propositions du premier ministre, notamment : croissance de 3 %, association des salariés à la prévision des sinistres industriels, création d'un conseil supérieur du développement industriel (mais à condition que les organisations syndicales y soient associées), reconquête du marché intérieur, aide à la création d'entreprises, réduction à trente-cinq heures de la durée du travail « *pouvant comporter un partage des revenus* », instauration des contrats de solidarité et du comité national de lutte contre le chômage, etc. Mais : « *L'inquiétude de l'encadrement est grande quant aux conséquences fiscales des mesures annoncées : il est de plus en plus urgent de mieux répartir la charge de la solidarité entre tous les citoyens.* »

● **C.F.T.C. : Un effort certain.**

« *Les mesures annoncées pour l'emploi par le premier ministre représentent un effort certain,* a dit M. Jean Bornard, *et la C.F.T.C. retrouve des orientations qu'elle préconisait, notamment le sens de la décentralisation des efforts au niveau des bassins d'emplois. Mais une lacune parmi les mesures de relance : le premier ministre n'a pas évoqué la perspective d'une action internationale en faveur des pays en voie de développement pour stimuler l'économie mondiale. Enfin, une inquiétude : les risques d'aggravation de l'inflation.* »

● **C.N.P.F. : DES CONTRADICTIONS INQUIETANTES.**

« *Le C.N.P.F. partage la volonté du gouvernement de tout faire pour lutter contre le chômage. Il confirme ses réserves sur la notion de partage du travail, mais examinera les mesures en faveur de l'emploi, sans scepticisme ni a priori. Il approuve la volonté de croissance et les mesures en faveur des P.M.E. et enregistre l'engagement sur la stabilisation des charges, la liberté des prix et de licenciement.*

» Le C.N.P.F. estime que la politique économique est cependant de nature à briser l'efficacité des entreprises. Il n'y a pas de commune mesure entre des décisions techniques et à court terme et des projets qui nous engagent dans une politique de rupture avec l'économie de marché. C'est le cas par exemple de la taxation de l'outil de travail et des nationalisations qui apparaissent de plus en plus comme inutiles, coûteuses et dangereuses.

» Le succès ou l'échec dépendra pour une large part de la politique gouvernementale et de l'établissement d'un climat de confiance. Les chefs d'entreprise ne comprennnet pas comment on peut vouloir favoriser l'entreprise et pénaliser l'entrepreneur. Leur devoir est d'alerter les pouvoirs publics et l'opinion sur la gravité de la situation. »

● **P.M.E. : Pas de nouveauté.**

M. René Bernasconi a déclaré que la plupart des mesures en faveur des P.M.E. « *reconduisent, tout en les améliorant, des dispositions antérieures qui se sont révélées jusqu'ici d'une efficacité limitée. Pour les autres, il s'agit d'incitations intéressantes dans leur principe, mais il convient d'attendre des propositions chiffrées pour apprécier leur impact* ».

● **P.M.I. : Un manque d'audace.**

Le S.N.P.M.I., patronat indépendant, se félicite que les sept mesures annoncées par le premier ministre soient toutes parmi celles qu'il avait proposées au gouvernement. Toutefois, « *rompre la fatalité du chômage aurait peut-être exigé plus d'audace : réduction brutale et spectaculaire des taux d'intérêt, réduction massive des charges sociales par un transfert sur la T.V.A.* ».

● **UNAF : Un appel à la solidarité.**

L'Union nationale des associations familiales « *apportera son appui à la mise en œuvre de mesures qui ouvrent sur le droit au travail pour tous, et notamment pour les jeunes. (...) Le premier ministre a lancé un appel en faveur d'une solidarité qui repose autant sur l'imagination de l'esprit que sur celle du cœur* ».

● *Les chambres de commerce et d'industrie* enregistrent avec un très grand intérêt les engagements du gouvernement concernant la stabilisation de la charge des impôts sur les entreprises, le desserrement des contraintes administratives, la réaffirmation de la liberté des prix, le renforcement des structures financières des entreprises. « *Toutes les bonnes intentions affichées par le gouvernement restent à concrétiser, en harmonie avec une politique économique et financière compatible avec les objectifs affirmés aujourd'hui.* »

La déclaration gouvernementale au Palais du Luxembourg

Les sénateurs de l'ex-majorité se déclarent « consternés par les propos d'un chef de parti »

Les sénateurs ont entendu la déclaration gouvernementale lue par M. Gaston Defferre : « ont entendu » est trop dire, puisque plus de la moitié d'entre eux ne l'ont même pas écoutée. Les membres de la majorité sénatoriale (centristes, républicains indépendants, R.P.R.) ont, en effet, quitté la salle des séances dès l'exorde, ne pouvant supporter l'accusation du premier ministre, jugée, par eux, indigne : « *La France que nous avons prise en charge est malade de votre politique, messieurs de l'opposition !* »

Estimant « *provocateur* » le ton du ministre d'État, ministre de l'intérieur, et interrompant M. Defferre par leurs protestations, ces sénateurs n'apprécièrent guère l'admonestation du président, M. Poher : « *Je vous prie de conserver les habitudes de courtoisie de cette maison.* »

« *Je pense que nous avons droit aussi à la courtoisie du gouvernement* », devait déclarer M. Adolphe Chauvin, président de l'intergroupe U.D.F., au nom de l'ensemble des sénateurs protestataires, lesquels venaient de réintégrer l'hémicycle au moment de la péroraison, pour s'entendre réclamer aussi du ministre d'État : « *Un peu de courtoisie.* »

M. Chauvin donna alors lecture de cette déclaration commune des groupes centriste, indépendant, R.P.R. et radicaux :

« *Nous avions le souci d'écouter avec attention la déclaration du premier ministre au nom du gouvernement de la France.*

» Nous venons d'entendre avec consternation les propos d'un chef de parti et une accumulation d'invectives qui constituent une injure à la tradition d'objectivité et de sérénité qui a toujours présidé aux débats de notre Haute Assemblée.

» Dans les circonstances graves que traverse notre pays, le Sénat était en droit d'espérer du gouvernement des propositions cohérentes permettant de faire face avec efficacité au chômage et à la hausse des prix que connaissent tous les pays industrialisés.

» Il ne saurait, par contre, avaliser des propos excessifs et des orientations incohérentes qui ne peuvent qu'aggraver la crise et diviser les Français. »

Sans se désolidariser de cette prise de position, quelques sénateurs radicaux et centristes ne dissimulaient pas, ensuite, qu'ils la jugeaient « *excessive* », voire manifestant une « *intolérance inopportune* ». Tous, d'ailleurs, n'avaient pas quitté la salle des séances et jusque dans les travées vides du R.P.R. on remarquait une « dissidence », celle de M. Maurice Schumann, vice-président du Sénat.

Le Monde

société

DÉTENU PAR LES AUTORITÉS AFGHANES

Le Français oublié de Kaboul

De notre correspondant

Nice. — Depuis le 17 mars 1981, un Niçois âgé de vingt et un ans est en prison à Kaboul. Mercenaire ou espion, comme paraissaient en être convaincues les autorités afghanes (1), ou simple voyageur clandestin pris au piège, comme l'affirment ses proches, M. Jean-Paul Silve, dont les parents habitent Villars-Colmars, dans les Alpes-de-Haute-Provence — son père y est artisan maçon, — a quitté la France le 8 novembre 1980 à destination de Melbourne (Australie), où il avait de la famille. Il est resté en Australie jusqu'au 12 février 1981, date à laquelle il devait rentrer chez lui. Sur le chemin du retour, il a interrompu son voyage à Bombay.

« Un espion impérialiste »

Entré clandestinement en Afghanistan, Jean-Paul Silve a été capturé peu après dans un maquis, avec un groupe de rebelles, et jeté en prison. Il est accusé d'être un « espion impérialiste » et un « mercenaire », et sa qualité d'ancien parachutiste (il a fait son service national dans cette arme en 1979) n'a sans doute rien arrangé aux yeux des autorités afghanes.

« *Mon fils n'est ni un mercenaire ni un espion,* dit sa mère. *Jean-Paul rêvait de faire un reportage sur les Afghans. Il est fou de photo...* » Depuis son incarcération, M. et Mme Silve n'ont reçu de leur fils qu'une lettre, datée du 4 juin 1981. Les rares nouvelles qu'ils ont de loin en loin, ils les tiennent du vice-consul de France à Kaboul, M. Bertho, à qui ils téléphonent. C'est leur seul lien, auquel ils s'accrochent désespérément. « *Si M. Bertho n'était pas là, on ne saurait rien,* ajoute Mme Silve. *Aucune des portes auxquelles nous avons frappé pour essayer de sortir mon fils de sa misère ne s'est ouverte ! Partout, c'est le silence ! J'ai écrit trois fois à M. Mitterrand, le 10 juin, le 15 juillet et le 5 septembre, mais je n'ai jamais eu de réponse.* »

Mme Silve a également adressé une lettre, le 20 juillet, au président Babrak Karmal, mais le chef de l'Etat afghan n'y a pas davantage répondu. « *M. Régis Debray, chargé de mission à l'Elysée, m'a même raccroché au nez quand je lui ai téléphoné, après m'avoir dit : « Vous n'avez » qu'à écrire. » A M. Tardy, sénateur (P.S.) des Alpes-de-Haute-Provence qui intervenait en notre faveur, il a répondu qu' « il avait » autre chose à faire »*... Mme Silve n'a pas trouvé davantage d'écho chez le premier ministre, à qui elle avait demandé audience par l'entremise de M. Hautecœur, député (P.S.) du Var.

Il n'y a guère qu'au ministère des relations extérieures auquel elle a écrit à plusieurs reprises qu'on lui a assuré qu' *on s'occu[pait] de l'affaire* ».

Les mois passent, cependant, et face à ce « *mur du silence qu'on* [lui] *oppose* », dit-elle, Mme Silve a décidé d'en appeler à l'opinion publique. A Villars-Colmars, une association s'est créée (2), qui a fait circuler une pétition pour la libération de Jean-Paul Silve. Elle a déjà recueilli quatre cents signatures. Un comité d'anciens paras s'est constitué à Nice, qui entend regrouper tous les « anciens » en France et frapper à toutes les portes. Jusqu'à ce qu'elles s'ouvrent...

MICHEL VIVÈS.

(1) Selon ses parents, il semblerait que Kaboul ait admis à présent que Jean-Paul Silve n'a agi que par esprit d'aventure, ne retenant pour chef d'accusation que son entrée clandestine dans le pays.

(2) Comité de soutien pour la libération de Jean-Paul Silve, 04640 Villars-Colmars. Tél. : (92) 83-43-00.

SCIENCES

« LES EFFETS GÉNÉTIQUES DES RADIATIONS SONT MOINS IMPORTANTS QU'ON NE LE PENSAIT » affirment des chercheurs américains et japonais

Les effets génétiques des radiations sur l'homme sont nettement moins importants que ce que l'on pensait jusqu'à présent, estiment trois chercheurs, deux Américains et un Japonais, qui ont fait une étude sur les descendants des survivants des bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki que publie le dernier numéro de la revue américaine « Science ». Selon leurs travaux, la dose d'irradiation entraînant un doublement du nombre d'accidents génétiques, par rapport aux accidents génétiques qui apparaissent spontanément, est de 156 rems (1). C'est quatre fois plus que l'estimation admise jusqu'à présent et qui s'appuie sur des données provenant d'expériences sur la souris.

Ces résultats, souligne l'un des auteurs, qui signe aussi l'éditorial de « Science », ne sont que préliminaires et devront être approfondis. Ils méritent, en tout cas, qu'on s'y intéresse : cette dose, avec d'autres données concernant notamment les effets cancérogènes des rayonnements, sert en effet au calcul des doses maximales d'irradiation de la population et des travailleurs tolérées par les différentes réglementations. Si les données des trois chercheurs sont confirmées, elles corroboreront l'opinion de nombreux spécialistes de la radioprotection qui estiment que les normes actuellement en vigueur sont dépassées.

(1) Le rem (pour rad-equivalent-man) mesure des équivalences de dose de rayonnements : les doses sont mesurées en rad, mais leurs effets dépendent de la nature du rayonnement considéré, d'où la nécessité de passer par des équivalences.

ÉDUCATION

Les députés examinent le projet de loi abrogeant la « loi Sauvage »

Les deux UNEF souhaitent une révision en profondeur de la loi d'orientation

L'Assemblée nationale examine, ce mercredi 16 septembre, le projet de loi adopté par le conseil des ministres du 26 août abrogeant la loi du 21 juillet 1980, dite « loi Sauvage », relative à la composition des conseils d'université (« le Monde » du 9 septembre). M. Georges Hage (P.C., Nord), rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, est chargé de présenter ce texte qui prévoit pour l'élection des conseils d'université un retour à la loi d'orientation de l'enseignement supérieur votée en 1968. Nous publions en page « Idées » des points de vue sur ce sujet.

La commission des affaires culturelles, lors de sa réunion, le jeudi 10 septembre, a souligné le caractère « antidémocratique » de la loi Sauvage. Et les députés de la majorité ont insisté sur la *satisfaction avec laquelle le projet* avait été accueilli par une grande partie des universitaires. Les représentants de l'opposition, eux, ont critiqué la suppression du quorum étudiant (1) — institué depuis 1968 — prévu dans la nouvelle version de la loi en soulignant, comme M. René Haby (U.D.F., Meurthe-et-Moselle), « *le pouvoir discrétionnaire donné aux étudiants* ». M. Hage leur a répondu que la règle du quorum aboutit « *à faire du principe général de la participation posé dans la loi d'orientation un principe à géographie variable* », et que, de plus, cette mesure n'a pas contribué à accroître la participation électorale des étudiants, qui depuis 1973 s'est stabilisée autour de 25 % des inscrits.

Des députés socialistes ont proposé que les conseils d'université soient dorénavant élus au suffrage universel direct. La commission a adopté un amendement reprenant ce point. Elle a aussi adopté un autre amendement faisant obligation au gouvernement de déposer, avant le 1er octobre 1982, un rapport qui préciserait les principales orientations définies pour la mise en place d'une nouvelle politique universitaire.

M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, qui semblait avoir accepté l'idée d'un débat à propos de l'enseignement supérieur (2), s'est montré moins précis dans les réponses qu'il a apportées aux membres de la commission. Il a déclaré entre autres : « *Il est difficile d'arrêter, dès à présent, une date précise pour l'élaboration et la présentation du projet de réforme des enseignements du supérieur dans la mesure où le calendrier à établir doit être compatible avec le sérieux de l'étude et la réalité de la concertation.* »

C'est pourtant une réforme plus importante de la loi d'orientation que souhaitent les deux UNEF. Et d'abord l'UNEF indépendante et démocratique (animée notamment par des étudiants trotskistes et socialistes), qui estime que la loi de 1968 ne correspond « *ni aux aspirations des étudiants, ni à la bonne marche des universités, ni à la volonté de changement exprimée le 10 mai* ». Le collectif national de cette organisation, réuni les 12 et 13 septembre, a décidé « *de ne pas participer en tant que tel aux élections universitaires dans le cadre actuel du maintien de la loi d'orientation* ». Ce syndicat se déclare favorable à une nouvelle réforme de l'enseignement supérieur, qui permette « *de commencer à aborder le réel problème de l'avenir des étudiants... et de leur place face au chômage* ». Il a toutefois décidé de laisser la liberté aux associations générales d'étudiants (A.G.E.) de choisir « *les meilleurs moyens de faire aboutir le combat de l'UNEF* », ce qui semble indiquer que, dans quelques villes ou universités, des A.G.E. pourraient appeler leurs adhérents à participer aux élections.

Dans cette hypothèse, ceux-ci se retrouveraient aux côtés des adhérents de l'UNEF-ex-Renouveau (animée par des militants communistes), syndicat qui a toujours appelé les étudiants à élire des représentants dans les conseils. *Cette organisation se* félicite de l'abrogation de la loi Sauvage et de la possible suppression du quorum étudiant et considère qu'il s'agit d' « *une manifestation importante du changement* ». M. Didier Seban, président de l'UNEF ex-Renouveau, déclare : « *Oui, mille fois oui à la participation étudiante* », mais souhaite toutefois une réforme en profondeur de la loi d'orientation.

Le désir semble grand chez nombre d'étudiants, d'enseignants, ainsi que pour quelques parlementaires de la majorité, d'obtenir une modification ou une transformation de plusieurs aspects de la loi d'orientation et, même, au-delà de cette loi, d'aborder différents problèmes qui se posent à l'enseignement supérieur. Vouloir dépasser une *loi* votée sous la présidence du général de Gaulle, il y a treize ans, n'est-ce pas *cela le changement ?*

SERGE BOLLOCH.

(1) Cette règle prévoit, en cas de participation électorale des étudiants inférieure à un pourcentage déterminé des inscrits que le nombre de sièges réellement attribué aux étudiants est fixé en proportion du nombre de votants.

(2) M. Savary a déclaré dans *le Monde de l'éducation* du mois de septembre : « *Nous allons donc ouvrir un débat dans le courant de l'hiver pour préciser les conditions d'accès et d'accueil dans l'enseignement supérieur.* »

ÉDUCATION

UN POINT NOIR DE LA RENTRÉE SCOLAIRE

40 000 jeunes n'ont pas trouvé place dans les lycées d'enseignement professionnel

Un point noir apparait dans la rentrée scolaire : l'affectation des élèves dans les lycées d'enseignement professionnel (LEP). Le Syndicat national de l'enseignement technique (SNETAA-FEN) évalue à quarante mille le nombre de jeunes refusés faute de place. Ils seraient quatre mille cent dans l'académie de Nice, trois mille cinq cents à Rouen et mille cinq cents à Amiens.

Le syndicat, après avoir affirmé dans un communiqué que « cette situation résulte des choix des gouvernements antérieurs qui, loin d'accorder aux LEP les moyens de leur fonctionnement et de leur développement, subventionnaient largement les établissements patronaux de formation », demande si les LEP, dont « 53 % de la population sont des enfants de familles ouvrières », resteront « comme ils l'ont été depuis des années les parents pauvres de l'éducation nationale » ? M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, a annoncé vendredi (« le Monde » daté 13-14 septembre) que la création de mille trois cent cinquante postes pour les LEP est prévue au budget 1982.

Les insuffisances dans l'Académie de Rouen

De notre correspondant

Rouen. — « *Trois mille cinq cents élèves ne pourront être accueillis cette rentrée dans un lycée d'enseignement professionnel, faute de places disponibles ou de l'adéquation des sections existantes aux besoins exprimés.* » Le nouveau recteur de l'académie de Rouen, M. Christian Bècle, ne cherche pas à masquer la réalité.

Avec une sous-scolarisation en pré-élémentaire (70 % au lieu de 81 % sur l'ensemble du territoire), une scolarisation en classe de seconde inférieure de 8 % à celle de la moyenne nationale et « *un état de dégradation notoire du patrimoine immobilier* », M. Bècle va devoir composer en plus avec un enseignement technique complètement inadapté aux aspects spécifiques de la crise économique de la région. Car le chiffre élevé des demandes d'entrée en lycée d'enseignement professionnel (LEP) non satisfaites pour 1981 n'est pas un accident, loin de là. Déjà, en 1979, l'actuel préfet, M. Bolotte, demandait, dans un rapport présenté devant le conseil régional, la création de douze LEP pour toute l'académie. Ce souhait faisait suite à la rentrée scolaire de 1979, déjà jugée catastrophique parce que deux mille cinq cents élèves n'avaient pas été admis en LEP.

Aujourd'hui, cinq établissements seulement sur douze sont programmés. L'un d'eux, qui doit être construit dans la banlieue rouennaise, avec une importante section « bâtiment », encore inexistante dans l'académie, n'est pas commencé : on attend que le crédit de financement régional soit affecté pour que les entrepreneurs, déjà sur place, puissent se mettre au travail.

Pour M. Jolly, secrétaire départemental de la FEN, « *il y a eu collusion entre le pouvoir politique et le patronat, qui a utilisé la région, depuis une dizaine d'années, comme champ d'expérimentation en matière d'enseignement professionnel privé* » « *Ils ont créé des sections nouvelles correspondant aux besoins immédiats*, ajoute-t-il, *et les contrats d'apprentissage permettent une embauche de jeunes sous-qualifiés* ». C'est d'ailleurs dans cette direction que s'orienteront la plupart des élèves (cinq cents environ) qui sortent de quatrième ou de troisième, les autres non admis en LEP après la cinquième vont grossir les effectifs des classes préprofessionnelles de niveau et seront placés dans une situation d'échec scolaire. « *A seize ans, ce sera la vie active et les centres de formation pour apprentis* », affirme M. Jolly.

Même les élèves qui ont trouvé une place dans un LEP ne sont pas sortis d'affaire. En majorité, ils suivent une formation en mécanique ou en chaudronnerie pour les garçons, d'agent administratif ou de couturière pour les jeunes filles. Les sections de menuiserie font défaut, de même que celles qui sont en rapport avec l'industrie chimique, ce qui est paradoxal dans la région de la Basse-Seine. Une inadéquation qui permet de comprendre pourquoi, sur les treize mille jeunes sortis de l'école en juin 1981, onze mille n'ont pas encore trouvé de travail.

ETIENNE BANZET.

Le SGEN-C.F.D.T. réclame « un véritable changement » de l'école

Le Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.), tout en portant un « *jugement positif* » sur les mesures prises par le gouvernement, réclame un « *véritable changement de l'école* ». Lors d'une conférence de presse, jeudi 10 septembre, M. Béghain, secrétaire général du syndicat, n'a pas caché son inquiétude : « *Cette rentrée ne risque-t-elle pas d'être au fond une rentrée comme les autres ?* »

« *Certes*, a-t-il ajouté, *les moyens budgétaires nouveaux et le desserrement des effectifs qu'ils entraineront, notamment dans le premier degré et en seconde, sont des éléments de changement, de même que la circulaire sur les projets d'action éducative. Mais qu'y aura-t-il de changé dans les rapports de travail, dans les possibilités d'initiative au sein même de la classe, dans l'ouverture de l'école sur l'extérieur ?* » Le SGEN-C.F.D.T. appelle les enseignants à « *changer l'école au quotidien* », à « *rentrer autrement* » et à « *prendre en main une conception nouvelle du métier* ». Car, explique-t-il, « *il y a un certain nombre de risques que le changement ne passe pas* ». Les obstacles tiendraient aux « *pesanteurs hiérarchiques* », aux « *amortisseurs administratifs* », aux « *corporatismes divers* » et à « *toute une administration intermédiaire qui n'a pas changé de mentalité* ».

« *Il faut que s'affirme vite une volonté politique et que se dessine une perspective de transformation* », lance le SGEN-C.F.D.T. à l'adresse du ministère : « *Si le seul souci de la gestion quotidienne et des satisfactions à donner ici ou là l'emporte, une chance historique aura été manquée.* »

Toutefois, l'organisation syndicale se refuse à dissocier « *le terrain de l'emploi et des conditions de travail, de la transformation qualitative de l'école* ». Aussi définit-elle trois priorités. D'abord la précarité de l'emploi des personnels non titulaires, où les responsables n'auraient « *pas pris toute la mesure de l'héritage désastreux qui leur était légué* ». Selon le SGEN-C.F.D.T., dans l'académie de Clermont-Ferrand, 364 maîtres auxiliaires du second degré sur 447 ne seraient pas réemployés. Ils seraient 1500 sur 4 000 dans celle de Lille, 815 sur 1 288 dans celle de Nancy, 350 sur 700 dans celle de Poitiers et 926 sur 2 063 dans celle de Rouen.

La seconde priorité est la condition des nouveaux enseignants recrutés après le collectif budgétaire de juillet : « *Leur formation ne saurait être sacrifiée aux impératifs de la gestion quotidienne* ». Enfin, « *il y a les oubliés de l'éducation nationale : les non-enseignants* », pour lesquels le SGEN réclame des créations d'emplois et la réduction de leur durée hebdomadaire de travail.

● *Les élections aux comités de parents.* — Pour favoriser la participation aux élections aux comités de parents dans les écoles maternelles et élémentaires, une note de service publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'éducation nationale du 10 septembre rétablit la procédure du vote par correspondance. D'autre part, à propos des dépenses relatives à ces élections (enveloppes, bulletins de vote) — jusque-là à la charge des associations, — le directeur des écoles estime souhaitable qu'elles ne soient pas « *traitées différemment des autres dépenses de l'école* ».

PLUSIEURS NOMS SONT AVANCÉS POUR LA DIRECTION DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LA RUE D'ULM.

L'Ecole normale supérieure de la rue d'Ulm attend toujours la nomination d'un directeur et d'un directeur adjoint. Depuis le départ en retraite de M. Jean Bousquet, directeur jusqu'au 30 juin, et la mise à l'écart de M. eJan-Louis Boursin, ancien recteur de Reims « chargé des fonctions de directeur adjoint » (« le Monde » du 20 décembre 1980), les deux instances chargées de proposer des noms ont été consultées.

Le Conseil supérieur des corps universitaires (C.S.C.U.), réuni le 6 juillet, a proposé comme directeur M. Georges Poitou, professeur de physique à l'université de Paris-Sud (Orsay), et comme directeur adjoint M. Robert Delort, professeur d'histoire à l'université de Paris-VIII (Vincennes - Saint-Denis). Venait ensuite le nom de M. André Mandouze, professeur de latin à l'université de Paris-IV.

Quant au conseil supérieur de l'éducation nationale, réuni le 4 septembre, il a également proposé, en première ligne, M. Georges Poitou comme directeur et, en deuxième ligne, M. Daniel Frèrejacques, professeur de mathématiques à l'U.E.R. de sciences économiques de l'université de Paris X (Nanterre).

C'est pour le poste de directeur adjoint que le scrutin a été le plus serré. Au premier tour, ont obtenu chacun cinq voix (1), MM. Marcel Roncayolo, actuel sous-directeur de l'Ecole normale supérieure et directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études en sciences sociales, et André Mandouze. C'est maintenant au président de la République de prendre une décision.

(1) Le conseil est composé de dix membres ; cinq membres de l'administration nommés et cinq professeurs élus.

UNESCO

Hommage à Teilhard de Chardin et à Picasso

L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) commémore deux anniversaires en ce dernier trimestre 1981. Tout d'abord, le centenaire de la naissance de Pierre Teilhard de Chardin, avec une exposition au siège de l'UNESCO à Paris (1) ouverte ce 16 septembre. Le président de la République, M. François Mitterrand, prendra la parole à cette occasion lors d'une séance solennelle, vendredi 18 septembre. Le mois prochain, l'organisation *célébrera le centenaire de la* naissance de Picasso, avec, en particulier, la création d'un centre de documentation Picasso à Malaga (Espagne), ville natale du peintre.

L'UNESCO souhaite ainsi rendre *hommage à des personnalités* qui ont contribué « *à la compréhension internationale* », comme l'a rappelé son directeur général, M. Amadou Mahtar M'Bow, lors de son rapport oral devant la cent treizième session du conseil exécutif, ouverte le 15 septembre à Paris.

Dans son rapport, M. M'Bow a évoqué la possibilité d'un éventuel *transfert* à Paris du Bureau international de l'éducation (B.I.E.), actuellement installé à Genève, pour des raisons d'économie. Toutefois, en raison de la hausse du dollar au cours des derniers mois, l'UNESCO ne devrait pas connaître de difficultés *financières*. Si le taux de change de la monnaie américaine se maintient, le budget de fonctionnement de l'Organisation — calculé sur un dollar à 4,90 F — dégagera même une plus-value de quelque 73 millions de dollars qui, le cas échéant, serait restituée aux Etats membres.

En ce qui concerne la protection du site d'Angkor-Wat (Cambodge), M. M'Bow a rappelé devant le conseil exécutif qu'il s'agit pour l'UNESCO d'un « *problème culturel* » doublé d'un problème politique auquel l'Organisation ne peut rien. « *La position de l'UNESCO est claire,* a dit M. M'Bow : *il y a un gouvernement reconnu par les Nations unies* (Khmers rouges). Or l'UNESCO se conforme à la volonté des Etats membres, donc des gouvernements reconnus internationalement.

La vieille ville de Jérusalem

Le comité du patrimoine mondial de l'UNESCO, réuni les 10 et 11 septembre à Paris, a, d'autre part, approuvé une proposition de la Jordanie demandant l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de la vieille ville de Jérusalem avec ses remparts. Cette proposition a été approuvée par 15 voix (Argentine, Brésil, Bulgarie, Chypre, Egypte, Guinée, Irak, Libye, Jordanie, Népal, Pakistan, Panama, Sénégal, Tunisie, Zaïre) contre 1 voix (Etats-Unis) et 5 abstentions (Allemagne fédérale, Australie, France, Italie, Suisse).

Cette décision, conforme à une recommandation faite lors de la dernière conférence générale de l'UNESCO à Belgrade (octobre 1980), a suscité une lettre de protestation de la part d'Israël au président du comité. Israël considère, en effet, que la vieille ville de Jérusalem est située sur son territoire et donc qu'un pays tiers ne peut demander son inscription *sur la liste du patrimoine mondial* de l'UNESCO. Les représentants des pays qui se sont abstenus ont, pour leur part, jugé l'initiative jordanienne « inopportune » dans la mesure où le territoire de la vieille ville de Jérusalem se *trouve dans une zone contestée.*

Quelques quatre-vingt-six monuments et sites naturels appartenant *à une quarantaine* de pays figurent actuellement sur la liste du patrimoine mondial. On y trouve notamment des parcs nationaux (Etats-Unis, Canada), des cathédrales (Chartres, Aix-la-Chapelle), des mosquées (Ispahan, Damas), des villes anciennes comme Split ou Dubrovnik (Yougoslavie) ou même des lieux historiques à valeur symbolique comme l'île de Gorée (Sénégal) ou le camp d'Auschwitz (Pologne).

ROGER CANS.

(1) Place Fontenoy, Paris-7e.



Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

Le Festival d'automne



Depuis dix fois trois mois, le Festival d'automne, qui, cette année, va du 21 septembre à la veille des fêtes, donne son élan à la saison. Cet effet d'entraînement répond au vœu avoué de son fondateur et directeur, M. Michel Guy. Il aurait également souhaité que l'effet se poursuive, enfante un métissage de créations cosmopolites.

Paris n'est pas devenu le creuset d'une alchimie explosive. Y produire est plus coûteux qu'ailleurs et, paradoxalement, les « places sont chères », *c'est-à-dire engorgées*. Paris n'est pas une ville comme les autres dans le domaine des mouvements artistiques. C'est *justement* la ville des et du mouvement, de la rencontre avec des publics extraordinairement diversifiés.

Après dix fois trois mois de programmes abondants, réguliers avec tantôt des révélations, tantôt des œuvres heureusement oubliées, le Festival d'automne est entré dans les mœurs. On attend ce qui va se passer, on y compte, on en tient compte. Avant lui, la saison se réglait d'abord en fonction des visiteurs du Salon de l'auto. Cette année, des hommes de théâtre français sont venus se joindre au cycle Beckett avec des textes méconnus. Le Festival invite ses *enfants chéris*, Jean-Marie Patte et Richard Foreman. Le Festival de la danse organise un programme à partir du cycle Boulez, et les grandes découvertes viendront d'Orient. Le Kabuki (pour la première fois en France depuis vingt ans). Et d'Inde du Sud non seulement le Kathakali, mais un cycle totalement inédit, inconnu, de danses et musique.

BECKETT

Sans feu ni lieu

LE théâtre de Samuel Beckett a fait venir sur les planches des êtres sans *feu ni lieu*. *Outlaws de l'art dramatique*. Figures sans papiers. Allégories.

Ils partagent tout de même avec le *vulgum pecus*, une conduite courante : ils parlent.

Ils ne sont pas sans ascendance : scories de la fusion de deux matériaux : le clown et le sous-prolétaire.

Le sous-prolétaire, c'est le non-acteur. Il a baissé les bras. Pour admettre de se lever, de passer des habits décents, de rejoindre à heure dite le *lieu* d'un travail, ainsi de suite, pour admettre cela toutes les heures de tous les jours, il faut se prêter pas exactement à une comédie, du moins à une fiction forcée.

A y réfléchir froidement, il est anormal qu'une société aille son train, *c'est-à-dire que, sur*, disons, cinquante millions de citoyens de tel pays, presque tous, même pour que les enfants mangent, trouvent l'allant de se lever et d'aller accomplir une tâche en échange d'appointements ; trouvent l'allant d'être M. Jourdain, Figaro, le soldat Woyzeck, Polonius, Mère Courage. Sur cinquante millions de citoyens, deux à trois millions seulement attendent Godot. Dans des hôpitaux, sur des bancs ou des *trottoirs*, dans des antres fermés.

Ceux-là ont perdu, un jour, la force de continuer. D'échanger plus longtemps leurs mains, leur tête, leur temps, contre l'argent qu'il faut pour payer le gaz, l'eau, le mince bifteck sous cellophane. La démission leur est venue un jour sur l'autre. Ils peuvent avoir connu une cassure plus subite.

Le deuxième « coefficient » beckettien, le clown, est un peu non-acteur aussi. Les vrais acteurs, sur l'arène, sont le lion, la trapéziste, l'écuyère. Le clown, *c'est l'être des intervalles*, des trous de clous. Il sort tout d'un coup, comme d'une boîte un diable de papier et de fil de fer. L'expression du visage, et jusqu'au regard, disparaissent sous la peinture. Il s'habille dans les poubelles. Il tombe. Il donne des coups de pied. Il parle d'une voix d'emprunt, de fausset, d'une voix qui ne peut pas être à lui, pour émettre des fragments d'ineptie concrète avec une certaine agressivité. Il ne fait pas partie du monde, *on ne croise* personne comme lui dans la rue ou les entreprises. Il est un débranché, un fou en couleurs et musique. Par contraste, il accuse la réalité de l'éléphant, l'angoisse de la femme-canon, une certaine douceur rêvée des saltimbanques.

Une antinomie entière éclate, entre les deux composantes externes du théâtre de Beckett. Car on aura beau broder, comme Miller et d'autres, comme Fellini, sur les correspondances tragiques du clown, celui-ci n'en reste pas moins un numéro de spectacle, une variété. Tandis que le repli et le dénuement du sous-prolétaire sont *la tache noire effective* de la vie en société et se définissent d'abord par des souffrances. Souffrances qui recoupent souvent, chez Beckett, parce qu'elles leur ressemblent, celles de l'aveugle, du vieillard abandonné, de l'infirme, ou de toute forme de solitude imputable à des tourniquets de conscience.

La contradiction interne (cirque-souffrance) du non-acteur de Beckett prend deux aspects, selon que Beckett écrit du théâtre ou de la prose.

Dans les œuvres dramatiques, la figure-emblème est perçue du dehors. Elle présente au témoin les signes extérieurs de pauvreté du phénomène. L'obligation de se relancer l'un l'autre la parole suscite des échanges affinés, en fait savants. Le vrai caractère de ces figures subit une dénaturation, car il peut prendre l'allure d'un décalage de *style*, d'une transposition scénique. Et il est vrai que l'acteur, le metteur en scène, ne demandent pas mieux, parfois, que de se raccrocher à une imagerie, qui devient facilité. Toute une scénographie, toute une costumographie, en vogue à Berlin et à Paris, qui *font du Roi Lear et autres œuvres* de référence des mirages de synthèse, fantomatiques et modernes, où le suaire des limbes complète le feutre des ghettos, tout cela sort en droite ligne de Fellini, mais il n'est pas exclu que Fellini l'ait emprunté à Beckett.

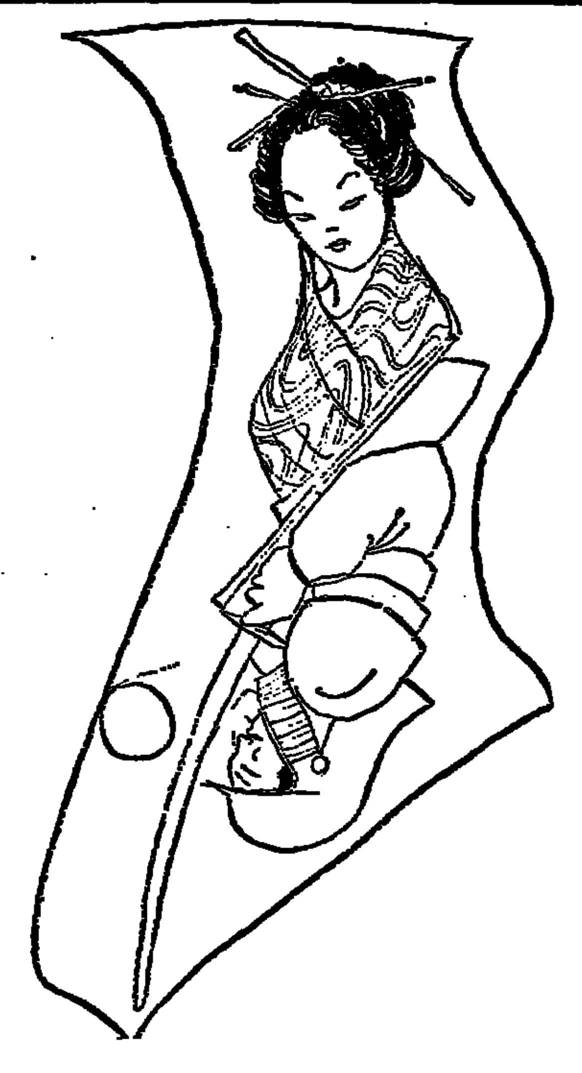
Dans les œuvres de prose, c'est encore le hors-société qui a la parole, mais il cesse d'être allégorique, il n'appartient plus à une *mythologie scénique*, à un « *genre* ». C'est plutôt comme si on l'entendait marmonner dans le noir. Et c'est là, tout contre lui, mêlé à son for intérieur, à son souffle, que l'on touche le tréfonds de la perte de l'existence, que l'on effleure une feuille poreuse, comme une capsule presque immatérielle qui séparerait le *néant de l'essence*. Aveuglement de douleur, fin de force, voix qui néanmoins progresse encore, modelant des restes de glaise dans ses doigts de mots. Cela, seul Samuel Beckett y a jusqu'ici posé le pied. Interstitielle expédition. Franz Kafka avait exploré les carrefours du cirque et du gouffre, mais il n'avait pas appuyé son stétoscope sur la gorge du moribond.

MICHEL COURNOT.

L'affiche : anomalie sur fond bleu nuit

LA nouvelle affiche du Festival d'automne, dessinée par Arroyo, est assez poé*tique : sur fond bleu nuit, elle* raconte la rencontre de deux hommes qui ont la raideur d'hommes-sandwiches, des fêtards tristes, somnambuliques. L'un a *l'air plus déterminé* que l'autre, il porte un chapeau-claque, une *petite* cravate noire, une *pochette* blanche, mais surtout il sembl. atteint d'une maladie sournoise, des taches de couleur lui poussent sur la peau, partout où les vêtements ne la cachent pas. Il lui faudrait des gants, de hautes écharpes, des lunettes pour dissimuler un peu cette anomalie dermique, mais peut-être, au contraire, en éprouve-t-il une sorte de fierté, *et il touche l'autre, l'homme à* la tête de papier mâché, de sa main *rouge-violette-verte-jaune* et bleue, comme pour le contaminer, l'imbiber par coloration, *refluer sa terne morosité, égayer* un peu son œil qui a la fixité du poisson-citadin.

Cet homme de couleur, à l'évidence, est l'homme-spectacle : il débarque, lunaire, avec son anormalité, et il n'a pas peur *de tendre sa main vers le pre*mier venu, le spectateur inconnu. L'affiche d'Arroyo est u. admirable entrée en *matière* : l'homme de couleur est aussi un homme dépliant, à double fond, et avec ses petites taches vives *il est le bonimenteur qui* crie « Beckett ! », « Boulez ! », « Kathakali ! » : comme cette poussière miroitante qui change d'aspect au fond du kaléidoscope, *il invite à quelques* éblouissements. — ;.. G.





BOULEZ

Les courbes de la ligne droite

Du 21 septembre au 17 décembre, le Festival d'Automne, à Paris, propose, à travers onze concerts, une anthologie de l'œuvre de Pierre Boulez, avec le souci non pas d'ériger un monument, mais de situer la démarche du compositeur dans le contexte musical contemporain et dans son propre univers. C'est ainsi que le Marteau sans maître *voisinera avec une création de Philippe Fénelon, que les* Notations *seront suivies de la* Neuvième Symphonie *ou que* Pelléas et Mélisande, *de Schoenberg, succédera au* Visage nuptial... *Pénétrera-t-on pour autant les secrets d'un art jaloux de ses détours, l'unité d'une personnalité multiple qui ne se livre pas ? Tout est là, mais l'aventure ne laisse pas d'être prometteuse.*

ASSUREMENT, lorsqu'on consulte les catalogues de disques, le nom de Pierre Boulez y figure en bonne place mais, aussi curieux que cela puisse paraître, c'est surtout comme chef d'orchestre, car, à la différence de Stockhausen, de Xénakis ou de Messiaen, une partie seulement de ses propres œuvres a été enregistrée ; dans certains cas, il s'agit d'enregistrements anciens désormais introuvables. Aussi, peu s'en faut que, dans l'esprit du public, Pierre Boulez ne soit plus, comme Félix Weingartner ou Wilhelm Furtwaengler avant lui, qu'un compositeur repenti devenu chef d'orchestre...

Par ailleurs, si la situation privilégiée qu'il occupe dans la vie musicale française en tant que directeur de l'IRCAM (Institut de recherche et de coordination que Georges Pompidou lui a demandé de fonder en 1972 et qui s'est ouvert en 1977) lui a valu bon nombre de critiques, dont certaines ne sont pas sans *fondement*, on *doit* souligner qu'il ne profite pas de son autorité pour faire jouer sa musique, pas plus que les installations de l'IRCAM ne sont au service exclusif de ses travaux actuels.

Enfin, la parution toute récente de *Points de repère*, aux éditions du Seuil, un livre de six cents pages qui, faisant suite aux *Relevés d'apprenti*, réunit soixante-dix textes de Boulez sur les sujets les plus divers, illustre d'autres aspects de la personnalité de Boulez polémiste, poète et penseur, pour reprendre l'expression de Jean-Jacques Nattiez (l'artisan de ce recueil), ou, plus simplement et sans mauvais esprit, musicographe.

Ainsi l'image qui vient à l'esprit *lorsqu'on évoque* actuellement la figure de Pierre Boulez est-elle celle d'un artiste qui, depuis plusieurs années, a consacré la meilleure partie de son temps à diriger les œuvres de Wagner, de Berg et de Schoenberg, de Mahler ou de Stravinski, et à écrire sur ces compositeurs, à diriger un institut de recherche, empiétant ainsi gravement sur son activité de créateur et sans s'occuper de faire jouer les ouvrages de son catalogue.

L'exemple serait unique s'il n'y avait le précédent de Liszt. On peut choisir plus mal son modèle, encore qu'avec une pointe d'humour Boulez préfère s'appliquer irrévérencieusement le proverbe portugais mis par Claudel en exergue au *Soulier de satin* : « *Dieu écrit droit au moyen de lignes courbes* », et il précise : « *Je ne peux me représenter l'existence sans les dangers et les excès de la dispersion, pourvu qu'au centre d'une activité multiple demeurent la fermeté de la direction, l'acuité de la vision.* »

Il est facile de prévoir que la rétrospective des œuvres de Boulez proposée par le Festival d'Automne ne sera pas accueillie avec la même sérénité par tous les compositeurs qui, à tort ou à raison, s'estiment par là même violemment insultés, mais cela n'a au fond qu'une médiocre importance. A partir du moment où l'on reconnaît, et c'est difficilement contestable, Pierre Boulez comme l'auteur d'un certain nombre d'œuvres de tout *premier plan*, la seule *question* digne de considération est : le public les connaît-il ? Et l'on doit bien convenir qu'il les connaît mal, parce que les exécutions en sont trop rares.

GÉRARD CONDÉ.

(Lire la suite page 19.)

Le Festival d'automne

PROGRAMMES

CYCLE BECKETT

THÉATRE DU ROND-POINT

MADELEINE RENAUD joue *Oh ! les beaux jours*. Du 29 septembre au *4 octobre*.

LES MABOU MINES, du 6 au 11 octobre : *le Dépeupleur*, par Lee Breuer, avec David Warrilow, à 19 h. 30 et 21 h. 30 dans l'entrée de la Maison internationale : *Come and go*, dans la petite salle, à 19 h., 20 h., 21 h. Les Mabou Mines, les stars de Soho. *On a connu au Festival de Nancy, au Théâtre Gérard Philipe, à L'American Center, la perfection de leurs images voilées d'ironie.*

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

KRAPP'S LAST TAPE (la Dernière Bande), avec Rick Cluchey, qui a découvert de théâtre de Beckett tandis qu'il était prisonnier à San-Quentin. Du 5 au 11 octobre ; *Rockaby*, avec Helen Bishop, dans la mise en scène *de David Warrilow, qui joue avec* Rand Mitchell *Ohio Impromptu*. Du 14 au 19 octobre. Avec Helen Bishop. *Dis Joe*, et, seul, *Piece of Monologue*. Du 21 au 25 octobre.

Dans la petite salle : *Programme vidéo*, théâtre de Beckett. Du 15 au 25 octobre.

Débats, les 7 et 8 octobre, à 18 h. 30 : Beckett et la littérature, Beckett et le théâtre.

THÉATRE GÉRARD-PHILIPE, SAINT-DENIS

Premier amour, avec et par CHRISTIAN COLIN. Du 2 septembre au 31 *octobre*.

CARTOUCHERIE DE LA TEMPÊTE

Textes pour rien, par *JEAN-CLAUDE* FALL, du 2 octobre au 7 novembre. *Des personnages coincés, paralysés, marchent vers nulle part, vers la lumière excessive de la nuit et se terrent, bredouilles, au petit jour...*

AMERICAN CENTER

Texts for nothing, du 13 au 18 octobre, par Steven Kent avec JOSEPH CHAIKIN.

STUDIO D'IVRY

COMPAGNIE, par Daniel Zerki, avec Robert Jacquet. Du 20 octobre au 15 novembre.

CYCLE BOULEZ

T.M.P.-CHATELET

Le 21 septembre, inauguration du Festival d'automne avec l'Ensemble intercontemporain-Boulez-Eotvos. *Le Marteau sans maître. Poèmes de René Char*. Philippe Fénelon : *Latitudes* (création).

SALLE PLEYEL

Orchestre de Paris-Daniel Barenboïm. 14 et 15 octobre : *Notation 1. Neuvième Symphonie* de Beethoven. 28 et 29 octobre : *Rituel in memoriam. Alban Berg : A la mémoire d'un ange*. Debussy : *la Mer*.

B.B.C. Symphony Orchestra-Boulez. 27 novembre : *Livre pour cordes. Pli selon pli*. Webern : *Cinq Mouvements pour orchestre à cordes.*

THÉATRE DES CHAMPS-ELYSÉES

Orchestre national de France-Boulez. 29 octobre : *le Soleil des eaux. Visage nuptial* Schoenberg : *Pelléas et Mélisande* MAURIZIO POLINI. 13 décembre

MAISON DE LA RADIO

31 octobre, 17 heures. Quatuor intercontemporain : *Sonatine pour flûte et piano. Livre pour quatuor*. Bartok : *Quatuor à cordes numéro 4*. 20 h. 30. Grand auditorium. Ensemble intercontemporain-Boulez-Hubert Soudant. *Messagequisses. Cummings ist der Dichter*, Wagner : *Sigfried Idyll*. Liszt : *Via Crucis*.



THÉATRE DE LA VILLE

Ensemble intercontemporain - Eotvos, *23 novembre* : *Domaines* ; Gilbert Amy : *Seven Sites* ; Jacques Guyonnet : *Lucifer Phosphore* ; Hölliger : *Dans gluhende Rätsel*

ODÉON

Ensemble intercontemporain - Boulez. *7 décembre : en hommage à* Suzanne Tezenas, Madeleine Renaud, Jean-Louis Barrault : *Eclats multiples* ; Jean Barraqué : *Séquence* ; Kagel : *Transicion 2* ; Boucourelchiev : *Grodek*.

BOBIGNY, MAISON DE LA CULTURE

Ensemble intercontemporain (Ircam). 17 décembre : *Repons*, création française.

L'INDE

OPÉRA COMIQUE

Kathakali, du 30 septembre au 3 octobre.

CHAPELLE DE LA SORBONNE

Du 6 au 31 octobre : six séries de concerts de *musique carnatique*. Trois styles de *danse*. Des stages.

MUSÉE GUIMET

Exposition pendant le mois d'octobre : « Dieux de l'Inde du Sud dans *l'imagerie populaire* ».

MUSIQUES ET DANSES AMÉRICAINES

OPÉRA COMIQUE

STEVE REICH, *24* septembre.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

KAROLE ARMITAGE, du 26 octobre au 1er novembre.

DOUGLAS DUNN, du 2 au 9 novembre.

ANDY DE GROAT, du 9 au 15 novembre.

DANA REITZ, du 16 au 22 novembre.

TON SIMONS (petite salle), du 28 octobre au 14 novembre.

OPERAS CONTEMPORAINS : *No*, d'Olivier Grell et Marc Cholodenko ; *P.A.*, de Patrick Marcland et Jacques Baillon ; *Enka III*, de Yoshida, du 26 au 30 novembre, du 2 au 6 décembre.

AMERICAN CENTER DANSE-WORKSHOPS

ANDY DE GROAT, du 13 au 23 octobre, 14 h., 17 h.

DOUGLAS DUNN, 3 *novembre*, 14 h., 16 h.

DANA REITZ, les 23, 24 et 25 novembre, 14 h., 17 h.

ATELIER MERCE CUNNINGHAM, du 30 novembre au 18 décembre, 10 h., 12 h.

DIANE FRANCK - DEBORAH RILEY, *les 2, 3 et 4 décembre, 14 h.*, 17 h.

THÉATRE DE PARTOUT

THÉATRE DE GENNEVILLIERS

CAFE AMERIQUE, du 6 au 31 octobre : de et par Richard Foreman, avec Kate Manheim, Daniel Emilfork et les élèves de l'Ecole de Strasbourg.

Richard Foreman n'est pas un inconnu au Festival d'automne *(le Livre des splendeurs)*. Il transporte sur scène les convulsions d'un monde décentré. Parce qu'il est *totalement new-yorkais*, Bernard Sobel lui a demandé de travailler à Gennevilliers sur une longue durée : *« D'une conception aussi spécifique, aussi lointaine et que nous ne pouvons pas imiter, nous avons beaucoup à apprendre. »*

Bernard Sobel met en scène, du 8 décembre au 17 janvier, *la Chute de l'égoïste, Johann Fatzer*, version scénique de Heiner Muller, texte français de François Rey, un inédit aux sources de toute l'œuvre brechtienne.

PETIT ATHÉNÉE

JEAN-MARIE PATTE présente, du 27 octobre au 15 novembre, *Salto Mortale*, de Louis-Charles Sirjacq et, du 17 au 29 novembre, un texte de lui, *le Concert*. Au centre des deux spectacles, la musique, la solitude du virtuose.

NANTERRE, MAISON DE LA CULTURE

MARIE WOYZECK, de Büchner, par Karge et Langhoff (en allemand). Du 2 au 6 décembre. Un sommet théâtral.

Trois pièces du *Kabuki*, du 7 au 11 octobre.

CINÉMA

Centre Georges-Pompidou. Cinémathèque. Du 16 au 30 novembre. Six programmes de jeune cinéma : hollandais, canadien, turc, australien, allemand, français.

Un programme italien : des inédits de PASOLINI ; *Ludwig*, de VISCONTI, dans sa version intégrale.

Un programme consacré aux metteurs en scène de théâtre : *Winterheise et Fermata Etna*, de GRUBER ; *Peer Gynt*, de PETER STEIN. *Out of the Body Travel* et *City Archives*, de RICHARD FOREMAN ; *Spots, de* BOB WLSON ; *Hôtel moderne*, d'ANDRE ENGEL : *Square Louis-Jouvet*, de BRUNO BAYEN.

ARCHITECTURE

CHAPELLE DE LA SALPETRIÈRE

Présence de l'histoire. Du 15 octobre au 20 décembre.

L'esprit de l'Inde

S'il y a quelqu'un qui peut en témoigner, de la lenteur, de l'infinie, de la plus que parfaite lenteur indienne, c'est bien Joséphine Markovits. Responsable du secteur de la musique au Festival d'automne.

L'opération Inde du Sud ne lui aura pas pris moins de deux années. Son premier voyage à Madras remonte à décembre 1979. Car c'est aux alentours de Noël qu'a lieu le Festival. Madras, alors, plus encore qu'au long de l'année se fait capitale, *capitale artistique*. Et la population augmente de cinq à six millions de personnes, venues de partout. Du matin au soir, de théâtres en académies, et de sièges d'associations musicales en salles de fortune, se donnent des récitals, des spectacles, des concerts. Et l'air tiède bruisse. « *En fait*, dit Joséphine Markovits, *à ce moment-là, chaque association, chaque institution, lance un programme. C'est un peu comme si le Festival du Marais, le Festival estival de Paris et le Festival d'automne avaient lieu, chacun avec ses propres orientations, simultanément, en l'espace de huit semaines.*

» Alors, on retrouve les mêmes artistes d'un endroit à l'autre... Le tout est de savoir dans quels lieux il est préférable de les voir... Entre les théâtres aux fauteuils de cuir défoncés, les pavillons de temple ou l'académie de musique. »

Décembre 1979-automne 1981. Vingt mois : des centaines de télex, des dizaines de visites à l'attaché culturel de l'Inde à Paris, des intervalles de silence, des négociations avec les gouvernements de l'Orissa et du Kerala, des incertitudes... De là-bas, Y.-G. Doraisami conseille, rassure. Guide infaillible.

Le temps passe, beaucoup de temps. Pari tenu : le Festival d'automne ne présentera pas moins de soixante artistes de l'Inde méridionale, tandis que, dans le même temps, le musée Guimet organise une exposition Inde du Sud (peintures et bois sculptés, des bois de chars).

Exotisme des mots

Et nous de constater que les collections de disques de musique traditionnelle (celles de l'OCORA, comme celle du Musée de l'homme), n'offrent rien dans leur catalogue, rien ou presque qui entre dans le rayon de la musique carnatique. Nous de consulter à ce chapitre l'Encyclopédie de François Michel, puis de nous entendre dire qu'un musicien tchèque, Walter Kaufman, qui a vécu quinze ans en Inde, a écrit l'article dans le *Harvard Dictionary of Music* qui fait autorité. Nous de consulter les écrits du musicologue Alain Danielou, pour apprendre que la musique de l'Inde du Sud, qui pourrait bien avoir deux mille ans d'âge, a été codifiée et mise en forme par Puramdarasada, un prospère joaillier du début du seizième siècle. Si elle est baptisée « carnatique », c'est qu'elle est née dans le royaume hindou du Vijayanagar. Tout comme celle du nord de l'Inde, que la réputation internationale de Ravi Shankar a fait connaître en Occident, la musique carnatique est transmise oralement.

Et nous, de citer : « *Au dix-septième siècle un grand théoricien de la musique, Venkatamakhin, classifia en soixante-douze échelles heptatoniques les modes musicaux existant alors. La musique carnatique, monodique possède des mini-intervalles, mais ce qui la caractérise davantage encore, c'est la place qu'elle donne aux tenues prolongées d'une seule note, et aux gamakas, glissandos exécutés par le chanteur.* »

Cela n'est qu'un extrait du texte de Paul Martin-Dubost, l'un des articles figurant au sommaire de la plaquette introductive à l'Inde du Sud, qui sera distribué à l'entrée de l'Opéra-Comique et à la porte de la chapelle de la Sorbonne.

Tara Michaël, à l'intérieur de ce guide pratique, a écrit le chapitre consacré au Kathakali du Kerala Kalamandalam, ce théâtre dansé qui fera l'objet des quatre premières soirées du cycle indien (pour le dernier spectacle, prévoir six heures de temps).

Son regard maquillé du trait d'un dessin stylisé paraît fixer un lointain invisible, ou plutôt ne plus contempler — en direction du dedans — que le déroulement ralenti de souvenirs, d'images d'une vie différente, la sienne sur un autre continent. Pourtant elle est blonde, pourtant ses yeux sont bleus. Pourtant elle est revenue à Paris. Mais elle ne semble pas y être vraiment. Elle n'est plus exactement européenne. Elle vient d'ailleurs. Elle viendra désormais toujours d'ailleurs pour avoir fait siennes une « intériorité » et la nonchalance de Madras où, durant des années, elle *fut détachée* par l'Institut français d'indologie pour travailler sur l'hindouisme, traduire des textes, étudier la tradition du yoga.

On pense en la voyant à la façon dont les exils choisis ou aimés modifient le visage. Elle est un peu comme ces personnes qui ne sont « jamais revenues de l'Indochine » et dont les paupières, même trente ans après, expriment toujours une nostalgie ; ou ces autres qu'une enfance en Afrique noire ou en Egypte ont *définitivement transformés en* chercheurs de paradis perdus.

Elle connaît tous les mots, tous les noms des dieux, des héros, des démons. Et la symbolique des gestes : elle décrit les « mudras », ces jeux des mains avec lesquels les acteurs-danseurs du Kathakali montrent par exemple comment Narakasura le maléfique tenta au moment de la troisième incarnation du dieu Vishnu de mettre en péril l'empire céleste avant d'être vaincu par Krishna chevauchant l'oiseau Garuda.

Les gestes parlent

Le débit de sa voix imperceptiblement s'accélère. Elle en arrive à l'enlèvement de l'épouse du prince, Sita, par Ravana, le roi démoniaque. Et, sans ciller, elle tombe dans le récit guerrier : Rama fit alliance avec Hanuman, singe au pouvoir divin. Après un combat contre l'armée des démons, il retrouva sa bien-aimée et fut couronné roi.

« *Il y a donc sur la scène des duels, mais aussi des batailles rangées* », dit-elle. « *Vous savez, le Kathakali mêle la danse et le mime. Cependant, le tournoiement des comédiens, certains éléments de leurs mouvements, sont pour beaucoup empruntés aux techniques des arts martiaux. Il y avait au Kerala, jusqu'à l'invasion des musulmans, et encore jusqu'à la domination britannique, des écoles où s'enseignait le maniement des armes, de toutes les armes. La caste des Kshatriya avait mis au point un code très rigoureux. Le combat obéissait à des règles, à un esprit chevaleresque, comme au Moyen Age. Cette éthique se retrouve chez les samouraïs du Japon, qui ont appris, comme les Chinois, toutes leurs techniques des pèlerins bouddhistes. Cependant, dans les écoles japonaises, on n'enseigne qu'une seule arme, alors qu'au Kerala — après une longue préparation du corps — on apprenait à manier aussi bien l'épée, le bâton, l'arc, la massue ; ou à se servir d'une arme contre une autre arme.* »

A la rage dure peut succéder l'éclat de rire bouffon ; les acteurs du Kathakali ne parlent pas, à l'exception de quelques instants où ils laissent entendre l'équivalent d'un verset. S'ils interprètent des *démons*, ils poussent de violents cris rauques, inarticulés.

Verts et rouges

Tara Michaël ajoute : « *On peut reconnaître dès son apparition, juste après que le rideau aura révélé progressivement sa tiare, puis sa physionomie, quel type de personnage entre en scène. Le maquillage est très important ; les personnages bons, les héros au caractère juste et les incarnations divines se peignent le visage d'un fond de couleur verte ; les maléfiques, au contraire, sont peints de rouge. Les procédés de maquillage demandent beaucoup d'accessoires : fausse barbe, petites boules que l'on colle, pâte à papier. La figure recouverte de motifs devient méconnaissable. Les danseurs, en revanche, ne peignent leur visage que pour l'embellir.* »

La danse, les danses de l'Inde du Sud, constitueront sans aucun doute le volet le plus diversifié du panorama de solos et de ballets offert à la chapelle de la Sorbonne. Seul, jusqu'à présent, le Bharata Natyam a passé les frontières. Et c'est la première fois que l'on pourra constater en quoi le style sculpté de la danse Odissi — traditionnelle de la région d'Orissa — est, comme le dit Tara Michaël, plus tendre, plus contenu, plus intériorisé encore.

MATHILDE LA BARDONNIE.



Le Festival d'automne

L'ART DU KABUKI

Le guerrier et la princesse

EN 1963, Jean-Louis Barrault invitait à l'Odéon, pour le Théâtre des Nations un spectacle kabuki. Aujourd'hui encore demeurent en mémoire les visages redessinés comme sur les gravures, la splendeur féerique des costumes chamarrés, surchargés, imposant leurs contours rigides à des corps aussi fluides cependant que s'ils étaient enrobés d'un voile. Des corps acrobates aux gestes subtils. « Kabuki », le mot vient d'un verbe qui signifie se contorsionner.

Il a fallu vingt ans pour que revienne à Paris cette forme de théâtre pour nous légendaire, dont on sait seulement qu'il est minutieusement codifié, que les rôles se transmettent de père en fils. Jamais de mère en fille, les femmes y sont interdites. Ce sont des acteurs qui tiennent leurs rôles, on les appelle « onnagata ». Pourtant, le kabuki a été inventé en 1603 par une danseuse, Izumo No O Kuni. Puis, comme cela semblait très proche de la prostitution, il a changé de sexe. Mais il était et reste très populaire, à la différence du nô et des marionnettes Bunraku, réservées à la distraction de l'aristocratie guerrière.



Autrefois les acteurs étaient dévolus à un rôle et ne le quittaient pas de toute leur existence. Le formalisme exacerbé du kabuki néglige toute ressemblance directe entre le personnage et la personnalité, le physique de ses interprètes. Aujourd'hui, ils peuvent diversifier leurs emplois, jouer une princesse et un guerrier, c'est le cas de Ichimika Ennosuke, chef de la troupe qui, après Berlin, vient à l'Opéra-Comique avec trois pièces, pour le Festival d'automne, du 7 au 11 octobre.

« *Le kabuki*, dit-il, *a évolué. On n'en écrit plus beaucoup, mais les acteurs ne jouent plus comme il y a trois cents ans. Ils sont libres.* » Sa conception de la liberté rendrait fou un comédien français. Pas un instant il ne songe à contester, à contourner les lois si détaillées et strictes du kabuki. Mais il sait s'en servir. Il sait que, pour un public averti, ajouter un accessoire à son costume, changer la manière d'enrouler une ceinture, prend une signification précise. D'autre part, les acteurs choisissent leurs emplois.

L'acteur principal règne en maître. Il réécrit ou fait réécrire les textes selon la nécessité de son interprétation et du spectacle. Il n'est plus possible aujourd'hui de les laisser dans la *durée d'origine*, qui peut aller jusqu'à dix heures. Les coupures obligent à recentrer l'intrigue, *toujours pleine de péripéties*. L'acteur principal est également metteur en scène, bien que, récemment, certaines « *familles* » aient fait appel à des étrangers. La « famille », c'est la troupe, constituée autour d'une véritable famille de sang, qui se transmet sa tradition particulière, *jusqu'il y a cent ans — pas davantage —* purement orale. Puis, les secrets techniques ont *été imprimés, publiés. Actuellement*, on utilise la vidéo.

Les membres extérieurs à la *famille d'origine* sont amenés par les vrais parents vers cinq, six ans. A peu près comme les *petits rats* des *ballets* de l'Opéra. Mais les enfants japonais n'ont pas à subir de concours. Ils sont *considérés* comme des disciples. *C'est* la complexité de l'apprentissage qui sélectionne. Les candidats, d'ailleurs, ne sont pas si nombreux que l'on ne sache pas quoi en faire, et en entrant dans une « famille » ils sont assurés de travailler.

« *Depuis six ans, l'école du Théâtre national a un cours de kabuki, il dure deux ans.* » Un imperceptible abaissement de la lèvre signale la méfiance méprisante d'Ennosuke. « *Ils apprennent l'historique, les principes de base. Ensuite, ils peuvent entrer en apprentissage.* »

« *En dehors des qualités techniques, une connaissance des choses de la vie est indispensable. Une connaissance pratique de la vie quotidienne. Notre fonction est de captiver le cœur du public, et de lui offrir la dimension du rêve. Il nous faut savoir par nous-mêmes ce qui le touche, avoir l'expérience de ses émotions. D'une manière générale, les acteurs s'engagent totalement dans leur interprétation. Personnellement, je travaille à regarder ce que je fais, à être spectateur de mon engagement. Je n'y suis pas encore parvenu* », dit Ennosuke sans la moindre humilité. Il sourit avec assurance, son épaule semble prête à soulever un poids, son œil s'allume. L'important est d'être sur le chemin qui mène au but.

« *Pourtant*, dit-il, *le kabuki est très fortement stylisé, il est formaliste-réaliste. On ne s'identifie pas aux personnages qui ne sont pas réels. A partir du moment où on maîtrise la technique qui permet de composer le rôle, on peut facilement être un guerrier ou une princesse. C'est la technique qui est difficile. Il ne s'agit pas, en fait de reproduire une femme, mais de suivre un portrait idéalisé de femme, imaginée par les hommes. Le caractère spécifique du kabuki est de montrer une image, offrant une autre vérité, qui n'est pas montrée, qui est laissée à l'imagination du spectateur, la réalité insaisissable. C'est en cela que le kabuki, inventé il y a trois cents ans, est contemporain.* »

Les frontières floues du jeu féminin

Ennosuke a fait du cinéma, de la *télévision*, de la *comédie musicale*, a joué dans des spectacles d'avant-garde, du théâtre « *moderne* », *c'est-à-dire réaliste* (shingeki) qui comprend les classiques occidentaux, Shakespeare *ou* Molière. *Mais*, aujourd'hui, il se consacre entièrement au kabuki, contrairement aux *autres acteurs spécialisés*. Pour la plupart ils aiment à varier les occasions, à l'exception des « *onnagata* » *qui ont* du mal à s'adapter : leur style de jeu tendrait à prouver que représenter un *portrait* idéalisé de femme imaginé par les hommes mène vers les frontières *floues d'une transgression*. Mais, après tout, un comédien occidental spécialisé dans les flics finirait par adopter des comportements artificiels qui lui colleraient à la peau...

Pour Ennosuke, s'il tient plusieurs emplois, ce n'est pas par hygiène mentale. Alors que *certaines familles s'obstinent à figer* les formes anciennes, lui pense qu'on peut, tout en sauvegardant les structures et l'esprit du kabuki, l'infléchir, non pas en fonction d'une idéologie, car il donne la mentalité d'une époque. L'actualiser serait difficile, inutile. « *Le kabuki est avant tout un spectacle sensuel, un théâtre de distraction. Pour qu'il reste ce qu'il est, on doit sauvegarder son côté immédiat. on doit l'adapter à la mentalité de notre époque.* »

Propos recueillis par COLETTE GODARD.

Les courbes de la ligne droite

(Suite de la page 17.)

Puisque c'est d'une anthologie qu'il s'agit, répartie sur onze concerts, quoique aucun ne soit exclusivement consacré à Boulez et que la chronologie ne soit pas respectée, c'est l'occasion de compléter, en s'appuyant sur certains éléments de sa biographie, le portrait du compositeur, dont la figure se dissimule si bien derrière ses doubles.

Toutes griffes dehors

Né en 1925 à Montbrison, Pierre Boulez a vingt ans à la libération. A cette époque, à peine sorti de la classe d'harmonie d'Olivier Messiaen avec un premier prix (il avait étudié simultanément, mais en privé, le contrepoint avec Andrée Vaurabourg) et, tout en continuant avec Messiaen des études de composition, il va trouver René Leibowitz qui répandait alors autour de lui les secrets de la doctrine schoenberguienne. C'est ainsi que Boulez commencera sa carrière de compositeur sous le double signe de Messiaen et de Schœnberg. Du premier, il reprend certains aspects de l'écriture rythmique ; au second, il emprunte le principe du développement continu à partir d'un motif de douze sons : la série dodécaphonique. Ces influences sont particulièrement sensibles dans la *Sonatine pour flûte et piano* (1946), qu'on entendra le 31 octobre. A l'audition, cependant, il est impossible de s'y tromper, le style de Boulez est déjà là tout entier : une écriture légère, incisive, « toutes griffes dehors », des rythmes nerveux et souples à la fois, de la clarté, un certain brillant même — et cependant le refus de toute affirmation péremptoire, comme si chaque acquisition devait être remise en cause sitôt énoncée. De là une instabilité assez inconfortable qui fit considérer à l'époque la musique de Boulez comme une musique froide, intellectuelle, ce qui dans la bouche des gens bien élevés n'est jamais un compliment, et surtout « mathématique », car on savait que le compositeur avait préparé le concours d'entrée à Polytechnique avant de se consacrer définitivement à la musique...

Centre et absence

Avec *le Visage nuptial* pour deux voix de femmes et ensemble instrumental, dont la *première* version est contemporaine de la *Sonatine*, se dessine nettement un autre trait caractéristique du style de Boulez, concernant le traitement du texte poétique. Le compositeur refuse, en effet, de *mettre la ligne mélodique au* service de la compréhension du poème ; ce dernier, supposé *connu, doit entretenir*, avec la musique dont il est serti, des rapports plus complexes. Il doit être « *centre et absence* » du corps sonore qu'il irrigue. Cette conception extrême se retrouvera sans toutes les œuvres vocales postérieures de Boulez — *le Soleil des eaux* (1950), *le Marteau sans maître* (1955), *Improvisations sur Mallarmé* (1957), *Cummings ist der Dichter* (1970), — et le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elle se situe aux antipodes de la démarche de Debussy. En voulant faire de son récitatif l'humble serviteur des inflexions naturelles de la langue française, l'auteur de *Pelléas et Mélisande* avait peut-être poussé l'abnégation un peu trop loin pour que l'imitation d'un exemple aussi dangereux ne se révèle pas stérile et caricaturale. Il est facile de se rendre compte des perspectives qu'ouvre, à l'inverse, le parti pris par Boulez ; mais cela n'empêche pas de le trouver discutable, voire antipathique, car, s'il est vrai que le texte (avec ses multiples réseaux de significations) et la musique *entretiennent* des *rapports* complexes d'une nature foncièrement ambiguë, la solution à ce *conflit ne saurait être aussi* unilatérale.

L'exemple de Boulez a naturellement donné lieu à bien des imitations ; on a pu se rendre compte ainsi qu'il ne suffit pas de rendre un texte inintelligible pour en extraire l'esprit. Aussi doit-on considérer la démarche de ce dernier en ce domaine comme l'exception qui confirme la règle, et, s'il honore la commande qui lui a été faite d'une œuvre lyrique pour l'Opéra de Paris, il est fort possible qu'il soit amené à se remettre, une fois de plus, en question.

Ce dernier point n'est pas le moins important à prendre en considération si l'on veut pénétrer un peu plus loin dans l'esthétique de Boulez, car, après avoir, dans les années qui ont suivi la guerre, remis progressivement toute la musique en question pour, selon sa propre expression, « *jeter les bases du nouveau langage à partir des sources données et nouvellement choisies* », il en sera lui-même la première victime. Cette entreprise le mènera jusqu'au point limite qui s'intitule *Polyphonie X*, une œuvre qui n'a pas été rejouée depuis sa création, en 1951, à Donaueschingen, et dont l'auteur, le premier, a dénoncé la conception trop rigide, puis au premier recueil des *Structures pour deux pianos* (1952) : la volonté qui s'y manifeste *de faire table rase à tout* prix en réduit sérieusement la portée.

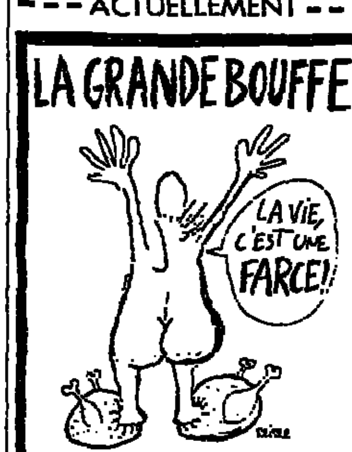
Mais la terre brûlée devait se révéler fertile, de sorte que les œuvres qui suivront apporteront chacune leur amendement aux principes fondamentaux. En même temps qu'il réintroduit une certaine forme de lyrisme, *le Marteau sans maître* (1954), marque une nouvelle distance par rapport aux règles strictes du dodécaphonisme, que Boulez a d'ailleurs toujours traité de façon souple. La *Troisième Sonate* (1957) propose à l'interprète une multitude de parcours possibles à l'intérieur d'un texte fixe, (c'est ce qu'on a appelé la musique aléatoire). Dans *Poésie pour pouvoir* (1958), Boulez juxtaposera le grand orchestre et la bande magnétique, mais, déçu par l'hétérogénéité irréductible du résultat, il se détournera pour longtemps des mirages de l'électro-acoustique.

Détruire les lois

En 1964 paraît un petit volume qui, sous le titre *Penser la musique aujourd'hui*, consigne le fruit de quinze années d'expérience. On l'a longtemps considéré comme un oracle alors qu'avec le recul il est facile de voir qu'il s'agissait d'une sorte de bilan et donc d'un adieu. « *J'ai un tempérament*, confiera Boulez à Célestin Deliège, *qui essaie de fabriquer des règles pour avoir le plaisir de les détruire plus tard.* » *Eclat*, composé la même année (1964), apportera en effet une large bouffée d'air frais ; il sera suivi de *Domaines* (1969), où la notion d'espace fait son apparition, puis de *Cummings ist der Dichter*, qui dévoile un compositeur devenu aimable, clair, humain, pour employer les termes les plus douteux de l'esthétique des militaires et des bonnes d'enfants. Beaucoup de ses anciens adeptes lui reprocheront ce qu'ils considèrent comme des concessions. Avec *Rituel in memoriam Maderna*, leur dépit se changera en mépris, car ils *croiront y reconnaître cette fois* l'influence de Messiaen dans ce qu'elle a de moins recommandable... Et, *cependant, l'annonce de* la création, le 18 octobre au Festival de Donaueschingen, de *Répons réunit dans la même* attente les partisans d'hier et ceux d'aujourd'hui. A Paris, il faudra *attendre la mi-décembre pour* savoir dans quelle nouvelle direction ses mises en cause successives *ont mené Pierre Boulez* ; ce sera en même temps le dernier concert du cycle, mais vraisemblablement pas le *mot* de la fin.

GÉRARD CONDÉ.



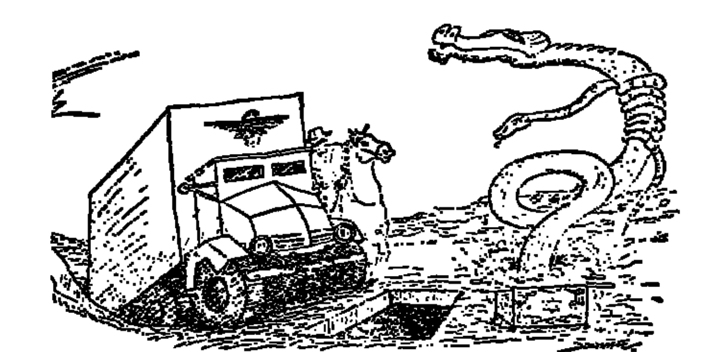


UNE SELECTION

Des aventures

L'ARCHE RETROUVÉE

A la recherche des Tables de la loi, le héros traverse un tombeau *inca et piégé sans perdre* son chapeau, les nazis participent à une cérémonie juive, les Américains découvrent le radium. Burlesque et grandiose.



Une revue

« CINÉMA HOMOSEXUEL »

Dans la série « Cinémaction » de Guy Hennebelle, un numéro composé par François Garsi, de La Rochelle. Conçu, précise-t-on sur la couverture, « alors que les milices islamiques pendent les homosexuels sur les places publiques de Téhéran et que le néo-capitalisme gay parfait son hégémonie sur San-Francisco ». Un dossier, premier du genre, qui aborde le film gay et les gay people sous des aspects surprenants et dans divers pays. De Laurel et Hardy à Gregory Markopoulos, en passant par Serge Paradjanov et Chi Yan Wong. (176 pages, 39 francs.)

Une rétrospective

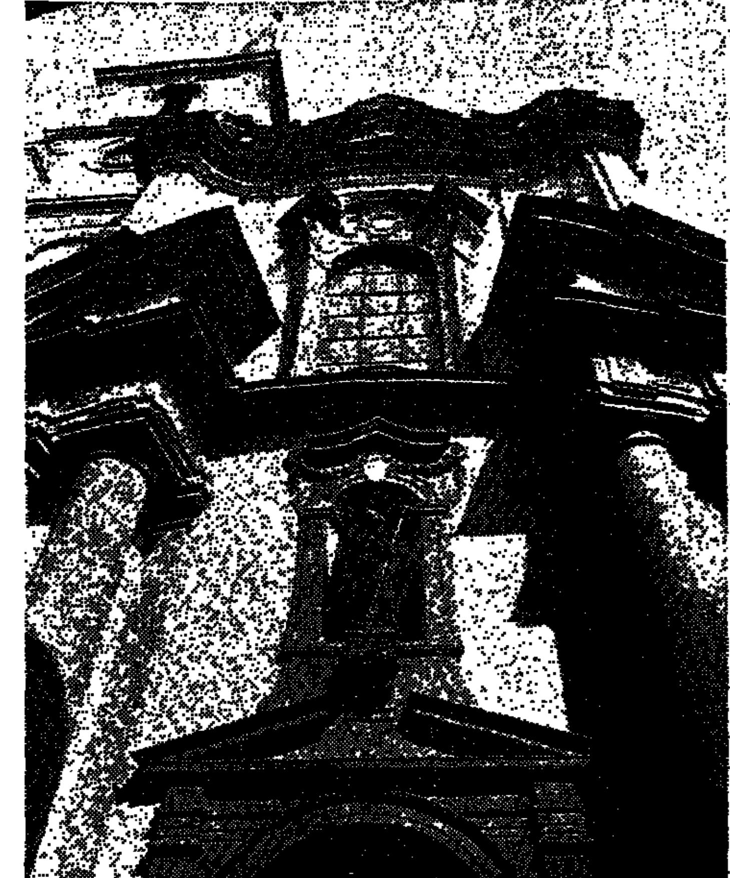
« MADE IN GODARD »

Une occasion de voir (ou revoir) l'essentiel de l'œuvre de Jean-Luc Godard, de *A bout de souffle* et *Une femme est une femme* à *Numéro deux*, en passant par les grands classiques (*Une femme mariée*, *Made in U.S.A.*, *Vivre sa vie*, *Bande à part*, mais pas *les Carabiniers*), l'époque militante (*Luttes en Italie*, *Pravda*), les courts métrages, et des vidéogrammes en avant-première. L'artiste sans filet, esthète, militant, aventurier. Un des témoins de la sensibilité du vingtième siècle. (Studio 43, 16 septembre-6 octobre.)

Un hommage

JACQUES TOURNEUR, UN CINÉASTE FANTASTIQUE

Cinq films de Jacques Tourneur, *le fils de Maurice Tourneur*, considéré par certains cinéphiles comme le cinéaste hollywoodien par excellence, maître du film fantastique et du film policier. En réédition et copie intégrale, *Berlin - Express* (1948), avec Merle Oberon, Robert Ryan et Paul Lukas. (Action-République, 16-24 septembre.)



Le Baroque en Bohême, aux galeries nationales du Grand Palais, à partir du 19 septembre. Une exposition organisée par l'Association française d'action artistique, en collaboration avec les musées nationaux et les musées de Prague.

Un séducteur

JULIO IGLESIAS

Ses traits sont réguliers, il est grand, bien habillé avec des costumes trois-pièces qui prennent les reflets des projecteurs, des chemises à col lisse, des cravates sobres. Pendant qu'il chante, il renverse la tête, ferme à demi ses paupières et son sourire se défait un peu comme sous l'effet d'une émotion intense, presque insoutenable, un orgasme de rêve. Puis il regarde au loin une femme invisible, idéale, toutes les femmes, *alors ses yeux brillent*, son sourire enjôle, son pouce caresse le micro en un geste érotique. Son affiche montre son visage immense, penché entre ses mains jointes comme pour une prière bouddhiste aux petites silhouettes féminines, qui de dos tendent les bras. L'adoration. (Palais des congrès, 17 septembre au 7 octobre.)

Et aussi...

l'Echiquier de Roger Caillois au centre Georges-Pompidou (salle d'art graphique). *L'Œuvre gravé de Vieira da Silva*, à la Bibliothèque nationale (à partir du 18 septembre). *Les folles années du rail*, au Centre culturel belge. *Dominique Gautier*, à l'abbaye de Sénanque.



هكذا من الأصل

RADIO-TÉLÉVISION

Semaine du 18 au 24 septembre

Les programmes du mercredi 16 septembre et du jeudi 17 septembre sont en page 24.

AU PETIT ÉCRAN

arts

● ARCHITECTURE ET GEOGRAPHIE SACREE : Le Mont-Saint-Michel
Dimanche 20 septembre
FR 3, 20 h 30

● L'ART ET LES HOMMES : Etienne Martin, sculpteur
Mardi 22 septembre
TF 1, 22 h 30

documentaires et débats

● V 3 - LE NOUVEAU VENDREDI : Fils du vent
Vendredi 18 septembre
FR 3, 20 h 30

● APOSTROPHES avec Pierre Boulez et Claude Simon
Vendredi 18 septembre
A 2, 21 h 35

● LES DOSSIERS DE L'ECRAN : Spécial T.G.V.
Mardi 22 septembre
A 2, 20 h 40

● LES GRANDES ENQUETES DE TF 1 : La Mafia
Mercredi 23 septembre
TF 1, 21 h 30

musique

● MUSIQUE PREMIERE : Le Quatuor Melos
Mercredi 23 septembre
A 2, 22 h 50

● LE GRAND ECHIQUIER : Ruggero Raimondi
Jeudi 24 septembre
A 2, 20 h 50

variétés

● NUMERO UN : NANA MOUSKOURI
Samedi 19 septembre
TF 1, 20 h 30

téléfilms

● *UN PRETRE MARIE* de L. Grospierre
Samedi 19 septembre
FR 3, 20 h 30

● LA JEUNE FILLE DU PREMIER RANG de J. Trebouta
Mercredi 23 septembre
FR 3, 20 h 30

● MON ENFANT, MA MERE de Nine et Serge Moati
Jeudi 24 septembre
TF 1, 20 h 30

films

● LES DERNIERES VACANCES de Roger Leenhardt
Vendredi 18 septembre
A 2, 23 h 5

● UNE JOURNEE PARTICULIERE d'Ettore Scola
Dimanche 20 septembre
TF 1, 20 h 30

(Lire les notes de Jacques Siclier dans les programmes : une ou deux étoiles signalent les bons et les très bons films.)

A LA RADIO

Scriabine mystique

A noir, I rouge, O bleu, E blanc, épelle Rimbaud. Et Scriabine, du fond de sa Russie, de lui répondre en écho : *fa* dièze bleu, *mi* bémol gris, etc., élevant même un peu la voix pour couvrir celle de *Rimski-Korsakov qui* récite avec insolence, de son *côté, son propre* catalogue, *fa* dièze gris, vert... On n'accroche décidément pas partout les mêmes couleurs aux mêmes notes !

Est-ce le goût d'une époque — au tournant du siècle — qui délire, soudain grisée par les correspondances baudelairiennes et les langueurs de Huysmans ? Les parfums n'auraient plus qu'à s'y mêler, se dit-on alors. Et l'idée n'est pas absurde puisque Paul Fort organisait vers 1891 un « spectacle total » inouï, dont *on n'a plus idée* : *tutti frutti* de sensations brassées pêle-mêle, quitte à jeter une certaine confusion. Trop insinuants, ces parfums-là avaient eu quelque mal en effet à jouer de concert avec les rythmes et les coloris.

Mais c'est Scriabine qui donnait aussi dans ces extases sophistiquées, ornant parfois d'agréments visuels et olfactifs sa musique déliquescente qui peut plus justement intéresser le mélomane d'aujourd'hui. Agréments *ad libitum*, est-il sagement précisé. Un heureux *ad libitum* qui permet cette semaine à France-Culture de diffuser les *œuvres mystiques* du pianiste russe et d'en mesurer le musical sensualisme.

Mysticisme, en effet, la grande affaire de cette musique visionnaire et de ses tentatives féeriques, ou burlesques, selon qu'on *juge ces feux d'artifices commandés* par des claviers de lumière, et ces ballets odoriférants. Et art grandiose de surcroît qui aurait eu son temple, au Népal — une sorte de Bayreuth plus luxuriant — si Scriabine avait eu le génie publicitaire de Cosima Wagner. Las ! faute de ce tintouin sensoriel, l'auditeur doit se contenter des *Préludes pour piano opus 11*, bien mal d'ailleurs, tant ils rappellent les pâleurs argentines de Chopin et présagent peu les futures alchimies sonores. Par bonheur, l'attrait de l'émission tient aussi ailleurs à un séide tout aussi *théosophe que Scriabine* : Wyschnegradsky, dont on entend un trio rare, avec, si l'on en croit les catalogues mystiques, une flûte violette ou peut-être mauve... mais qui sait vraiment ? (France-Culture, mardi 11 h. *Le mysticisme.*)

THIERRY FRESLON.

Vendredi 18 septembre

Un film

LES DERNIERES VACANCES
Film français de Roger Leenhardt (1947), avec O. Versois, M. François, R. Devillers, P. Dux, J. d'Yd, C. Barry, B. Bovy.
A 2, 23 h 5.

★★ *Un roman cinématographique traité en nuances subtiles, sensibles, inventant, il y a trente ou quarante ans, un nouveau langage narratif. Fin d'un domaine du Gard, fin des vacances, fin d'une enfance. Le film du temps qui fuit, de ce qui ne reviendra plus. Tous les thèmes qui s'entrecroisent ici : passage à l'adolescence, vie ratée d'un veuf solitaire, réactions d'une femme vieillissante qui se sent délaissée, opposition du monde des enfants au monde des adultes, composent le tableau d'un milieu en train de sombrer doucement. Charme discret d'une bourgeoisie — protestante — des années 30, que Roger Leenhardt a restitué avec une lucidité n'excluant pas sa nostalgie personnelle.*

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 5 Réponse à tout.

12 h 25 Une minute pour les femmes.
Isolez votre logement.

12 h 30 Midi première.

13 h Journal.

13 h 35 Emissions régionales.

13 h 50 Dessin animé : Scoubidou.

14 h 10 Croque-vacances.
Spiderman ; Bricolage ; Variétés : Isidore le lapin ; La vie sur un pétrolier ; Portrait d'une fleur : Le narcisse ; Clue Club.

15 h 20 Sports : Tennis.
Demi-finale du National de Tours.

18 h C'est à vous.

18 h 25 Un, rue Sésame.

18 h 50 Avis de recherche.
Bernard Fresson.

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 45 Les paris de TF 1.
Jacques Fabbri.

20 h Journal.

20 h 30 Retransmission théâtrale : Henri IV.
De L. Pirandello. Mise en scène : R. Hanin. Enregistré au Festival de Pau 1981.
Avec R. Hanin, etc.
Le dramaturge italien met en scène le drame d'Henri IV condamné par la folie à éterniser le jeu d'une soirée de carnaval.

22 h 30 Magazine : Pleins feux.
Une émission de J. Artur.
Avec la participation d'Alice Sapritch, Marcel Maréchal et Jean Anouilh ; extraits de Carmen, de la Princesse Baraka.

23 h 20 Journal et cinq jours en Bourse.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 ANTIOPE.

12 h 5 Passez donc me voir.

12 h 30 Feuilleton : La vie des autres.
L'ascension de Catherine Sarrazin.

12 h 45 Journal.

13 h 35 Emissions régionales.

13 h 50 Face à vous.

14 h Aujourd'hui madame.
Les parents d'élèves.

15 h Série : l'Aigle et le vautour.

15 h 55 Magazine : Quatre saisons.

16 h 55 La télévision des téléspectateurs.

17 h 20 Fenêtre sur... Ministoires.
Cinq films de cinq réalisateurs.

17 h 50 Récré A 2.
Mes mains ont la parole ; Casper et ses amis ; Les quat'z'amis ; Ants.

« Avoir quarante ans »

UN TEMPS AILLEURS
FR 3, 21 h 30.

Débordé par une situation familiale et professionnelle inextricable, Pierre atteint le seuil critique de la quarantaine. Il semble que nos contemporains aient quelques difficultés à franchir cette ligne d'ombre au-delà de laquelle, dit-on, « le ticket ne serait plus valable » Ce médecin en perd la tête et surtout l'appétit. Il navigue, désemparé, l'œil sombre, pour enfin atterrir *en rase campagne. Là, au* contact du grand air et grâce à la rencontre d'une vieille dame (Marie Dubost) et de sa fille, il apaise sa névrose. Le téléspectateur songera un instant à l'éclosion d'une petite histoire d'amour. Mais il sera déçu. Le personnage central de ce téléfilm, plutôt ennuyeux, ne retrouvera que l'appétit. — M. G.

18 h 30 C'est la vie.
Les écoles maternelles.

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.

19 h 20 Sports : Cyclisme.
Le Tour de l'avenir.

19 h 45 Les gens d'ici.

20 h Journal.

20 h 35 Série : L'ennemi de la mort.
Dernier épisode : l'Accomplissement.

21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot. Les sentiers de la création. Avec MM. P. Boulez (*Points de repère*) et C. Simon (*les Géorgiques*).

22 h 55 Journal.

23 h 5 Ciné-club (cycle R. Leenhardt) : les Dernières Vacances.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Les wombles : Mixmo - match : Des livres pour nous : Les encyclopédies.

18 h 55 Tribune libre.
La Fédération de l'éducation nationale (FEN).

19 h 10 Journal.

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 55 Dessin animé.
Le chansonnier de papier.

20 h Les jeux.

20 h 30 V 3 - Le nouveau vendredi : Fils du vent.
Un reportage de D. Le Comte.
Une enquête sur les Tziganes : les Roms, les Manouches ou Sintes, qui ont vécu en Allemagne et les Kales venus d'Andalousie et de Catalogne

21 h 30 Téléfilm : Un temps ailleurs.
Réal. : P. Laïk. Avec M. Dubost, S. Rebbot, D. Messali, B. Catillon et V. Dréville.
(Lire notre sélection.)

22 h 25 Journal.

22 h 45 Magazine : Thalassa.
En direct du Salon international de la pêche à Nantes, le point *sur les industries qui travaillent* pour la mer.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : A Lyon.

8 h, Les chemins de la connaissance : *Plantes nourricières et* voyageuses, aujourd'hui familières (découverte du Nouveau Monde et ses prolongements); à 8 h 32, Les chants de l'airain : Le clocher, le coq et sa rumeur.

8 h 50, Echec au hasard.

9 h 7, Matinée des arts du spectacle.

10 h 45, Le texte et la marge : Ruggero Raimondi, de S. Segalini.

11 h 2, Perspectives du vingtième siècle : C. Helffer.

12 h 5, Nous tous chacun : Le Père Philippe.

12 h 45, Panorama.

13 h 30, Musiques extra-européennes : L'Amérique latine et ses instruments.

14 h, Sons : Cheng Chau.

14 h 5, Un livre, des voix : Les sous-ensembles flous, de J. Laurent.

14 h 47, Un homme, une ville : A. Camus à Alger.

15 h 50, Contact.

16 h, Pouvoirs de la musique : La musique carnatique ; Musique extra-européenne ; L'itinéraire musical de J.-J. Rousseau.

18 h 30, Feuilleton : Les bas-fonds de Paris, d'A. Bruant.

19 h 25, Jazz à l'ancienne.

19 h 30, Les grandes avenues de la science moderne : Le chant des oiseaux.

2 h. Emission médicale (en liaison avec TF 1) : La neurochirurgie infantile.

21 h 30, Black and blue.

22 h 30, Nuits magnétiques : Un train peut en cacher un autre.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Les grands de ce monde : « *Bach et sa suite* » *par* R. Saldkhanhian (Stravinski, Mozart, Webern, Liszt, Mendelssohn) : 7 h 30, Anthologie du mois : J.-S. Bach ; 8 h 10, Kiosque : Informations sur les concerts, festivals et stages musicaux.

9 h 30, Entrée des artistes : « Gustav Leonhardt » par C. Lehmann (J.-S. Bach, Forqueray, Hotteterre, Duphly, Lully Molière) : 11 h 30, Concert (V[es] Soirées de Saint-Aignan, 10-6-81) : *Œuvres de Richard Cœur de Lion*, anonyme italien, J. de Bologna, anonyme anglais, P. Vidal, J. Ciconia, anonyme fin quatorzième, école de Ripoll, B. de Ventadour, A. de Florentia, comtesse de Dié, G. Riquier, et anonymes, avec A.-M. Lablande, G. Lesne, D. Vellard, chant, et J. Boutin à l'orgue positif.

13 h, Jazz vivant estival : le Quartette de Milt Jackson à Aix-en-Provence, le 2-12-1980, et le Quartette du vibraphoniste Garry Burton au Festival de Ljubljana ; 14 h, Musique légère : œuvres de Walberg et B. Gerard.

14 h 30, Les grands de ce monde : « J.-S. Bach : portrait subjectif » par J. Merlet ; 18 h 2, Repères contemporains : Emmanuel Nunes, « Chessed 2 » par l'Orchestre du Bayerische Rundfunk, dir. *J.-P. Izquierdo.*

18 h 30, Concert « Festival Estival de Paris » (Eglise Saint-Merri, 20-7-1979) : « Iphigénie » ouverture, de Ch.-W. Gluck ; « Introduction et rondo capricioso pour violon et orchestre » de C. Saint-Saëns ; « Symphonie n° 1 en ut majeur » de Beethoven, par le Nouvel Orchestre Philharmonique, dir. J.-P. Izquierdo, avec P. Amoyal au violon.

20 h 5, Concert de musique de chambre (en direct de Munich).

22 h 30, Ouvert la nuit ; 23 h 5, Vieilles cires : l'art du Quatuor du Flonzaley (R. Schumann) ; 0 h 5, Jazz Forum : A. Braxton et le Quatuor R. Schumann à l'Espace Cardin en 1979.

● **Jazz** (F.-M., 13 h). — Le jazz estival, celui qui donne l'impression d'habiter toute l'année à Antibes ou à Juan-les-Pins, du moins à France-Musique, s'en va parfois avec ses inévitables accents du Sud vers d'autres terres d'asile. Festival de Ljubljana : *ses saxophones lubriques l'y suivent*, hurlent leur éternelle détresse, vrillant les tempes avec la même désinvolture. Jazz bien vivant là-bas, avec ses transes et ses délires brûlants ; escorté par André Francis, il voyage encore dans sa mémoire, dans ses courants et ses traditions, le bluesy, le bop ; cette fois-ci le jazz-rock de Chick Corea. Mais moins habituel sur ces ondes, le funky dévastateur de Stevie Wonder s'y annonce de même : musiques de la nuit aux rafales de cuivres. — T. Fr.

Samedi 19 septembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 10 Emissions régionales.

12 h 30 Cuisine légère.
Tarte à la tomate fraîche et au basilic.

12 h 45 Avenir.
La nouvelle formation des instituteurs.

13 h Journal.

13 h 30 Le monde de l'accordéon.

13 h 45 Fugues à Fugain.
14 h, L'étrange Monsieur Duvallier ; 15 h 5, Maya l'abeille ; 15 h 30, Archibald le magicien, Plume d'élan ; 16 h, Temps X ; 17 h, Serpico.

18 h 15 Trente millions d'amis.

18 h 45 Magazine auto-moto.

19 h 10 Six minutes pour vous défendre.

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 45 Les paris de TF 1.
Jacques Fabbri.

20 h Journal.

20 h 30 Numéro Un : Nana Mouskouri.

21 h 30 Série : Madame Colombo.
Le mystère du magnétoscope.
Kate enquête sur le meurtre d'une femme, à l'aide d'un magnétoscope.

22 h 30 Télé-foot 1.

23 h 30 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 ANTIOPE.

11 h 40 Journal des sourds et des malentendants.

12 h La vérité est au fond de la marmite.
Les aubergines.

12 h 45 Journal.

13 h 35 Des animaux et des hommes.

14 h 25 Les jeux du stade.

17 h 20 Récré A 2.
La bande à Bédé ; La révolte irlandaise.

18 h Musique : Ouvertures.
(En liaison avec France-Musique), « Symphonie n° 2 », de Saint-Saëns, par l'Orchestre national de France. Dir. : N. Marriner ; Ainsi parlait Karajan

18 h 30 Jeu : Des chiffres et des lettres.

19 h 10 D'accord, pas d'accord.

19 h 20 Sports : Cyclisme.
Le Tour de l'avenir.

19 h 45 Les gens d'ici.

20 h Journal.

20 h 35 Téléfilm : le Rescapé de Tiburon.
Un film de H. Biro et J. L'hote. Avec J. Martin, etc.
Un gendarme perdu dans une île de l'archipel de Tahiti, doit faire face à des conflits raciaux.

22 h 10 La chasse au trésor.
Les Alpes-Maritimes.

23 h 10 Les carnets de l'aventure.
Aventures en Antarctique, un film de M. Hoover. Grand Prix du Festival de Telluride 1981.
Trois hommes et une femme s'attaquent à de nouveaux sommets.

23 h 40 Sports : Haltérophilie.

23 h 50 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Lolek et Bolek ; à *18 h. 55*, En direct du passé : l'An mil.

19 h 10 Journal.

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 55 Dessin animé.
Le chansonnier de l'histoire de France.

20 h Les jeux.

20 h 30 Le roman du samedi : Un prêtre marié.
D'après Barbey d'Aurevilly. Réal. : L. Grospierre. Avec : G. Wod, C. Erhardy, E. Riva, etc.

22 h Journal.

22 h 15 Ciné-regards.
Le cinéma de la rentrée vu par J.-M. Folon.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : A Lyon.

8 h, Les chemins de la connaissance : Regards sur la science.

8 h 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : Education et informatisation de la société.

9 h 7, Matinée du monde contemporain.

10 h 45, Démarches avec... B. Lamarche Vadel : Michel-Ange.

11 h 2, La musique prend la parole : « *Concerto n° 2 en la majeur* », de Liszt.

12 h 5, Le pont des arts.

14 h, Sons : Cinématographie.

14 h 5, Ruggero Raimondi. De Mozart à Palladio, de Don Giovanni à Ruggero Raimondi.

16 h 20, Le Livre d'or : Sonate, *opus 30 n° 1 (Beethoven)* ; Sonate, opus 80 n° 1 (Prokofiev), par Oleg, violon, et M. Dalberto, piano.

17 h 30, Pour mémoire : La psychanalyse aujourd'hui en France.

19 h 25, Jazz à l'ancienne.

19 h 30, La communauté radiophonique des programmes de langue française.

20 h, Une petite croix sur la cuisse gauche, d'E. Favre. Avec : M. Thierry, Y. Clech, J. Brassat, J. Faubert, H. Virlojeux (rediff.).

21 h 27, Musique enregistrée.

21 h 55, Ad lib, avec M. de Breteuil.

22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques légères et pittoresques : vagabondages sans frontières, et musiques récréatives (Calvi, Walberg, Zejmo, Muller et Siegesmund, Chaillet, Benech et Dumont, Suosa, A. Thomas, E. Jouve, J. Mathys) ; 7 h 2, Actualité lyrique : l'opérette du jour, « Friederike » de F. Lehar ; et une avant-première sur la saison 1981-1982 des théâtres lyriques français.

9 h 2, Samedi (Magazine de J.-M. Damian) : la direction d'orchestre aujourd'hui ; « Daphnis et Chloé » de M. Ravel, dir. P. Monteux ; 10 h 15, Enregistrements historiques et rééditions : « Symphonie n° 1 » de Brahms, dir. C. Paita ; 11 h 45, Musique ancienne : « Symphonie n° 35 » de Mozart et « Airs de cour » de M. Lambert ; 12 h 35, Jazz ; 13 h 15, musique contemporaine ; 14 h, Finale du 31[e] Concours de chef d'orchestre de Besançon ; 14 h 30, Acoustique musicale : « la Walkyrie », début de l'acte 1, de R. Wagner, par l'Orchestre du Festival de Bayreuth, dir. P. Boulez (avant-première).

16 h 30, Concert : musique traditionnelle albanaise de Macédoine : « Chansons et danses tosques » par l'Ensemble Sazet E. Ohrid, dir. S. Islami ; « Chansons et danses *guègues* » par l'Ensemble Liman Kaba E Dibres.

18 h, Ouverture (avec Antenne 2) : « Symphonie n° 2 en la mineur » de Saint-Saëns, par l'Orchestre national de France, dir. N. Marriner ; 18 h 45, Comment l'entendez-vous ? « Schubert » par D. Sallenave, écrivain, Prix Renaudot 1980.

20 h 45, Soirée lyrique (Festival de Salzbourg - *Kleinen Festspielhaus*, 15-8-81) - Récital de chant Gundula Janowitz, soprano : « Marienleben », cycle de mélodies de P. Hindemith, avec P. Waters au piano.

22 h 30, Ouvert la nuit : le temps suspendu, par M. André (Liszt, Purcell, Schubert, R. Strauss, H. Dufourt).

● **Hindemith** (F.-M., 20 h 45). — Hindemith n'en faisait pas un mystère : il ne cherchait pas à faire plaisir aux mélomanes. Déclaration imprudente. Certains un peu sourcilleux ont aussitôt *trouvé, puisque on les y invitait*, qu'en effet ils n'étaient pas gâtés par les polyphonies baroques et l'austère style du musicien allemand. Rien n'étant plus lassant que les enchevêtrements de voix et les harmonies sans compromission, *on en est même venu* à dire que celui-ci écrivait des phrases périmées, de la « néo-musique » en quelque sorte. A ces caricaturistes, le cycle « Das Marienleben » sur des poèmes de R.-M. Rilke donnera tort, car s'il *subit l'influence du baroque, il* n'en vibre pas moins d'une émotion bien réelle aux nuances passionnées, sans l'aridité promise.
T. Fr.

POUR UNE CRÉATION RADIOPHONIQUE



par BRIGITTE ANDERSEN

De même que l'écriture imprimée ne se limite pas au journalisme, les moyens audiovisuels sont d'abord des moyens d'expression au sens large du terme. Chacun d'entre eux offre des possibilités à la fois spécifiques et infinies de recherche, d'utilisation à des fins multiples de communication, de création. De même que, par l'écriture, il y a une littérature, par l'« audiovisuel » il y a de l'art cinématographique, de l'art télévisuel, de l'art radiophonique. De même qu'il y a des philosophes, des critiques et des essayistes, des historiens, de anthropologues, il y a aussi des auteurs de documentaires, de reportages, d'études, au cinéma, à la télévision, à la radio. Il y a de l'information et du divertissement, oui, bien sûr. Et il y a aussi de la « pensée » et de la « création ».

Quelle est la place de la création dans la radio ? Tous ceux qui savent réellement ce que signifie l'expression « faire de la radio » sont d'accord pour dire qu'elle est capitale, fondamentale. Non seulement parce que, comme tout médium, la radio représente un ensemble de contraintes techniques imposées au réalisateur, qui doit s'y attaquer et tenter de les réduire en y exerçant son expérience et ses capacités d'intervention et d'imagination, et que plus son travail sera long et soigneux, obstiné, approfondi, plus juste et plus attentif au public sera le résultat de ses efforts, mais aussi parce que, comme tous les modes d'enregistrement modernes, où la main humaine n'intervient pas d'abord ni toute seule, la radio est un outil ingrat, pénible, facilement répétitif ou superficiel : le moindre entretien, le moindre enregistrement « sur le vif », exigent, par exemple, de la part de ceux qui ne se contentent pas de présenter à l'auditeur un miroir obscurci et stéréotypé de la « réalité » un travail long et lent de montage et de soins méticuleux. Rien d'étonnant à ce que des techniciens comme Yann Paranthoën comparent leur métier à celui du « tailleur de pierre », il est en effet aussi difficile et aussi délicat, le contraire d'une action spontanée ou instantanée. Et il faut encore, comme dans tout autre moyen d'expression faire avec ce qu'on n'a pas : c'est-à-dire, en radio, faire sans les images, sans le mouvement, sans les mots écrits.

C'est pourquoi la démarche créative, à quelque degré qu'elle s'arrête, devrait toujours être présente. Sur le plan, sinon du plaisir, du moins du goût pris à réaliser une émission, il ne devrait pas y avoir beaucoup de différences entre la confection du moindre magazine et la création proprement dite d'une « œuvre radiophonique ». Mais, à cela, il faut ajouter que, inversement, il ne saurait y avoir de progrès dans la radio en « général » sans le développement d'émissions de création au sens le plus rigoureux et le plus exigeant de ce terme.

A cet égard, l'ignorance ou l'indifférence du public et des institutions est un phénomène relativement récent. Avant la guerre, bien sûr, la radio avait un tout autre prestige. Des créateurs comme Robert Desnos en France, Bertolt Brecht, Walter Benjamin, Walter Ruttmann, August Sander en Allemagne, ont pu y réaliser des œuvres admirables, ou procéder à des recherches spécifiques qui côtoyaient des réalisations plus « populaires », mais, dans leur genre, d'une aussi grande qualité. Après la guerre, loin de s'affaiblir, ce mouvement a pris un grand essor : il a permis notamment qu'en France la radio soit bien souvent à l'origine de la création d'une pièce, de la découverte d'un auteur... ou d'un réalisateur : René Jentet, José Pivin, Alain Trutat, pour ne citer que les plus grands. Et quand, en 1969, Alain Trutat a obtenu, pour développer la création la plus avancée, un lieu régulier, les « ateliers de création radiophoniques », on pouvait imaginer qu'il n'y aurait plus désormais de retour en arrière possible.

Pourtant, ces dernières années, la « radio de création » n'a pas progressé comme elle aurait dû. Alors qu'elle n'en était encore, en réalité, qu'à ses débuts, se trouvait loin d'avoir livré tous ses secrets, demeure aujourd'hui un domaine d'action passionnant et réellement accordé à la modernité, elle semble avoir été négligée au profits d'intérêts nouveaux : les radios « spécialisées », telles que Radio-Bleue ou Radio-7, les radios locales (mais qu'est-ce qu'une radio « locale » animée par des équipes parisiennes ?), les reportages plus lointains et coûteux, etc. Le premier problème est que la sanction de ces choix était financière : s'il y avait de l'argent pour des enregistrements en Chine ou des « Radio-Festival », il n'y en avait plus pour la création, et il n'y avait plus non plus de studios, ni de réalisateurs, ni de temps pour travailler.

Le deuxième problème est plus grave, c'est un problème moral : le peu d'intérêt accordé à la création par la précédente direction de Radio-France a engendré une attitude scandaleuse d'ignorance et de mépris à l'égard de ceux qui, dans les années 50 et 60, inventaient la radio — les producteurs, les réalisateurs, les techniciens, les assistants, — et de ceux aussi qui se sont joints plus tard à eux, et qu'ils ont formés pour continuer d'assurer une radio de qualité. On peut facilement imaginer, par exemple, quelle a été l'amertume de toutes ces équipes, quand elles se sont vues soumises sans concertation à la multiplication des bureaucrates, ou quand elles ont constaté l'essor de l'arrivisme. Elles sont entrées dans le silence — ce n'est pas le moindre des paradoxes !

La radio de création ne doit pas être considérée comme un domaine d'intérêt annexe ou dépassé. Elle constitue au contraire la priorité : elle seule, par définition, peut réellement produire du « nouveau », entraîner dans son sillage des formes radiophoniques plus simples, les aider à se transformer et à s'améliorer. Il lui faut pour cela un lieu spécifique, des moyens importants. Le débat national sur l'avenir des radios lui sera utile — à condition qu'on ne l'oublie pas purement et simplement ou que le dynamisme nécessaire aux arrivistes ne soit pas préféré à la modestie inévitable des connaisseurs.

Dimanche 20 septembre

Deux films

UNE JOURNÉE PARTICULIÈRE
Film italien d'Ettore Scola (1977), avec S. Loren, M. Mastroianni, J. Vernon, F. Berd, P. Basso.
TF 1, 20 h 30.

★★ *La journée du 8 mai 1938, à Rome, où un grand défilé a lieu en l'honneur de Hitler, venu en visite officielle. Deux exclus : un speaker de radio licencié pour homosexualité, et sur le point d'être arrêté, l'épouse d'un fonctionnaire fasciste laissée pour compte à cause des travaux ménagers, se rencontrent dans leur immeuble vide. Avec une réelle originalité, Scola a dénudé l'oppression, l'humiliation dans lesquelles la morale sexuelle du régime mussolinien tenait à la fois la femme et tout individu qui ne voulait pas se plier au modèle « viril » officiel. Un bref moment d'amitié et d'amour, une vérité humaine anesthésiée par la voix du fascisme. Utilisés à contre-emploi, Sophia Loren et Marcello Mastroianni sont admirables.*

TUMULTES
Film français de Robert Siodmak (1931), avec C. Boyer, Florelle, C. Tambour, M. André, R. Arnoux, T. Bourdelle.
FR 3, 22 h 30.

★ *Tourné selon le système alors courant de la double version, le film de Robert Siodmak est une étude de mœurs dans les bas-fonds de Berlin, avec atmosphère trouble de vol, de meurtre, d'érotisme. La mise en scène annonce les « films noirs » que le cinéaste tournera, plus tard, à Hollywood. Les acteurs français ne sont pas dépaysés dans ce sombre univers germanique sur lequel règne, enjôleuse et provocante, Florelle, femme fatale affolant les hommes et causant la perte de Charles Boyer, mauvais garçon à la fois brutal et sensible.*

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 Talmudiques.
9 h 30 Foi et traditions des chrétiens orientaux.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
11 h Messe.
Célébrée en l'église de la Trinité-Sainte-Madeleine de Vendôme (Loir-et-Cher).
Prédication : R.P. Dubost.
12 h La séquence du spectateur.
12 h 20 Cérémonie du souvenir.
A la Grande Synagogue, rue de la Victoire.
13 h Journal.
13 h 20 Sérieux s'abstenir.
14 h 15 Les nouveaux rendez-vous.
Une émission d'E Ruggieri et R. Grumbach.
15 h 30 Tiercé.
15 h 40 Série : La couronne du diable.
Dernier épisode : Jean sans Terre : Et ils retournèrent au diable.
16 h 35 Sports première.
18 h TF 1 - TF 1.
18 h 35 Série : Les roues de la fortune.
Dernier épisode.
19 h 25 Les animaux du monde.
L'animal sacré de la pampa.
20 h Journal.
20 h 30 Cinéma : Une journée particulière, d'E. Scola.
22 h 15 Jazz à Antibes.
Une émission de J.-C. Averty, avec J. Higelin et ses musiciens.
23 h 10 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 55 English spoken.
11 h 15 Dimanche Martin.
Entrez les artistes.
12 h 45 Journal.
13 h 20 Dimanche Martin (suite).
Incroyable mais vrai ; 14 h. 25, Série : Vegas (Reviens, veux-tu ?) ; 15 h. 15, L'école des fans ; 15 h. 55, Voyageurs de l'histoire ; 16 h. 25, Thé dansant ; 16 h. 55, Au revoir Jacques Martin.
17 h 5 Série : La fin du marquisat d'Aurel.
D'après H. de la Madeleine. Réal. : G. Lessertisseur. Adapt. : A. Meffre. Avec : P. Vaneck, M. Lombard, A. Meffre, etc.
18 h La course autour du monde.
19 h Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Messieurs les jurés : l'Affaire Romette.
Une émission d'A. Michel et A. Franck. Réal. : G. Gozlan.
René Romette s'introduit de nuit sur son lieu de travail et provoque un incendie entraînant la mort de deux personnes.
22 h 40 Histoire courte.
L'enfant dont le pays n'existe pas, de B Gilbert.
23 h 10 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

15 h 50 Court métrage.
La musicienne, de J. Cadran.
16 h 15 Téléfilm : Voyage entre les lignes.
Alphonse Daudet, le marchand de bonheur. D'après M.-D. Lancelot. Réal. : R. Ferle. Avec : B. Bousselet, etc.
17 h Prélude à l'après-midi.
« Concerto pour violon », de Penderecki, par l'Orchestre symphonique de Katowice, dir. : C. Penderecki, soliste : A. Kulka.
17 h 50 Théâtre de toujours : Marion Delorme.
D'après V. Hugo. Réal. : J. Kerchbron. Avec : G. Esposito, F. Fabian, J.-P. Poron, F. Vibert, R. Dubillard, J.-C. Moulinot.
Un drame inspiré de l'aventure d'une courtisane qui défraya la chronique au dix-huitième siècle.
19 h 40 Spécial DOM-TOM.
20 h Série : La malédiction du Kriss Pusaka.
N° 12 : Le grand combat.
20 h 30 Série : Architecture et géographie sacrée.
Du tourisme au pèlerinage. N° 2 : Le Mont-Saint-Michel et l'Archange de lumière.
Une émission de P. Barba-Negra.
L'architecture du site.
21 h 25 Journal.
21 h 40 Quelqu'un : F. Truffaut.
22 h 30 Cinéma de minuit (cycle R. Siodmak) : Tumultes.

FRANCE-CULTURE

7 h 7, La fenêtre ouverte.
7 h 15, Horizon, magazine religieux : La pensée du R.P. Arupe.
7 h 40, Chasseurs de son : L'hélicoptère en haute montagne.
8 h, Orthodoxie : Les chrétiens dans un monde en création.
8 h 30, Protestantisme.
9 h 10, Ecoute Israël.
9 h 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : La Grande Loge de France.
10 h, Messe à Essey-lès-Nancy.
11 h, Regards sur la musique : « Don Pasquale », de Donizetti.
12 h 5, Allegro.
12 h 40, Le lyriscope : A propos de « Carmen », de G. Bizet.
14 h, Sons : Cinématographie.
14 h 5, La Comédie-Française présente : Le pape qui ne voulait pas être roi.
16 h 5, Perspectives du XX[e] siècle : Pierre Henry.
17 h 30, Rencontre avec...
18 h 30, Ma non troppo.
19 h 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h, Albatros : Valéry Larbaud.
20 h 40, Nouveau répertoire dramatique : Un morceau de la vraie croix pour le petit-fils d'une catin et d'un roi fou, de S. Ganzl. Avec R. Dubillard, etc. (Redif.)
23 h, Musique de chambre : Mozarteum Quartett de Salzbourg (Beethoven) ; J.-E. Bavouzet, piano : Fauré, Ravel, Messiaen.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Concert-promenade : Musique viennoise et légère (Jessel, Sinding, Nedbal, Ziehrer, Vacek, Kiermeier, Erkel, Meyerbeer, Kreisler, Stolz, Thomas, Rossini, Waldteufel, Lube, Lanner).
8 h, Dimanche matin : Musiques chorales (œuvres d'A. Bruckner) ; 9 h 2, Les classiques favoris : « Jeux d'enfants », de G. Bizet ; 9 h 30, Cantate pour le dimanche : Intégrale des cantates de J.-S. Bach ; 10 h 30, Les classiques favoris : « Scènes d'enfants », de R. Schumann, avec Y. Nat au piano.
11 h, Concert : « Symphonies n[os] 50 et 57 », de J. Haydn, par l'Orchestre national de France, dir. V. Negri (Auditorium 103, 22 juillet 1980) ; 12 h 5, Magazine de la musique contemporaine ; 12 h 45, Tous en scène.
13 h 30, Jeunes solistes : David Selig, piano (Scarlatti, Schubert, Chopin) ; 14 h 15, Les après-midi de l'orchestre : Histoire de la direction d'orchestre en France, « Arthur Toscanini », les débuts (Verdi, Wagner, Bizet).
16 h 15, La tribune des critiques de disques : « Les Impromptus », de Franz Schubert, avec la participation de J. Roy, J. Bourgeois et A. Boucourechliev ; 19 h, Concert de jazz : Le saxophoniste Art Pepper et ses quartettes, à la Grande Parade du jazz de Nice, en juillet 1981, et à l'Espace Cardin, en mai 1981.
20 h, Concert (Echanges internationaux) en direct de la Philharmonie de Berlin, dans le cadre du Festival de Berlin : « Symphonie n° 5 » et « Capriccio brillant », de Mendelssohn ; « Konzertstück pour piano et orchestre en fa dièse mineur », de Weber ; « Ecclesiastiche Aktion », de Zimmermann, par l'Orchestre symphonique de la Radio de Berlin, dir. C. Eschenbach, avec E. Leonskaia au piano et W. Quadflieg et C. Banzer, récitants.
22 h, Ouvert la nuit : Une semaine de musique vivante ; 23 h, Saturnale pour une fin d'été : Œuvres de Byrd, Maderna, Rossini, Ravel, Sibelius, Muffat.

● **Bruckner** (F.-M., 8 h). — Les programmes estivals terminés, on peut légitimement prévoir que France-Musique va décerner ses prix et annoncer, ce qui n'est un mystère pour personne — la fréquence de diffusion étant le seul trophée, — que Bruckner a été élu compositeur de l'été. Celui-ci avait, il est vrai, pris une sérieuse option sur la victoire avec ses onze symphonies qui lui permettaient au moins d'occuper le terrain — onze en effet si l'on tient compte de la « Symphonie n° 0 », que Bruckner appelait ainsi parce qu'il la trouvait nulle. Il ne manquait donc plus à entendre que les œuvres chorales, moins pantagruéliques, des dévotions auxquelles le maître de Saint-Florian, élevé à l'ombre des abbayes, était prédestiné. Les vagues ténébreuses qui troublent parfois ces jubilations séraphiques ne doivent pas être plus étonnantes quand on sait que Bruckner aimait les cachots, suivant en cela son humour macabre, le seul qu'il possédait et qui fait souhaiter à certains qu'il ne soit pas le compositeur de l'année. — T. Fr.

Lundi 21 septembre

Deux films

KATIA
Film français de Robert Siodmak (1959), avec R. Schneider, C. Jurgens, P. Blanchar, A. Balpêtré.
TF 1, 20 h 30.

Nouvelle version des amours romanesques du tsar Alexandre II et de la jeune Katia Dolgorouki, d'après le roman de Lucile Decaux (Princesse Bibesco). *On préfère la première, de Maurice Tourneur (1938), avec Danielle Darrieux et John Loder. Siodmak, qu'on retrouve ici hors du cycle de FR 3, a exécuté consciencieusement une besogne commerciale. Romy Schneider apparaît encore marquée par l'image mièvre de* Sissi.

LA MORT DE BELLE
Film français d'Edouard Molinaro (1960), avec J. Desailly, A. Stewart, M. Mélinaud, J. Monod.
FR 3, 20 h 30.

★ *Un meurtre, une enquête comme prétexte d'une étude psychologique très fouillée et de la peinture d'un milieu. Beau travail de mise en scène à petites touches, pour un film très fidèle à l'atmosphère du roman de Simenon, adapté par Jean Anouilh. Jean Desailly exprime de façon sobre, émouvante, les tourments intérieurs d'un homme complexé, découvrant sa propre vérité.*

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 5 Jeu : Réponse à tout.
12 h 25 Une minute pour les femmes.
Le travail après l'école.
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Les après-midi de TF 1 d'hier et d'aujourd'hui.
Feuilleton : Destins croisés (n° 31 ; 15 h. 25, Les couleurs de la vie ; 16 h. 50, Eh bien dansez maintenant : le rock ; 17 h. 5, A votre service : les pré-retraites ; 17 h. 10, Parole d'homme : le dôme.
17 h 25 Croque-vacances.
Adam : Bricolage ; Isidore le lapin ; La réserve d'animaux ; Variétés : Joe chez les abeilles.
18 h C'est à vous.
18 h 25 L'île aux enfants.
18 h 50 Avis de recherche.
Jean Amadou
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les paris de TF 1.
Jacques Fabbri.
20 h Journal.
20 h 30 Cinéma : Katia, de R. Siodmak.
22 h 5 Portrait : Romy Schneider à l'aventure.
Une émission de G. Brocourt.
Avec Yves Montand, Claude Sautet et Jean-Loup Dabadie. Extraits de César et Rosalie, *de* Sissi, *de* la Piscine, *entre autres.*
22 h 55 Sports : Volley-ball.
Championnat d'Europe en Bulgarie. Résumé.
23 h 35 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Feuilleton : La vie des autres.
L'ascension de Catherine Sarrazin.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Face à vous.
14 h Aujourd'hui madame.
Le bilan de vos vacances.
15 h 5 Série : L'aigle et le vautour.
15 h 50 Document : La télévision que j'aime.
M.-C. Barrault.
Troisième émission d'une série produite par l'INA consacrée à la mémoire et la télévision.
17 h 20 Fenêtre sur...
Ce corps qui est le nôtre : Il était trois foies
Les maladies de foie.
17 h 50 Récré A 2.
Pierrot ; Matou, chat des champs et souriceau ; Albator.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Sports : Cyclisme.
Le Tour de l'avenir.
19 h 45 Les gens d'ici.
20 h Journal.
20 h 35 Magazine : Affaire vous concernant.
L'énergie nucléaire.
22 h 40 Variétés : Paris-Noir.
23 h 35 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Hebdo-jeunes.
18 h 55 Tribune libre.
L'Eglise catholique.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Les aventures de Tintin : *l'Ile mystérieuse.*
20 h Les jeux.
20 h 30 Cinéma (cycle le polar du lundi) : la Mort de Belle.
22 h 10 Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : Quel avenir pour les pays les moins avancés ? ; Le drame des enfants prolétaires ; Edvardo Galeano, etc.
8 h, Les chemins de la connaissance : Plantes nourricières et voyageuses, aujourd'hui familières (Cucurbitacées et légumes secs du Levant et du Ponant) ; 8 h 32, La forêt de l'oubli : géographie de la Double.
8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7, Les lundis de l'histoire : Le protestantisme français au XVI[e] siècle.
10 h 45, Le texte et la marge : Avec J. de Gravelaine.
11 h 2, Evénement-musique.
12 h 5, Nous tous chacun : Le R.P Philippe.
12 h 45, Panorama.
13 h 30, Atelier de recherches instrumentales : Collages et montages (Ives, Viktor, Ligetti, Zappa).
14 h, Sons : Cinématographie.
14 h 5, Un livre, des voix : « Opéra », de T. Carteno
14 h 47, Contact.
15 h, Le fond de la question : L'avenir des Fondations. Hommage à A. Maeght.
16 h, Feu vert.
16 h 20, Actualité : Comment progresse la science.
16 h 50, Départementale : A Nevers.
17 h 32, Perspectives du XX[e] siècle : C. Helffer.
18 h 30, Feuilleton : Les bas-fonds de Paris, d'A. Bruant.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Présence des arts : Paris-Paris, au centre G.-Pompidou.
20 h, La rose d'Ispahan, de J. Chesnot. Avec : P. Trabaud, A. Courivaud, D. Mac Avoy et M. Auricoste.
21 h, L'autre scène ou les vivants et les dieux : Les confessions, de saint Augustin.
22 h 30, Nuits magnétiques : Nuits d'Asie.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Quotidien musique : Les anthologies, « Du sextet au dixtuor » (Brahms) ; Moment musical au château de Castel del Monte, en Italie (Pergolèse-Ricciotti, Respighi et anonyme) ; 7 h 30, Informations culturelles.
9 h 2, Le matin des musiciens : Les fils de Bach, avec le concours de G. Piroue (J.-S. Bach, W.-F. Bach, C.-Ph.-E. Bach).
12 h 2, Midi-Deux (en direct du Festival Berlioz de Lyon) : Magazine de la vie musicale ; 12 h 30, Jazz classique : Bessie Smith et les chanteuses de blues classiques ; 14 h, Musique légère : Œuvres de Victory, Bonneau, Poulenc, Colombier, Pierre, Parys.
14 h 30, Musiques : Piano, œuvres de Denissov, P. Boulez et M. Ravel ; 15 h, Opéra : « Adrienne Lecouvreur », de F. Ciléa, avec Renata Tebaldi ; 18 h 2, Le club du jazz : Disques et actualités du jazz.
18 h 30, Quotidien concert (échanges internationaux) : Œuvres de H. Pfitzner, J. Brahms et H. von Herzogenberg, par le Consortium Classicum ; 20 h 5, Chasseurs de son stéréo : L'ensemble C. Janequin à Livet (Calvados) (enregistrement de B. Labonde, de Lisieux).
20 h 30, Concert (Saison internationale des concerts de l'U.E.R.), à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de P. Sacher, en direct de Bâle : « Concerto en ré », de Stravinski ; « la Danse des morts », d'A. Honegger ; « Musique pour cordes, percussion et celesta », de Bartok, par l'Orchestre symphonique de Bâle, dir. P. Sacher, avec B. Heldas, N. Buloze, J. Bastin et D. Olsen (à l'entracte : hommage à Paul Sacher, avec Mstislav Rostropovitch).
22 h 30, Ouvert la nuit : Solistes français d'aujourd'hui : Jean-Jacques Kantorow.

Mardi 22 septembre

Un film

TANT QUE SOUFFLERA LA TEMPÊTE

Film américain de Henry King (1955), avec T. Power, S. Hayward, J. Justin, A. Moorehead, R. Moreno.

FR 3, 20 h 30.

Entre 1847 et 1857, de l'Irlande à l'Afrique du Sud, la vie mouvementée d'une rousse Irlandaise éprise d'un Hollandais, chef boer installant une colonie chez les Zoulous. Cela tient à la fois d'Autant en emporte le vent (Susan Hayward avait été candidate malheureuse au rôle de Scarlett O'Hara) et du western. Si l'actrice prend sa revanche, Henry King a souvent fait mieux.

Le sculpteur en sa demeure

L'ART ET LES HOMMES
ETIENNE MARTIN
TF 1, 22 h 30.

Après sa longue série de journaux de voyage avec Malraux, Jean-Marie Drot, ce presque vieux routier de l'art à la télé, reprend les monographies. Cette fois, il a rencontré Etienne Martin, le sculpteur, et l'a suivi à sa manière littéraire et sensible de la *Montagne* Sainte-Geneviève, où il travaille, jusqu'au palais du Facteur Cheval, un autre *type de « demeure » peut-être*, mais habitée elle aussi comme ses sculptures-architectures dans lesquelles on peut, on doit, circuler pour pénétrer le mystère des formes noueuses, sacrées et labyrinthiques comme la vie.

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 5 Jeu : Réponse à tout.
12 h 25 Une minute pour les femmes.
La timidité.
12 h 30 Midi première.
13 h 45 Les après-midi de TF 1 : Féminin présent.
A votre santé : la dentisterie ; 14 h 10, Elles comme littérature.
14 h 20 Téléfilm : la Disparition.
Réal. : P. Leacock. Avec : C. Leachman, R. Martin, etc.
Une étape touristique qui se transforme en cauchemar.
15 h 30, Mémoire en fête : avec D. Grey et J. Gamet ; 15 h 50, Dossier : Jeunesse oblige : 16 h 35, Découvertes TF 1 : les duos ou groupes ; 16 h 50, Tout feu, tout femme : Décoration : 17 h 5, Les recettes de mon village : le salmis de canard.
17 h 25 Croque-vacances.
Adam ; Bricolage ; Isidore le lapin ; Horloge tchèque ; Variétés : Dincky Duck.
18 h C'est à vous.
18 h 25 L'île aux enfants.
18 h 50 Avis de recherche.
Jean Amadou.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les paris de TF 1.
P. Desproges.
20 h Journal.
20 h 30 Feuilleton : Dickie roi.
D'après F. Mallet-Joris. Réal. : G.-A. Lefranc. Avec : Dave, etc.
Deuxième épisode.
L'archange de la chanson, à la suite d'une campagne de presse virulente, abandonnerait la chanson.
21 h 30 Magazine d'actualité : Sept sur sept.
22 h 30 L'art et les hommes : E. Martin.
Une émission de J.-M. Drot.
(Lire notre sélection.)
23 h 25 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 ANTIOPE.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Feuilleton : La vie des autres.
L'ascension de Catherine Sarrazin.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Face à vous.
14 h Aujourd'hui madame.
15 h Téléfilm : les Cibles.
Un film de B. Scheerer.
16 h 15 Paroles et musiques.
17 h 20 Fenêtre sur...
Beau-Père, de B. Blier.
17 h 50 Récré A 2.
Pierrot ; C'est chouette ; Contact.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les gens d'ici.
20 h Journal.
20 h 30 D'accord, pas d'accord.
20 h 40 Les dossiers de l'écran : Spécial T.G.V.
Vers 22 h : Débat.
Avec la participation de M. François Mitterrand, président de la République.
Avec : H. Vincenot (ancien chef de gare, écrivain), J.-L. Rieuront (professeur d'histoire et écrivain), M. Barolli (auteur des Chemins de fer dans la littérature française), M. Doerr (directeur du musée de Mulhouse), M. Delacroix (rédacteur en chef de la Vie du rail).
23 h 30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Les couleurs du temps.
18 h 55 Tribune libre.
Légitime défense.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Les aventures de Tintin : *l'Ile mystérieuse.*
20 h Les jeux.
20 h 30 Cinéma : *Tant que soufflera la tempête*, d'H. King.
22 h 15 Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : La rentrée musicale à Paris, *etc.*
8 h, Les chemins de la connaissance : Plantes nourricières et voyageuses, aujourd'hui familières (la passion d'acclimater) ; continent à l'autre) ; 8 h 32, La forêt de l'oubli : les défricheurs de Dieu ; 8 h 50, La cendre écarlate.
9 h 7, La matinée des autres : Aïkido et le geste créateur.
10 h 45, Etranger mon ami : L'origine, de T. Bernhard.
11 h 2, Perspectives du XXe siècle : Les avatars d'un mysticisme (et à 17 h 32).
12 h 5, Nous tous chacun : Le R.P. Philippe.
12 h 45, Panorama : En direct de *Lyon, le Festival Berlioz.*
13 h 30, Libre parcours variétés : A. Mirapeu.
14 h, Sons : Cinématographie.
14 h 5, Un livre, des voix : Un cimetière indien, de F.-J. Temple.
14 h 47, Magazine international.
16 h 20, Actualité : Le bruit.
16 h 50, Départementale : A Nevers.
18 h 30, Feuilleton : Les bas-fonds de Paris, d'A. Bruant.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Sciences : La psychothérapie entre Dionysos et Apollon.
20 h, *Dialogues : Fonction sociale* d'un musée, avec D. Samson et J.-P. Gestin.
21 h 15, Musiques de notre temps : E. Chojnacka, clavecin.
22 h 30, Nuits magnétiques : Nuits d'Asie.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Quotidien Musique : Les anthologies, « du Sextet au Dixtuor » (Beethoven) ; Moment musical au Château de Hampton-Court en Grande-Bretagne (Purcell, Haendel, Holst) ; 7 h 30, Informations culturelles.
9 h 2, Le matin des musiciens : *Les fils de Bach.*
12 h 2, Midi-Deux : Magazine de la vie musicale ; 12 h 30, Jazz classique : Bessie Smith et les chanteuses de blues classiques ; 14 h, Musique légère : œuvres de G. Luypaerts, Briccialdi et Rossini.
14 h 30, *Musiques : Concertos* (Mozart, Weber, R. Strauss) ; 15 h 30, Musique de chambre : « Liszt » par J. de Solliers ; 16 h 30, Répertoire choral : trois expressions chorales en Allemagne, chœur sur des textes sacrés (Mendelssohn-Bartholdy), chœur d'inspiration populaire (Kaminski, Distler), lieder transcrits pour chœur (Schubert, Brahms) ; 18 h 2, Le Club du jazz : les concerts.
18 h 30, Quotidien Concert : chorales d'Europe, par C. Audemard ; 19 h, Portrait par petites touches (*en direct du Studio 106*) : trois œuvres de Liszt, avec P. Devoyon au piano.
20 h 5, Premières loges : Nicolas *Herles, baryton roumain, dans* des œuvres de Verdi et Rossini.
20 h 30, Concerts : Festival estival de Paris (Eglise Saint-Merri, 28-7-81) Séminaire européen de musique ancienne : Musique profane : œuvres de C. de Sermisy, J. Consilium, G. Belin, M. Gascongne, P. Certon ; musique religieuse : œuvres de M. Gascongne, C. de Sermisy, P. Vermont ; 22 h, Cycle *acousmatique (Grand Auditorium* 4.5.81) : « La légende d'Eer, musique du Diatope » de Xenakis.
23 h, Ouvert la nuit : A la dérive dans le troisième courant... A la découverte du répertoire d'œuvres pour groupes de jazz et ensembles instrumentaux, avec la participation de Martial Solal et de J.-R. Masson (Ravel, Williams) ; 0 h 30, Le dernier Opus.

Mercredi 23 septembre

Mafia

LES GRANDES ENQUETES DE TF 1
TF 1, 21 h 30.

L'intimidation par le crime, le chantage, la *peur* a de quoi impressionner les brasseurs d'argent non scrupuleux qui n'ont pas encore trempé dans les secrets de la puissante Mafia...

Certains mafiosi offrent le signalement traditionnel du gangster type : regard froid, déterminé, couvre-chef penché, expression diabolique. D'autres ont l'apparence de la respectabilité, de l'assurance et de la sérénité qui contraste de façon étonnante avec le regard angoissé de la victime potentielle qui se tait de peur de ne jamais plus pouvoir *parler.*

Réalisée par Jean-Michel Charlier, cette grande enquête nous fait pénétrer dans l'univers du racket mieux que toute fiction policière. — E. W.

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 5 Jeu : Réponse à tout.
12 h 25 Une minute pour les femmes.
Le calvaire des timides.
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 35 *Portes ouvertes.*
13 h 55 Les visiteurs du mercredi.
Spécial 6-10 : Heidi ; Surprise Disney ; J. Tremolin ; Les infos ; Matt et Jenny ; La belle santé. Spécial 10-15 : Les contes à trembler debout ; Bazoum : Les langues de l'an 2000 ; Une chanson de Boris Vian ; Les infos ; Super parade des dessins animés ; *Studio 3.*
18 h 25 L'île aux enfants.
18 h 50 Avis de recherche.
Jean Amadou.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les paris de TF 1.
P. Desproges.
19 h 53 Tirage du Loto.
20 h Journal.
20 h Les mercredis de l'information.
Une émission de J.-M. Cavada, J.-O. Chattard et M. Thoulouze.
21 h 30 Les grandes enquêtes de TF 1 : La mafia.
N° 3 : Les vingt-sept familles. Une émission de J.-M. Charlier. *(Lire notre sélection.)*
22 h 30 Magazine : Clés pour demain.
Une émission de R. Clarke et N. Skrotzky.
La rencontre des astronomes amateurs réunis cette année à Nice.
23 h 25 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 ANTIOPE.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Feuilleton : La vie des autres.
L'ascension de Catherine Sarrazin.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Face à vous.
14 h Les mercredis d'Aujourd'hui madame.
15 h 15 *Série : Super Jaimie.*
16 h 10 Récré A 2.
Rome.
18 h Document de création : Les carnets de l'aventure.
L'œil de Dieu. Réal. : M. Hoover.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les *gens d'ici.*
20 h Journal.
20 h 35 *Variétés : Palmarès 81.*
Spécial Dalida.
21 h 50 Magazine scientifique : Objectif demain.
En direct avec les robots.
22 h 50 Musique : Première.
Le Quatuor Melos interprète : un mouvement du « Quatuor en ut majeur », K. 465, de Mozart ; l'andante du « *Quatuor n° 5* », de Bartok ; « Quatersatz en ut mineur », de Schubert.
23 h 20 *Journal.*

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Coup double.
18 h 55 *Tribune libre.*
Mouvement pour un nouvel humanisme.
19 h 10 *Journal.*
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Les aventures de Tintin : *l'Ile mystérieuse.*
20 h Les jeux.
20 h 30 Cinéma 16 : la Jeune Fille du premier rang.
D'après P. Lainé. Réal. : J. Trebouta. Avec : J.-P. Garraud, S. Renoir, J. Penot, S. Volleraux, A. Bondeleux, P. Lainé, etc.
Un professeur de philosophie, tente de refaire sa vie ailleurs.
22 h Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : L'utilisation du sang dans les laboratoires ; Les *enfants au travail, etc.*
8 h, Les chemins de la connaissance : Plantes nourricières et voyageuses, aujourd'hui familières : la passion d'acclimater ; 8 h 32, La forêt de l'oubli : l'ennemi de la mort.
8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7, Matinée des sciences et des techniques : La cérémonie ; *Formes de nomination en Europe.*
10 h 45, Le livre ouverture sur la vie : Les puces de sable, avec J.-P. Laguionie.
11 h 2, Perspectives du XXe siècle : Les micro-intervalles (et à 17 h 32).
12 h 5, Nous tous chacun : Le R.P. Philippe.
12 h 45, Panorama.
13 h 30, Les tournois du royaume de la musique.
14 h, Sons : Cinématographie.
14 h 5, Un livre, des voix : Le vainqueur de coupe, de R. Boudjedra.
14 h 47, L'école des parents et des éducateurs : Les expériences de la pédagogie Freinet.
15 h 2, Points d'interrogation : Sauvegarde de la culture industrielle.
16 h 20, Actualité : Le bois.
16 h 50, Départementale : A Nevers.
18 h 30, Feuilleton : Les bas-fonds de Paris, d'A. Bruant.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, La science en marche : La Terre, *notre planète.*
20 h, La musique et les hommes : La musique en Amérique du Nord au dix-huitième siècle.
22 h 30, Nuits magnétiques : Nuits d'Asie.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, *Quotidien Musique : Les anthologies*, « du Sextet au Dixtuor » (Schubert) ; Moment musical au château de Drottningholm en Suède (J.-H. Roman, Martin, Kraus) ; 7 h 30, Informations culturelles.
9 h 2 Le matin des musiciens : Les fils de Bach.
12 h 2, Midi-Deux : Magazine de la vie musicale ; 12 h 30, Jazz classique : Bessie Smith et les chanteuses de blues classiques ; 14 h, Musique légère : œuvres de H. Soulenbur, B. Astor, P. Bonneau, M. Stern.
14 h 30, Microcosmos : Les études à l'étude, les compositeurs pédagogues (Bartok, Schumann, Stravinsky) ; 15 h, Kaléidoscope : un atelier de construction instrumentale à Marseille ; 15 h 45, Rébus sonore ; 16 h, Galerie de portraits : Josef-Gabriel Rheinberger, pédagogue munichois à la fin du XIXe siècle ; 16 h 40, Haute infidélité (Redolfi, Bartok).
18 h 2, Le Club du jazz : Les irréfutables ténors, « Lester Young » ; *18 h 30, Quotidien Concert* (en direct du théâtre du Ranelagh). Récital de piano Rita Bouboulidi : œuvres de Chopin, Beethoven, Debussy, Stravinsky ; 20 h 5, Les chants de la terre : musiques traditionnelles d'Asie, d'Afrique et d'océan Indien.
20 h 30, Concert (43e Festival de musique de Strasbourg - Palais des congrès de Strasbourg, 19-6-81) : « Escales » de J. Ibert, « Havanaise pour violon et orchestre » et « Introduction et rondo capriccioso pour violon et orchestre » de C. Saint-Saëns ; « Nocturne pour orchestre » de Debussy ; « Daphnis et Chloé » deuxième suite, de Ravel, par l'Orchestre national de France, dir. L. Maazel, et les Chœurs de Radio-France, dir. J. Jouineau, avec V. Spivakov, violon.
23 h, Ouvert la nuit : Mémoires de la musique — Une évocation de la vie musicale au travers des grands thèmes abordés par les revues internationales (Mendelssohn, Soler, Weber, Mozart, Grieg).

● **Saint-Saëns** (F.-M., 20 h 30). — « Etre passé de mode pour l'art, c'est le commencement », disait Saint-Saëns. Pourtant, il faut bien avouer que l'effet de mode dissipé, le musicien français n'a pas vu pour autant d'ère de prospérité s'annoncer. Une *même absence de lucidité* l'animait encore quand il exigeait de la musique ce « quelque chose » *qui l'élève au-dessus de l'aca*démisme : sa littérature pour le violon et le piano manque parfois de ce supplément d'âme. Aussi est-ce presque pour de mauvaises raisons que l'on goûte aujourd'hui le charme désuet et « salonnier » de ses ruissellements d'arpège, de ces giboulées de notes défraîchies qui éclabousla « Havanaise » et le « Rondo capricioso », pétillant comme de l'asti, ont encore en plus les séductions de l'exotisme, celui des « *Nuits à Lisbonne* » *et autres* caprices andalous chers à Saint-Saëns. Musique de dessert pour *laquelle il fallait un spécialiste* du pizzicato : Wladimir Spivakov.
T. Fr.

Jeudi 24 septembre

Un film

L'HOPITAL

Film américain d'Arthur Miller (1971), avec G. C. Scott, D. Rigg, B. Hugues, S. Elliott, R. Blossom.

FR 3, 20 h 35.

★ Le réalisateur de Love Story *lancé avec brio dans une satire, à l'humour corrosif, du système hospitalier. Le médecin-chef souffre de dépression nerveuse et d'impuissance sexuelle, une incurie générale règne dans son établissement, où un assassin supprime tous ceux qui soignent mal. Univers en folie pour une étude sociale. Performance de George C. qui a pour partenaire Diana Rigg, l'héroïne du célèbre feuilleton de télévision* Chapeau melon et bottes de cuir.

L'exil

MON ENFANT, MA MERE
TF 1, 20 h 30.

Une famille d'origine juive vit ses derniers instants de bonheur, en Tunisie. Les événements politiques (l'accession à l'indépendance en 1955) y mettront fin. *« Notre société est en train d'éclater, nos racines sont coupées à la base »,* dit le père. Il faut partir.

Double drame : le père meurt, la mère est malade. Il ne reste pour assumer la charge du dernier enfant que Janine, la fille. La mort de la mère sonne le glas d'une époque. Il faut s'exiler, imaginer une autre vie ailleurs.

C'est une œuvre rare pour la richesse psychologique des personnages pris à un moment dramatique de leur histoire. Serge Moati nous a simplement ému.

Nous retrouverons les deux personnages dans un autre épisode qui aura lieu en France.
M. G.

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 5 Jeu : Réponse à tout.
12 h 25 Une minute pour les femmes.
Le changement de temps agit sur vous
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Objectif santé.
Alcool et cancer.
16 h 30 Dessin animé : Scoubidou.
16 h 50 Croque-vacances.
Spiderman ; Bricolage ; Variétés ; Isidore le lapin ; Mieux comprendre l'énergie ; Destination Zero ; Cine Club.
18 h C'est à vous.
18 h 25 L'île aux enfants.
18 h 50 Avis de recherche.
Jean Amadou.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les formations politiques.
20 h Journal.
20 h 30 Téléfilm : Mon enfant, ma mère.
De Nine et Serge Moati. Avec : L. Bose, M. Biraud, G. Dubos, F. Arnoul, G. Laurent.
(Lire notre sélection.)
22 h Magazine : La rage de lire.
Une émission de G. Suffert.
« Et si on parlait des enfants ». Avec : Mmes F. Dolto (*Au jeu du désir ; la Difficulté de vivre*). I. Pernoud (*Il ne fait pas bon être mère par les temps qui courent*), MM. B. This (*le Père : acte de naissance*), S. Leclaire (*Rompre les charmes*). Mme D. Rapoport (*Enfants en souffrance*).
23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 ANTIOPE.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Feuilleton : La vie des autres.
L'ascension de Catherine Sarrazin.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Face à vous.
14 h Aujourd'hui madame.
15 h Série : L'aigle et le vautour.
15 h 55 L'invité du jeudi.
Philippe Noiret.
17 h 20 Fenêtre sur... Montmartre.
17 h 52 Récré A 2.
Vieilles chansons et comptines ; D.A. Pierrot : Etre pépiniériste ; La caverne d'Abracadabra.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord, pas d'accord.
19 h 20 *Emissions régionales.*
19 h 45 Les gens d'ici.
20 h Journal et conférence de presse du président de la République.
20 h 50 Le grand échiquier.
Jacques Chancel reçoit Ruggero *Raimondi.*
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Cuisine sans cuisson ; Les métiers de l'eau.
18 h 55 Tribune libre.
Le parti socialiste.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Les aventures de Tintin : l'Ile mystérieuse.
20 h Les jeux.
20 h 35 Cinéma : l'Hôpital, d'A. Miller.
22 h 10 Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : Les enfants et les accidents de la circulation : Les enfants prostitués, etc.
8 h, Les chemins de la connaissance : Plantes nourricières et voyageuses, aujourd'hui familières (la généalogie des plantes cultivées) ; à 8 h 32, La forêt de l'oubli : Mythes et superstitions ; à 8 h 50, La cendre écarlate.
9 h 7, Matinée de la littérature.
10 h 45, Questions en zigzag : Cagliostro, homme de lumière, avec F. Ribadeau-Dumas.
11 h 2, Perspectives du vingtième siècle : P. Henry (et à 17 h 32).
12 h 5, Nous tous chacun : Le R.P. Philippe.
12 h 45, Panorama.
13 h 30, Renaissance des orgues de France : La cathédrale de Lescar.
14 h, Sons : Cinématographie.
14 h 5, Un livre, des voix : Biographie, d'Y. Navarre.
14 h 47, Souvenirs d'égotisme : P. Chéreau.
15 h 30, *Contact.*
16 h, Le magasin des nouveautés : Les nouveaux codes de la vie associative.
16 h 50, Départementale : A Nevers.
18 h 30, Feuilleton : Les bas-fonds de Paris, d'A. Bruant.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Le progrès de la biologie et de la médecine : La neuropsychiatrie.
20 h, Nouveau répertoire dramatique : Le secrétaire Krehler, de *G. Kaiser.*
21 h 55, Entretien de L. Attoun avec H. Christoph.
22 h 30, Nuits magnétiques : Nuits d'Asie.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Quotidien Musique : Les anthologies, « du sextuor au dixtuor » (Lachner) ; Moment musical au château de Blois : Chants et danses au temps de François Ier, par l'Ensemble Vocal et Instrumental, dir. Caillard ; et des œuvres de J. Mouton et A.-C. Destouches ; 7 h 30, Informations culturelles.
9 h 2, Le matin *des musiciens* : Les fils de Bach : Musique en vie : Hans Goverts.
12 h 2, Midi-Deux : Magazine de la *vie musicale ; 12 h 30, Jazz clas*sique : Bessie Smith et les chanteuses de blues classiques ; 14 h, Musique légère : Œuvres de A. Grassi et Th. Veneux.
14 h 30, Musiques : Inventaire pour demain (Carles, Capdenat) ; 15 h 30, Un disque pour la semaine : Œuvres de Mouton, Gombert, O. di Lasso ; 16 h, Grand soliste : F. Gulda (Bach, Ravel, J. Strauss, Beethoven) ; 17 h, Répertoire symphonique : « Symphonie n° 2 en ré majeur » de Brahms, par le Philharmonia Orchestra, dir. O. Klemperer.
18 h 2, Le Club du Jazz : Les irréfutables ténors, « Lester Young » ; 18 h 30, Quotidien-Concert (en *direct du Studio 106*) : Récital P. Gallois, flûte, et J.-Ph. Collard, piano.
20 h 5, Concours de guitare : Premiers prix de Paris - A. Pierri, concours 1976 (Dowland, Bach, Sor, Villa-Lobos, Brouwer).
20 h 30, Récital de piano Vladimir Ashkenazy (Festival de Salzbourg 1981 - Grossen Festspielhaus, 23-8-81) : « Sonates 31 et 32 » *de Beethoven* ; « *Deux* nocturnes pour piano » et « Sonate pour piano en si bémol mineur » de Chopin.
22 h 30, Ouvert la nuit : Les musiques du spectacle (Hindemith Raben, Robinson, Bernstein, Rozsa) ; 0 h 30, Les chants de la terre : Musiques traditionnelles d'Asie, d'Afrique et d'océan Indien.

● **W. Ashkenazy** (F.-M., 20 h 30). — « Le piano est comme l'argent, il ne fait plaisir qu'à celui qui en touche », disait Satie. Ce qu'on a sûrement pensé à France-Musique où les récitals *de piano ne sont pas légion.* Héroïque, Wladimir Ashkenazy ne s'en obstine pas moins à inter*préter les deux dernières sona*tes de Beethoven, pensant sans doute que ceux qui préfèrent les *jouer eux-mêmes pourraient tou*jours distraire leur écoute en se demandant pourquoi dans l'opus 110 l'auteur avait bien pu retirer finalement sa dédicace à Antonia Brentano : un grand *mystère ! Mais ces mélomanes* frigides sauront-ils d'ailleurs résister ensuite aux arabesques moelleuses des « Nocturnes » de Chopin ? Les émois de ceux-ci ont déjà fait pleurer plus d'une pierre. La sonate « funèbre » dictée par la passion, comme on dit, leur donnera d'autant plus d'émotion que Wladimir Ashkenazy n'est pas un vulgaire *faiseur de traits perlés. Périlleuse* comme est cette sonate. Mieux vaut peut-être confier son plai*sir à un virtuose, diront-ils.*
T. Fr.



VU

« DICKIE ROI » SUR TF 1

Langue de bois

Pourquoi, mais pourquoi — on a beau se le demander on n'arrive pas à se l'expliquer — oui pourquoi, dès qu'un personnage ouvre la bouche à la télé, tout ce qu'il dit donne l'impression de sortir du « pressing » C'est amidonné, raidi, durci, figé dans une langue de bois. Impossible à localiser, sans racines, sans lieu d'origine sans âge, sans accent Ça sonne faux, ça sonne bête, ça ne soulève aucun écho.

Ça pourrait, pourtant, ça devrait. Prenez *Dickie roi*, ce feuilleton tiré d'un bouquin de Françoise Mallet-Jorris et mis en musique par Marie-Paule Belle La tragique histoire d'une idole Coup d'envoi mardi soir sur TF 1 Je me suis précipitée. Elles connaissent *la chanson*, pensez Elles ont *signé* ensemble des dizaines de refrains Et la chanson, je la connais aussi, surtout celle des années 60.

Les années 60, ce n'est pas aujourd'hui, c'est hier, c'est toute une époque avec son langage, son costume, ses voitures. On disait O.K., on disait « *c'est terrible* », on portait les cheveux *longs Mêmes* les jeans étaient coupés autrement Rien de tout ça ne transparaît à l'écran On se place d'entrée de jeu dans un « no man's land » stérilisé, une bulle où les mots, détachés de leur contexte historique et sociologique, flottent dans l'apesanteur de la pure convention

Dommage vraiment D'autant plus dommage que le reste colle au contraire à une réalité très bien ressentie, très bien observée *Les clubs de fans rassemblant* des gamines au régime, des retraités rouspéteurs, des institutrices sur le retour, des gens de *tous les coins*, *de tous* les milieux, venus suivre en train, en car et même à pied la tournée d'un jeune Dieu — là, *c'est Dave — adoré avec une* sotte, une naïve, une désarmante ardeur : les tiraillements, les rivalités qui déchirent l'entourage vulgaire, ignare, féroce intéressé ou blasé du joli papillon de nuit dévoré par l'angoisse et bientôt la drogue dont les ailes grésillent déjà sous les lampes des projecteurs, c'est exactement ça. Je le sais, je l'ai vu d'assez près. Si on n'y croit pas, c'est uniquement parce que ce n'est ni situé ni daté Pour exprimer la réalité, rien de tel que le réalisme Les Anglais ne jurent que par lui, les Français s'en méfient Ils trouvent ça plat. Résultat ils sonnent creux.

CLAUDE SARRAUTE.

AUX DOSSIERS DE L'ÉCRAN

Une nature

Comment intéresser les Français à *la condition* des handicapés sujet d'ampleur nationale et en même temps sujet tabou ? Il y a la méthode heureuse. Il y a aussi la méthode affligeante: les bavardages d'experts (en général dépourvus de handicaps) ou les larmes de crocodile.

La *méthode* heureuse est celle qu'avaient choisie « les Dossiers de l'écran » du 15 septembre en réunissant sur un même plateau ceux que la nature a frappés et les autres La vie, somme toute.

Les organisateurs de ces « Dossiers » ont, de plus, été servis par la rare sincérité d'âme (il n'y avait pas de « têtes d'affiche ») de chacun des participants et l'idée était remarquable d'avoir fait venir des Etats-Unis les protagonistes réels du film prétexte à ces débats, ainsi que leur frère, auteur du récit.

C'est à une Française pourtant que la palme doit être donnée pour l'exceptionnelle qualité des propos qu'elle a tenus. Bien qu'elle se soit excusée de parler trop, sans se taire cependant, *et on ne s'en plaindra pas*, Mme Elisabeth Auerbacher, aujourd'hui avocat à Paris, a su décrire, plus que ses efforts personnels pour surpasser son état de handicapée, ce qui doit être fait, et ce qui ne doit pas l'être, pour que la nation tout entière connaisse et partage les difficultés des handicapés.

Ardente, virulente parfois, sans agressivité pourtant, drôle à certains moments (au point qu'elle riait de ses propres mots), Mme Auerbacher a fait montre d'une présence qui ne sera probablement pas sans effet pour corriger l'image couramment reçue du handicapé. Comme on disait autrefois au théâtre : une nature, celle qui fait passer le texte, et même plus que le texte.

Ph. B

PRESSE

M. HERSANT ET « LE HAVRE LIBRE »

Une réaction des syndicats de journalistes

L'Union nationale des syndicats de journalistes (S.N.J., C.F.D.T., C.G.T., F.O.) et les représentants de l'Intersyndicale du *Havre libre* organisent une conférence de presse le vendredi 18 septembre, à 11 h 30, au siège de l'U.S.J.S.F., 35, rue Bergère, à Paris (9e).

« *Inculpé pour ses infractions aux lois sur la presse écarté de la loi d'amnistie, Robert Hersant vient quand même de s'assurer 49 % du capital du* Havre libre, *journal issu de la résistance* », déclare le communiqué de l'U.N.S.J., qui ajoute « *D'où vient l'argent ? Laissera-t-on se perpétrer cette nouvelle atteinte au pluralisme ? Où en est l'instruction du dossier Hersant au palais de justice ?* »

Par ailleurs, M. Georges Fillioud, ministre de la communication, recevra également vendredi les délégués de l'intersyndicale du *Havre libre*.

Au sujet de cette prise de participation renforcée du propriétaire du *Figaro* dans le quotidien normand, nous avons écrit par erreur (*le Monde* daté 13-14 septembre) que « *la plupart* » des porteurs de parts du *Havre libre* étaient des communistes. En fait, ils n'étaient que deux à l'être (sur six porteurs au total maintenant). D'autre part, c'est M Binot — et non Pineau — qui a cédé ses parts à M. Hersant.

Les 17 et 18 septembre

LE DÉBAT SUR LA PEINE DE MORT EST RETRANSMIS INTÉGRALEMENT PAR FR 3

Le débat sur la peine de mort à l'Assemblée nationale sera retransmis différemment par les trois chaînes. TF 1 le suivra le jeudi 17 septembre (en direct), de 15 h. à 18 h. 50. Antenne 2 lui consacrera le même jour une édition spéciale de son journal de 20 heures. La troisième chaîne a décidé, pour sa part, de faire une « première » en le diffusant intégralement. Les seules interruptions seront celles que la présidence de l'Assemblée nationale pourrait décider.

Sur FR 3, donc, le débat sera retransmis le 17 septembre, de 15 heures à 18 h. 55 en direct. La partie du débat qui aura lieu entre 18 h. 55 et 19 h. 30 sera diffusée, en revanche, en différé à partir de 21 heures, juste avant la reprise (en direct de nouveau) de la séance de 21 h. 30, qui durera jusqu'à la fin de la séance de nuit. Le lendemain, le débat sera retransmis en direct à l'heure d'ouverture des travaux, soit vers 9 h. 30 ou 10 heures, jusqu'à 13 heures, puis reprendra à partir de 15 heures si celui-ci n'est pas achevé.

Radios libres

LE SIRTI : PUBLICITÉ ET CONFORT D'ÉCOUTE

Le Syndicat interprofessionnel des radios et des télévisions indépendantes (SIRTI) annonce qu'il a demandé audience à M. Fillioud, ministre de la communication, et aux représentants de divers groupes parlementaires. Après l'adoption par le conseil des ministres du 9 septembre du projet de loi concernant *les radios libres, le SIRTI souhaite*, en effet, « apporter une meilleure information sur les préoccupations des professionnels qu'il représente ».

Il réaffirme son « attachement à la notion de confort d'écoute stéréophonique dans une zone géographique et économique « naturelle », *ainsi qu'à l'accès à la publicité*, meilleur garant à l'égard de tout pouvoir ». Le syndicat rappelle enfin « la nécessité d'élaborer une déontologie garantissant aux stations les droits et les devoirs reconnus à la presse ».

TRIBUNES ET DÉBATS

MERCREDI 16 SEPTEMBRE

— *M. Henri Krasucki*, secrétaire national de la C.G.T., répond aux questions des auditeurs de « Face au public » de France-Inter, à 19 h. 10.

JEUDI 17 SEPTEMBRE

— *M Pierre Mauroy* premier ministre, est l'invité du journal d'Antenne 2, à 12 h. 45.

Rappel des émissions

Mercredi 16 septembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 30 Tirage du Loto.

20 h 35 Les mercredis de l'information : Adoption, la filière colombienne.
Reportage B Chambuo

21 h 30 Les grandes enquêtes de TF 1.
La Mafia la nouvelle Mafia
Réal. J-M Charlier
L'imagination de la nouvelle Mafia italienne sous l'impulsion de Luciano Liggio

22 h 35 Journal.

23 h Spécial sports : Football.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Variétés : Elvis Presley.

21 h 30 Magazine : Grand stade.
De R. Chapatte et J.-R. Vivet. L'actualité sportive.

22 h 20 Magazine : Zig-zag.
Babar a cinquante ans
Laurent de Brunhoff, fils du créateur de Babar, parle de cet étrange personnage âgé de cinquante ans

22 h 50 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 30 Cinéma : Morts suspectes.
Film américain de M. Crichton (1978), avec G. Bujold, M Douglas, E. Ashley, R. Torn, R. Widmark, L. Chiles.
Une jeune interne découvre que, dans l'hôpital où elle est attachée, trop de malades meurent de coma après des opérations bénignes. Elle risque sa vie dans une enquête terrifiante.
D'après un roman de Robin Cook, un film très angoissant, riche en péripéties, bien menée par le réalisateur et qui débouche sur un problème chirurgical réel.

22 h 20 Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h. La musique et les hommes : Musiques d'église en Union soviétique.

22 h 30. Nuits magnétiques : Un train peut en cacher un autre.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30. Concert (en direct de l'église Notre-Dame de Besançon dans le cadre du 34e Festival international de musique de Franche-Comté). — Récital de clavecin Scott Ross « Suite anglaise n° 3 », « Prélude *fugue et allegro en mi bémol majeur* » et « Toccata en mi mineur » de Bach ; « Sept sonates - K 208, 209, 211, 212, 215, 141, 482 » de Scarlatti.

22 h 30. Ouvert la nuit : Derniers accords pour 12 orchestres américains, l'initiation et l'enseignement avec le témoignage de Lukas Foss (Vivaldi, Ives, Ravel, Rorem Foss)

Jeudi 17 septembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 5 Réponse à tout.

12 h 25 Une minute pour les femmes.

12 h 30 Midi première.

13 h Journal.

14 h *Croque-vacances.*
Spiderman : Bricolage ; Variétés ; Isidore le lapin ; Mieux comprendre l'énergie ; Science-fiction : Destination Xero : Variétés : Clue-club

15 h En direct de l'Assemblée nationale.
Retransmission du débat sur la peine de mort.

18 h 50 Avis de recherche.
Bernard Fresson

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 45 Les paris de TF 1.

20 h *Journal.*

20 h 30 Téléfilm : le Piège à loups.
D'après Vercors Réal. : J Kerchbron. Avec M. Bosonnet, Y. Dalbourg, M. Biraud, R. Laboudette, etc.
Une jeune fille de dix-huit ans qui vit avec son père dans la forêt rencontre un homme victime d'un piège à loups. Ils se lient d'amitié et découvrent l'histoire de leur enfance.

22 h Magazine : La rage de lire.
Emission de G. Suffert Avec Ph. Soupault, J.-M. Place, R. Sorin, J.-J. Levèque.

23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 ANTIOPE.

12 h 5 Passez donc me voir.

12 h 30 Feuilleton : La vie des autres.
L'ascension de Catherine Serrazin.

12 h 45 Journal.

13 h 35 Emissions régionales.

14 h Aujourd'hui madame.
La mode.

15 h Série : L'aigle et le vautour.

15 h 55 L'invité du jeudi.
Antoine Vitez.

17 h 20 Fenêtre sur... Fantasme.
La jungle du danseur
Un ballet d'Alian Schaffer sur une musique de Luciano Berio « Visage ».

17 h 50 Récré A 2.
Discopuce : Les quat' z'amis ; Casper et ses amis ; Lippy le lion ; Si on jouait au théâtre.

18 h 30 C'est la vie.

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.

19 h 10 D'accord, pas d'accord.

19 h 20 Sports : Cyclisme.
Le Tour de l'Avenir.

19 h 45 Emission réservée aux grands partis politiques : le P.C.

20 h Journal.

20 h 35 Jeudi cinéma (et à 22 h).

20 h 40 Cinéma : la Meilleure Façon de marcher.
Film français de Claude Miller (1975). Avec P. Dewaere, P. Bouchitey, C. Pascal, C. Piéplu, M. Blanc, M Chapiteau.
Un moniteur de colonies de vacances, qui fait étalage de sa virilité, en soupçonne un autre d'homosexualité. Il se met à l'humilier, à le harceler, à la tourmenter.
L'évolution d'un drame sourd et feutré, menant à l'intolérance. Un style épuré, efficace dans la description de rapports de force traumatisants et l'analyse psychologique Excellente interprétation

23 h 30 Sports : Haltérophilie.
Championnats du monde

23 h 40 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

15 h En direct de l'Assemblée nationale.
Retransmission du débat sur la peine de mort.

18 h 55 Tribune libre.
Le Rassemblement pour la République (R.P.R.).

19 h 10 Journal.

19 h 20 Emissions régionales.

21 h Retransmission du débat sur la peine de mort.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : En direct de Lyon.

8 h, Les chemins de la connaissance : Plantes nourricières et voyageuses, aujourd'hui familières (découverte du Nouveau Monde et ses prolongements ; à 8 h 32, Les chants de l'airain La feu, le vent et la prière.

9 h 7, Matinée de la littérature.

10 h 45, Questions en zigzag : L'aventure spirituelle de la Normandie, avec P Berant.

11 h 2, Perspectives du XXe siècle : M. Constant (et à 17 h 32, C. Halffter).

12 h 5, Nous tous chacun : Le Père Philippe.

12 h 45, Panorama.

13 h 30, Renaissance des orgues de France : En Aquitaine.

14 h, Sons : Chen Chan.

14 h 5, Un livre, des voix : Une affaire de famille, de C. Giudicelli.

14 h 47, Questions croisées : Et si l'on découvrait la vie dans l'univers.

15 h 50, Contact.

16 h, Le magasin des nouveautés : Mesures d'urgence pour la langue française.

16 h 50, Départementale : A. Moulins.

18 h 30, Feuilleton : Les bas-fonds de Paris, d'A. Bruant.

19 h 25, Jazz à l'ancienne.

19 h 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : La neuro-psychiatrie.

20 h, La Nef des fous, de J.-M. Apostolidès. Avec : M. Barbulée, N Barentin, J. Benguigui, etc

22 h 30, Nuits magnétiques : Un train peut en cacher un autre.

FRANCE-MUSIQUE

9 h 30, Les grands de ce monde : « Sibelius », par M. Vincent ; Le « mood » finnois ; l'orchestre chez Sibelius (*résurgence des mythes* et du *folklore*) : l'influence de Sibelius

11 h 15, Concert « Musique au présent » (Auditorium 105, 23-2-80) : « Lumina », de Malec ; « Comme d'habitude, de L. de Pablo ; « Ogive pour cordes et clavecin », d'A Gaussin ; « Hommage à Jules Verne », de G Aperghis, par l'Ensemble instrumental du Nouvel Orchestre philharmonique, dir. J.-C Pennetier, avec E. Chojnacka au clavecin, J.-C. Pennetier au piano et F. Dubois au violon solo.

13 h, Jazz vivant estival : Grande Parade du jazz de Nice, *12-7-80 (Klager, Kosma, Kaper, Noble)* ; *la* Quartette de Phil Woods au Festival de Molde en Norvège (Silver, Parker) ; 14 h, Musique légère : œuvres de Bonneau, Lopez et Devevey

14 h 30, Le génie du lieu : « Londres 1932 », par M Vignal; Le premier concert du London Philharmony Orchestra sous la direction de Sir Th. Beecham (Berlioz, Mozart, Delius, R. Strauss, Boccherini) ; « Musiques du Nord », par P. Tardy (Stenhammar, P Berger, C. Nielsen, Grieg) ; 18 h 2, Repères contemporains : François Vercken, *« Contournement, détournement pour orgue »*.

18 h 30, Récital d'orgue Gérard Loisemant (Festival des Cathédrales en Picardie, Soissons, 13-10-79) : « Canzone en fa », de Gabrielli ; « Prélude et fugue en si mineur », de J.-S. Bach ; « Prophète d'après Ezéchiel », de Paicinelli ; et des improvisations de G. Loisemant ; 19 h 30, Concours de guitare : premiers prix.

20 h 5, Concert (en direct de Munich) : « Concours de Munich », avec l'Orchestre symphonique de la Bayrischen Rundfunk, dir M Turnovsky

22 h 30, Ouvert la nuit : derniers accords pour douze orchestres américains avec G. Vinnaver et B. Reynaud les vertus de la musique populaire, sa science... (P Williams, C. Bley).

TÉLÉVISIONS FRANCOPHONES

VENDREDI 18 SEPTEMBRE

- TÉLÉ-LUXEMBOURG 20 h., série : Chips ; 21 h., *Intervention Delta*, film de D Hickox
- TÉLÉ-MONTE-CARLO, 19 h. 35, série : Starsky et Hutch ; 20 h. 35, *la Confusion des sentiments*, film d'E. Périer
- TÉLÉVISION BELGE, 19 h. 55 : Document : des moines et des hommes (du côté des moniales) ; 21 h., *Théâtre-Club : Conversation chez les Stein sur M. de Goethe absent*, création du Théâtre du Crépuscule, d'après la pièce de P Hachs — TÉLÉ 2, 19 h 55 : Variétés : le Grand Orchestre du Splendid ; 21 h., Vendredi-Sports
- TÉLÉVISION SUISSE ROMANDE, 20 h 40 : *la Double Vie de Théophraste Longuet*, d'après l'œuvre de G Leroux (troisième et dernière partie) ; 22 h 15 : *le Chagrin et la Pitié*, film de M Ophüls (deuxième époque : *le Choix*)

SAMEDI 19 SEPTEMBRE

- TÉLÉ-LUXEMBOURG 20 h., série : les Dames de cœur ; 21 h. : *les Egouts du paradis*, film de J. Giovanni et M. Audiard ; 22 h. 35, Ciné-Club : *Back Street*, film de R. Stevenson.
- *TÉLÉ-MONTE-CARLO*, 19 h. 35, série : Mission impossible ; 20 h. 35 *Ciné Follies*, film de Ph. Collin.
- TÉLÉVISION BELGE, 19 h 55, série : Cheval mon ami ; 20 h. 30 : *L'or se barre*, film de P. Collinson ; 22 h., Folklore : souvenirs de bois et d'ardoise (les pèlerins de Marbisoux).
- TÉLÉVISION SUISSE ROMANDE, 19 h 55 : *Zorro*, film de D Tessari ; 22 h The Benny Hill Show

DIMANCHE 20 SEPTEMBRE

- TÉLÉ-LUXEMBOURG 20 h., série : les Roses de Dublin ; 21 h. : *Une certaine façon d'aimer*, film de M Stuart.
- TÉLÉ-MONTE-CARLO, 19 h. 35, Jeu : on peut toujours rêver ; 20 h 35 : *la Buée des Vikings*, film de M. Bava
- TÉLÉVISION BELGE, 19 h. 55 : *la Grâce*, téléfilm de P. Tchernia, d'après une nouvelle de M. Aymé ; 20 h. 55 : Concert des lauréats du quatrième Concours d'art lyrique à Verviers : en direct du Théâtre de Verviers, avec l'Orchestre de la R.T.B.F., dir. R. Rossel.
- TÉLÉVISION SUISSE ROMANDE, 20 h. : *Mireille*, opéra en cinq actes, tiré du poème de F Mistral, par M Carré, avec l'Orchestre de la Suisse romande, dir S Cambreling, et les chœurs du Grand Théâtre de Genève

LUNDI 21 SEPTEMBRE

- TELE LUXEMBOURG, 20 h. : série : Family Hours ; 21 h. : *Zardoz*, film de J Boorman.
- TELE MONTE-CARLO, 19 h. 35 : série : Hunter ; 20 h. 35 : *les Fortiches*, film de G. Combret.
- TELEVISION BELGE, 19 h 55 : l'Ecran-témoin : *Ralentir école*, téléfilm d'A. Dhouailly, suivi d'un débat sur le thème : « L'école rurale »
- TELEVISION SUISSE ROMANDE, 20 h 10 Spécial-cinéma : *le Corniaud*, film de G Oury, avec la présence de Gérard Oury *et Danièle Thompson*

MARDI 22 SEPTEMBRE

- TELE LUXEMBOURG, 20 h. : série : L'homme qui valait trois milliards ; 21 h *le Petit Monde de Don Camillo*, film de J Duvivier.
- TELE MONTE-CARLO, 19 h. 35 : série : Le nouvel homme invisible ; 20 h. 35 : Châteaux de France : *Blois* ; 21 h. 40 : Télécinéma : *Sélection* des nouveaux films programmés dans les salles de la Côte d'Azur.
- TELEVISION BELGE, 20 h. 30 : Feuilleton : Les charmes de l'été ; 21 h. 25 : Rencontre : Merci Maurice Huisman, une évocation de la carrière de l'ancien directeur du T.R.M. ; 22 h. 15 : La fête du 27 septembre : Une vaste rétrospective historique sous *forme de reportage*.
- TELEVISION SUISSE ROMANDE, 20 h 10 : série : Kojak ; 22 h. 5 : Regards : Irlande du Nord, le ciel pour témoin. — 2. Corrymeela : Un espoir de paix ?

MERCREDI 23 SEPTEMBRE

- TELE LUXEMBOURG, 20 h. : Hit-parade ; 21 h. : *les Révoltés de la Claire-Louise*, film de J. Tourneur ; 22 h. 25 : Portrait d'artiste : James Coignard.
- TELE MONTE-CARLO, 19 h. 35 : série : Patrouille du Cosmos ; 20 h. 35 : *Choc*, film de M. Leroy.
- TELEVISION BELGE, 20 h. : Les sentiers du monde : *Equateur, le second souffle des Indios*, avec le cinéaste-conférencier Ph. Lambillon ; 21 h. 10 : *Pelléas et Mélisande*, de M. Maeterlinck, adaptation T.V. de L. Binot et J. Benedek. — TELE 2, 19 h 55 : Sports 2.
- TELEVISION SUISSE ROMANDE, 20 h. 10 : Agora *Prisonniers du voyage, la drogue, fiction écrite* par M. Beretti, suivie d'un débat sur la drogue, avec la participation de cent soixante personnes venues de toute la Suisse romande

JEUDI 24 SEPTEMBRE

- TELE LUXEMBOURG, 20 h., série : Dallas ; 21 h. : A vous de choisir : *les Chiens*, film de A. Jessua, ou bien *le Clan des Siciliens*, film de H. Verneuil.
- TELE MONTE-CARLO, 19 h. 35 : série : Police-woman ; 20 h. 35 : *les Cavaliers de la terreur*, film de M. Costa.
- TELEVISION BELGE, 20 h. 20 : *Nous nous sommes tant aimés*, film d'E. Scola ; 22 h. 10 : Le carrousel aux images et le monde du cinéma.
- TELEVISION SUISSE ROMANDE, 20 h. 10 : Temps présent : Philippines, les charmes discrets de la dictature, reportage de F. Jaquenot et P.-P. Rossi ; 21 h. 15 : *Deux ou trois choses que je sais d'elle*, film de J.-L. Godard.

هكذا من الأصل

LA POLITIQUE THÉATRALE DE M. JACK LANG

A NANTERRE

PATRICE CHÉREAU : une maison habitable

Patrice Chéreau trente-sept ans et vingt ans de carrière fulgurante. Il est passé de l'état d'adolescent prodige à celui de vedette internationale, metteur en scène maître de son talent. Après avoir obtenu le Prix des jeunes compagnies en 1967 il prend la direction du Théâtre de Sartrouville, mis en faillite. Il travaille au Piccolo Teatro de Milan, au centre dramatique de Marseille. En 1972, il devient, à la demande de Roger Planchon, codirecteur du T.N.P. à Villeurbanne. Il y monte *les Massacres à Paris*, *la Dispute*, *Lear*, *Loin d'Hagondange*, *Peer Gynt*. Il met en scène à l'Opéra *les Contes d'Hoffmann*, avec Pierre Boulez, *Lulu* et à Bayreuth, le *Ring*. Il tourne deux films, *la Chair de l'orchidée*, *Judith Therpauve*. Il en prépare un troisième et s'apprête, aussi, à prendre la direction de la maison de Nanterre.

Les deux organismes qui actuellement y cohabitent, le Centre dramatique national et l'Association maison de la culture, seront remplacés par une structure unique, inédite, adaptée au projet artistique de Patrice Chéreau. Cette disposition peut servir de modèle. C'est la première fois que le fonctionnement d'une institution est conçu à partir et autour de la création. Habituellement, le créateur doit s'adapter à l'institution.

Quand la direction de Nanterre lui est proposée, Patrice Chéreau fait savoir que les charges, les missions d'un centre et d'une maison de la culture ne sont pas de sa compétence, mais que le lieu l'intéresse. Il se trouve à un moment de son existence où il ne peut plus se contenter de monter un spectacle après l'autre. Il doit prendre d'autres responsabilités, d'autres risques. Ce qu'il a tenté à Sartrouville, et dont il continue à payer les dettes, il veut le continuer aujourd'hui, sous d'autres formes, avec d'autres moyens, avec son expérience, sa notoriété.

Patrice Chéreau sera resté à la codirection de Villeurbanne pendant près de dix ans, interrompus par ses mises en scène à l'Opéra et ses films. Il veut désormais éviter ces ruptures sans renoncer à quoi que ce soit. Une idée-force de son projet est que Nanterre devienne un foyer de créations multiples, « *réunies*, dit-il, *sans éclectisme dans les seuls domaines qui m'intéressent. Je pense pouvoir attirer des gens autour de ce que je fais, compositeurs, musiciens, cinéastes, auteurs... Et des comédiens, bien entendu, des élèves. J'aimerais qu'à Nanterre on s'occupe de la formation des comédiens. J'aimerais enseigner. Constituer une troupe est nécessaire, mais pas avant que la Maison ait une assise forte, avant que l'on sache ce que l'on peut réaliser. Sinon, on risque de mal employer les acteurs* ».

« *Je ne compte pas multiplier les spectacles, du moins les deux premières années, mais en garder d'une année sur l'autre, les exploiter au maximum.* Le Roi Lear *de Strehler a tourné pendant quatre ans. Nous tentons une expérience tout à fait nouvelle, il faut la mettre en place sans précipitation. Je vais prendre le temps de connaître les habitants de Nanterre. Etablir avec le public des relations étroites de fidélité — comme à Villeurbanne — demande du temps.*

« On aura envie d'y travailler »

Patrice Chéreau se consacrera à la mise au point de son projet dès que commenceront les représentations de *Peer Gynt* au Théâtre de la Ville, les 29 et 30 septembre. Jusque-là, il répète tous les jours. Ensuite, il entreprendra des consultations avec des amis, des artistes, des philosophes ; il leur demandera : « Qu'est-ce que vous imaginez dans un lieu comme Nanterre ? » Il aura des entretiens avec les personnels du centre et de la maison de la culture pour voir ensemble la manière de réorganiser l'équipe. Elle sera peu nombreuse, prioritairement liée aux activités de création. On y retrouvera ses collaborateurs, Richard Peduzzi, Jacques Schmidt, Andréa Diot, François Régnault et, peut-être, Pierre Romans, Alain Crombecque, André Engel, Catherine Taska, chargée d'établir le projet avec lui.

Dans six mois, en mars, Patrice Chéreau remettra au ministère un plan d'action. Pour l'instant, il peut seulement souhaiter mettre en scène *Combat de nègres et de chiens*, de Bernard Marie Koltès. Autre souhait de Patrice Chéreau : établir, comme avec le public, des relations de fidélité avec des « collaborateurs extérieurs ». Demander, par exemple, à Giorgio Strehler, à Peter Stein, de présenter à Nanterre, régulièrement, leurs productions.

Ces projets sont des jalons, dont la place n'est pas encore définie. En mars, le puzzle sera complet. En octobre 1982, les premiers éléments seront prêts. La Maison revivra ; elle sera, dit Patrice Chéreau, « *agréable, avec des arbres autour, avec une salle de répétitions, un restaurant. Elle sera habitable, on aura envie d'y travailler et d'y rester* ».

COLETTE GODARD.

A GENNEVILLIERS

BERNARD SOBEL : la fin d'une politique de clocher

Bernard Sobel — quarante-cinq ans — est le fondateur et directeur du Théâtre de Gennevilliers, une équipe subventionnée « hors commission » qui a réussi à assumer un rôle de centre dramatique, avec une activité régulière de créations rigoureuses et raffinées.

Bernard Sobel est un point de repère, une sorte de référence pour tous ceux qui se font du théâtre une haute idée. Il n'aurait pas pu mener à bien son action sans l'encouragement et le soutien financier de la municipalité (communiste) de Gennevilliers. Mais, dit-il, « *un répertoire est fait de maillons, dont certains plus que d'autres permettent aux spectateurs de se reconnaître. Et ceux-là sont chers. Monter* Roses rouges pour moi, *de O'Casey, par exemple coûte très cher.*

» *J'ai dû, à plusieurs reprises, renoncer à des productions qui s'inscrivaient dans un ensemble, alors même qu'elles étaient annoncées. Notre travail souffre de ces manques et le public aussi, j'en suis persuadé. Il souffre, même s'il n'en est pas conscient, de la situation enfermée du théâtre. Cette année de préfiguration va servir à définir l'organisation qui nous permettra de ne plus manquer un maillon de la chaîne. D'élargir notre répertoire, en collaborant avec Richard Foreman, ce que nous faisons actuellement pour* Café Amérique *présenté au Festival d'automne. Avec Bruno Bayen peut-être, ce que nous avons déjà fait en accueillant son* Torquato Tasso. *Mais, cette fois, ce serait dans d'autres conditions. Ce que nous avions fait également avec Patrice Chéreau, qui a eu son premier spectacle chez nous.*

» *Pour moi, je trouve très positif qu'il prenne la direction de l'établissement de Nanterre et que Gennevilliers soit fort. La présence de deux hommes qui se connaissent et peuvent s'épauler signifie la fin d'une politique de clocher. D'autre part, je tiens à intensifier les échanges avec la population de Gennevilliers, en particulier par les moyens de l'audiovisuel. Il ne s'agit pas de l'utiliser pour notre propagande, mais de récupérer, en somme, une technique qui nous a isolés du public. Nous devons aussi donner plus d'importance à la revue* Théâtre public.

» *Pour accomplir ces projets, il nous faut une équipe un peu plus nombreuse, et une seconde salle de deux cent cinquante ou trois cents places... Alors le Centre dramatique de Gennevilliers sera un lieu de créations, de débats, une maison de la démocratie.* » — C. G.

VILLEURBANNE SANS CHEREAU

Une année de transition pour Roger Planchon

Deux créations : *Grand et Petit*, de Botho Strauss, mise en scène de Claude Regy, avec Bulle Ogier, et *l'Engeance*, d'Olivier Périer, trois spectacles en tournée, quinze troupes accueillies (1), la poursuite de l'expérience « forum ». Ainsi, la saison 1981-1982 du T.N.P. de Villeurbanne se caractérise par deux absences : celle de Patrice Chéreau, qui reprend *Peer Gynt* au Théâtre de la Ville avant de se consacrer à la maison de Nanterre, celle de Roger Planchon, qui travaille sur Ionesco pour l'automne prochain.

Rappelant qu'il y a tout juste dix ans, M. Jacques Duhamel, alors ministre de la culture, avait accordé le label T.N.P. à l'équipe Chéreau-Gilbert-Planchon, Roger Planchon a annoncé des changements proches sans vouloir donner de précisions. On sait cependant qu'il s'apprête à collaborer de façon suivie avec Manfred Karge et Mathias Langhoff, les deux metteurs en scène allemands de *la Bataille*, de Marie Woyzeck.

« L'année du changement » a inspiré à Roger Planchon un préambule, une déclaration axée sur le rôle central du créateur. Il a estimé tout d'abord que le changement de politique était une « *belle victoire pour tous ceux qui ont mené la bataille des 1 %* » (du budget national affecté à la culture). Pourtant, il n'est pas totalement rassuré par les projets de décentralisation, il est même « *très inquiet* » à la lecture d'un projet de loi — amendé depuis — accordant, selon lui, trop de pouvoir aux « notables ».

« *En premier lieu*, dit-il, *le gouvernement doit proposer une grande vision de la politique culturelle. Ce grand projet, nous l'attendons tous. Ensuite, je souhaite qu'on abandonne définitivement le terme de « culture ». On ne sait plus ce que cela veut dire. Il faudrait revenir à des termes simples, comme art, artiste.* »

CLAUDE RÉGENT.

(1) *Le Monde* publiera dans son numéro daté du 25 septembre un supplément réservé à ses lecteurs de la région lyonnaise où figurera le programme intégral de la saison 1981-1982.

ARCHÉOLOGIE

Cinq épaves de navires romains sont découvertes près de Martigues

De notre correspondant

Marseille. — Les plongeurs du groupe de recherches archéologiques sous-marines (GRASM) de Marseille, groupant une trentaine d'archéologues amateurs tous bénévoles, viennent de faire une découverte intéressante dans l'anse des Laurons, une calanque située non loin de Martigues (Bouches-du-Rhône) : il s'agit de cinq épaves de navires marchands romains du début de l'ère chrétienne gisant sous le fond vaseux à faible profondeur (entre 1,80 mètre et 3,50 mètres de la surface), non loin des restes des quais et des digues romains.

C'est le responsable du groupe, M. Serge Ximenes, technicien médical hyperbar, qui a repéré la première épave en 1978 à la suite des indications fournies par l'un de ses patients qui avait rapporté à la surface des clous de charpentier dont l'origine romaine ne faisait guère de doute. M. Ximenes reconnaissait alors la première épave : la coque d'un bateau qui devait mesurer environ 15 mètres de long, dépourvu de cargaison mais lesté de 6 tonnes de galets.

Depuis, les fouilles se sont succédé et, peu à peu, cinq épaves ont été repérées. Trois d'entre elles restent encore à fouiller, mais la seconde, qui fait l'objet des recherches actuelles, présente un tel intérêt que le groupe, après sa déclaration à la direction régionale des recherches archéologiques sous-marines de Marseille, a décidé de fouiller tout le site, aidé sur le plan logistique et scientifique par la présence du navire spécialisé, l'*Archéonaute*, qui s'est ancré dans la calanque jusqu'à la fin septembre.

Un chercheur du C.N.R.S., spécialisé dans l'architecture navale antique, M. Jean-Marie Gassend, à qui l'on doit une remarquable étude sur l'épave antique de la Bourse à Marseille, fouille l'épave qui se révèle particulièrement riche d'intérêt. « *La coque mesure 13 mètres*, précise M. Gassend. *Ce qui est rare, c'est que la moitié du pont est demeurée en place. Encore plus rare, on a retrouvé l'appareil à gouverner du navire* (1), *ce qui constitue, à ma connaissance, une première mondiale. C'est dire si, sur le plan de l'architecture navale, la fouille sera riche d'enseignements.* »

L'épave contenait encore quelques amphores remplies d'une sorte de calfat et des traces de blé en vrac. Ont été aussi découverts les vestiges des « caps de mouton », ces sortes de poulie qui servaient à tendre les gréements et des monnaies qui permettent de dater le naufrage entre 160 et 180 de notre ère.

Que s'est-il passé dans l'anse des Laurons pour que cinq bateaux fassent ainsi naufrage, d'autant plus que la deuxième épave était de construction récente lorsqu'elle a coulé ? La question reste en suspens.

JEAN CONTRUCCI.

(1) Il s'agit de deux sortes de rames que l'on manœuvrait à la manière d'une godille. Le gouvernail central à l'arrière n'existait pas à cette époque.

« SI TU GRIMPES A L'ARBRE... » à l'Espace Marais

Quelque part en Egypte, dans un village, un employé des chemins de fer à la retraite vit prostré dans son jardin, sous un oranger, obsédé par les absences trop fréquentes d'un très beau *lézard vert d'eau dont il semble* amoureux.

Sa femme ayant disparu depuis trois journées entières, le pauvre *retraité est soupçonné de crime* : on le jette en prison.

La dame revient, le prisonnier est libéré, et deux choses vont lui *faire perdre la tête : en son* absence, des policiers ont fait des trous dans son jardin, pour chercher le cadavre, et, d'autre part, sa femme refuse formellement de lui dire à quoi elle a occupé ces trois journées d'escapade. Et voilà qu'il la tue.

Il retrouve son calme et une seule chose lui semble claire : il ne verra plus son lézard.

Ecrite par Al Hakim Tewfile, écrivain déjà plus très jeune assez connu en Egypte, cette parabole, « *Si tu grimpes à l'arbre, rapporte-moi une vache* », touchante surtout par la brume des allusions qui nous échappent, est mise en scène et jouée par des filles et des garçons d'une inexpérience totale, et sans que cette gaucherie, réelle ou simulée, apporte grand-chose à l'événement.

MICHEL COURNOT.

★ Espace Marais, 22 h. 15.

Un Américain à Paris

Gene Kelly est à Paris. Le 17 septembre au Théâtre-du-Rond-Point, il sera la vedette d'un gala exceptionnel présidé par la princesse Grace de Monaco. Il se produira aux côtés de Jean-Louis Barrault, Madeleine Renaud, Leslie Caron (qui fut sa partenaire dans le film « *Un Américain à Paris* »), Michel Legrand et les danseurs de l'Opéra de Paris. Les fonds réunis à l'occasion de cette soirée serviront à promouvoir les activités du Centre américain du boulevard Raspail.

Le 16 septembre, à 17 h. 30, Gene Kelly devait recevoir la médaille de vermeil de la Ville de Paris.

PETITES NOUVELLES

■ Le premier Congrès international des collectionneurs de films et de supports audiovisuels aura lieu à Metz les 7, 8 et 9 mai 1982 en même temps que le deuxième Salon de la photo de cinéma et de la vidéo de Lorraine.

■ Les Semaines de la marionnette française à Paris auront lieu du vendredi 18 septembre au dimanche 18 octobre, au Carré Silvia Monfort.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.			
256 F	417 F	579 F	740 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE			
466 F	837 F	1 209 F	1 580 F
ETRANGER (par messageries)			
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
296 F	497 F	698 F	900 F
II. — SUISSE, TUNISIE			
368 F	642 F	916 F	1 190 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Entrée principale rue Saint-Martin (277-12-33). Informations téléphoniques : 277-11-12.

Sauf mardi, de 12 h. à 22 h. ; sam. et dim., de 10 h. à 22 h. Entrée libre le dimanche.

Animation gratuite, sauf mardi et dimanche à 16 h. et à 19 h. ; le samedi à 11 h., entrée du musée (troisième étage) : lundi et jeudi, 17 h., galeries contemporaines.

PARIS-PARIS. — Grande Galerie, cinquième étage. Jusqu'au 2 novembre. Sauf mardi et dimanche, à 16 h. et 20 h. : Visite animation.

JEAN DEWASNE. La longue marche. Forum. Jusqu'au 4 octobre.

L'ART AMERICAIN dans les collections du musée. Jusqu'au 26 octobre.

L'ECHIQUIER DE ROGER CAILLOIS. Salle d'art graphique. Jusqu'au 19 octobre.

C. C. I.

PAYSAGES. Evolution du paysage français depuis ces trente dernières années. — Jusqu'au 5 octobre.

OUVRAGES RARES ET ANCIENS de la documentation du C.C.I. 1789-1939. Jusqu'au 12 octobre.

B. P. I.

LA JEUNESSE A VINGT ANS. Photos. — Jusqu'au 5 octobre.

MUSEES

LE BAROQUE EN BOHEME. Grand Palais, entrée avenue Clemenceau (261-54-10). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h. ; mercredi, jusqu'à 22 heures. Entrée : 12 F. Jusqu'au 7 décembre.

LA PLACE ROYALE DU PEYROU A MONTPELLIER. — Grand Palais, entrée porte D. Sauf samedi et dimanche, de 10 h. à 18 h. Jusqu'au 30 septembre.

LA FRANCE EN MEMOIRE. — Grand Palais, espace 404 (voir ci-dessus). Sauf mardi, de 10 heures à 18 heures. Jusqu'au 12 octobre.

GRANDS ET JEUNES D'AUJOURD'HUI. — Grand Palais, avenue Winston-Churchill (225-50-22). De 11 h. à 19 h. Entrée : 12 F. Du 18 septembre au 18 octobre.

TAPISSERIES DE LA MANUFACTURE DE PORTALEGRE, Portugal. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (720-62-40). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 30. Le mercredi, jusqu'à 20 h. 30. Entrée : 10 F. Jusqu'au 30 septembre.

ART ET CREATION TEXTILE : Amaral, Gaza-Garriga, Tapta, Varbanov. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'en octobre.

PRESENTATION TEMPORAIRE D'ŒUVRES APPARTENANT AUX COLLECTIONS NATIONALES. Soieries de Lyon, commandes impériales. Jusqu'au 28 septembre. Portrait et société en France 1715-1789. Jusqu'à l'automne. Un siècle d'égyptologie française. — Les arts antiques du Maghreb. — Musée d'art et d'essai, palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. 15. Entrée : 7 F ; le dimanche, 3,50 F.

VIEIRA DA SILVA. Œuvre gravé. Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (261-82-83). De 13 h. à 17 h. Entrée : 6 F. Du 18 septembre au 18 octobre.

LE CIRQUE FRANÇAIS. — Musée de l'affiche, 18, rue de Paradis (824-50-04). Sauf lundi et mardi, de 12 h. à 18 h. Entrée : 7 F. Jusqu'au 31 octobre.

PIERRE SICARD. Du Paris des années folles au Paris de naguère. Peintures. Jusqu'au 31 octobre. CINQUANTE ANS DE MECENAT. Dons de la Société des amis du musée. Jusqu'au 27 septembre. — Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (272-21-13). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 40. Entrée : 9 F.

CENTENAIRE DU CHAT NOIR. — Musée de Montmartre, 17, rue Saint-Vincent (606-61-11). De 14 h. 30 à 17 h. 30. Dim., de 11 h. à 17 h. 30. Entrée : 5 F. Jusqu'à fin septembre.

EX-VOTO MARINS DANS LE MONDE DE L'ANTIQUITE A NOS JOURS. — Musée de la marine, palais de Chaillot (553-31-70). Sauf mardi, de 10 h. à 18 h. Jusqu'au 15 octobre.

L'HUMOUR ET LA MEDAILLE à la Monnaie de Paris, 11, quai de Conti (329-12-48). Sauf dim. et jours fériés, de 11 h. à 17 h. Jusqu'au 15 octobre.

LES MOYENS DE TRANSPORT DANS LES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHEQUE FORNEY. — Hôtel de Sens, 1, rue du Figuier (278-14-60). Sauf dim. et lundi, de 13 h. 30 à 20 h. Entrée libre. Jusqu'au 7 novembre.

AUTOUR D'EIFFEL. La vie et les aventures de la tour Eiffel racontées aux enfants. — Musée en herbe, Jardin d'acclimatation, bois de Boulogne (747-47-66). Jusqu'au 31 décembre.

Centres culturels

CARDENAS. Sculptures. — Fondation nationale des arts graphiques et plastiques, 11, rue Berryer (563-90-55). Sauf mardi, de 12 h. à 19 h. Jusqu'au 30 septembre.

LES CHEFS-D'ŒUVRE DE LA ROYAL ACADEMY OF ARTS IN LONDON. Deux cents ans de peinture anglaise. — Magasins du Printemps, boulevard Haussmann. Jusqu'au 19 octobre.

LES FOLLES ANNEES DU RAIL. — Centre culturel de Belgique, 125-127, rue Saint-Martin (271-26-16). Sauf lundi, de 11 h. à 19 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 4 octobre.

EQUUS. L'objet d'art et le cheval. — Louvre des antiquaires, 2, place du Palais-Royal (297-27-00). Sauf lundi, de 11 h. à 19 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 11 octobre.

TREIZE ARTISTES : Diaz, Guitard, La Salle, Migne, Munier, Poncelet, Sorrell, Suby, Tellez, Zarate : dessins ; Cébès, Condiescu, Thébault : sculptures. Hôtel de Ville, salle Saint-Jean. Du 18 septembre au 25 octobre.

ARDON. Tapisseries contemporaines. Mairie annexe du 13e arrondissement, 1, place d'Italie. Sauf lundi, de 11 h. 30 à 18 h. Du 18 septembre au 18 octobre.

LA PRESSE DANS LE CENTRE DE PARIS (1830-1851). Bibliothèque historique de la Ville de Paris, 24, rue Pavée. Sauf dim., de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 26 septembre.

SZYMON KOBYLINSKI. Dessins, caricatures, illustrations. Institut polonais, 31, rue Jean-Goujon (225-10-57). Sauf sam. et dim., de 9 h. à 17 h. ; vendredi, de 9 h. à 16 h. 30. Jusqu'au 9 octobre.

BABAR A CINQUANTE ANS, dessins originaux de J. et L. de Brunhoff. — Centre culturel du Marais, 26, rue des Francs-Bourgeois (272-73-52). Sauf mardi, de 12 h. 30 à 19 h. 30. Entrée : 8 F. Jusqu'au 1er novembre.

LA VILLETTE AU DIX-NEUVIEME SIECLE. Centre Mathis, 11-13, rue Mathis (241-50-80). Jusqu'au 15 octobre.

ARRAS, ville historique, cité moderne. Maison du Nord - Pas-de-Calais, 18, boulevard Haussmann (770-59-62). Sauf dim., de 10 h. à 19 h. ; sam., de 10 h. à 14 h. Jusqu'au 30 octobre.

Galeries

POP ART ANGLAIS : Blake, Caulfield, Hamilton, Jones, Phillips, Tilson. Estampes. Artcurial, 9, avenue Matignon (256-70-70). Jusqu'au 17 octobre.

SCULPTURE INTERNATIONALE : Barrès, Bernard, Kleinberg, Leterrier, Marshall, Matsutani, etc. — Galerie A. Oudin, 28 bis, boulevard de Sébastopol (271-83-65). Jusqu'au 24 septembre.

L'ETERNEL FEMININ DURE PARIS-FRIPON. Albums originaux. Mecanorma Graphic Center, 49, rue des Mathurins (483-90-90). Jusqu'au 23 septembre.

LA CHANSON FRANÇAISE, de 1900 à nos jours. Salons Ricard, 35, avenue F.-Roosevelt. Jusqu'au 10 octobre.

ROGER ACKLING. Clouds leaves and flowers. Galerie Gillespie-Laage-

هكذا من الأصل

EXPOSITIONS

Salomon, 24, rue Beaubourg (278-11-71). Du 18 septembre au 17 octobre.

VLASSIS CANIARIS. Galerie Bama, 40, rue Quincampoix (277-38-87). Du 19 septembre au 24 octobre.

JEAN-PIERRE GUIOT. Galerie Nane Stern, 25, avenue de Tourville (705-08-48). Jusqu'au 3 octobre.

MICHEL BOUSSIN. Destins. Galerie P. Frégnac, 50, rue Jacob (260-86-31). Jusqu'au 3 octobre.

GEORGES KOSKAS. Galerie Ralph, 12, rue Pavée. Jusqu'au 30 septembre.

GIANCARLO POZZI. Œuvres récentes. Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (548-84-28). Jusqu'au 8 octobre.

En région parisienne

BOULOGNE-BILLANCOURT. Tapisserie contemporaine : Amaral, Brachet, Fortin, Grau-Garriga, Giannesini, Gleb, etc. Centre culturel, 22, rue de la Belle-Feuille (604-82-92). Jusqu'au 31 septembre.

CORBEIL-ESSONNES. *Cadoret.* Grands formats. — Centre d'action culturelle P.-Neruda, 22, rue Marcel-Cachin (089-00-72). Sauf dim. et lundi, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. 30 à 18 h. 30. Jusqu'au 30 septembre.

ETAMPES. Histoire de la fête Saint-Michel, de 1147 à nos jours. Hôtel d'Anne de Pisseleu, place de l'Hôtel-de-Ville. Sauf lundi, de 14 h. à 18 h. mer. et sam., de 9 h. à 12 h. Entrée libre. Jusqu'au 12 octobre.

PONTOISE. Gustave Loiseau. Peintures. — Musée Pissarro, 17, rue du Château (032-06-75). Sauf lundi et mardi, de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 27 septembre.

La Russie des Tsars à travers la gravure, XVIIIe et XIXe siècle. — Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier (031-93-00). Sauf mardi, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 27 septembre.

SCEAUX. Hommage à Marc Saint-Saëns (tapisseries, dessins, lithographies. — Château de Sceaux (660-07-79). Les lundis, mercredis et jeudis, de 14 h. à 18 h. et pendant les concerts du Festival. Jusqu'au 10 octobre.

En province

AIX-EN-PROVENCE. Le Roi René en son temps (jusqu'à la fin septembre). — Musée Granet (38-14-70). — Expression textile et théâtre : Yagoda Buic (jusqu'au 3 novembre). — Fils, papier, espace : E. Barfu (jusqu'au 20 octobre). — Musée des tapisseries (21-05-78).

ANTIBES. Picasso. *Célébration* du centenaire de sa naissance. — Musée Picasso au château Grimaldi (32-67-67). Jusqu'au 30 septembre.

ARLES. Luis Tomasello, reliefs. — Musée Réattu (96-37-68). Jusqu'au 30 septembre.

AUBUSSON. Jean Lurçat et la renaissance de la tapisserie. — Centre culturel Jean-Lurçat, avenue des Lissiers (66-33-06). Jusqu'au 4 novembre.

BAYONNE. Ignacio Zuloaga. — Musée Bonnat, rue Jacques-Laffitte (59-08-52). Jusqu'au 15 novembre.

BEAUVAIS. Gros plan sur une tapisserie de la cathédrale de Beauvais : Le martyre de saint Paul. — Musée départemental de l'Oise, ancien palais épiscopal (445-13-60). Jusqu'au 30 septembre.

BIOT. Hommage à Fernand Léger. Musée national Fernand-Léger. — Jusqu'au 28 septembre.

CALAIS. Calais industriel et monumental : la pioche et l'aiguille. — Musée des beaux-arts et de la dentelle, 25, rue de Richelieu (97-99-00). Jusqu'au 28 septembre.

DIEPPE. Affiches d'Hervé Morvan. — Château-musée (84-19-76). Jusqu'au 28 septembre.

DUNKERQUE. Trente créateurs d'aujourd'hui : Bru, Klipo, Matta... — Musée des beaux-arts (65-98-00). Jusqu'au 27 septembre.

FONTEVRAUD-L'ABBAYE. Le chant grégorien. — Solesmes et la Bibliothèque nationale. — Centre culturel de l'Ouest (51-73-52). Jusqu'au 27 septembre.

GORDES. Aujourd'hui le Moyen Age. Habitat et vie quotidienne en France méditerranéenne, Xe et XVe siècles. Jusqu'au 30 septembre. — *Dominique Gauthier.* Peintures 1981. — Abbaye de Sénanque (72-02-05). Jusqu'au 15 octobre.

GRENOBLE. R. Guinan, peintures, dessins, estampes, peintures naïves de la collection Jaeger. — Musée, place de Verdun (54-09-82). Jusqu'au 28 septembre.

LA CHAPELLE-D'ANGILLON (Cher). Cent-soixante poupées des régions de France et les jouets du musée de Poissy. — Château (73-41-10). Septembre.

LE PUY-EN-VELAY. Le bassin du Puy-en-Velay aux temps préhistoriques. — Recherches récentes. Musée Crozatier (09-38-90). Jusqu'au 30 octobre.

LYON. Les peintres de l'âme. L'art lyonnais au XIXe siècle. — Musée des beaux-arts, 20, place des Terreaux (28-07-66). Septembre.

MARCQ-EN-BARŒUL. Tapisseries des XVIIe et XVIIIe siècles. — Fondation Prouvost, centre d'art Septentrion (78-30-32). Jusqu'au 27 septembre.

MEOUNES-LES-MONTRIEUX (Var). Peintures naïves. — Le Grenier, place des Anciennes-Ecoles (48-93-25). Jusqu'au 30 septembre.

MONTAUBAN. Xavier Valls. — Musée Ingres, 19, rue de l'Hôtel-de-Ville (63-18-04). Jusqu'au 11 octobre.

MONTPELLIER. Futurs corps passés : Œuvres d'Arnal, Bioulès, Cane, Davade, Dezeuze, Dolla, Valensi, Villat. — Musée Fabre (66-06-34). Septembre.

NANTES. Les géants de la route. — Musée du château des ducs de Bretagne (47-18-15). Jusqu'au 31 octobre.

NICE. Les Mandalas himalayens du musée Guimet — Musée national Message biblique Marc Chagall, avenue du Docteur-Ménard (81-75-75). Jusqu'au 2 novembre. — Kees Van Dongen. Aquarelles, dessins, lithographies. — Musée des beaux-arts Jules-Chéret (88-53-18). Jusqu'au 18 octobre. — Cappiello (1875-1942). Affiches et caricatures. — Galerie des Ponchettes, 77, quai des Etats-Unis. Jusqu'au 18 octobre. — Visien Isnard, travaux récents. Jusqu'au 27 septembre.

ORNANS. « Ornans à l'enterrement », tableau historique de F. Courbet. Musée, maison natale de F. Courbet (62-23-30). Jusqu'au 1er novembre.

PONT-A-MOUSSON. L'œuvre de Jean Vodaine en Lorraine, 1949-1981. — Centre culturel de l'abbaye des Prémontrés (381-10-32). Jusqu'au 27 septembre.

QUIMPER. Lucien Simon (1861-1945). — Musée des beaux-arts (95-45-20). Jusqu'au 2 novembre.

LES SABLES-D'OLONNE. Titus Carmel et Roland Barthes. Dessins. — Musée de l'abbaye Sainte-Croix (32-01-16). Jusqu'au 30 septembre.

SAINT-ETIENNE. Giacometti. Sculptures, peintures et dessins. — Musée d'art et d'industrie, *place Louis-Comte* (33-04-85). Jusqu'au 28 septembre.

SAINT-PAUL-DE-VENCE. Sculptures du XXe siècle, 1900-1945. Traditions et ruptures. — Fondation Maeght (32-81-63). Jusqu'au 4 octobre.

SAINT-TROPEZ. Comby et Stahly. Sculptures. — Musée de l'Annonciade. Jusqu'au 28 septembre.

STRASBOURG. Tombes et mobiliers funéraires du premier âge de fer, 750-450 avant Jésus-Christ. Jusqu'au 3 janvier 1982 Musée archéologique (35-47-27) La mémoire oubliée. Du daguerréotype au collodion. — Salles d'exposition temporaires, 3, rue de la Grande-Boucherie. Jusqu'au 15 novembre.

TOULOUSE. Antoni Clavé. — Musée des *Augustins* (23-11-47). Jusqu'en octobre.

VILLENEUVE-LES-AVIGNON. *Déserts* – vingt jardins remarquables. — CIRCA, Chartreuse (25-05-46). Jusqu'au 30 septembre.

VILLENEUVE-SUR-LOT. Huit peintres du trompe-l'œil. — Musée Rapin, 1, boulevard Voltaire (70-01-12). Jusqu'en octobre.

THEATRE

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

Les salles subventionnées et municipales

COMEDIE-FRANÇAISE (296-10-20) : Les 16, 17, 20, 21 et 22, à 20 h. 30 ; le 23, à 14 h. 30 : la Locandiera ; les 18 et 19, à 20 h. 30 ; le 20, à 14 h. 30 : l'Education d'un prince ; la Double Inconstance.

PETIT-ODEON (325-70-32) (L.), 18 h. 30 : Tu as bien fait de venir, Paul.

TEP (797-96-06) (D., L.), 20 h. : Films.

CENTRE POMPIDOU (277-12-33) (Ma.). — Musique, le 16, à 18 h. 30 : Concerts du Triton (Roussel, Webern, Bartok) ; le 17, à 18 h. 30 : Quatuor de l'Ensemble intercontemporain (Dutilleux, Ohana, Milhaud, Honegger) ; le 18, à 18 h. 30 : Groupe des Six et Ecole d'Arcueil (Auric, Sauguet, *Poulenc*) ; *le 19, à 18 h. 30 :* Autour d'O. Messiaen ; le 21, à 18 h. 30 : La classe d'O. Messiaen. — Débats, le 17, à 18 h. 30 : Le taylorisme aujourd'hui ; le 21, à 18 h. 30 : Rencontre avec Isidore Isou ; à 20 h. 30 : le Savon de Francis Ponge. — Théâtre, le 21, à 20 h. 30 : Alina Reyes.

THEATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. sam. et dim., 14 h. 30 : la Vie parisienne.

Les autres salles

ANTOINE (208-77-71) (L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. 30 : Potiche.

ASTELLE-THEATRE (202-34-31) J., V., 20 h. 30 : l'Occasion ; le Ciel et l'Enfer ; mar., mer., sam., 20 h. 30, mat. dim. 16 h. : les Bonnes.

ATHENEE (742-67-27) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. 15 h. 30 : Faisons un rêve.

BOUFFES PARISIENS (296-97-03) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. *15 h. : Diable d'homme.*

COMEDIE-CAUMARTIN (742-43-41) (Mer., D. soir), 21 h., mat. dim. 15 h. 30 : Reviens dormir à l'Elysée.

COMEDIE DE PARIS (281-00-11) (D.), 20 h. : Freaks Society ; *21 h. 30 :* Boris Supervian.

EDOUARD VII (742-57-49) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. 30 : Deburau.

ESPACE-GAITE (327-95-94) (D.), 20 h. 30 : D. Lavanant ; 21 h. 45 : On continue à l'appeler Pantalon ; 23 h. : Racontez-moi votre enfance.

ESPACE-MARAIS (271-10-19) (D., L.), 20 h. 30 : la *Mouette ;* 22 h. 15 : Si tu grimpes à l'arbre, rapporte-moi une vache.

FONTAINE (874-74-40) (D., L.), 20 h. 30 : les Trois Jeanne.

GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18) (D.), 20 h. 15 : Elle voit des nains partout ; 22 h. : Anatole.

HUCHETTE (326-38-99) (D.), 20 h. 15 : la Cantatrice chauve ; 21 h. 30 : la *Leçon.*

LA BRUYERE (874-76-99) (D. soir, L., Mar.), 21 h., mat. dim. 15 h. : le Divan (à partir du 18).

LUCERNAIRE (544-57-34) (D.). I : 18 h. 30 : Yerma ; 20 h. 30 : Douce ; 22 h. 15 : Un oiseau dans le plafond. — II. : 20 h. : les Amis ; 22 h. 15 : J. Di Giacomo. — Petite salle, 18 h. 30 : Parlons français.

MADELEINE (265-07-09) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim. 15 h. : Arsenic et vieilles dentelles.

MARIGNY (256-04-41) (D. soir), 21h., mat. dim. 15 h. : Domino (à partir du 18).

MICHEL (265-35-02) (L.), 21 h. 15, mat. dim. 15 h. 15 : On dînera au lit.

MONTPARNASSE (320-89-90) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. 15 h. : Exercices de style. — Petite salle (*D. soir, L.*), 20 h. 30, mat. dim. 16 h. : Un dibouk pour deux personnes ; (D. soir, L.), 22 h., mat. dim. 18 h. : Ce soir, je sors.

NOUVEAUTES (770-52-76) (J., D. soir), 21 h., mat. dim. 16 h. : Ferme les yeux et pense à l'Angleterre.

ŒUVRE (874-42-52) (L.), 21 h., mat. dim. 15 h. : Pa.

PALAIS-ROYAL (297-59-81) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat dim. 15 h. 30 : Pauvre France.

PLAISANCE (320-00-06) (D.), 20 h 30, mat. sam. 15 h. : Toewz et les vipères (à partir du 22).

POCHE (548-92-97) (D.), 21 h. : Accordez vos violons.

ROQUETTE (805-78-51) (D., L.), 20 h. 30 : Flora Tristan ; 21 h. 30 : le Fétichiste.

SAINT-GEORGES (878-63-47) (D. soir, L.) 20 h. 30, mat. Dim. 15 h. et 18 h. : le Charimari.

STUDIO DES CHAMPS-ELYSEES (723-35-10) (D. soir, L.) 20 h. 45, mat Dim. 15 h. 30 : le Cœur sur la main.

TAI THEATRE D'ESSAI (278-10-79) (D., L.) 18 h. 30 : la Famille Fenouillard ; J., V., S., 20 h. 30, D. 15 h. : le Rouge et le Noir ; (D., L., Mar.) 22 h. : le Chien des Baskerville ; L., Mar., 22 h., Merc., 20 h. 30, S., 24 h. : la Métamorphose ; L., Mar., 20 h. 30, S., D., 17 h. : l'Ecume des jours.

THEATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.) 20 h. 15 : Essayez... c'est pas sorcière ; 21 h. 30 : Nous, on fait ou *on nous dit de faire.*

THEATRE EN ROND (387-88-14) (D., L.), 21 h. : Douze hommes en colère.

THEATRE PRESENT (203-02-55) (D. soir, L.) 20 h. 30, mat. dim. 17 h. : 1929 ou le Rêve américain (dernière le 20).

VARIETES (233-09-92) (D. soir, L.) 20 h. 45, mat. dim. 15 h. et 18 h. 30 : l'Intoxe.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35) (D.) 20 h. 30 : Hé, dis Jeannette ; 21 h. 30 : Woody folles ; 23 h. : le Vampire de Perraultbad.

BLANCS-MANTEAUX (887-15-84) (D.) I : 20 h. 15 : Areuh = Mc2 ; 22 h. 30 : Des bulles dans l'encrier ; II : 21 h. 30 : Attachez vos ceintures ; *22 h. 30 :* Pit et Rik.

CAFE D'EDGAR (322-11-02) (D.) I : 20 h. 30 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h. 45 : Plurielle ; 23 h. : A. Agier ; 0 h. 15 : Electro-choc ; II : 23 h. : Mangeuses d'hommes.

CAFE DE LA GARE (278-52-51) (D., L.) 20 h. 30 : M. Sergent ; 22 h. : Qu'est-ce qu'il y a dedans ?

COUPE-CHOU (272-01-73) (D.) *20 h. 30 : le Petit Prince.*

FANAL (233-91-17) (D.) 20 h. : Un ouvrage de dames ; 21 h. 15 : F. Blanche.

LE PETIT CASINO (278-36-50) (D., L.) 21 h. : Phèdre à repasser ; 22 h. 15 : T'as pas vu mes bananes ?

POINT-VIRGULE (278-67-03) (D., L.) 20 h. 30 : J. Charby ; 21 h. 30 : les Demoiselles de Rochechouart ; 22 h. 45 : Du ronron sur les blinis.

THEATRE DE DIX HEURES (606-07-48) *(D.) 20 h. 30 :* F. Brunold ; 21 h. 30 : Il en est... de la police.

TREMPLIN DE PARIS (258-85-26) (D., L.) *20 h. 15 : Trente centimètres à l'ombre.*

Les chansonniers

CAVEAU DE LA REPUBLIQUE (278-44-45), 21 h., mat. Dim. 15 h. 30 : Sept ans de bail... bye bye.

DEUX ANES (606-10-26) (Mer.) 21 h., mat. Dim., 15 h. 30 : C'est pas tout rose (à partir du 19).

En région parisienne

BRETEUIL, *château* (052-05-11), le 20, à 17 h. : A la rencontre de Marcel Proust.

CHOISY-LE-ROI, kiosque (852-27-54), les 18, 19, 20, 21, 22, à 21 h. 30 : Alma Nova.

COURBEVOIE, Maison pour tous (333-63-52), le 19, à 21 h. : Iago, rock.

GAGNY, Théâtre municipal André-*Malraux* (302-48-25), *le 19, à 19 h.:* Compagnie de danse contemporaine A. Raynaud.

ROSNY-SOUS-BOIS, salle des fêtes (854-36-73), le 18, à 21 h. : Décormais.

ROYAUMONT, abbaye (035-40-18), le *19, à 20 h. 30 : W. Christie, C. Coin,* ensemble vocal Les Arts Florissants (Bach, Haendel, Geminiani).

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, église, le 22, à 21 h. : Brasenose College Oxford (musique sacrée).

VINCENNES, Théâtre D.-Sorano (374-73-74), le 19, à 21 h. : Chansons à voir et à aimer.

DANSE

RANELAGH (288-64-44), le 19, à 16 h. : Danse de l'Inde du Sud.

THEATRE NOIR (797-85-15), 20 h. 30, mat. Dim., 17 h. : Ballet Kodia.

FESTIVALS

FESTIVAL ESTIVAL
(Tél. : 633-61-77)

CONCIERGERIE, le 16 à 18 h. 45 : A. Moglia, E. Peclard (Kodaly, Ravel).

EGLISE SAINT-MERRI, le 17 à 20 h. 30 : *Ensemble instrumental* A. Haas, chœurs d'enfants du monastère de Santa-Cruz de Los Caidos (Soler) ; le 21 à 20 h. 30 : Nouvel Orchestre philharmonique et chœurs de Radio-France, dir. G. Amy (Berio, Nikiprowetsky, Messiaen).

STATION AUBER-R.E.R., salle des Echanges, le 18 à 16 h. 30 : Ensemble de flûtes à bec de Paris (Holborn, Purcell, Cabezon).

EGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRES, le 18 à 20 h. 30 : M. Chapuis (Bach).

BATEAUX-MOUCHES (Pont de l'Alma), le 19 à 15 h. 45 : Ensemble de flûtes à bec de Paris.

FESTIVAL D'AUTOMNE
(Tél. : 296-12-27)

THEATRE MUSICAL DE PARIS, le 21 à 20 h. 30 : Ensemble intercontemporain dir. P. Boulez et P. Eötvös (Fénelon, Dufourt, Boulez).

FESTIVAL DE MUSIQUE DE CHAMBRE
(Tél. : 260-31-84)

EGLISE DES BILLETTES, le 16 à 20 h. 30 : Ensemble Arte da Camera de Paris (Mozart, Brahms).

EGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE, le 18 à 20 h. 30 : Orchestre de chambre B. Thomas, F.-H. Houbart (Haendel, Corette, Telemann) ; le 22 à 20 h. 30 : *Orchestre de chambre* B. Thomas, J.-J. Kantorow (Bach, Vivaldi).

MUSEE CARNAVALET, le 20 à 14 h 30 : Promenade musicale (Berlioz, Chausson, Debussy) ; le 21 à 20 h. 30 : Trio Ludwig (Beethoven).

FESTIVAL INTERNATIONAL DE MONTMARTRE
(Tél. : 258-97-62)

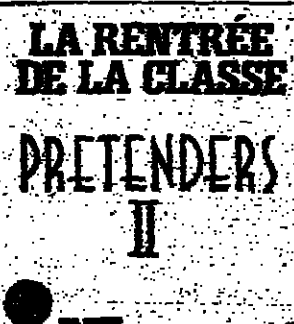
EGLISE NOTRE-DAME DE CLIGNANCOURT, le 18 à 21 h. : Chants populaires et religieux d'Amérique du Sud ; le 22 à 21 h. : Ensemble de cuivres français.

CENTRE D'ART CELTIQUE (Mer.), 20 h. 30, mat dim. 17 h. : Prévert Jacques, Breton André.

FESTIVAL DE SCEAUX
(Tél. : 660-07-79)

ORANGERIE, le 18 à 21 h. : G. Magnan (Mozart, Schumann, Beethoven) ; les 19 et 20 à 17 h. 30 : Quatuor Lowenguth (Schubert).













ASSOCIATION SUBVENTIONNÉE PAR
LE MINISTÈRE DE LA CULTURE
LE MINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES
LA VILLE DE PARIS

MUSIQUE

PIERRE BOULEZ
ŒUVRES 1946-1981

21 septembre 20 h 30
Théâtre Musical de Paris-Châtelet
Ensemble InterContemporain
Pierre Boulez - Peter Eötvös
coproduction avec l'Ensemble InterContemporain

14, 15 octobre 20 h 30
Salle Pleyel
Orchestre de Paris
Daniel Barenboim
Chœurs de l'Orchestre de Paris
Chef des Chœurs Arthur Oldham

28, 29 octobre 20 h 30
Salle Pleyel
Orchestre de Paris
Daniel Barenboim

---

29 octobre 20 h 30
Théâtre des Champs-Elysées
Orchestre National de France
Pierre Boulez
Chœurs de Radio-France
Chef des Chœurs Jacques Jouineau

---

31 octobre
Maison de Radio-France
Journée France-Musique Pierre Boulez
17 h : Quatuor InterContemporain
20 h 30 : Ensemble InterContemporain
Pierre Boulez, Hubert Soudant, Groupe Vocal de France John Alldis, Violoncellistes de l'Orchestre National de France.

---

23 novembre 20 h 30
Théâtre de la Ville
Ensemble InterContemporain
Peter Eötvös
coproduction avec l'Ensemble InterContemporain

---

27 novembre 20 h 30
Salle Pleyel
BBC Symphony Orchestra
Pierre Boulez
en collaboration avec le British Council

---

7 décembre 20 h 30
Théâtre National de l'Odéon
Ensemble InterContemporain
Pierre Boulez
"Domaine Musical", en hommage à Suzanne Tezenas, Madeleine Renaud et Jean-Louis Barrault
coproduction avec l'Ensemble InterContemporain

---

13 décembre 20 h 30
Théâtre des Champs-Elysées
Maurizio Pollini
coproduction avec Piano Quatre Étoiles

15, 16, 17 décembre 20 h 30
Maison de la Culture de la Seine-Saint-Denis - Bobigny
l'IRCAM présente :
Ensemble InterContemporain
Pierre Boulez
coproduction avec la Maison de la Culture de la Seine-Saint-Denis - Bobigny

---

24 septembre 20 h 15
Salle Favart - Opéra Comique
Steve Reich and Musicians
collaboration Atelier de Création Radiophonique/France-Culture et ECM distribution Phonogram

---

26 novembre - 5 décembre 20 h 30
Centre Georges Pompidou - Grande Salle
Opéras Contemporains
mise en scène Jacques Baillon
coproduction Théâtre National de l'Opéra. Centre Georges Pompidou/IRCAM

INDE DU SUD

30 septembre - 3 octobre
Salle Favart-Opéra-Comique
Kathakali du Kerala Kalamandalam

6-31 octobre
Chapelle de la Sorbonne
Musique Carnatique et Danse
en collaboration avec l'Association Française d'Action Artistique, l'Office National Indien de Tourisme, ICCR, AIR FRANCE.

THÉÂTRE

ACTUALITÉ DE BECKETT

29 septembre - 4 octobre
Théâtre du Rond-Point
Oh Les Beaux Jours
de Samuel Beckett
mise en scène Roger Blin
production Renaud-Barrault

6-11 octobre
Théâtre du Rond-Point
Le Dépeupleur
de Samuel Beckett
production des Mabou Mines, en collaboration avec le Théâtre du Rond-Point

---

6-11 octobre
Théâtre du Rond-Point
Come and Go (Va et Vient)
de Samuel Beckett
mise en scène Lee Breuer
production des Mabou Mines, en collaboration avec le Théâtre du Rond-Point

---

5-11 octobre
Centre Georges Pompidou
Krapp's Last Tape (La dernière bande)
de Samuel Beckett
mise en scène Samuel Beckett
production San Quentin Drama Workshop
coréalisation Centre Georges Pompidou

14-19 octobre
Centre Georges Pompidou
Rockaby
de Samuel Beckett
mise en scène David Warrilow
production State University of New York
Ohio Impromptu
de Samuel Beckett
mise en scène Alan Schneider
coréalisation Centre Georges Pompidou

21-25 octobre
Centre Georges Pompidou
Dis Joe
de Samuel Beckett
mise en scène Alan Schneider
Piece of Monologue
de Samuel Beckett
mise en scène et avec David Warrilow
coréalisation Centre Georges Pompidou

---

26 septembre - 31 octobre
Théâtre Gérard Philipe - Saint-Denis
Premier Amour
mise en scène Christian Colin
coproduction Théâtre Gérard Philipe

---

2 octobre - 7 novembre
Théâtre de la Tempête/Cartoucherie
Textes pour rien
de Samuel Beckett
mise en scène Jean-Claude Fall

13-18 octobre
American Center
Texts
d'après "Texts for nothing" et "How it is"
de Samuel Beckett
adaptation Joseph Chaikin, Steven Kent
mise en scène Steven Kent
production Joseph Papp 1981

26-31 octobre
American Center
Fin de Partie
de Samuel Beckett
mise en scène Sandra Solov
production du Théâtre Mobile

---

20 octobre - 15 novembre
Théâtre des Quartiers d'Ivry
Compagnie
de Samuel Beckett (1980)
mise en scène Daniel Zerki
coproduction Théâtre des Quartiers d'Ivry

6-31 octobre
Théâtre de Gennevilliers
Café-Amérique
un spectacle de Richard Foreman
coproduction Gennevilliers - Ecole de Strasbourg - Ontological-Hysteric Theater

---

27 octobre - 15 novembre
Théâtre de l'Athénée - Salle Christian Bérard
Il Salto Mortale
de Louis-Charles Sirjacq
mise en scène Jean-Marie Patte

17-29 novembre
Théâtre de l'Athénée - Salle Christian Bérard
Le Concert
de Jean-Marie Patte
production Compagnie Jean-Marie Patte

2-6 décembre
Maison de la Culture de Nanterre
Marie-Woyzeck
de Georg Büchner
mise en scène Matthias Langhoff et Manfred Karge avec le Bochumer Ensemble
production du Schauspielhaus de Bochum
coréalisation Maison de la Culture de Nanterre

9-14 novembre
American Center
3 = 1 (a careful misreading)
d'après des poèmes de Stefan Brecht, Edwyn Denby, Peter Frank
mise en scène Stuart Sherman
Hamlet
portrait conçu et réalisé par Stuart Sherman
production du Mickery à Amsterdam

---

8 décembre - 17 janvier
Théâtre de Gennevilliers
La Chute de l'Egoïste Johann Fatzer
de Bertolt Brecht
version scénique Heiner Müller
mise en scène Bernard Sobel
production Théâtre de Gennevilliers

7-11 octobre
Opéra-Comique
Kabuki
Troupe de Ichikawa Ennosuke III
sous le patronnage du Ministère des Relations Extérieures et de l'Ambassade du Japon
avec le concours de la Fondation du Japon et des Spectacles Lumbroso
en collaboration avec l'Association Française d'Action Artistique

DANSE

26 octobre - 1er novembre
Centre Georges Pompidou
Karole Armitage et Rhys Chatham
chorégraphie Karole Armitage, musique Rhys Chatham
coréalisation Centre Georges Pompidou

---

28 octobre - 14 novembre 18 h 30
Centre Georges Pompidou
Ton Simons et Ellen Van Schuylenburch
chorégraphie Ton Simons
coréalisation Centre Georges Pompidou

2-8 novembre
Centre Georges Pompidou
Douglas Dunn et sa compagnie
chorégraphie Douglas Dunn, musique John Driscoll
coréalisation Centre Georges Pompidou

9-15 novembre
Centre Georges Pompidou
Andy Degroat et sa compagnie
chorégraphie Andy Degroat
coréalisation Opéra de Paris et Centre Georges Pompidou

16-22 novembre
Centre Georges Pompidou
Dana Reitz et sa compagnie
chorégraphie Dana Reitz
coréalisation Centre Georges Pompidou

ARCHITECTURE

L'APRÈS MODERNISME

15 octobre-20 décembre
Chapelle de la Salpêtrière
Présence de l'histoire
Exposition Internationale d'Architecture en liaison avec la Biennale de Venise
en collaboration avec la direction de l'Architecture au Ministère de l'Urbanisme et du Logement et la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites

CINÉMA - VIDÉO

16-30 novembre
Centre Georges Pompidou (cinémathèque-salle du musée)
9 films de Yilmaz Güney (Turquie)
15 films du jeune cinéma hollandais
5 films du jeune cinéma australien
5 films du jeune cinéma canadien
Inédits de Pier-Paolo Pasolini
Avant-première de films de Werner Schröeter, Raoul Ruiz, Alain Jaubert, Klaus-Michaël Grüber, Peter Stein, Richard Foreman, André Engel, Gilbert and George
en collaboration avec le Centre National de la Cinématographie

Location ouverte centre d'information et de location Fnac-Montparnasse, 136, rue de Rennes, 75006 Paris. Tél. 222.98.41
Envoi du journal sur demande.
Festival d'Automne, 156, rue de Rivoli, 75001 Paris. Tél. 296.12.27

MUSIQUE

Concerts

MERCREDI 16 SEPTEMBRE

MAIRIE ANNEXE DU 1er ARRONDISSEMENT, 18 h. : R. Gagneux (Gagneux, Lejet).

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. D. Barenboim (Beethoven).

JEUDI 17 SEPTEMBRE

EGLISE SAINT-JULIEN LE PAUVRE, 20 h. 45 : C. Chanel (Weiss, Giuliani, Britten).

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30 : voir le 16.

LUCERNAIRE, 19 h. 45 : E. Pia-Manceau, S. Chiapparan (Monteverdi, Bach, Haydn).

VENDREDI 18 SEPTEMBRE

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30 : voir le 16.

SAINT-GEORGE'S ANGLICAN CHURCH, 20 h. : Brasenose College Oxford.

SAMEDI 19 SEPTEMBRE

EGLISE SAINT-MERRI, 21 h. : Brasenose College Oxford.

LUCERNAIRE, 19 h. 45 : voir le 17.

DIMANCHE 20 SEPTEMBRE

NOTRE-DAME DE PARIS, 11 h. 15 : Brasenose College Oxford ; 17 h. 45 : G. Gillon (Bach, Janacek, Leighton).

EGLISE SAINT-MERRI, 16 h. : Ensemble vocal et instrumental Differencias.

CHAPELLE SAINT-LOUIS DE LA SALPETRIERE, 16 h. 30 : F. Lieutaud (Spohr, Tournier, Ducassé).

EGLISE AMERICAINE, 18 h. : P. Lindley (Bach, D'Anglebert, Marais).

LUNDI 21 SEPTEMBRE

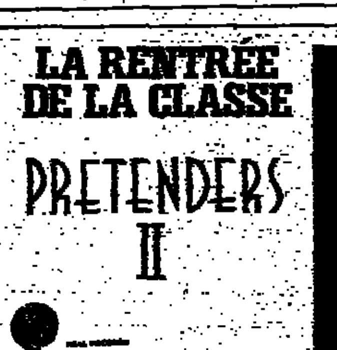
LUCERNAIRE, 21 h. : T. de Clauzade (Beethoven, Chopin, Franck).

MARDI 22 SEPTEMBRE

EGLISE REFORMEE DE PARIS-LUXEMBOURG, 20 h 45 : T. Kibbie (de Grigny, Bach Franck).

EGLISE SAINT-SEVERIN, 21 h. : Orchestre et Chorale P. Kuentz (Schubert).

LUCERNAIRE, 21 h. : voir le 21.





Jazz, pop, rock, folk

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h. : M. Saury Jazz Fanfare.

CHAPELLE DES LOMBARDS (357-24-24), (D., L.), 20 h. 30 : Mojo Blem Blues Band (dernière le 19); à partir du 22 : *Eddie Louiss* ; 22 h. : Los Hijos del Rey.

CLOITRE DES LOMBARDS (233-54-09), 22 h. 30 : R. Gould (dernière le 19); à partir du 21 : Rao Khao Quintet.

CONNETABLE (277-41-40) (D., L., Mar.), 22 h. 30 : Convoi exceptionnel.

DRÉHER (233-48-44). 21 h. 30 : M. Solal, C. Alvim, D. Humair (dernière le 18); à partir du 22 : M. Solal, Caratini, Fosset.

L'ECUME (542-71-16), les 17, 18, 19, à 22 h. : J.-P. Charles, P. Fayet, J.-L. Verger.

ESPACE-MARAIS (271-10-10), le 20, à 18 h. 30 : F. Wallich, D. Cobbi.

GIBUS (700-78-88), le 16, à 22 h. : The Kingsnakes ; le 17, à 20 h. 30 : The Troggs ; les 18, 19, à 22 h. : The Little Roosters ; le 22, à 22 h. 30 : Dr Mix.

GOLF DROUOT (770-47-25), le 19, à 23 h. : Oberkampf.

JAZZ UNITÉ (776-44-26), les 17, 18, 19, à 21 h. Théo Lœvendie ; les 21, 22 : Ted Curson.

NEW MORNING (523-51-41), le 16, à 21 h. : Caratini-Fosset ; les 17, 19, à 21 h. : Manu Dibango ; le 22, à 21 h. : Ch. Tolliver.

OLYMPIA (742-25-49), les 16, 17, 18, 19, à 21 h. : Murray Head ; le 20, à 17 h. et 21 h. : BB King and the Crusaders.

NOGENT, Pavillon Baltard (871-16-53), les 17, 18, à 21 h. : *J. Baez.*

PETIT-JOURNAL (326-28-59), 21 h. 30, Mer. : Watergate Seven +One ; J. : P. Sausois Swing Quartet ; V. : Alligator Jazz Band ; S. : Marble Jazz Group ; L. : V.S.O.P. Ragtime ; Mar. : Metropolitan Jazz Band.

PETIT-OPPORTUN (236-01-36), 21 h. : S. Grey, O. Hutman, D. Lemerle, Ch. Bellonzi (dernière le 20); les 21, 22 : F. Paton Cahen, Y. Seffer.

SLOW-CLUB (233-84-30) (D., L.), 21 h. 30 : J. Milliet (dernière le 19); à partir du 22 : Montmartre Jazz Band.

TAI – Théâtre d'Essai (268-10-79), le 19, à 15 h. : E. Kohan.

Les comédies musicales

PORTE SAINT-MARTIN (607-37-53), Mer., sam., dim., 14 h. 30 ; jeudi, vend., sam., 20 h. 30 : Violettes impériales.

RENAISSANCE (208-21-75), les 18, 19, à 20 h. 45 ; le 20, à 14 h. 30 : Dédé.

THEATRE 13 (627-36-20) (D. soir, L., Mar.), 20 h. 30, mat. Dim., 15 h. : Barbe verte.

Les music-halls

BOBINO (322-74-84) (Dim. soir, L.), 21 h., mat. Dim., 16 h. : A. Stivell.

CARTOUCHERIE DE VINCENNES (808-39-74), Centenaire du syndicat des correcteurs, le 19, 16 h. 30 : Areski et Fontaine ; 21 h. : Sugar Blue ; 22 h. 30 : H. Guédon ; le 20, 15 h. : Bidon K ; 17 h. 30 : Los Chacos ; 18 h. : Trio Delta ; 22 h. : Elvis Platiné.

FONTAINE (874-74-40) (D., L.), 22 h. : Olym-Piaf.

LUCERNAIRE (544-57-34) (D.), 22 h. : R. Baron.

OLYMPIA (742-25-49), le 22, à 21 h. : Charles Dumont.

PALAIS DES CONGRES (758-26-85), 21 h., mat. Dim., 17 h. : Julio Iglesias (à partir du 17).

PALAIS DES GLACES (607-49-93) (L.), 21 h. : les Etoiles : Boto Novos Tempos (dernière le 20) ; à partir du 22 : les Colombaioni.

PETIT FORUM (297-53-47) (D.), 20 h. 30 : Joël Favreau.

POTINIERE (261-44-16) (Dim.), 20 h. 45 : Alex Métayer.

STUDIO BERTRAND (783-64-66) (L.), 20 h. 30 : Saltimbanque.

LA TANIERE (337-74-39), les 16, 17, 18, 19, à 20 h. 45 : D. Messia ; 22 h. 30 : C. Le Forestier.



CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 16 SEPTEMBRE

15 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : Singoalla, de Christian-Jaque ; 19 h. : Marin Karmitz, dix ans de solitude : Voyage en Grande Tartarie, de J.-C. Tacchella ; 21 h. : Deauville 81 : Acting ; Lee Strasberg and the Actors Studio, de H. Kline.

JEUDI 17 SEPTEMBRE

15 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : Occupe-toi d'Amélie, de Cl. Autant-Lara ; 19 h. : Deauville 81 : Break down, de K. Bigelow et M. Montgomery ; 21 h. : Marin Karmitz, dix ans de solitude : le courage du peuple, de J. Sanjines.

VENDREDI 18 SEPTEMBRE

15 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : Méfiez-vous des blondes, de A. Hunebelle ; 19 h. : Deauville 81 : Madame Wang, de *P. Morissey* ; 21 h. : Marin Karmitz, dix ans de solitude : la Terre promise, de M. Littin.

SAMEDI 19 SEPTEMBRE

15 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : la Marie du port, de M. Carné ; 17 h. : Films d'auteurs et films rares : la Mégère apprivoisée, de D. Fairbanks ; 19 h. : Deauville 81 : Return of the secausus seven, de J. Sayles ; 21 h. : Marin Karmitz, dix ans de solitude : Attica, de F. Cinda.

DIMANCHE 20 SEPTEMBRE

15 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : Agence matrimoniale, de P. Le Chanois ; 17 h. : Films d'auteurs et films rares : Madame Bovary, de J. Renoir ; 19 h. : Deauville 81 : Stony Island, de A. Davis ; 21 h. : Marin Karmitz, dix ans de solitude ; Sous les pavés, la place, de H. Sanders.

LUNDI 21 SEPTEMBRE

Relâche.

MARDI 22 SEPTEMBRE

15 h. : *Vingt ans de cinéma français* (1937-1957) : Monsieur Fabre, de H. Diamant-Berger ; 19 h. : Deauville 81 : A Lady named Baybie, de M. Sandlin ; 21 h. : Marin Karmitz : dix ans de solitude : Hester Street, de J. Micklin Silver.

BEAUBOURG (278-35-57)

MERCREDI 16 SEPTEMBRE

15 h. : Films d'auteurs et films rares : la Fête espagnole ; la Souriante Madame Beudet, de G. Dulac ; 17 h. : Cléo de 5 à 7 de A. Varda ; 19 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : le Point du jour, de L. Daquin.

JEUDI 17 SEPTEMBRE

15 h. : Films d'auteurs et films rares : En rade, de A. Cavalcanti ; 17 h. : Marin Karmitz, dix ans de solitude : Il ne suffit plus de prier, de A. Francia ; 19 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : les Dernières Vacances, de R. Leenhardt.

VENDREDI 18 SEPTEMBRE

15 h. : Films d'auteurs et *films* rares : Le cœur nous trompe, de C.B. De Mille ; 17 h. : Hommage à M. Karmitz : Comédie : Sept jours ailleurs, de M. Karmitz ; 19 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : Topaze, de M. Pagnol.

SAMEDI 19 SEPTEMBRE

15 h. : Films d'auteurs et films rares : Plein les bottes, de F. Capra ; 17 h. : Hommage à M. Karmitz : Nuit noire à Calcutta ; Camarades, de M. Karmitz ; 19 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : la Ragazza, de L. Comencini.

DIMANCHE 20 SEPTEMBRE

15 h. : Films d'auteurs et films rares : la Rue sans joie, de G.W. Pabst ; 21 h. : la Tragédie du Japon, de K. Kinoshita ; 17 h. : Hommage à Karmitz : Coup pour coup, de M. Karmitz ; 19 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : la Poison, de S. Guitry.

LUNDI 21 SEPTEMBRE

15 h. : Films d'auteurs et films rares : *Loin du ghetto, de F. Capra* ; 17 h. : Marin Karmitz, dix ans de solitude : Voyage en Grande Tartarie, de J.-C. Tacchella ; 19 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : Massacre en dentelles, de A. Hunebelle.

MARDI 22 SEPTEMBRE

Relâche.

Les exclusivités

ALLEMAGNE, MERE BLAFARDE (All., v.o.), Marais, 4e (278-47-86).

L'AMANT DE LADY CHATTERLEY (Fr.-Angl.) (*) vers. angl. : Normandie, 8e (359-42-18) ; vers. fr. : Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

L'ANNEE DES TREIZE LUNES (All. v.o.) (**), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

L'ANNEE PROCHAINE SI TOUT VA BIEN (Fr), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

LES ANNEES LUMIERE (Suisse), vers. angl. : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25).

L'ARME A L'ŒIL (A.), v.o. : Paramount - Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount - City, 8e (562-45-76) ; v.f. : Paramount - Opéra, 9e (742-56-31) : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

LA BIBLE NE FAIT PAS LE MOINE (A), v.o. : St-Michel, 5e (326-79-17) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont - Convention, 15e (828-42-27).

LA BOOM (Fr), Opéra-Night, 2e (296-62-56) : St-Ambroise, 11e (700-89-16), H. sp.

CHARULATA (Ind., v.o.), St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

LE CHOIX DES ARMES (Fr.) (*) : Forum, 1er (297-53-74) ; Rex, 2e (236-83-93) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount - Odéon, 6e (325-59-83) ; *Paramount - City*, 8e (562-45-76) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount - Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount - Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount - Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

LE DERNIER METRO (Fr) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).

DE WITTE (Flam., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62).

DIVA (Fr) : Panthéon, 5e (354-15-04).

ELEPHANT MAN (A., v.o.) : Cinoche St-Germain, 6e (633-10-82).

L'EQUIPEE DU CANNONBALL (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; (v.f.) : Gaité-Rochechouart, 9e (878-81-77).

EXCALIBUR (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; (v.f.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).

LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS (A.), (*) (v.o.) : Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; (v.f.) : Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

FAME (A., v.o.) : St-Michel, 5e (326-79-17).

LA GRANDE ZORRO (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Normandie, 8e (359-41-18). — V.F. : Rex, 2e (236-83-93) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00).

L'HOMME DE FER (Pol., v.o.) : Forum, 1er (297-53-75) ; Studio de la *Harpe*, 5e (354-34-83) ; *Hautefeuille*, 6e (633-79-38) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.F. : St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43).

LES HOMMES PREFERENT LES GROSSES (F.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

LES FILMS NOUVEAUX

AIMEE, film français de Joël Farges. — Quintette, 5e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE, film américain de Steven Spielberg. — V.o. : *Hautefeuille*, 6e (633-79-38) ; Publicis - Saint - Germain, 6e (222-72-80) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; *Montparnasse-Pathé*, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

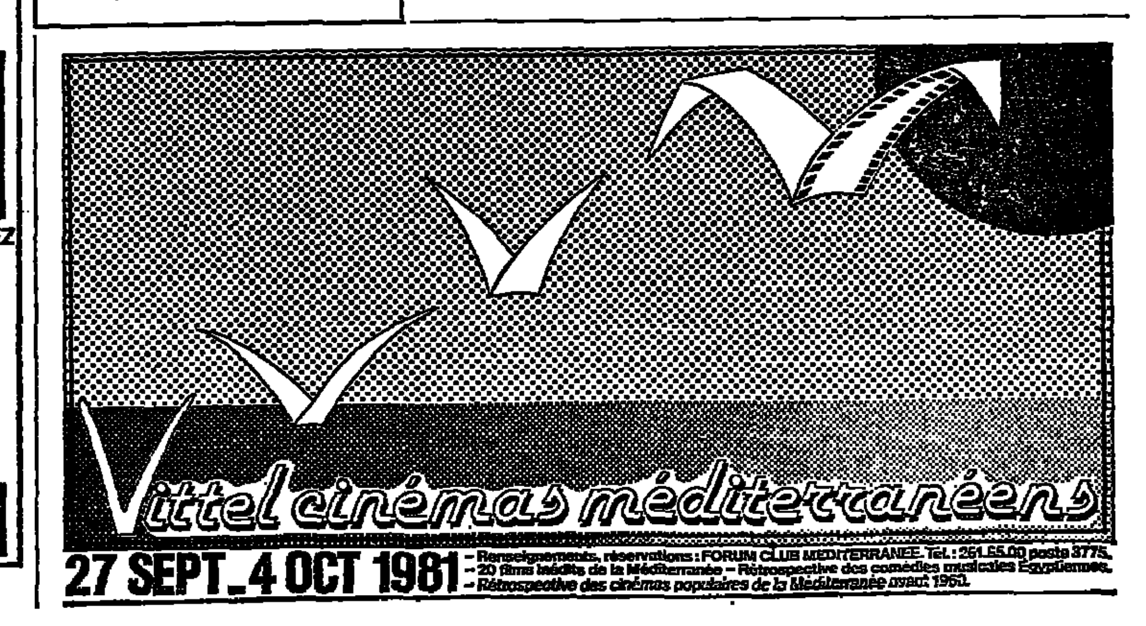
BEAU-PERE (*), film français de Bertrand Blier. — Forum, 1er (297-53-74) ; Paramount-Marivaux, 2e *(296-80-40)* ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Studio-Alpha, 5e (354-39-47) ; Studio Jean-Cocteau, 5e (354-47-62) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Publicis - Champs - Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e *(651-99-75)* ; *Passy, 16e* (288-62-34) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

LA CHASSE SAUVAGE DU ROI STAKH, film soviétique de Valeri Roubintchik. — V.o. : Cosmos, 6e (544-28-80). — V.f. : Haussmann, 9e (770-47-55).

PASSION D'AMOUR, film italien d'Ettore Scola. — V.o. : U.G.C.-Odeon, 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Elysées, 8e (359-12-15) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81). — V.f. : U.G.C.-Caméo, 9e (246-66-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) : Magic-Convention, *15e (828-20-64)* ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).

LA VIE EN MAUVE, film américain de Jean-Claude Tramont. — V.o. : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45); 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).





CINEMA

IL FAUT TUER BIRGITT HAAS (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; St-Germain-Huchette, 5e (633-63-20) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43)) ; P.L.M. St-Jacques, 14e (589-68-42) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) : Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) : Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

IN GIRUM IMUS NOCTE ET CONSUMIMUR IGNI (Fr.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).

JAZZ SINGER (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).

LILI MARLEEN (All., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

MADAME CLAUDE N° 2 (Fr.) (**) : Rio-Opéra, 2e (742-83-54) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Maxéville, 9e (770-72-86) : U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) : Magic-Convention, 15e (828-20-64).

MALEVIL (Fr.) : Studio Raspail, 14e (320-38-98).

MESSE NOIRE (A., v.f.) (**) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Caméo, 9e (246-66-44) : Miramar, 14e (320-89-52).

MOI, CHRISTIANE F. (All., v.o.) (*) : Studio Médicis, 5e (633-24-97) ; Paramount-City, 8e (562-45-76). — V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) : Murat, 16e (651-99-75).

NEIGE (Fr.) (*) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).

NEW-YORK 1997 (A., v.o.) : Elysées Point Show, 8e (225-67-29). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

OUTLAND (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) : Gaumont-Ambassade, 8e (359-19-08). — V.f. : A.B.C., 2e (236-55-54) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Wepler, 18e (522-46-01) : Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Nation, 12e (343-04-67).

LE POLICEMAN (*) (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). V.f. : Cin'Ac Italiens, 2e (296-80-27).

POUR LA PEAU D'UN FLIC (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) : U.G.C. Gobelins (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) : Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75) : Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) : Secrétan, 19e (206-71-33).

REGARDS ET SOURIRES (Angl., v.o.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Racine, 6e (633-43-71) : U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) : 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

RENDEZ-VOUS CHEZ MAX'S (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).

REPORTERS (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

LE SALON DE MUSIQUE (Ind., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

TAIS-TOI QUAND TU PARLES (Fr.-Tun.) : Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Ermitage, 8e (359-15-71) : Marignan, 8e (359-92-82) : Athena, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Miramar, 14e (320-89-42) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Secretan, 19e (206-71-33) : Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

THE ROSE (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

THIS IS ELVIS (A., v.o.) : Impérial, 2e (742-72-52) : Colisée, 8e (359-29-46).

TROIS FRERES (It., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).

UN AMOUR INFINI (A., v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) : Gaumont Champs-Elysées 8e (359-04-07). — V.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) : Français, 9e (770-33-88).

UNE MERE UNE FILLE (Fr.-Hon., v.o.) : Epée de bois, 5e (337-57-47).

LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) : Paramount-Galaxie, 13e 580-13-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).

VIENS CHEZ MOI J'HABITE CHEZ UNE COPINE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33).

Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION ? (A., v.f.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) : Elysées Point-Show, 8e (225-67-29) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

Les grandes reprises

AMERICA, AMERICA (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).

L'ARGENT DE LA VIEILLE (It., v.o.) : Espace-Gaité, 14e (327-95-94).

LES AMOURS D'UNE BLONDE (Tch., v.f.) : 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

AUTANT EN EMPORTE LE VENT (A., v.o.) : Elysées Point-Show, 8e (225-67-29) : Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : Français, 9e 770-33-88) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) : Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

BABY DOLL (A., v.o.) : Templiers, 3e (372-94-56) H. Sp. ; André-Bazin, 13e (337-74-39).

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).

BUTCH CASSIDY ET LE KID (A., v.o.) : Parnassiens, 14e (329-83-11).

CE PLAISIR QU'ON DIT CHARNEL (A., v.o.) (*) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83).

CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).

LE CHEF D'ORCHESTRE (Pol., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

LE CHRIST S'EST ARRETE A EBOLI (It., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93) H. Sp.

CINEMA PAS MORT, MISTER GODARD (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

CITIZEN KANE (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-54-59).

LA CONSTANTE (Pol, v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19), H. Sp.

LE CONTRAT (Pol., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19) H. Sp.

LE DERNIER NABAB (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44), H. sp.

2001 L'ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; v.f. : 3 Haussmann, 9e (770-47-55).

LES DIX COMMANDEMENTS (A., v.f.) : 3 Haussmann (770-47-55).

LA DOLCE VITA (It., v.o.) (*) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).

DONA FLOR ET SES DEUX MARIS (Brés., v.o.) (*) : Denfert, 14e (321-41-01)

DRIVER (A., v.f.) : Cinex, 10e (208-41-00).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.) : Studio Logos, 5e (354-26-42).

GATSBY LE MAGNIFIQUE (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

GIMME SHELTER (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

LA GRANDE BOUFFE (It.) (**), v.o. : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; v.f. : Montparnos, 14e (327-52-37).

GUERRE ET PAIX (Sov., v.o.) (première et deuxième époque) : Templiers, 3e (272-94-56).

HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07).

JEREMIAH JOHNSON (A., v.o.) : Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

JOHNNY GOT HIS GUN (A., v.o.) : la Banque de l'Image, 5e (326-12-39).

KASHIMA PARADISE (Fr.-Jap.), vers. Jap. : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).

LABYRINTHE MAN (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) : Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

LOLITA (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).

LOVE (Angl., v.o.) (**) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Saint-Germain-Village, 5e (634-13-26).

MA FEMME EST UNE SORCIERE (A., v.o.) : Noctambules, 5e (325-42-34).

LE MAGICIEN D'OZ (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).

MEDEE (It., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04), h. sp.

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69).

MONSIEUR ARKADIN (A., v.o.) : Olympic-Saint-Germain, 6e (222-87-23) : Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).

MONTY PYTHON (SACRE GRAAL et LA VIE DE BRIAN) (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).

ORANGE MECANIQUE (Ang., v.o.) (**) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69).

LE PARRAIN (1 et 2) (A., v.o.) : Olympic-Balzac, 8e (561-10-60).

PECHE MORTEL (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-54-59)

LES PORTES DE LA NUIT (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

RETOUR (A., v.o.) : Espace-Gaité, 14e (325-95-94)

SALO OU LES CENT VINGT JOURNEES DE SODOME (It., v.o.) (**) : Olympic-Halles, 4e (278-34-15) : Olympic-Balzac, 8e (561-10-60).

SANS ANESTHESIE (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22). H. sp.

LA SCANDALEUSE DE BERLIN (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78) ; Mac Mahon, 17e (380-24-81).

SCARFACE (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99)

SERIE NOIRE (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42).

SI DISNEY M'ETAIT CONTE (A., v.f.) : Royale Disney, 8e (265-82-66) ; Français, 9e (770-33-88) : Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).

SILENCE, ON TOURNE (Fr.) : Lumière, 9e (246-49-07).

TAXI DRIVER (**) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (354-72-71), h. sp. — V.f. : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

TEX AVERY FOLLIES (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).

LA TERRASSE (*) (It., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).

TO BE OR NOT TO BE (A., v.o.) : Noctambules, 5e (325-42-34) ; Escurial, 13e (707-28-04), h. sp.

LE TROISIEME HOMME (A., v.o.) : Studio Logos, 5e (354-26-42).

LES VACANCES DE M. HULOT (Fr.) : Champollion, 5e (354-51-60).

LES VALSEUSES (**) (Fr.) : Montparnos, 14e (327-52-37) ; Boite à films, 17e (622-44-21), h. sp.

LES VISITEURS (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

LES VISITEURS DU SOIR (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

WEST SIDE STORY (A., v.o.) : Maxéville, 9e (770-72-86).

YAKUSA (Jap., v.o.) : Studio Saint-Séverin, 5e (354-50-91).

Les séances spéciales

A BOUT DE SOUFFLE (Fr.) : Boite à films, 17e (622-44-21), 15 h., sf S., D.

AMARCORD (It., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), L. 14 h.

BARBEROUSSE (Jap., v.o.) : Escurial, 13e (707-25-04), V., D., 21 h.

BONAPARTE ET LA REVOLUTION (Fr.) : Escurial, 13e (707-28-04), L. 20 h. 30, Ma. 14 h.

BONNIE AND CLYDE (A., v.o.) (**) : Studio-Galande, 5e (354-73-71), 20 h. 10, Calypso, 17e (380-30-11), V., S. 0 h. 15.

BUFFET FROID (Fr.) : Boite-à films, 17e (622-44-21), 20 h. 10

BUGSY MALONE (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), Me. 18 h. 30, D. 18 h. 40.

CASANOVA (Fellini) (It., v.o.) (*) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93), V., S., D., 15 h. 45.

LA CITE DES FEMMES (It., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-30-11), 15 h. 45 ; Calypso, 17e (380-30-11), 20 h.

LE CUIRASSE POTEMKINE (Sov., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), Ma., 19 h. 30.

LA DAME AUX CAMELIAS (Fr.-It.) : Ciné-Seine, 5e (207-69-24), 20 h. 15.

LES DAMNES (It., v. Angl.) (*) : Studio-Galande, 5e (354-72-71), 15 h. 30.

DELIVRANCE (A., v.o.) (*) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68), Me., D., L. 14 h. 45, Ma. 21 h. 30 : Boite à films, 17e (622-44-21), V., S. 0 h. ; Studio-Galande, 5e (354-72-71), 18 h. 10 ; Tourelles, 20e (636-51-98), Ma., 21 h.

LE DERNIER TANGO A PARIS (A., v.o.) (**) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 20 h., S. 0 h. 15.

DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (533-91-68), S., Ma. 17 h., S. 21 h. 45, L. 19 h. 15 ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), Ma. 18 h. 15.

EL TOPO (Mex., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), S., 23 h.

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 24 h.

EXTERIEUR NUIT (Fr.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), Me., D. 32 h. 10, V. 14 h.

FANTOME D'AMOUR (It., v.o.) (*) : Ciné-Seine, 5e (207-69-24), 22 h. 15.

LA FEMME DE L'AVIATEUR (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h., sf S., D.

LA FLUTE ENCHANTEE (Suède, v.o.) : Boite à films, 17e (622-44-21), S., D. 15 h. 45.

HAMBURGER FILM SANDWICH (A., v.o.) : Boite à films, 17e (622-44-21), 20 h. 30.

HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 24 h.

L'HEURE DU LOUP (Suéd., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 14 h. 10.

HIROSHIMA, MON AMOUR (Fr.) : Ciné-Seine, 5e (207-69-24), 12 h. 15, sauf Me.

HISTOIRE D'O (Fr.) (**) : Boite à films, 17e (622-44-21), 13 h. 40.

HITLER, UN FILM D'ALLEMAGNE (All., v.o.) : Olympic-Saint-Germain, 6e (522-87-23), 12 h.

L'IMPORTANT, C'EST D'AIMER (Fr.) (**) : Boite à films, 17e (622-44-21), 18 h. 15.

L'INNOCENT (It., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 22 h.

INDIA SONG (Fr.) : Ciné-Seine, 5e (207-69-24), 12 h. 20, sauf Me.

J'IRAI CRACHER SUR VOS TOMBES (A., v.o.) : Boite à films, 17e (622-44-21), V., S., 0 h. 15.

JE T'AIME MOI NON PLUS (Fr.) (**) : Boite à films, 17e (622-44-21), J., V., L., 13 h. 30.

KAGEMUSHA (Jap., v.o.) : Palace-Croix-Nivert, 15e (374-95-04), Ma., V., L., 21 h., D. 17 h. 30 ; Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93), S., D., 15 h. 45.

LE LOCATAIRE (Fr.) (**) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68), J., 19 h. 15, V., 21 h. 30, S., 18 h., D., 17 h. 30, J., 17 h.

LOS OLVIDADOS (Mex., v.o.) : Ciné-Seine, 5e (207-69-24), 16 h.

MARATHON MAN (A., v.o.) (**), Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 22 h. 15.

1941 (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11), 13 h. 45.

LES MISFITS (A., v.o.) : Boite à films, 17e (622-44-21), 15 h. 40, sauf Me., S., D.

MON ONCLE D'AMERIQUE (Fr.) : Ciné-Seine, 5e (207-69-24), 18 h.

MORT SUR LE NIL (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68), Me., 17 h. 30, J., 21 h. 30, V., 17 h., Ma., 19 h. 15.

MURIEL (Fr.) : Ciné-Seine, 5e (207-69-24), 14 h. 30, sauf Me.

NEW YORK NEW YORK (A., v.o.) : Boite à films, 17e (622-44-21), S., 18 h. ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), V., 20 h., S., 20 h. 50.

NICK'S MOVIE (All., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h.

NOS PLUS BELLES ANNEES (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16). Mer., 20 h. 10, V., 16 h., D., 20 h. 15.

OUT OF THE BLUE (A., v.o.) (**) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 24 h.

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82), 19 h., 20 h. 40, 22 h 20, V., S., 24 h.

PLAY TIME (Fr.) : Escurial, 13e (707-28-04), J., 20 h. 30, S., 15 h. 30, L., 18 h., Mar., 21 h. 30.

PLEIN SUD (Fr.) : Tourelles, 20e (636-51-98). J., 21 h.

QUELQUES JOURS DE LA VIE D'OBLOMOV (Sov., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56). S., D., 14 h. 20, Mar., 21 h. 15.

REBECCA (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 20 h.

RENCONTRES AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (Ang., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), V., 11 h., L., 19 h. 15, Mar., 16 h. 15.

RENCONTRES DU TROISIEME TYPE (v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11), 15 h. 15.

REPULSION (Ang., v.o.) (**) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 18 h., S., 0 h. 25.

LES SEPT SAMOURAIS (Jap., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 15 h. 30.

LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 14 h., 16 h., 18 h.

SHINING (A., v.o.) (*) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 18 h. 10, V., 0 h. 15.

SOLEIL VERT (A., v.o.) (*) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 24 h.

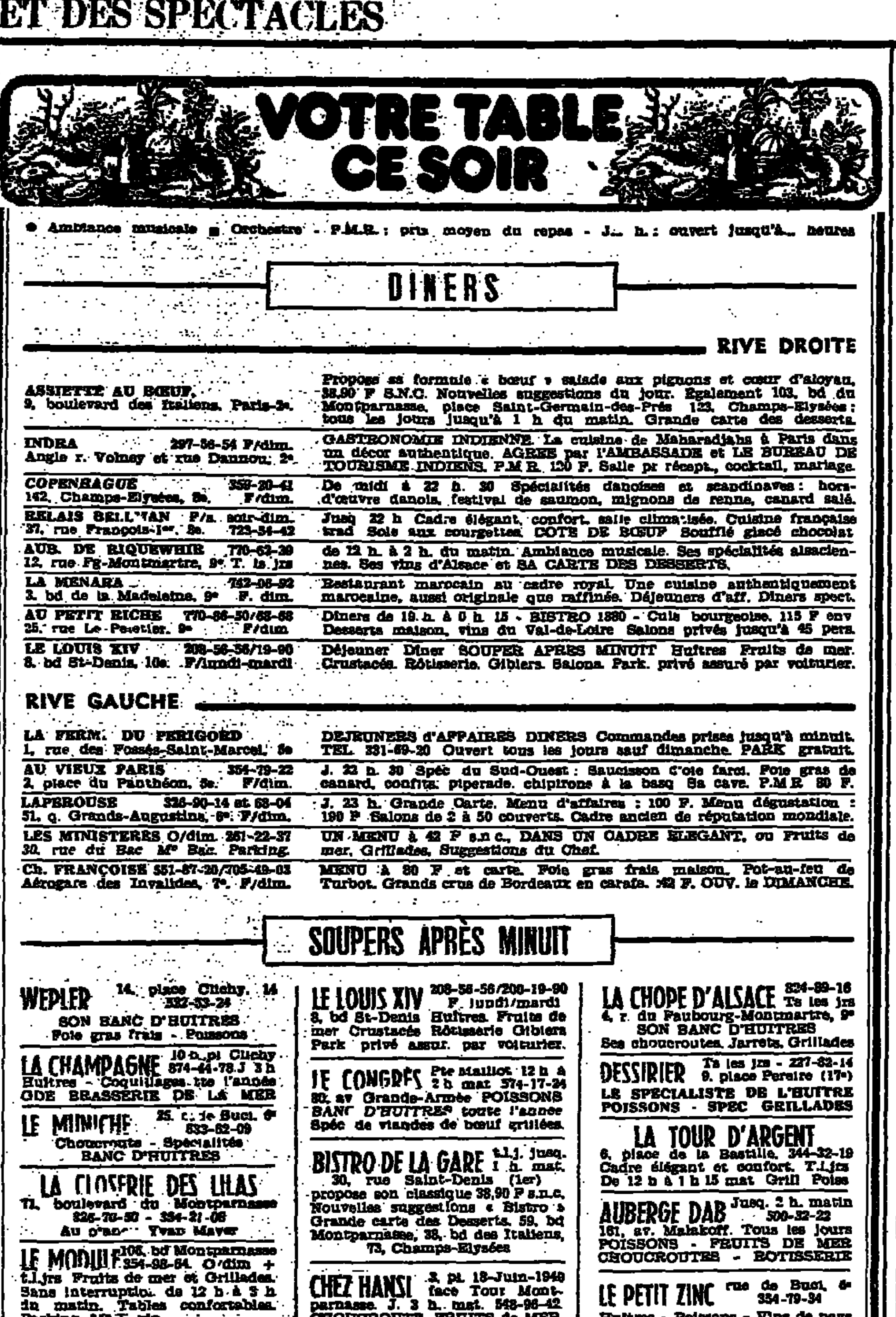
SUGARLAND EXPRESS (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11), 17 h. 45.

TAXI DRIVER (A., v.o.) (**) : Studio Galande, 5e (374-72-71), 20 h. 10 ; Boite à films, 17e (622-44-21), 18 h., sf S., D.

TELEPHONE PUBLIC (Fr.) : Escurial, 13e (707-28-04) ; J., V., S., 24 h.

THE BLUES BROTHERS (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11), 22 h.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (A., v.o.) (*) : Studio Galande, 5e (374-72-71), 22 h. 15, 24 h.



VOTRE TABLE CE SOIR

● Ambiance musicale ■ Orchestre - P.M.R. : prix moyen du repas - J... h. : ouvert jusqu'à... heures

DINERS

RIVE DROITE

ASSIETTE AU BŒUF, 9, boulevard des Italiens, Paris-2e.	Propose sa formule « bœuf » salade aux pignons et cœur d'aloyau, 38,90 F S.N.C. Nouvelles suggestions du jour. Également 103, bd du Montparnasse, place Saint-Germain-des-Prés 123, Champs-Elysées : tous les jours jusqu'à 1 h du matin. Grande carte des desserts.
INDRA 297-56-54 F/dim. Angle r. Volney et rue Daunou, 2e	GASTRONOMIE INDIENNE. La cuisine de Maharadjahs à Paris dans un décor authentique. AGREE par l'AMBASSADE et LE BUREAU DE TOURISME INDIENS. P.M.R. 120 F. Salle pr récept., cocktail, mariage.
COPENHAGUE 359-20-41 142, Champs-Elysées, 8e. F/dim.	De midi à 22 h. 30 Spécialités danoises et scandinaves : hors-d'œuvre danois, festival de saumon, mignons de renne, canard salé.
RELAIS BELL'MAN F/s. soir-dim. 37, rue François-Ier, 8e. 723-54-42	Jusq 22 h Cadre élégant, confort, salle climatisée. Cuisine française trad Sole aux courgettes. COTE DE BŒUF Soufflé glacé chocolat
AUB. DE RIQUEWHIR 770-62-39 12, rue Fg-Montmartre, 9e. T. ls jrs	de 12 h. à 2 h. du matin. Ambiance musicale. Ses spécialités alsaciennes. Ses vins d'Alsace et SA CARTE DES DESSERTS.
LA MENARA 742-06-92 3, bd de la Madeleine, 9e F. dim.	Restaurant marocain au cadre royal. Une cuisine authentiquement marocaine, aussi originale que raffinée. Déjeuners d'aff. Dîners spect.
AU PETIT RICHE 770-86-50/68-68 25, rue Le-Peletier, 9e F/dim	Dîners de 19 h. à 0 h. 15 - BISTRO 1880 - Cuis bourgeoise. 115 F env Desserts maison, vins du Val-de-Loire Salons privés jusqu'à 45 pers.
LE LOUIS XIV 208-56-56/19-90 8, bd St-Denis, 10e. F/lundi-mardi	Déjeuner Dîner SOUPER APRES MINUIT Huîtres Fruits de mer. Crustacés. Rôtisserie. Gibiers. Salons. Park. privé assuré par voiturier.

RIVE GAUCHE

LA FERME DU PERIGORD 1, rue des Fossés-Saint-Marcel, 5e	DEJEUNERS d'AFFAIRES DINERS Commandes prises jusqu'à minuit. TEL. 331-69-20 Ouvert tous les jours sauf dimanche. PARK gratuit.
AU VIEUX PARIS 354-79-22 2, place du Panthéon, 5e. F/dim.	J. 22 h. 30 Spéc du Sud-Ouest : Saucisson d'oie farci. Foie gras de canard, confits, piperade, chipirons à la basq Sa cave. P.M.R. 80 F.
LAPEROUSE 326-90-14 et 68-04 51, q. Grands-Augustins, 6e. F/dim.	J. 23 h. Grande Carte. Menu d'affaires : 100 F. Menu dégustation : 190 F Salons de 2 à 50 couverts. Cadre ancien de réputation mondiale.
LES MINISTERES O/dim. 261-22-37 *30, rue du Bac M° Bac. Parking.*	UN MENU à 42 F s.n.c., DANS UN CADRE ELEGANT, ou Fruits de *mer, Grillades, Suggestions du Chef.*
Ch. FRANÇOISE 551-87-20/705-49-03 Aérogare des Invalides, 7e. F/dim.	MENU À 80 F et carte. Foie gras frais maison. Pot-au-feu de Turbot. Grands crus de Bordeaux en carafe. 42 F. OUV. le DIMANCHE.

SOUPERS APRÈS MINUIT

WEPLER 14, place Clichy, 14 - 522-53-24
SON BANC D'HUITRES
Foie gras frais - Poissons

LA CHAMPAGNE 10 b., pl Clichy 874-44-78. J 3 h
Huîtres - Coquillages tte l'année
GDE BRASSERIE DE LA MER

LE MUNICHE 25, r. de Buci, 6e - 633-62-09
Choucroute - Spécialités
BANC D'HUITRES

LA CLOSERIE DES LILAS
71, boulevard du Montparnasse
326-70-50 - 354-21-68
Au piano : Yvan Mayer

LE MODULE 106, bd Montparnasse 354-98-64. O/dim + t.l.jrs Fruits de mer et Grillades. Sans interruption de 12 h à 3 h du matin. Tables confortables. Parking. M° Vavin.

LE LOUIS XIV 208-56-56/200-19-90 F. lundi/mardi
8, bd St-Denis Huîtres. Fruits de mer Crustacés Rôtisserie Gibiers Park privé assur. par voiturier.

LE CONGRÈS Pte Maillot. 12 h à 2 h mat. 574-17-24
80, av Grande-Armée POISSONS *BANC D'HUITRES* toute l'année Spéc de viandes de bœuf grillées.

BISTRO DE LA GARE t.l.j. jusq. 1 h. mat.
30, rue Saint-Denis (1er)
propose son classique 38,90 F s.n.c. Nouvelles suggestions « Bistro » Grande carte des Desserts. 59, bd Montparnasse, 38, bd des Italiens, 73, Champs-Elysées

CHEZ HANSI 3, pl. 18-Juin-1940 face Tour Montparnasse. J. 3 h. mat. 548-96-42
CHOUCROUTE FRUITS de MER.

LA CHOPE D'ALSACE 824-89-16 Ts les jrs
4, r. du Faubourg-Montmartre, 9e
SON BANC D'HUITRES
Ses choucroutes, Jarrets, Grillades

DESSIRIER Ts les jrs - 227-82-14
9, place Pereire (17e)
LE SPECIALISTE DE L'HUITRE
POISSONS - SPEC GRILLADES

LA TOUR D'ARGENT
6, place de la Bastille, 344-32-19
Cadre élégant et confort. T.l.jrs
De 12 h à 1 h 15 mat Grill Poiss

AUBERGE DAB Jusq. 2 h. matin - 500-32-22
161, av. Malakoff. Tous les jours
POISSONS - FRUITS DE MER
CHOUCROUTES - ROTISSERIE

LE PETIT ZINC rue de Buci, 6e - 354-79-34
Huîtres - Poissons - Vins de pays

CINEMA

TOMMY (A., v.o.) (*) : St-Ambroise, 11e (700-89-16), V., 22 h. 20 : St-Lambert, 15e (532-91-68), Mer., D., 19 h. 45 ; V., 19 h. 15 ; L., 21 h. 30.

UNE ETOILE EST NEE (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), L., 21 h. 15 ; Mar., 14 h.

VALENTINO (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 16 h.

VICES PRIVES ET VERTUS PUBLIQUES (You., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 14 h. ; V., 0 h. 25.

VIRIDIANA (Esp., v.o.) : Ciné-Seine, 5e (207-69-24), 14 h. 15.

VIVA ZAPATA (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), Mer., J., L., 20 h. ; S., 22 h. ; D., 17 h.

WOODSTOCK (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), L., 16 h. ; Mar., 20 h. 30.

ZORBA LE GREC (A., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04), J., 18 h. ; S., 19 h. ; D., L., 15 h. 30.

Les festivals

BUSTER KEATON, Marais, 4e (278-47-86), Mer., S. : Sherlock Jr. ; J., L. : Fiancées en folie ; V., Mar. : Ma vache et moi ; D. : Steamboat Bill Jr. ; Harpe-Huchette, 5e (633-08-40), Mer., D. : le Mécano de la « Générale » ; J., Mar. : les Trois Ages ; V., L. : *la Croisière du navigator* ; S. : les Lois de l'hospitalité.

STEVE McQUEEN (v.o.) : Rivoli-Cinéma, 4e (272-63-32), Mercredi, Mar. : Bullitt ; J. : le Sillage de la violence ; V., L. : Guet-apens ; S. : la Tour infernale ; D. : la Grande Evasion.

COMEDIES ITALIENNES. Ciné-Seine, 5e (325-95-99), 16 h. 20 : Nos héros réussiront-ils ? ; 18 h. 20 : le Sexe fou ; 20 h. 30 : les Nouveaux Monstres ; 22 h. 20 : Affreux, sales et méchants.

MARX BROTHERS (v.o.) : Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07), Mer. : Plumes de cheval ; J. : la Soupe au canard ; V. : les Marx au grand magasin ; S. : Une nuit à l'Opéra ; D. : Monkey business ; L. : Un jour au cirque ; Mar. : Un jour aux courses.

FRITZ LANG (v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50), J., S., L. : l'Invraisemblable Vérité ; Mer., V., D., Mar. : la Cinquième Victime.

MARLENE DIETRICH (v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50), Mer. : Témoin à charge ; J. : Manpower ; V. : Ange ; S. : Blonde Vénus ; D. : l'Impératrice rouge ; L. : Morocco ; Mar. : Désir.

J.-L. GODARD, Studio 43, 9e (770-63-40), Mer., 18 h. ; S., 14 h. ; D., 20 h. : A bout de souffle ; Mer., 20 h. ; D., 22 h. ; S., 19 h. : le Petit Soldat ; Mer., 22 h. ; V., 20 h. ; S., 22 h. ; D., 18 h. : Une femme est une femme ; J., 18 h. ; V., 22 h. ; D., 14 h. ; L., 20 h. : Masculin-Féminin ; J., 20 h. ; S., 18 h. ; D., 16 h. ; L., 22 h. : Une *femme mariée* ; J., 22 h. ; V., 18 h. ; S., 20 h. ; L., 18 h. : Made in U.S.A.

J. TOURNEUR (v.o.) : Action République, 11e (805-51-33), Mer., D., 18 h. : Pendez-moi haut et court ; J., L., 18 h. : la Féline ; V., S., 18 h. : Vaudou ; S., 18 h. : l'Homme léopard.

SERGIO LEONE (v.f.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85), Mer., V., D., Mar. : Il était une fois la révolution ; J., S., L. : Et pour quelques dollars de plus.

INGMAR BERGMAN (v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04), J., Mar., 12 h. : le Visage ; J., 14 h. ; D., 13 h. 45 : Le 7e Sceau ; L., V., 12 h. : la Fontaine d'Arethuse ; V., 14 h. : Jeux d'été ; S., 12 h. : l'Œil du diable ; D., 12 h. ; S., 13 h. 45 : Persona.

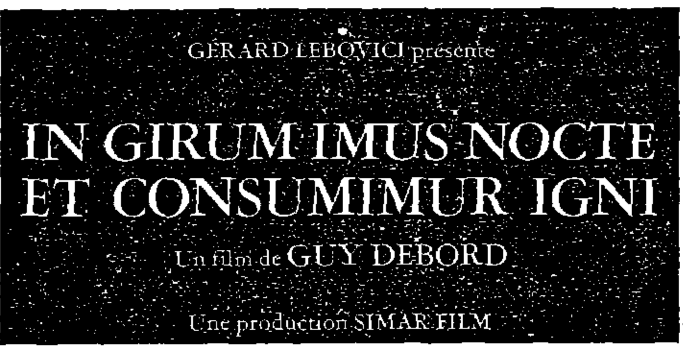
LA FRANCE DE LA NOUVELLE VAGUE, Olympic, 14e (542-67-42), Mer. : Masculin-Féminin ; la Chinoise ; J. : les Enfants du placard ; le Diable probablement ; V. : Model Shop ; les Demoiselles de Rochefort ; S. : Muriel ; Mouchette ; D. : Bande à part ; Mouchette ; L. : Judith Therpauve ; Anthracite ; Mar. : les Doigts dans la tête ; les Petites Amoureuses.

JACK NICHOLSON (v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), Mer. : Missouri Breaks ; J., L. : Profession : reporter ; V., D., Mar. : Chinatown.

FILMS SAIGNANTS (v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11), 13 h. 30 : Fog ; 15 h. : Frissons ; 18 h. : Nuits de cauchemars ; 9 h. 50 : Possession ; 22 h. 30 : Vendredi 13 ; V., S., 24 h. 30 : Carrie.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées)
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

ACTUELLEMENT





FAITS DIVERS

Après de nouveaux incidents à Vaulx-en-Velin et Vénissieux

M. Defferre reçoit les maires de la banlieue lyonnaise

Les troubles qui agitent depuis le début de l'été la banlieue lyonnaise ont amené M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, à organiser, le mercredi 16 septembre dans l'après-midi, une réunion de travail avec les *cinq maires des communes* concernées : MM. Charles Hernu, ministre de la défense nationale et maire de Villeurbanne ; Marcel *Houel, maire (P.C.) de Vénissieux ;* Jean-Pierre Caplevic, maire (P.C.) de Vaulx-en-Velin ; André Sousi, maire (P.S.) de Bron, et Camille Vallin, maire (P.C.) de *Givors. M. Bernard* Grasset, le nouveau préfet de police de Lyon, doit assister à cette réunion.

Dans la nuit du mardi 15 au mercredi 16 septembre, quatre véhicules ont été à nouveau incendiés par des jeunes gens à Vaulx-en-Velin et à Vénissieux. La nuit précédente, cinq autres véhicules avaient été brûlés dans l'agglomération *lyonnaise*, dont certains, et cela pour la première fois, dans la ville de Lyon elle-même. En outre, un cocktail Molotov a explosé au pied d'un immeuble lyonnais dans le huitième arrondissement sans pourtant provoquer de dégâts. Le renforcement, ces derniers jours, des contrôles de police dans la banlieue est, semble-t-il, à l'origine du déplacement de ces incidents vers le centre de l'agglomération.

Les appels téléphoniques d'une partie de la population de plus en plus excédée se multiplient tant auprès des pompiers que de la police. Ceux-ci sont souvent sans objet. Des habitants de Villeurbanne, dont certains sont ostensiblement armés, se sont même constitués en comité de défense : ils demandent « l'expulsion des fauteurs de troubles », qui sont souvent de purs immigrés dits « de la deuxième génération », et la multiplication des rondes de police.

Plusieurs syndicats de police s'inquiètent de la situation de la banlieue de Lyon. La fédération C.G.T. de la police voit dans la situation d'aujourd'hui la conséquence d'une « longue période de politique antisociale » et notamment de « la politique d'urbanisation inhumaine qui marginalise les migrants ». La Fédération autonome des syndicats de police (F.A.S.P.) dénonce la « minorité de jeunes désœuvrés qui risquent de jeter le discrédit sur les habitants des quartiers-ghettos ». « Ce problème, déclare la F.A.S.P., *ne pourra pas se régler par la seule* intervention de la police »

Enfin, la section lyonnaise du Syndicat indépendant de la police *nationale, tout en comprenant* les mesures de clémence à l'égard des résidents français et étrangers, n'approuve pas qu'elles profitent à des « délinquants notoires », qui peuvent ainsi « s'affranchir des lois en toute impunité en agressant des policiers ».

MÉDECINE

Pour faire connaître le traitement qu'il a mis au point

LE DOCTEUR BASTIEN ABSORBE DES CHAMPIGNONS VÉNÉNEUX

Le docteur Pierre Bastien, de Remiremont (Vosges), qui souhaite faire connaître le traitement qu'il a mis au point contre les intoxications par les amanites phalloïdes, a ingéré à Genève, dans les locaux de la télévision suisse romande, en présence de nombreux journalistes, 70 grammes de ce champignon, soit une dose mortelle. Il s'est ensuite *appliqué le traitement qu'il préconise* : une association de vitamine C, d'un anti-infectieux intestinal et de streptomycine (« le Monde » du 9 septembre), un traitement qu'il devra poursuivre jusqu'au 18 septembre. Le docteur Bastien avait souhaité pratiquer son expérience en public, dans le jardin botanique de Genève, ce que les autorités de la ville et du canton avaient refusé.

JUSTICE

FAITS ET JUGEMENTS

Pour la libération de Naoual.

Des femmes du Mouvement de libération des femmes (M.L.F., politique et psychanalyse), font appel à l'opinion et à la solidarité internationales pour la libération immédiate de la militante féministe égyptienne, Naoual El Saadoui.

C'est le 6 septembre que parmi une dizaine d'autres femmes, Naoual El Saadoui a été appréhendée par la police égyptienne après la vague d'arrestations décidée par le président Sadate (*le Monde* du 9 septembre).

Naoual El Saadoui est née en 1933, elle a deux enfants. Elle fut d'abord sage-femme, puis médecin psychiatre et écrivain. Directrice *de la santé publique en Egypte* de 1965 à 1972, elle avait été démise de ses fonctions après la publication de son premier livre *les Femmes et le sexe*.

Le 13 septembre, son mari déclarait à l'hebdomadaire *Des femmes en mouvement : « Une chose est sûre, c'est que Naoual n'était membre d'aucune organisation, d'aucun parti. Elle a ses opinions qu'elle ne cache pas puisqu'elle voyage, fait des conférences de presse, écrit. Mais elle n'est pas politicienne.*

» Une contribution à des conflits sectaires serait le motif de son arrestation. Mais Naoual n'a rien à voir avec cela... Est-ce parce qu'elle est féministe et qu'elle a inévitablement en tant que telle, traité d'autres questions, qu'elle a été arrêtée ? »

● *Jean-Luc Rivière et Mohamed Chara rejugés à Amiens.* — Après la cassation de l'arrêt de la cour d'assises du Pas-de-Calais qui les avait condamnés à mort le 18 octobre 1980 (*le Monde* des 21 octobre 1980 et *7 mars 1981*), *Mohamed Chara*, vingt-deux ans, et Jean-Luc Rivière, vingt-cinq ans, seront rejugés à partir du 26 octobre par la cour d'assises de la Somme. Ils sont accusés d'avoir tué, le 6 février 1978, Mme Irène Sobon, trente-cinq ans, et sa fille Sandrine, âgée de sept ans, lors du cambriolage de leur maison.

Le MRAP et l'action gouvernementale contre le racisme : oui, mais...

Au cours d'une conférence de presse de rentrée, réunie jeudi 10 septembre à Paris, le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) a dressé un bilan jugé « positif » des récentes mesures *gouvernementales* dans le domaine de l'immigration et de la lutte contre le fascisme. Le MRAP a rappelé la « *volonté de concertation* » du nouveau pouvoir (*le Monde* du 3 septembre). Au sein du mouvement, le changement se traduira par l'élaboration d'une politique de « *lutte positive* » et « *un combat essentiellement d'ordre culturel et d'information* », a indiqué son président, M. François Grémy.

Pour sa part, M. Albert Lévy, secrétaire général, a insisté sur « *la liberté de critique* » des militants, qui « *veilleront à ce qu'il n'y ait pas de « bavures » dans l'application des mesures gouvernementales et de la future loi sur l'immigration* ».

De son côté, M. René Mazenot, responsable du secteur immigration, s'est déclaré inquiet de la situation de certains immigrés en raison du « *freinage et même du blocage de l'administration* ». Enfin, le MRAP marquera le premier anniversaire de l'attentat de la rue Copernic le 3 octobre 1980. Il appelle à un rassemblement silencieux sur les lieux du drame, le jeudi 1er octobre, à 10 h. 30.

L'affaire Luong : les contradictions de M. Casimir.

Agen. — La cour d'appel d'Agen doit se prononcer dans les jours qui viennent sur l'audition de quatre hauts fonctionnaires de la police réclamée par l'avocat de l'épouse de Robert Luong. Assassiné en octobre 1979, à Villeneuve-sur-Lot, celui-ci avait été expulsé peu de temps auparavant du Gabon en raison des rapports qu'il entretenait avec l'épouse du président Bongo.

Dans son édition du 29 juillet dernier, *le Canard enchaîné* a fait état d'une enquête réclamée à l'époque, semble-t-il par l'Elysée sur Robert Luong peu de temps après le retour de celui-ci du Gabon. Cette enquête avait été confiée aux Renseignements généraux. Les quatre fonctionnaires dont Me Michel Gonelle réclame l'audition sont : MM. Albert Haroyan, ancien chargé de mission auprès du directeur général de la police nationale, Raymond Cham, ancien directeur central des Renseignements généraux, Jacques Solier, ancien directeur *général de la police* nationale et Pierre Bergeret, actuel directeur adjoint des R.G. (*le Monde* du 7 août). La demande d'audition de ces quatre *fonctionnaires devait* être examinée ce mercredi 16 septembre et l'arrêt rendu ultérieurement.

Un autre élément est intervenu dans cette affaire : un commissaire de police, M. Jean-Louis Gache, affirme aujourd'hui que lorsque Robert Luong est arrivé à Marseille par avion, son escorte gabonaise a pu franchir sans encombre les contrôles, après que l'un des accompagnateurs eut téléphoné au ministère de l'intérieur à Paris. L'auteur de ce coup de téléphone, *assure M. Gache*, qui était à l'époque stagiaire à la police de l'air et des frontières, serait M. André Casimir, ancien fonctionnaire de la D.S.T. française et chef de service de la Documentation extérieure gabonaise.

Entendu après l'assassinat de Robert Luong par la police française, M. Casimir avait déclaré *tout ignorer des raisons du* rapatriement en France de l'ami de Mme Bongo sous bonne escorte. Le témoignage de M. Gache pourrait inciter le juge d'instruction à entendre à nouveau M. Casimir et faire progresser l'enquête qui marque le pas. — (*Corresp.*)

Deux affaires d'autodéfense.

Attaqué pour la quatrième fois par des malfaiteurs, un bijoutier de Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine), M. André Laclautre, cinquante ans, handicapé physique, a tiré à bout portant et tué, mardi 15 septembre, un de ses agresseurs. Atteint dans le dos celui-ci a néanmoins réussi à sortir du magasin avant de s'effondrer *sur le trottoir. Le* bijoutier a été laissé en liberté.

A Draguignan (Var), en revanche, M. Claude Gauze, juge d'instruction a inculpé d'homicide volontaire et de violence puis transféré à la prison des Baumettes à Marseille, M. René Ganzin, vingt-huit ans, qui le 8 septembre a blessé grièvement avec sa carabine un jeune Tunisien *âgé de dix-sept ans.* Celui-ci, nous indique notre correspondant, venait de dérober dans sa voiture un poste de radio cassettes. Ses complices ont été *remis en liberté*.

Des habitants d'Arcs-sur-Argens, où ont eu lieu les incidents, ont manifesté lundi 14 septembre devant le palais de justice pour protester contre l'insécurité dans leur ville et demander la mise en liberté de M. Ganzin.

Prison ferme pour trois passeurs.

Pour infraction à la législation sur les douanes et les changes, le tribunal correctionnel de Paris a infligé mardi 15 septembre quatre ans d'emprisonnement à M. Georges de Poplavsky ; trois ans, dont dix-huit mois avec sursis, à M. René Duffau ; trois ans, dont deux avec sursis, à M. Jean-Baptiste Brisset. Le tribunal révoque le sursis accordé le 10 juillet 1979 à M. de Poplavsky par la cour de Paris pour la peine de *dix-huit mois* d'emprisonnement qu'elle lui avait infligée dans une affaire d'abus de confiance. L'administration des douanes obtient au total 73 millions 27 000 francs d'amendes (voir *le Monde* du 16 septembre).

Le tribunal a estimé que les faits reprochés aux trois hommes « *sont particulièrement graves, eu égard à l'époque où ils ont été perpétrés et à l'importance des sommes en jeu. (...) Les agissements des prévenus,* souligne l'un des attendus, *ont causé un tort considérable à l'économie française en compromettant l'équilibre de la monnaie nationale* ».

SPORTS

AUTOMOBILE

APRÈS LE GRAND PRIX D'ITALIE

Cinq pilotes restent candidats au titre mondial

Après le Grand Prix d'Italie, couru, dimanche 13 septembre, à Monza et remporté par Alain *Prost (Renault-Turbo) cinq pilotes* peuvent encore prétendre remporter le championnat du monde. Il s'agit de Reutemann (49 points), Piquet (46), Prost et Jones (37) et Laffite (34). Il reste deux épreuves à disputer, les Grands Prix du Canada et de Las Vegas et, chaque victoire rapportant 9 points, le plus mal placé des cinq candidats, Jacques Laffite, à *condition d'être deux fois* vainqueur, pourrait totaliser 52 points, soit 3 de plus que n'en compte pour le moment l'actuel leader Carlos Reutemann.

C'est vrai aussi pour Alan Jones et Alain Prost à qui s'offre la possibilité, toujours dans la même hypothèse de deux victoires, de marquer en fin de saison 54 points, sous réserve, aussi, que ceux qui les précèdent au classement n'obtiennent aucun bon résultat dans les deux dernières courses. Il suffirait, par exemple, que Carlos Reutemann finisse l'un des deux grands prix à la troisième place (4 points) pour être définitivement hors de portée de Laffite ou deux fois troisième pour écarter le danger que représentent encore Prost et Jones.

Tout montre donc, après Monza, que Carlos Reutemann et Nelson Piquet ont les meilleures chances de devenir champions du monde. C'est d'autant plus probable que les circuits de Montréal et de Las Vegas favorisent théoriquement, par leur tracé peu rapide, le type de voiture qu'ils conduisent, Williams et Brabham. Servies par une excellente tenue de route, les Williams et Brabham ne devraient pas être handicapées comme elles l'ont été tout l'été sur les circuits rapides par rapport à la Renault-Turbo d'Alain Prost — beaucoup plus puissante grâce à son moteur suralimenté — et dont les deux derniers succès, aux Pays-Bas et en Italie, sont venus trop tard pour le placer dans une bonne position dans la course au titre.

Les progrès accomplis par Renault, dans le domaine de la fiabilité, surtout depuis les Pays-Bas, et la vélocité de la voiture de Prost jointe à ses grandes qualités, laissent cependant à penser qu'il est possible, même sur les circuits de Montréal et de Las Vegas, moins favorables que les précédents, que le pilote français donne néanmoins du fil à retordre à ses adversaires.

Les cinq « finalistes » du championnat du monde et leurs constructeurs méritent de se retrouver dans une telle position, position privilégiée. A eux cinq, ils ont remporté dix des treize grands prix disputés à ce jour : Reutemann (Brésil et Belgique), Piquet (Argentine, San-Marin, R.F.A.), Jones (Long-Beach), Prost (France, Pays-Bas, Italie), Laffite (Autriche). Ils ont été, soit les plus brillants à un moment ou à un autre de la saison, soit les plus réguliers. Seuls leur ont échappé les Grands Prix de Monaco et d'Espagne gagnés par Villeneuve *sur Ferrari* et le Grand Prix de Grande-Bretagne enlevé par Watson sur MacLaren.

A bien y regarder il semble *pourtant que* celui qui a eu le plus souvent la voiture la plus combative a été Alain Prost, et que Renault, faute d'avoir pu résoudre ses problèmes techniques en temps voulu, est passé à côté de la conquête de son premier titre de champion du monde. A moins que Prost...

FRANÇOIS JANIN.

Tennis

● *Yannick Noah*, tête de série numéro un, a poursuivi sa progression au National, disputé à Tours. *Résultats* : Noah bat Gauvain, 6-2, 6-3 ; Potier b. Freyos, 6-4, 6-3 ; Leconte b. Caujolle, 6-3, 7-5 ; Proisy b. Cava, 6-3, 6-1.

HALTÉROPHILIE

DANIEL SENET MÉDAILLE D'OR A LILLE

Portant son maillot rouge fétiche frappé de l'écusson olympique français, Daniel Senet, vingt-huit ans, 1 m. 60, 67,200 kg, a remporté mardi 15 septembre à Lille, où se disputent les championnats du monde, la médaille d'or à... l'arraché : l'Amiénois a réussi à arracher 150 kilos, soit un nouveau record de France. Après l'épaulé-jeté, il reculait jusqu'à la troisième place, obtenant une médaille de bronze derrière l'Allemand de l'Est Kung et le Bulgare Pashov.

هكذا من الاجل

ANNONCES CLASSEES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col. *	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux



elf aquitaine

Recherche pour
SA DIRECTION DEVELOPPEMENT ET TRAVAUX DES

hommes de chantier

Ils sont chargés de réprésenter le Groupe sur les chantiers. De plus ils ont pour tâche de coordonner les activités de contrôle qualité assurées par les Agents du Groupe ou mandatées par le Groupe. Enfin, *ils assurent un suivi du planning et une gestion des contrats et des coûts.*

LES CANDIDATS :
- ont au moins 5 ans d'expérience de chantiers/études dans l'industrie pétrolière, chimique, nucléaire.
- connaissent les techniques utilisées en chaudronnerie, charpente métallique, tuyauteries notamment.
- pratiquent ou ont pratiqué la langue anglaise au cours de leur carrière professionnelle.
- possèdent un diplôme BTS ou DUT les qualifiant à des postes de superviseurs et superviseurs principaux de travaux.

Première affectation à PAU ou à l'étranger en longue durée.

Adresser CV et photo sous référence No 7959 à SNEAP - DC Recrutement
26, avenue des Lilas - Tour 12.04 - 64018 PAU CEDEX

RESPONSABLE DU DEVELOPPEMENT D'UN IMPORTANT GROUPE PAPETIER FRANÇAIS
REGION NORD

Un des leaders dans la fabrication de papiers techniques français recherche UN INGENIEUR CHIMISTE dont les fonctions seront :
- d'assister et de rechercher une nouvelle clientèle
- de prendre des contacts avec les constructeurs de matériel utilisant des papiers spéciaux
- de rechercher des fabricants de produits similaires pour eventuellement en assurer la distribution
- d'etudier et de mettre au point des produits nouveaux.

Nous lui demandons :
- d'être ouvert aux problemes commerciaux et de développement
- une très grande mobilité
- anglais courant

Pour details écrire n° 4325 ou téléphoner au (8) 335.42.63

CSNCR CCB CABINET CLAUDE BLIQUE
CONSEIL EN RECRUTEMENT
BP 3097 54013 NANCY CEDEX

Directeur Administratif
Pays de Loire

Nous sommes une société de NEGOCE DE PRODUITS PETROLIERS, employant 300 personnes au siège et dans différentes agences et filiales.

Nous connaissons une évolution soutenue et une restructuration liée à un départ en retraite nous amène à renforcer notre équipe de direction.

Dépendant du PDG, ce cadre se verra confier la responsabilité globale de 3 services :
- Administratif : tous les problèmes juridiques, contrats assurances...
- Personnel : la gestion de l'ensemble du personnel du groupe.
- Financier : il coiffe la comptabilité, la trésorerie, l'informatique...

Ce poste convient à un homme de formation juridique et comptable, possédant une solide expérience identique pour s'imposer facilement par sa compétence.

Adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite + C.V. et prétentions) sous référence 6197 B à CAPFOR - B.P. 846 - 44020 NANTES CEDEX.

MEDIA PA

CAPFOR
NANTES - PARIS - LYON - MARSEILLE - BREST

Chef des Ventes Export
Vins fins

Notre groupe très puissant, 4 milliards de Francs, veut confier à un homme de terrain connaissant parfaitement la langue allemande, bien l'Anglais et le Français, la vente des vins en Allemagne et autres regions europeennes de l'une de ses sociétés.

Il doit connaître déjà le négoce des vins et il dispose d'une gamme étendue de crus de différentes régions françaises et de la possibilité de faire valoir propriétés, chais et équipements aupres de ses interlocuteurs.

Discrétion absolue et rapidité en écrivant, sous réf. 9.637 à CAPFOR - 25, avenue Marceau - 75116 PARIS.

MEDIA PA

CAPFOR
NANTES PARIS - LYON - MARSEILLE - BREST

SOCIETE ETUDES ET REALISATIONS INDUSTRIELLES
Filiale THOMSON-BRANDT
recherche
pour son Agence Technique, spécialisée en :
étude et réalisation d'unités pilotes industrielles liées à l'environnement nucléaire

INGENIEUR D'AFFAIRES

Diplôme Arts et Metiers, possedant plusieurs annees d'experience, il aura pour mission de seconder le Directeur d'Agence.

IL DEVRA :
- définir avec précision les besoins des investisseurs
- étudier la faisabilité technique et économique
- négocier des contrats
- animer les équipes de projet,
- gérer avec rigueur les coûts et délais.

Le lieu de travail est situé : région RHONE-ALPES

La nationalité française est exigee.

Adresser CV detaille et pretentions sous réf. 8543 à CONTESSE PUBLICITE - 20, av. de l'Opera 75040 PARIS CEDEX 01, qui transmettra.

BORDEAUX
L'INSEEC
(enseignement supérieur technique privé)
Grande école régionale à vocation nationale (350 étudiants sur 3 années), recherche son

RESPONSABLE DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Chargé de promouvoir l'école auprès des entreprises (stages, placement...) et de développer tte action promotionnelle dans ce sens.
Très associé à l'animation pédagogique, il favorise la participation des étudiants aux activités ouv. sur le monde des affaires.
Agé de 29 ans au moins, dipl. de l'enseignement supérieur, il possède une première expérience en entreprise.
Conviction, rigueur intellectuelle, ouverture d'esprit.
Poste à pourvoir d'urgence.

Merci d'écrire avec C.V. dét., photo, prét. ss.référ. LM 16.09 à l'INSEEC, 35, cours Xavier-Arnozan, 33000 Bordeaux.

Office du Tourisme d'Ax-les-Thermes (Ariège) rech.
DIRECTEUR-ANIMATEUR
Références exigées.
Expériences commerciales dans le tourisme. - Joindre C.V. : avenue Delcassé, 09110 AX-LES-THERMES.

IMPORTANT ORGANISME DE RECHERCHES
recrute pour son
CENTRE DE NANTES

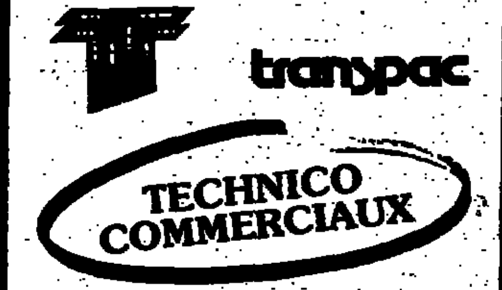
INGÉNIEUR

Haut niveau (ENPC, ECAM, ou équivalent) pour poste comportant travaux de recherche appliquée en dynamique des sols et études particulières dans le domaine des fondations. Connaissances en programmation
FORTRAN
ainsi que pratique de l'anglais lu et écrit exigée.

Poste stable - Horaire 5 × 8. Cantine - Avantages sociaux.

Ecrire avec C.V. et prétentions ss le n° 7841 à Contesse Publ., 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

OFFRES D'EMPLOIS



L'avenir est à ceux qui choisissent les techniques de pointe.
La téléinformatique est en profonde mutation. Ses techniques évoluent à un rythme rapide. Ses applications pénètrent tous les secteurs d'activité. La transmission de données par paquets s'est imposée avec la norme internationale X25.

TRANSPAC met la téléinformatique à la portée des PME comme des grands organismes.
Pour aider nos clients à mettre en oeuvre leurs applications à travers le réseau, nous avons besoin d'Ingénieurs technico-commerciaux qui recherchent le contact à la fois avec une technique moderne et une clientèle variée.

Si vous avez une expérience en informatique, saisissez l'occasion de vous former à notre discipline.
Vous acquerrez, dans l'exercice de vos fonctions, une compétence enviée qui fera de vous un spécialiste rare.
Lieu de travail : PARIS.

Adresser votre C.V. détaillé à la Direction Commerciale

transpac Réseau national de transmission de données par paquets
Tour Maine Montparnasse - BP 145
75755 PARIS-cédex 15



emplois internationaux emplois internationaux

IMPORTANTE SOCIETE
recherche
pour la MARTINIQUE

un INGENIEUR diplômé
(5 ans d'expérience au moins)

pour assurer le suivi d'affaires de mécanique, charpente, tuyauterie, chaudronnerie.

Poste évolutif.

Adresser lettre manuscrite avec C.V., photo et prétentions à N. 1373 - PUBLICITES REUNIES 112, Bd Voltaire - 75011 Paris qui transmettra

IMPORTANTE SOCIETE d'ETUDE et de CONSEIL, à vocation internationale, recherche dans le cadre d'
IMPORTANTES OPERATIONS de DEVELOPPEMENT à l'ETRANGER

- **Agronomes de terrain,**
- **Agronomes généralistes et agro-économistes,**
- **Hydrauliciens,**
- **Ingénieurs génie-rural,**
- **Ingénieurs travaux-ruraux,**
- **Cadres administratifs.**

Une expérience de 5 à 7 ans est souhaitée, acquise de préférence en *expatriation.*

Adressez votre candidature sous référence 5521 (avec C.V., photo et prétentions) à :

OP organisation et publicité
2 RUE MARENGO 75001 PARIS/QUI TRANS.

SOCIETE D'EQUIPEMENTS AERONAUTIQUES
recherche

INGENIEUR
DE PRODUCTION A.M. ou EQUIVALENT
MEME DEBUTANT

Responsabilités importantes pourront être confiées après formation à candidat de valeur.

Envoyer C.V. + prét. à : Sté d'Electricité MORS Division BRION LEROUX 2 et 4, rue Newton 93155 LE BLANC-MESNIL

LEADER DE L'ANTICORROSION (Onshore, Offshore) RECHERCHE, D'ABORD POUR LES EMIRATS

DIRECTEUR DE CHANTIER

Pleinement responsable d'une centaine de personnes, il a 8 ans d'expérience environ et travaille en Anglais. Il bénéficie de tous les avantages liés à l'expatriation : retours en France toutes les 10 semaines ; tous frais payés ; salaire très élevé. Contrat à durée indéterminée.
Les candidats, reçus à Marseille ou Paris, enverront C.V. détaillé, photo à réf2508

a.m.s sélection
DISCRETION GARANTIE 5 av. Foch 13004 Marseille

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
296-15-01

ENTREPRISE INTERNATIONALE de GÉNIE CIVIL
recherche pour des projets en Afrique

DES INGÉNIEURS ROUTIERS

Spécialisés dans les domaines suivants :
- Entretien routier.
- *Constructions routières.*
- Surveillance et contrôle des travaux routiers.
- Contrôle des études routières.
- Contrôle des études d'ouvrages d'art.
- *Exigences : être titulaire d'un diplôme d'ingénieur ou équivalent.*
- Avoir 10 ans d'expérience ou davantage dans le domaine des routes dont 2 ans sur des projets réalisés en Afrique.
- Conditions salariales avantageuses.

Adressez lettre et C.V. à l'attention de F. SCHMELTZ, 47, avenue George-V, 75008 PARIS.

IMPORTANT CABINET FRANÇAIS
d'audit et d'expertise comptable
recherche
pour seconder le responsable du bureau de DUSSELDORF

UN COLLABORATEUR
jeune et dynamique

parlant couramment allemand et possédant une expérience en cabinet d'au moins 4 à 5 ans.
Le candidat retenu effectuera un stage préalable de 3 mois au bureau de Paris.
Envoyer C.V. et prétentions à G.D.V. et Cie, 114, avenue Charles-de-Gaulle, 92522 NEUILLY.

emplois internationaux

Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.

cherchons

RESPONSABLE de l'animation
d'un important village de vacances en TUNISIE

CONCEPTION et REALISATION de spectacles: théatre, music-hall, de montages audiovisuels, de jeux et divertissements divers.

DIRECTION d'une équipe expérimentée disposant d'importants moyens techniques (salles de spectacles, circuits T.V. internes etc...).

Salaire élevé à débattre en fonction expérience.

Double contrat : FRANCE - TUNISIE, 2 ans renouvelable.
Possibilité ultérieure de contrat à durée indeterminée.

LIBRE RAPIDEMENT

Envoyer CV références, prétentions et photo sous le N° 9500 à :
VALENS CONSEIL
BP 359 - 75064 PARIS cedex 02

Importante
Banque Internationale
recherche pour son

Département Formation
Un Cadre Classe V - VI

Le candidat, de formation supérieure, devra être un praticien confirmé des opérations bancaires.
Une première expérience concrète dans un service formation est souhaitable.
Basé à Paris, il participera aux actions de conception et d'animation des stages sous l'autorité du responsable formation et devra être disponible pour de fréquents déplacements dans des pays en voie de développement.

Adresser lettre + CV à Monsieur BENOIT 40, rue Olivier-de-Serres 75015 PARIS
Discrétion assurée

هكذا من الأصل

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS   OFFRES D'EMPLOIS   OFFRES D'EMPLOIS   OFFRES D'EMPLOIS



Pour bien conduire votre recherche de situation

Obligé de rechercher une situation ou désireux d'évoluer professionnellement, *vous aimeriez bien savoir comment vous y prendre pour* trouver dans les meilleurs délais et à moindres frais le «bon job». Vous souhaiteriez connaître de la part des spécialistes en recrutement sinon des recettes, du moins quelques suggestions utiles.

Pour répondre à cette attente souvent exprimée par les cadres que nous rencontrons à l'occasion de nos recherches, nous avons pris l'initiative de mettre notre expérience au service de tous les «offreurs de services». Que vous soyez actuellement en période de recherche d'emploi ou non, vous pouvez recevoir gratuitement notre fascicule «Bien conduire votre recherche de situation». Tout au long des 30 pages de ce livret nous vous suggérons un certain nombre de réflexions, de démarches dont beaucoup de candidats ont déjà bien voulu nous dire qu'elles leur avaient été utiles. A vous d'en tirer éventuellement parti.

Vous pouvez nous écrire. Nous nous ferons un plaisir de vous adresser le fascicule «Bien conduire votre recherche de situation». Merci de rappeler sur votre enveloppe la référence BRM.



Sirca
64, rue La Boétie - 75008 PARIS
MEMBRE DE SYNTEC

SOURCES

La Division Avionique participe avec succès sur tous les marchés mondiaux à la compétition entre les Grands des équipements électroniques et recherche pour son service «logiciel-programme» des

ingénieurs et chefs de projet logiciel pour équipement aéronautique

De formation Grandes Écoles, ils auront acquis une spécialisation ou une première expérience en Logiciel Temps Réel (langage de haut niveau et/ou assembleur).

Ils ont la responsabilité de:
– élaboration des propositions (techniques et financières);
– définition de la méthodologie de réalisation et réalisation;
– contrôle des coûts;
– intégration au matériel;
– relation client.

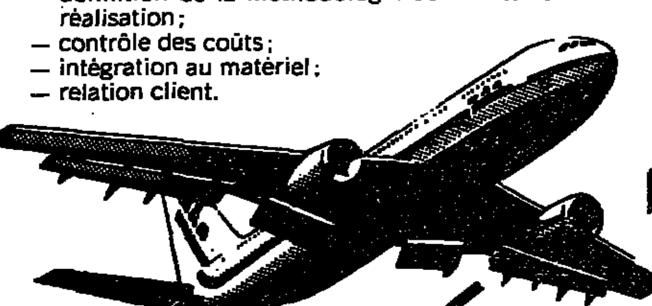
Ces postes concernent des matériels de technologie de pointe et permettent l'utilisation des techniques les plus élaborées du logiciel.

Ils induisent des évolutions de carrière intéressantes au sein du premier groupe électronique français.

Une bonne maîtrise de l'anglais est nécessaire.

Les postes sont à pourvoir en région parisienne.

Les candidats sont priés d'adresser leur CV à HAVAS CONTACT - 156, boulevard Haussmann, 75008 PARIS, sous référence 38446.





DIVISION
ÉQUIPEMENTS AVIONIQUES

HAVAS CONTACT



COMPUTERVISION EUROPE

Computervision France est l'une des 15 filiales européennes de Computervision Corporation, important groupe américain, leader mondial dans le domaine de l'étude, de la production et de l'installation de systèmes de conception et de fabrication assistées par ordinateur (CAO/FAO).

Computervision, apporte aux *utilisateurs une technologie de* pointe, le soutien de ses services logistiques, et leur permet ainsi d'augmenter leur productivité.

Nous sommes une organisation jeune, dynamique, performante, engagée dans un vaste programme d'expansion répondant à la demande du marché.





COMPUTERVISION France recherche

ingénieurs d'affaires
CAO/FAO

- 30 ans environ
- Expérience informatique et scientifique sur grands systèmes.
- Possibilité de responsabilité dans le cadre d'équipes régionales.

ingénieurs support marketing

- 30 ans environ
- Présentent les produits et assistent les ingénieurs d'affaires en clientèle.
- Expérience industrielle souhaitée.

Pour ces 2 fonctions :
- ils sont diplômés de l'enseignement supérieur ou ont acquis un niveau équivalent en formation professionnelle
- *ils acceptent de se déplacer en France Métropolitaine*
- ils connaissent la langue anglaise.

Veuillez adresser votre curriculum vitae+photo et prétentions à :
EMMANUEL NICOLAS
DIRECTEUR FINANCIER ET ADMINISTRATIF
COMPUTERVISION S.A.
36, avenue Galliéni
93175 BAGNOLET CEDEX.



Le Service Central Installation de
THOMSON-CSF TELEPHONE

recherche des

INGENIEURS LOGICIEL
confirmés

pour analyse et développement de programmes de test et d'essais des équipements de centraux téléphoniques temporels.

Encadrement technique d'une équipe.

Langages : *assembleur ou microprocesseur 6000 - 2900.*

Envoyer C.V., prétentions et photo sous réf. DCP 81.17 à Mme CHATAIGNON - Direction des Relations Humaines 146, Bd de Valmy - 92700 COLOMBES.

Entreprise travaux publics à vocation internationale *rech. pour bureau d'études*

INGÉNIEURS
grande école

ayant quelques années de pratique.
Connaissance mécanique des sols appréciée.
Anglais et/ou espagnol souhaité.

Adr. lettre manuscrite à
E.M.C.C., B.P. 501.
94152 RUNGIS PRINCIPAL.

Nous sommes une Société internationale basée à Paris. Nous mettons à la disposition de nos clients, par téléphone, une information triée et traitée par 150 spécialistes.

Notre *département* Juridique recherche

1 documentaliste juriste

dont la fonction est de :
- organiser la documentation du service Droit Public
- en assurer la mise à jour
- constituer des dossiers sur des questions de fond.

Vous avez une expérience *professionnelle* de plusieurs années qui vous a donné la maîtrise des procédures documentaires dans un important service juridique.

Envoyez votre candidature détaillée, en mentionnant votre rémunération actuelle, à SVP Direction du Personnel,
54, rue de Monceau
75008 PARIS.



IRSID

Institut de recherches de la Sidérurgie Française

recherche

jeune STATISTICIEN

(I.S.U.P., DEA de Statistiques ou équivalent)

pour collaborer, au sein d'une petite équipe à des études techniques portant sur l'élaboration des aciers et leurs propriétés.

Formation approfondie en Statistique et *en Mathématiques Appliquées* (probabilités).

Connaissance des plans d'expérience exigée et d'un langage de programmation souhaitée.

Ecrire en envoyant C.V. et photo
au Service du Personnel
78105 ST-GERMAIN-EN-LAYE.

Important Groupe d'Assurances
recherche pour sa
DIRECTION DES INVESTISSEMENTS

un GESTIONNAIRE-COMPTABLE

Il sera chargé de saisir et de traiter les informations nécessaires à :
- *la gestion et le suivi des comptes clients locataires ;*
- *l'élaboration d'états de gestion.*

Formation *supérieure* (DUT ou équivalent) et expérience de l'informatique de gestion souhaitée.

Envoyer C.V., photo et prétentions à
N. 1370 - PUBLICITES REUNIES
112, Bd Voltaire - 75011 Paris

IMPORTANTE SOCIÉTÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES

Filiale d'un Groupe International
(Effectif 650 personnes)

Le Directeur du Personnel
recherche pour siège social Paris-La Défense

COLLABORATEUR (TRICE)

pour participation à l'administration du personnel

Le ou (la) candidat (e) retenu (e) aura :
– une formation D.U.T. du personnel ou équivalent ;
– une expérience de 2 à 3 ans dans la fonction personnel.

Il (elle) :
– participera à la mise en place d'une nouvelle paye informatisée, ce qui nécessite de bonnes connaissances en informatique ;
– pour un moyen terme, prendra la responsabilité totale de la fonction gestion administration du personnel.

Anglais courant indispensable.
Poste à pourvoir très rapidement.

Adresser C.V. manuscrit + photo + prétentions s/nº 8.536, Contesse Publicité, 20, avenue de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01.

IMPORTANTE BANQUE PRIVÉE

Filiale d'un groupe bancaire international
PARIS-8e recherche
POUR SON SERVICE DES ENGAGEMENTS
« Secteur Grandes Entreprises »

UN CADRE

– 30 ans minimum ;
– Formation supérieure ;
– 5 ans d'expérience minimum d'analyse de ce type de clientèle acquise dans un poste similaire et/ou dans un poste d'analyste financier.

Adresser candidature détaillée ss nº 7.984, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01 qui transmettra.

CABINET DE FORMATION A PARIS

recherche

FORMATEUR

Ayant grande expérience dans l'animation de sessions de haut niveau en milieu industriel dans le domaine Développement des ressources humaines.

Ce poste conviendrait à un spécialiste, de formation littéraire, possédant une culture générale très étendue (niveau doctorat), habitué à des prestations de niveau élevé.

Des connaissances approfondies en psychologie et des aptitudes pédagogiques confirmées sont évidemment indispensables.

Envoyer lettre manuscrite, C.V. et prét. s/nº 8.373, Contesse Publicité, 20, av. de l'Opéra, 75040 Paris, Cedex 01, qui transmettra.

Très importante société de Travaux Publics
recherche

DIRECTEUR DES AGENCES
Région parisienne - 250 000 F +

Ingénieur ESTP, A & M, ECP, il gère un centre de profit de 120 Millions de F, anime plusieurs centres de travaux, développe une clientèle de collectivités locales et d'entreprises publiques.

Écrire avec CV détaillé sous réf. 72419 TP à Catherine ROZÈS



plein emploi
10, rue du Mail - 75002 Paris.
Conseils en ressources humaines depuis 1959.

Société filiale d'un important
GROUPE ÉLECTRONIQUE
recherche

COMPTABLE CONFIRMÉ (ÉE)

Le (la) candidat (e) retenu (e) devra avoir :
– 28/30 ans minimum.
– Plusieurs années d'expérience dans un service comptable et financier.
– Des compétences affirmées en comptabilité générale et analytique.
– Si possible des connaissances en informatique.

Lieu de travail :
Banlieue NORD-OUEST de PARIS.

Ecrire avec curriculum vitae et prétentions nº 7.795, CONTESSE PUBLICITÉ, 20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS Cedex 01, qui transmettra.

ANNONCES CLASSEES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS

TOTAL
Compagnie Française des Pétroles

La Direction Développement de
TOTAL EXPLORATION PRODUCTION,
recherche des

INGENIEURS PLANNING

Intégrés dans une équipe de projet de construction d'installations pétrolières ou pétrochimiques à terre ou en mer, leur mission consistera à :
- analyser et établir les plannings d'ensemble des projets.
- actualiser en permanence les délais des projets en se fondant sur les données techniques émises par les Sociétés d'ingénierie et les entreprises.
- contrôler les plannings émis et vérifier l'évolution des délais et avancements physiques des contrats des fournisseurs et prestataires de services, *analyser les écarts et proposer des actions correctives.*

Ingénieurs de formation, les candidats, âgés de 35 ans minimum, auront de solides notions de contrôle des coûts, d'achats, de contrats et une pratique de quelques années du planning de chantier et d'ingénierie dans le domaine pétrolier ou pétrochimique.

La pratique courante de la langue anglaise est indispensable et des connaissances en applications informatiques seraient appréciées.

Les candidats doivent être disponibles pour des missions à l'étranger et une expatriation éventuelle en famille.

Si ces perspectives vous intéressent adressez lettre manuscrite+C.V.+photo au Service Recrutement de TOTAL EXPLORATION PRODUCTION, Tour Mirabeau, 39 à 43, quai André Citroën 75739 PARIS CEDEX 15, sous la référence 1 MO17.

THOMSON-CSF TELEPHONE

recrute pour son activité
COMMUTATION DE MESSAGES

INGENIEURS LOGICIEL expérimentés

EN TELEINFORMATIQUE ET RESEAUX
POUR ETUDES ET REALISATION
DE SYSTEMES TEMPS REEL.

Lieu d'affectation : MALAKOFF.

Envoyer C.V. et prétentions sous réf. DCP 81.18 à P. LEQUENNE, Division Commutation Publique 146, Boulevard de Valmy 92700 COLOMBES.

BISCUITS BELIN

91 EVRY
600 millions C.A. - 1800 personnes

recherchent

RESPONSABLE des ETUDES de RENTABILITE des INVESTISSEMENTS

Rattaché au contrôle de gestion il aide chaque Direction à définir leurs projets d'investissements en vérifiant avec eux leur *rentabilité financière.*

- *Il rédigera* les demandes d'investissements suivant les procédures de la maison mère.
- *Il établira* les budgets d'investissements et en contrôlera le déroulement.

Ce poste conviendrait à un candidat ingénieur A et M - ENSI ou école supérieure de gestion, ayant 2 à 3 ans d'expérience d'analyse financière dans une société industrielle.

La pratique de l'anglais est indispensable.

La rémunération tiendra compte de l'expérience.

Envoyer C.V.+photo au Service Emploi Formation Biscuits BELIN avenue Ambroise Croizat - B.P. 93 91003 EVRY Cedex.

CRÉDITS COMMERCIAUX

Société leader dans sa branche
recherche

RÉDACTEURS CONTENTIEUX

- Analyse des dossiers de recouvrement.
- Proposition de solutions amiables ou judiciaires.
- Suivi comptable et juridique.

Niveau bac avec de bonnes connaissances en droit commercial et de préférence une expérience dans une fonction similaire, pour poste à pourvoir rapidement à Paris (quartier Etoile).

Adresser lettre manuscrite, C.V. détaillé, prétentions, photo récente, nº 8.812, Contesse Publicité, 20, av. Opéra, 75040 Paris, Cedex 01, qui transmettra.

Société filiale d'un important GROUPE ÉLECTRONIQUE

recherche

COMPTABLE CONFIRMÉ (ÉE)

Le (la) candidat (e) retenu (e) devra avoir :
- 28/30 ans minimum.
- Plusieurs années d'expérience dans un service comptable et financier.
- Des compétences affirmées en comptabilité générale et analytique.
- Si possible des connaissances en informatique.

Lieu de travail :
Banlieue NORD-OUEST de PARIS.

Ecrire avec curriculum vitae et prétentions nº 7.795, CONTESSE PUBLICITÉ, 20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS Cédex 01 qui transmettra.

RECHERCHONS

JEUNE INGÉNIEUR

GRANDE ÉCOLES ou ENSI

Ayant une bonne formation en électronique et microprocesseur pour participer à la conception et à la mise au point dans un centre d'études important à

SAINT-RÉMY-LES-CHEVREUSE (Yvelines)

d'appareillages de mesures et d'essais intéressant le génie civil.

Écrire en joignant C.V. détaillé à C.E.B.T.P., 12, rue Brancion - 75737 PARIS Cedex 15.

IMPORTANTE BANQUE PRIVÉE

Filiale d'un groupe bancaire international
PARIS-8ᵉ recherche
POUR SON SERVICE DES ENGAGEMENTS
« Secteur Grandes Entreprises »

UN CADRE

- 30 ans minimum ;
- Formation supérieure ;
- 5 ans d'expérience minimum d'analyse de ce type de clientèle, acquise dans un poste similaire et/ou dans un poste d'analyste financier.

Adresser candidature détaillée ss nº 7.934, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01 qui transmettra.

SOCIETE INDUSTRIELLE

de renommée mondiale
spécialisée dans la fabrication et la vente de vannes de réglage
recherche pour
PROCHE BANLIEUE PARISIENNE

UN JEUNE INGENIEUR DIPLOMÉ

NIVEAU ENSI

chargé d'assister le responsable du département "Application Spéciale"

Le candidat retenu aura de solides connaissances en Physique Générale qu'il aura à appliquer à l'aérodynamique, l'acoustique, la résistance des matériaux ...

Il aura, en outre, une bonne connaissance de l'anglais.

Envoyer C.V., lettre manuscrite et prétentions à nº 72.607, PUBLIALE, B.P. 153, 75062 PARIS Cedex 02, qui transmettra.

Publiale

SOCIÉTÉ SECTEUR AUTOMOBILE

recherche pour renforcer ses
Services Méthodes-Contrôle et Études Électroniques

3 INGÉNIEURS-ÉLECTRONICIENS confirmés

ayant acquis une solide expérience dans l'électronique automobile.

Ces postes sont à pourvoir :
- soit dans l'une de nos unités Production située dans le PAS-DE-CALAIS ;
- soit dans la RÉGION PARISIENNE.

Merci d'adresser C.V., photo et prétent. sous nº 8.876, CONTESSE PUBLICITÉ, 20, avenue de l'Opéra - 75040 PARIS Cedex 01.

SOCIETE DE CONSEIL EN INFORMATIQUE
recherche

INGENIEURS DIPLOMES

sortant école
- celibataires, degages des obligations militaires
- libres rapidement

DESIREUX D'ENTREPRENDRE UNE CARRIERE dans

L'INFORMATIQUE

dans le cadre d'un contrat de travail avec stage de formation remuneré.

Adresser lettre de candidature avec C.V. detaillé + photo en precisant la date de disponibilité à No 6.355, CONTESSE Publicité 20, av. Opèra 75040 *PARIS CEDEX 01, qui transmettra.*

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » *ou d'une agence.*

MARCEL-VAN-DICK OFFICE SEEKS AMERICAN-INDEXER-ABSTRACTOR
Of English, French or German technical and research reports in aerospace and related sieldf, also documentation work.
106 bis, rue de Rennes, 75006 *Paris.* Tél. 544-83-00.

INFORMATIS

pour d'importants projets de Télécom., Robotique, Soft base

INGÉNIEURS IRIS 50
Expérience, SIRIUS 3, évolution vers les systèmes DPS 7

INGÉNIEURS SYSTÈMES
3 a. exp. réseau de Télécom. (PROT. X25, HDLC...)

INGÉNIEURS SYSTÈMES
4 ans expérience logiciel, Télécom., Téléphonie.

INGÉNIEURS SYSTÈMES
3 ans expérience logiciel, processus industriel.
SOLAR, MITRA, PDP 11
26, rue Daubenton-5ᵉ.
Téléphone : 337-99-22.

UNITÉ DE RECHERCHES MÉDICALES
propose emploi

TECHNICIEN(NE) STATISTIQUES
Formation I.U.T.
Envoyer C.V. à : INSERM-U 170 Statistiques (poste tech.). 16 bis, avenue Paul-Vaillant-Couturier, 94800 Villejuif.

Organisme promotion immobilière recherche

CHEF PROGRAMME IMMOBILIER EXPÉRIMENTÉ
Samedis et fêtes juives chômées, prétentions et C.V. à SIPEP, sous la référence 150, 3, r. de Choiseul, 75002 Paris.

ASSOCIATION PARITAIRE
pour la formation professionnelle des salariés d'architectes, recherche

DIRECTEUR (H. ou F.)
pr centre de Versailles (170 p.)
- expérience pédagogique adultes, responsabilités administratives,
- salaire brut 8865 × 12,
- 40 heures par semaine, présence obligatoire le samedi,
- prise de fonctions mi-oct.

Env. C.V. à PROMOCA, 2, av. de Paris, 78000 Versailles, tél. 950-55-40.

Groupement des Librairies L. chaîne de 50 librairies recherche

ASSISTANT(E) COMMERCIAL(E)
Chargé(e) de la promotion des vtes et de la publicité. Le candidat doit justifier d'une bonne réussite professionnelle. Ecr. ss nº 104.900 M à Régie-Presse, 85 b., *r. Réaumur,* 75002 Paris.

GRANDE MARQUE PRODUITS DE LUXE FRANCAIS

pour son service exportation

CADRE EXPÉRIMENTÉ
Age minimum : 30 ans
Libre rapidement
Salaire 130/160.000 F selon expérience et capacités.
Connaissance approfondie anglais/espagnol/allemand.

Ecrire sous nº 6.460 à PARFRANCE, Annonces, 4, rue Robert-Estienne, 75008 Paris, qui transmettra.

INSTITUT TECHNIQUE COMMERCE et DISTRIBUTION recrute

PROFESSEURS VACATAIRES
en action commerciale, market. pr B.T.S., action commerciale. Expér. pédagogique souhaitée. Ecrire (C.V. + *photo*) 11, rue Viète, 75017 PARIS.

ADMINISTRATION PARIS recherche un

UN CHARGÉ DE MISSION
pour prendre la tutelle d'un secteur de l'industrie mécanique.
- Diplôme d'ingénieur ou équivalent exigé,
- quelques années d'expérience industrielle et connaissances *en économie d'entreprise* souhaitées,
- goût des relations publiques et de la négociation.

Envoyer lettre, curric. vitae et prétentions ss la réf. 10083, à P. LICHAU S.A., B.P. 220. 75063 Paris cedex 02, qui tr.

FILIALE FRANÇAISE *D'UNE SOCIÉTÉ ALLEMANDE* fabriquant des composants d'automatismes, recherche

CADRE TECHNICO-CCIAL
ayant une formation technique supérieure et un tempérament *commercial, jeune pour développer* en région parisienne ses ventes auprès des constructeurs de biens d'équipement. Au sein d'une équipe légère et efficace, il aura l'initiative et la responsabilité de ses activités.

Envoyer candidature à IVO COMPTEURS, Siège Z.I. Sud, 67400 Illkirch *ou à son agence :* 30, rue des Marguerites, 94400 Vitry.

Cabinet expertise comptable recherche ADJOINT A EXPERT-COMPTABLE-MEMORIALISTE pour travaux commissariat et clientèle diverse. Formation Ecole de commerce souhaitée. 2 ans expérience. Connaissance de l'allemand. Ecrire avec C.V. et prétentions C.S. A. 91, boulevard Raspail, Paris-6ᵉ.

CIE AMERICAINE A PARIS recherche

CONSULTANT EN TÉLÉCOMMUNICATIONS
BILINGUE ANGLAIS
Connaissances et pratique du TELEX indispensables.
Expérience réseaux spécialisés internationaux télégraphiques et téléphoniques requise.
VOITURE INDISPENSABLE.

Ecrire avec C.V., photo et prétentions à *W.I.U.,* 34, rue Boissière, 75116 PARIS.

Traducteurs techniques grec et anglais à la vacation. Ecrire *nº 26.754 Centrale d'Annonces,* 121, rue Réaumur, 75002 Paris.

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE PORTE DE BAGNOLET recherche

ASSISTANT CONFIRMÉ
D.E.C.S. COMPLET.
Diplôme d'Etudes supérieures et expérience Cabinet appréciée. Poste évolutif pour élément dynamique.
Adresser C.V. manuscrit, photo et prétent. à *AMP* Nº 3.402/S, 40, rue Olivier-de-Serres, Paris-15ᵉ, qui transmettra.

---

secrétaires

Société Paris-9ᵉ recherche
STÉNODACT. BTS COMPT.
Env. CV nº 6174 *le Monde Pub.,* 5, r. des Italiens, 75009 Paris.

Société Paris-9ᵉ recherche

Sténodact. BTS comptab.
Env. C.V. s/nº 6.174 *le Monde* 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

---

formation professionnelle

Formation longue
ANALYSTES PROG. MICRO-INFORMATIQUE option PROJET INDUSTRIEL
- CANDIDATS : 118, rue de Crimée Paris 19ᵉ
- EMPLOYEURS : tour le Belvédère-118, 130, av. J. Jaurès Paris 19ᵉ

Citi
Centre International de Traitement Informatique
205.24.63+ - 241.83.83+

---

capitaux propositions commerciales

Urgt RADIO-LIBRE, sérieuse, musicale, capital 120.000 F, s enc. bes. de 50.000 F. Mecène. Tél. 278-08-77 ou 876-81-85.

travaux à facon

ENTREPRISE. Sér. référ. effectue rapidement travaux peinture, menuiserie, décorat. coordinat. tous corps d'état. Devis gratuit. Tél. 368-47-84 & 883-30-02.

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

A VENDRE
Golf GL 6 CV, 4 P., fév. 1979, noire, vitres teintées, essuie-glace AR, éq. radio, int. vert. 45.000 *km. Révisé* VW, pot + soupapes neuves. Px 24.000 F. Tél. : 331-38-91 après 17 h.

de 8 à 11 C.V.

Vend R 16 TL 72 - Mod. 73 4.000 F. 135.000 km. Tél. 808-24-74 après 20 h.

divers



---

enseignement

ÉDUCATRICE SPÉCIALISÉE donnerait leçons à enfant en difficulté. Téléph. : 508-42-33.

propositions diverses

Pr connaître les emplois offerts à l'étranger (Australie, Amériques, *Asie*), demandez la revue spécial *MIGRATIONS* (LM), 3, rue Montyon, 75429 Paris cedex 09.

Pour connaître les emplois offerts à l'étranger (Australie, Afrique, Amériques, Asie), demandez *la revue spécialisée*

MIGRATIONS (L.M.),
3, rue Montyon, 75429 PARIS Cedex 09.

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le *numéro* de l'annonce les intéressant et de *vérifier l'adresse,* selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.

هكذا من الاهل

L'immobilier

appartements ventes

1er arrdt

PRÈS AVENUE OPÉRA
Restauration petit imm., asc. Appts 2 P. aménagés, charme. Téléphone : 261-27-46.

2e arrdt

OPÉRA MONSIGNY
Studios et 2 P. aménagés dans bel immeuble restauré, calme, soleil, ascenseur. 261-27-46.

4e arrdt

PROXIMITÉ
PLACE DES VOSGES
23, rue de Turenne, Paris-4e
IMMEUBLE DE PRESTIGE :
Site classé, 18e siècle.
Px moyen 15.500 F m² habitable.

2 PIÈCES NEUF
5e étage, 70 m² habitables
3 P., 4 P., 5 P., DUPLEX
CRÉDIT PROMOTEUR ENVISAGEABLE
LIVRAISON IMMÉDIATE
Frais de notaire réduits.
SERPRIM
6, rue de Chantilly, Paris-9e
Tél. : 878-78-35.
S/place du mardi au samedi de 14 heures à 19 heures.

6e arrdt

7, RUE PIERRE-SARRAZIN. DUPLEX AMUSANT. 2 chambres, balcon. Prêt à habiter, jeudi 14-17 h. 633-29-17.

LUXEMBOURG
Très bel immeuble 92 m², original, séjour, + chambre avec mezzanine, calme, soleil. GARBI - 567-22-88.

Près carrefour ODÉON BOULEVARD SAINT-GERMAIN APPARTEMENTS 90 m² ET 180 m². 723-78-11.

7e arrdt

CHAMP-DE-MARS
s/VERDURE et TOUR EIFFEL
SUPERFICIE 130 m²
2e ÉTAGE. ASC. A RÉNOVER.
PRIX : 1.900.000 F.
Me voir mercredi, jeudi 14-18 h.
8, Av. de la BOURDONNAIS ou 723-91-22.

ESPLANADE DES INVALIDES
Vue exceptionnelle s/tout Paris 97 m², immeuble standing. Prix élevé. EUROPA 705-24-10.

BEAUNE-SEINE
Duplex 180 m², calme, soleil, caractère, ascenseur. 354-95-10.

8e arrdt

COURCELLES-MONCEAU
Stand. 7 P., soleil. Prof. lib. FRANK ARTHUR - 562-01-69.

9e arrdt

DOUAI, pptaire vd dans imm. p. de t., 2 apparts, liv. + 2 chbres, rén. et équipés gd stand., plac. de hte qual. Loc. gar. net d'impôts 5 ans. EUROVIM - 723-41-00.

10e arrdt

ST-VINCENT-DE-PAUL
Immeuble pierre de taille
APPARTEMENTS OCCUPÉS.
2 P., 6e ét., asc. 90.000 F.
3 P., 3e étage. 145.000 F.
2 P., 1er étage. 115.000 F.
Téléphone : 281-27-59.

11e arrdt

PARMENTIER
Beau 2 p., cuis. bains, parf. état, 280.000 F., 272-40-19.

12e arrdt

BEAU DUPLEX
Poutres, petite terrasse. 470.000 F. - 770-21-39.

NATION, récent, beau 5 P., cuisine équipée, 2 sanitaires, balc.-terrasse, 2 park., étage élevé. 1.320.000 - 345-82-72.

14e arrdt

Montparnasse, 18, r. Delambre STUDIO tout équipé +. grande terrasse, immeuble récent. Standing. Prix : 380.000 F. S/pl. jeudi 16 à 19 heures.

ALÉSIA, 5 PIÈCES, CONFORT, 100 m². PRIX 890.000 F - 327-28-60.

15e arrdt

Entre JAVEL et BOUCICAUT NEUF. LIVRAISON IMMÉDIATE
30, RUE LACORDAIRE
STUDIO et 2 PIÈCES 35-53 m² + jardin privatif.
3 PIÈCES 78 m² - DUPLEX 86 m² + balcon/terrasse. Sur place, mercredi, jeudi, de 13 à 19 h. ou BÉGI - 267-42-08.

R. BRANCION-LOURMEL, vue except., 5 p., 2 bains, 2 w.-c., balc. fleuri 10 m × 1,40, 2 park. 1.360.000 F. 577-96-85.

AVENUE SUFFREN
Etage élevé, 7 p., 3 bns, 195 m² + chambre serv., 2.300.000 F. Tél. 783-89-86 et 548-54-99.

PROXIMITÉ MAIRIE XVe
Appt 90 m², imm. pierre de taille, dble séjour, 1 chambre. Bon état général. Tél. : 250-67-36 ou 67-66.

PRÈS CHAMP-DE-MARS
DUPLEX 165 m², 2 portes palières, 1.900.000 avec box, matin 567-47-47.

16e arrdt

MUETTE, 8 PIÈCES LUXE
230 m². Profession libérale. MICHEL & REYL 265-90-05.

ETOILE
sur de calmes jardins intérieurs, restauration luxueuse de 16 appartements, du studio au 5 pièces. DUPLEX ET TRIPLEX. Téléphone : 261-27-46.

17e arrdt

TERNES
SÉJ., 2 fenêtres + chambre, entr., cuis., bns, w.-c. séparé. Refait neuf. 380.000 F. Jeudi 14-18 h. 7, rue TORICELLI.

Limite Neuilly, près Métro et 17e, studio tt confort, dans imm., placement net d'impôts 5 ans. EUROVIM 723-41-00.

AMPERE-NIEL
SUPERBE DUPLEX 190 m² tt cft, ét. élevé. 766-50-46.

18e arrdt

RUE LAMARCK
SEJOUR, 3 CHBRES, 6e étage, asc., IMM. PIERRE 100 m². 750.000 F. - 280-26-23.

L'AFFAIRE DU JOUR !
Rue Stephenson. 4.600 F le m², 43 ou 80 m², 2e étage, clair et à rénover. FONCIP. - 285-90-73.

19e arrdt

Prox. avenue Jean-Jaurès (A rénover) dans immeuble ravalé, 4 P. cuis., w.-c., bains, chauf. 280.000 F. Pptaire. 324-32-16.

Buttes-Chaumont sur parc
balcon, soleil, dans bel imm. ancien, 90 m², 4 pièces, cuis., bains, à rénover. 4, place Armand-Carrel, samedi, dimanche, lundi, 14 h-18 h.

168.000 AV. 38.000
Face Métro, 2 p., cuis., w.-c., poss. bains, à rénover, dans bel imm. pierre de t. Parfait état, plein soleil. Voir pptaire : jeudi 14-19 h., 4, av. Jean-Jaurès.

20e arrdt

Paris (20e), (métro Pelleport), dans résidence. particulier vend studio, cuisine équipée, salle de bains, cave, parking privé. Prix 200.000 F. Tél. le soir : 813-09-59.

Part. à part., 2 pièces, 30 m², 3e ét., s. de bs, w.-c., cuisinette, cave, entièrement refait, 185.000 F. Tél. 367-41-46.

91 - Essonne

A VENDRE
banlieue sud
APPARTEMENT
résidence « Les Ruelles-d'Egly » (à 500 m de la gare d'Arpajon) Entrée, salon, salle de séjour, 2 chambres, balcon, cuisine, salle de bains, w.-c., cave, parking. Parfait état. Tél. : 490-09-55 (apr. 19 h).

92 Hauts-de-Seine

ATELIER DUPLEX 5 PCES, TERRASSE.
Neuilly-St-James. 550-34-00.

NEUILLY (BOIS)
double living + chambre, cuisine, bains 90 m², chambre service, terrasse 81 m², parkings. GARBI 567-22-88.

93 Seine-Saint-Denis

Près **CHAMPERRET**
2 pces tt cft, refait neuf, plein soleil. Tél. : 766-53-34.

L'ÉVÉNEMENT
6.000 F le m² neuf, acte en main. I. D. : 766-53-34.

94 Val-de-Marne

SAINT-MANDÉ, 2e étage
Beau séjour, 2 chbres, tt cft. 680.000, mercr. et jeudi, 14 h-18 h, 36, rue Jeanne-d'Arc.

95- Val-d'Oise

BEZONS
34, rue de la Berthie
URGENT
A vendre F.4, 55 m², rapport actuel : 10.258 F. net. Prix demandé : 220.000 F. Téléphone : (75) 35-22-43.

Province

Haute-Savoie, PRAZ-DE-LYS, station été-hiver, près des Gets, studios à partir de 150.000 F. Location assurée. ERIGE BP 18 74240. GAILLARD. Téléphone : (50) 38-52-89.

Etranger

MONTRÉAL
Quartier résidentiel, face parc. Situation exceptionnelle LUXUEUX HOTEL PARTICULIER 1900. 10 pièces, 6 chambres, 3 bains. Très grandes réceptions, Hauts plafonds, ascenseur, garage. 455.000 Can. Dollars. Ecrire : AULIS INC. 373, avenue Lazard, Montréal H3 1PR CANADA.

appartements achats

ACHÈTE Studio 2 pièces Comptant. Paris. Mme LEULIER : 261-39-78 ou le soir : 900-84-25.

RECHERCHE 1 ou 2 pces, Paris, préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 9e 4e, 12e, avec ou sans travaux. Paiement compt chez notaire. Tél. 873-23-55, même le soir.

JEAN FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet, 15e, 566-00-75, recherche Paris 15e et 7e pour bons clients appts ttes surf. et immeubles. Paiement comptant.

constructions neuves

LES TERRASSES DE LA MARNE A JOINVILLE (94)
R.E.R. 200 M
12 APPTS DE STAND.
RESTE 2 APPARTEMENTS (4 PIÈCES)
livraison immédiate
Prix fermes et définitifs
sur place du samedi au lundi de 11 h à 18 h
15, QUAI DE LA MARNE ou tél. : 563-57-66.

locations non meublées offres

Paris

ALÉSIA SÉJOUR + 2 CHAMBRES. CFT. 2.800 F. 327-28-60.

15e TT CONFORT 4/5 P.
+ box. 5.000 + ch. 327-28-60

Cède très bel appartement, bail locatif, 200 m² environ, 16e face bois de Boulogne. Entièrement équipé, reprise justifiée. Tél. 742-50-21, de 11 à 19 h. ou 524-08-22, après 20 heures.

locations non meublées demandes

Paris

PROPRIÉTAIRES LOUEZ
vos appartem. sous 24 h nous garantissons vos loyers Service gratuit - 233-71-14.

J.H. 22 ans, études commerc., rech. studio du 1er oct. au 31 juil. 82 (préf. 16e ou 17e) max. 1.300 F mens. Ecr. no 072M.R.-Presse, 85 bis r. Réaumur, 75002 Paris.

Région parisienne

Pour stés européennes cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans. - 283-57-02.

locations meublées demandes

Paris

Journal rech. mini-studio coquet. prox. Ch.-Elysées. Micheline : 359-10-38, à partir de 18 h.

OFFICE INTERNATIONAL recherche pour sa direction beaux appts de standing 4 pces et plus - 281-10-20.

LOCATIONS CHÈRES ET GARANTIES
HABITAT - 551-66-99.

locaux commerciaux

PANTIN, près MÉTRO A LOUER, 500 m² dont 250 m² bureaux, accès camions, parkings. Ecr. no 78700, I.P.F., 12, rue de l'Isly (8e).

Les Halles, r. Etienne-Marcel. Bail à céder, local 2.200 m² sur 3 niveaux. Façade 14 m, pour supermarché, drugstore, vidéo, cinéma. 723-78-11.

locaux industriels

Cherche local 150 à 300 m², région Paris-Rambouillet. Tél. : 052-17-80. M. SEGOT.

DEMANDES D'EMPLOIS

CADRE
Quarantaine, grande expérience direction générale, gestion, promotion ventes immobilières, vente séjours, restauration, publicité, relations publiques, avec nombreux contacts dans tous pays d'Europe, souhaite rencontre avec promoteur grande station intégrée.
PRO-COMMUNICATION
Vinet 6, CH-1004 Lausanne.

J.H., 27 ans, irlandais, 7 ans d'expérience de laboratoire, production, exportation, législation, spécialité confiture, biscuits chocolat en Irlande cherche emploi région parisienne. Libre immédiatement. Permis de conduire. Ecr. O'Sullivan, 29, rue de Bellefond, 75009 Paris ou tél. 280-45-21.

Dame, 50 ans, sténodactylo, notions comptabilité, cherche place secrétariat. Ecr. s/no 6.171 le Monde Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Cadre haut niveau cherche poste marketing. Ecr. s/no 4149M, Régie-Presse, 85 b., r. Réaumur, 75002 Paris.

J.F., Thèse de 3e cycle nutrition et alimentation. Maîtr. de physiologie animale et de biochimie. Niv. 4e ann. de médecine. 3 ans d'expérience de laboratoire de recherches, cherche poste Paris ou province. Ecr. s/no T029127M, R.-Presse, 85 b., r. Réaumur, 75002 Paris.

ETUDIANT cherche emploi mi-temps - Téléph. : 056-30-35.

J.F. 30 ans. Licence lettres, expér. rédactrice publicit. et documental., étudierait ttes proposit. Tél. : 283-31-88.

HOMME
42 ans, recherche poste cadre technico-commercial, coordination, organisation, déplacement ttes rég., disp. immédiatement, diplômé ESCAE. 15 ans d'expér. achats, vtes prod. industriels et services. Ecr. s/no T029150M, R.-Presse, 85 b., r. Réaumur, 75002 Paris.

ING. CONSULTANT
Offre collaboration : Évaluation devis, établiss. de contrats. Supervision réalisations. Domaine entreprise générale industrielle, pétrole. France - Étranger. Ecr. s/no 7029132M, R.-Presse, 85 b., r. Réaumur, 75002 Paris.

40 ANS EX-GÉRANT
P.M.E.-Presse, journaliste professionnel, 15 ans expérience édition/presse, fabricat., directeur publicat., rech. situat. en rapp. Ecr. LOYER, 8, r. Marseillaise, 75019 Paris, qui transm.

CADRE FEMME
responsable Service Achats import-export. Sérieuses références. Parfait. bilingue anglais, avec sténo français/anglais, allemand et grec, cherche poste responsabilité. Paris. Ecr. s/no 6176 le Monde Pub., 5, r. des Italiens, 75009 Paris.

Diplômé études sup. droit des affaires, doct. en droit (doct. d'État). 31 a., ayant acquis 7 ans d'expér. de la négoc., du conseil et du contentieux dans cab. spéc. droit des affaires. Connais. anglais, ch. poste de respons. dans gde entreprise. Ecr. s/no 6.175 le Monde Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

JOURNALISTE
H. 30 ans, sér. réf., industrie, énergie, environn., ch. pl. stable ou piges régul. Ecr. Y. OFFER, Résidence du Stade, B. 72, 95250 BEAUCHAMP. Téléphone : 414-32-77.

Licer. raison économique, importante firme auto, recherche emploi réception commerce automobile. Tél. : 307-65-70.

J. F. 28 ans, maîtrise des sciences et techniques de la communication (option édition), exp. profess. (stages et remplacements), bonne connaissance anglais et allemand, ch. emploi ASSISTANTE ou SECRÉTAIRE d'ÉDITION. Ecr. s/no 6.172 le Monde Pub., 5, r. des Italiens, 75009 PARIS.

Ing. tech. commercial, 53 ans, spécial fours équip. thermiques. Pratique import. Anglais, italien usuels cherche poste actif base Paris. Accepte déplacements. J. - MAHIEUX, 107, rue Dr-Guionis, 92500 RUEIL-MALMAISON.

J. 21 ans. niv. B.T.S. secrét. (stage agence de publicité) ch. emploi stable Paris ou banl. Est. Ecr. s/no 6.170 le Monde Pub., 5, r. des Italiens, 75009 Paris.

Dipl. études sup. droit des affaires. Docteur en droit (doct. d'Etat) 31 a. ayant acquis 7 a. d'expérience de la négoc., du conseil et du contentieux de cabinet spécial droit des affaires. Connaiss. angl., ch. poste resp., ds gde entreprise. Ecr. s/no 6.175 le Monde Pub., 5, r. des Italiens, 75009 Paris.

Cadre marketing, étudie toutes propos. PME Paris et/ou RER. Ecr. s/no 1.659 le Monde Pub., 5, r. des Italiens, 75009 Paris.

Lic. en droit, 39 a., exp. content. assur., ch. empl. juriste entrep., br. d'activ. indiff. Paris ou Lyon. Ecr. s/no 8.936 le Monde Pub., 5, r. des Italiens, 75009 Paris.

H. 31 ans, niveau expertise comptable, expérience cabinet, entreprise. Séjour en Afrique, cherche emploi, Afrique, Moyen-Orient. Ecr. s/no 1.848 le Monde Pub., 5, r. des Italiens, 75009 Paris.

SPÉCIALISTE TOURISME
Scandinave parlant couramment le français, anglais, allemand, suédois, finnois. 28 ans, maîtrise marketing. 5 ans expérience organisation et promotion de voyages au plan européen et international. Actuellement CHEF DE VENTE Agence de voyages à Londres, recherche poste nécessitant développement d'activités liées au tourisme. Cie aérienne en FRANCE. Etudierait toutes propositions. Ecrire no 8.548 CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01 qui transmettra.

CADRE COMPTABLE, 35 ans, cert. rév. comptable, DECS, expérience Afrique, Moyen-Orient, cherche situation dans cabinet ou société. Libre de suite. Etudiera toutes propositions. Ecr. s/no 1.560 le Monde Pub. 5, r. des Italiens, 75009 Paris.

Homme, 53 ans, célibataire, BAC Sciences expérimentales, C.A.P. aide-comptable/employé de bureau, ancien éducateur employé bureau cherche emploi logé, nourri, salarié dans établissement éducatif ou social. Ecrire à AGENCE HAVAS 51100 REIMS, réf. 200.485, qui transmettra.

JEUNE FILLE, 23 ans, I.U.T. Relations publiques cherche emploi sérieux. Disponible immédiatement. Ecr. s/no 062 M, Régie-Presse, 85 b., r. Réaumur, 75002 Paris.

J.F. 20 ans, B.T.S. commerce international, angl., esp., rech. poste stable. Libre immédi. Sylvie VARLOTEAUX, 110, r. Paul-Algis, 77350 Vaires-sur-Marne. Tél. : 020-67-40.

bureaux

AV. KLEBER (16e) VENDS 1 BUREAU 32 m² + jouissance salle d'attente REZ-DE-CHAUSS. 723-78-11.

Burx à louer ttes domiciliations, R.M., R.C., SARL, à partir de 90 F/mois. 526-23-10.

8e et CHAMPS-ÉLYSÉES
Domiciliation R.M., R.C., SARL A partir de 150 F CONSTITUTION SOCIÉTÉS Tél., télex, ttes démarches C2E - 562-42-12

Av. FRANKLIN-ROOSEVELT Bureaux meublés av. secrétariat, tél., télex ACTE S.A. 261-80-88 +

SIÈGE SOCIAL
Secrétariat, tél. Formalités
CONSTITUTION
de société - TELEX
S.M.P. - 268-08-90

SIÈGE SOCIAL
BUREAUX meublés - TELEX
CONSTITUTION STÉS
Prix compét., délais rapides
ASPAC 293-60-50
C P A 355-17-50

BUREAU D'ETUDES A LOUER à Joinville-le-Pont, R.E.R 800 m.
- Droit au bail 3, 6, 9.
- 12 bureaux + cuis. 270 m².
- Entrepôt 600 m².
- Salle d'exposition 120 m². (transformable en bureaux).

Téléphone 4 lignes, interphone 15 postes, chauffage mazout. Tél. pr R.V. 882-15-38, p. 44.

maisons de campagne

Vous aimez la neige et le soleil, un spendide T 3 avec balcon dominant les pistes vous attend à Super-Dévoluy au prix exceptionnel de 400.000 F
A 15 km sud station ski Lus-la-Croix-Haute, dans site exceptionnel, spendide ferme typique, toit d'ardoises, voûtes croisées, dépendances à restaurer intérieurement. 320.000 F avec 8.000 m² terrain. 450.000 F avec 23 ha. LOGINTER SISTERON Téléphone : (92) 61-26-64.

fonds de commerce

SANARY
Cause départ, vends fonds de commerce prêt-à-porter féminin. Bon chiffre d'affaires. Petit loyer. Prix : 200.000 F. Tél. : (94) 74-30-30.

LANDES, R.N. 10, 30 km océan, cse décès, vds hôt.-bar-restaur.**, ét. nf. 10 ch. Px : 650.000 F + loy. murs. Tél. apr. 20 h : 16 (58) 07-00-61.

BEAUNE (21), à vdre TABAC-JOURNAUX-LIBRAIRIE, emploi 1er ordre. Renseignt sur R.-V. ou demande écrite : cbt MARTIN, 8, pl. Carnot, 21200 BEAUNE.

A vendre Paris (11e), magasin de chaussures hommes, femmes, enf., cause retraite. Prix 140.000 F. Tél. : 805-76-60.

GROUPE HOTELIER
Achète hôtels Paris 40/150 chambres. Acceptons intermédiaire. 727-10-00 Mme RUMMEL.

boutiques

R. Sébastien-Mercier (15e) Boutique 45 m² avec locataire 1er ordre, rapport 25.000 F ANNUEL. 723-78-11.

RUE DES DAMES (17e) Murs boutique louée, locataire 1er ordre. - 723-78-11.

86, BD DE CHARONNE Murs libres, BOUT. 37 m² + 1 BOUT. occupée. 723-78-11.

Levallois, 50 m, Neuilly et Mo Rue comm., mur rest., rapp. 48.000/an. Loyer net imp. 6 ans. EUROVIM : 723-41-00.

immeubles

GROSLAY-MONTMORENCY
A vendre en totalité libre d'occupation PETIT IMM. bon état, 200 m² + 90 m² à aménager, conviendrait placement 475.000 F Téléphoner : 227-22-62.

ÉTOILE
Très bel imm. p. de t., quatre étages, cour-jard. restauré et modernisé, entièrement libre, à vdre en totalité. Ecr. à No 1265 Publicités Réunies, 112, bd Voltaire, 75011 Paris, qui transm.

hôtels particuliers

BOIS DE VINCENNES
Très bel hôtel particulier réception 120 m², 6 chambres, maison gard., terrain 2000 m², arbres, soleil. Prix 2.900.000 Téléphoner le matin au 873-02-25 et au 261-63-49.

ROUEN - 24, RUE THIERS
Hôtel particulier, 226 m² au sol + 2 niveaux. Prix intéressant. Ecr. s/no T029029M, R.-Presse, 85 b., r. Réaumur, 75002 Paris.

maisons individuelles

91 - DRAVEIL
« Les Sablonnières », rue Labor, maisons individuelles 4 à 6 p. terrain 204 à 451 m². Prix moyen 650.000 F. Prêts conventionnés bonifiés. Vente sur place les après-midi, sauf mardi et mercredi - 940-29-44. Lespinasse, tél. 307-95-55.

pavillons

Etang-la-Ville - Exceptionnel, résident., récent 5 P., garage, terrain 800 m². 795.000 F. Lelu - Tél. : 534-57-40.

47 km N.-O. Paris, par RN 1, très beau pavillon, ss-sol total, env. 180 m² hab., sur 1.100 m², vue. Tél. : (4) 452-17-19.

CLAMART particulier vend pavillon meul. 6 P., tt cft, gar., jard. 1.200.000 F. Tél. 642-28-61.

villas

78 - CHATOU CENTRE - RER 5' Maison avec jardin, entièrement rénovée, séjour 50 m², cheminée + 3 chambres, cuisine aménagée + salle de bains + salle d'eau + 2 w.-c. + garage. Prix 1.100.000 F. Agences s'abstenir. Tél. travail : 071-53-94. Tél. domicile : 071-29-45.

manoirs

TARN-et-GARONNE
MANOIR XIXe
Tout confort, parc 1 ha. 6 a. près centre ville. M. LELONG, 57, avenue des Pyrénées, 31270 FROUZINS. Tél. : (16-61) 92-16-23.

propriétés

A 150 KM SUD PARIS
MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ
Comprenant fermette, séjour 60 m², 5 chbres, cabinet toi., bains, 3 w.-c., cuis., chff. centr., cave, gar., maison de gardien, tt cft, gds bâtiments, 2 étangs, sur 4 ha, le tout sur 12 ha.
AFFAIRE UNIQUE
2.200.000 F
Crédit possible
THYRAULT, St-Fargeau 89170 Tél. (86) 74-08-12, apr. 20 h : (38) 31-13-93.

50 KM PARIS-OUEST
RÉGION MEULAN
Maison de caractère
Séjour, 5 chambres,
4 bains - JARDIN 3.500 m²
GARAGE - VUE
NADEL - 742-92-12

SOLOGNE - 28 HA
Brinon-s/Sauldre - Excellent territoire 3/4 bois, 1/4 plaine, bel étang-marais, valeur bois. Recommandé chasse et placement IMMOB. REMANGEON S.A. B.P. 132 - 18104 VIERZON T. : (48) 71-39-91 +

AVIGNON Particulier vend propriété habit. 330 m², parc 13.000 m². Dépendances, piscine, tennis. Facilité paiem. conv. à hôtellerie. Tél. (90) 39-21-67, h. bureau.

HAUTES-PYRÉNÉES
2 km du col du Soulor BERGERIE NEUVE, 4 pièces, 3 pièces à l'étage, à aménager, tout confort, vue panoramique, terrain 1 ha. 30 a. Prix : 450.000 F. Téléphone : (56) 40-04-20.

VERRIÈRES-le-BUISSON
en lisière de la forêt, superbe maison récente, 300 m² habitable, confort ultras moderne sur terrain de 2.500 m² boisé. Tél. 260-67-36 ou 260-67-66.

NORMANDIE
Proche pont Tancarville, 1 h. 30 Paris-Autoroute Authentique MANOIR LOUIS XIII. Libre, excellent état, briques et pierres, parc, arbres centenaires. A vendre seul ou avec très beaux bâtiments Louis XIII, permis aménagement en habitation. Maison de maître, cours plantées, permis de lotir sur 4 ha + 3 ha de culture. Convient à investisseur particulier, promoteur, constructeur. Téléphone : (42) 92-02-55.

l'agenda du Monde

Ameublement

CANAPÉS : LE BON TUYAU
C.A.P., importateur de canapés haut de gamme propose ses prix directs aux particuliers
Le MANHATTAN 3 places en veau pleine fleur, coussins assise et dos en plume 8.950 F
Nombreux modèles en cuir, tissu, fixes, convertibles, déhoussables réversibles, intérieurs plume... Allez voir son show room.
CAP
37, rue de Cîteaux - 75012 Paris
Tél. 307.24.01

Artisans

DÉCORATION RÉNOVATION
Tous corps d'état.
M. DESORMEAU. 736-71-15.

Bateaux

V. GIB SEA 31 diesel, mod. 81, bât. d'expo., jamais navigué, aff. exc. Tél. : Marché du bateau. (94) 89-10-13.

★

Vd FAIRLINE 26, vedette rapide, habit. gd conf., état neuf. Prix sacrifié. Tél. apr.-midi : (94) 41-45-47.

★

Vd KELT 8 M. 77, diesel sec., 2e cat., surv., tr. équipé, b. ét. Tél. apr.-midi : Marché du bateau, (94) 41-45-47.

★

Vd SANGRIA, récent et neuf. Prix intér. Tél. après-midi : (94) 41-45-47.

Bijoux

PAUL TERRIER
achète comptant bijoux or, argenterie, déchets or. 35, r. du Colisée, 75008 Paris. Métro Saint-Philippe-du-Roule. Lundi au vendr. : 225-47-77.

ACHAT BRILLANTS
toutes pierres précieuses, bijoux or, etc., argenterie Perrono Joailliers-Orfèvres. — A l'Opéra, 4, ch. d'Antin ; — A l'Étoile, 37, av. V.-Hugo. Vente Occasions, Échange.

BIJOUX SUR MESURE
avec votre or ou le nôtre. Transformations, réparations. PRIX FABRIC., OCCASIONS : dépôt-Vente. Diamants, pierres précieuses certifiées. Expertises. L'ATELIER, 210, bd Raspail, 75014 Paris. Tél. 320-88-03.

BIJOUX ANCIENS
BAGUES ROMANTIQUES
se choisissent chez GILLET, 19, rue d'Arcole-4e, 354-00-83. ACHAT BIJOUX OR-ARGENT. Métro : Cité ou Hôtel-de-Ville.

ACHAT COMPTANT
OR 80 à 90 F le gramme. Bijoux, brill., pierres couleur. 97, av. de Clichy, Paris-17e.

Cours

DESSIN - PEINTURE AQUARELLE,
mercredi soir, jeudi apr.-midi. Pour enfants : peinture libre, céramique, mercr. de 14 h à 17 h. Tél. le soir : 585-79-99 ou 337-89-30.

COURS D'ASTROLOGIE
à Paris le mercredi, par prof., 30 a. d'expér. T. (35) 43-73-00, Michel Louis, BP 611, Le Havre.

COURS DE POTERIE, CÉRAMIQUE, MODELAGE :
ATELIER DES BRIKEZOLCES
21, rue Liancourt, PARIS-14e. Renseign. : Tél. : 321-59-38.

Cherche profes. maths et phys., bon pédagogue pour élèves seconde, 3e et 4e. Habitant La Celle-St-Cloud. T. 918-57-09.

MATH-PHYSIQUE
par polytechniciens. 261-14-69.

PIANO CHEZ VOUS
Enfants adultes
Téléphone : 320-33-53.

COURS D'ANGLAIS
tous niveaux, par professeur Britannique, tél. : 329-69-41.

Préparation à l'épreuve anticipée de français de 1re, succès assuré. 962-98-89.

Décoration

DÉCORATEUR EFFECTUE LAQUE à partir de 350 F le m². Téléphone : 878-72-66.

Création artistique

WEEK-END CRÉATION
PEINTURE - SCULPTURE
chez Claudine Chazelle, 92190 MEUDON. 15 mn PARIS. 534-77-23.

Détectives

DUBLY 61e année
Ancienneté - Loyauté
ENQUETES - FILATURES
121, r. St-Lazare, Paris 8e
Tél 387.43.89
Consultations gratuites

Fille au pair

Cherche J.F. au pair New-York, voyage non payé, 6 mois ou 1 an. Téléphone : 075-15-63 (soir).

Enseignement

ÉCOLE NOUVELLE DES ARTS
Etablissement d'enseignement privé officiels
EFFECTIF RÉDUIT
Cours groupés matinée 2e, 1re, Terminales
Sections : A4, C, B
A6, Bac Musique,
A7, Bac Dessin.
Inscription : 10 h. 30 à 12 h. et 15 h. à 17 h. Tél. 340-58-48 ou écrire 17, rue Sergent-Bauchat, 75012 Paris.

Numismatique

AUCTIONES S.A.
société pour les ventes publiques d'œuvres d'art BALE.

Direct. : Georges B. Ségal	Experts : monnaies
Aeschengraben 14,	et médailles S.A.
4051 BALE	Malzgasse 25, 4002 BALE
Tél. : (061) 23-39-08	Tél : (061) 23-75-44

MONNAIES ANTIQUES DU MOYEN AGE ET MODERNES
LIVRES DE NUMISMATIQUE
VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES 12
29 et 30 sept. 1981. Catal. illust. (52 PL.) sur demande.

Livres

Recherche chez libraire Paris ou province, ou d'occasion : l'Année politique, économique, sociale, diplomatique. Editions du Moniteur, année 1977. Ecr. s/no 7.049 le Monde Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Mode

30 % moins cher
— COSTUMES —
TOP COLLECTION
Direct usines - 5, avenue de Villiers-17e. Mo Villiers.

Moquettes

MOQUETTE PURE LAINE
50 %
DE SA VALEUR
Tél. : 842-42-62.

INCROYABLE
30.000 M2
DE MOQUETTE
en stock à liquider pure laine et synthétique, prix de gros, pose assurée. Renseignements : 757-19-19.

Restaurants

LES URSINS DANS LE CAVIAR
ouvert jusqu'à 1 h du matin. DINERS - SOUPERS
Les spécialités de poissons.
19, rue des Ursins,
3, rue de la Colombe,
Ile de la Cité, Paris-IVe.
Réservation : 329-54-80 et 329-54-20.
Ouvert tous les jours.

Répondeurs téléphoniques

SOCIÉTÉ vend RÉPONDEURS ENREGISTR. TÉLÉPHONIQUES. GARANTIE. PRIX SACRIFIÉ. Tél. : 979-69-58.

Sanitaire

PROMOTION W.C. + sanibroyeur S.F.A. complet 2.150 F Paris. Si vous n'avez pas trouvé ce que vous cherchez pour le sanitaire et la robinetterie : SANITOR 21, rue de l'Abbé-Grégoire Paris-6e. Ouvert le samedi. Tél. : 222-44-44.

Transports

Louageur tt transport sur J 9, 7 j. s. 7, ttes distances, dépot. sud. R.-V. (16 - 37) 23-58-65.

Vacances Tourisme Loisirs

WEEK-END sur les **Canaux de Bourgogne**
- bâteaux équipés et chauffés,
- loc. sem./w.-e., 2/8 pers.,
- PRO AQUA, quai Saint-Martin,
- 89000 Auxerre. (86) 52-40-20.

CLUB CULTUREL
pr partag. vos centr. d'intérêts artist. musicaux, sportifs, etc, GOUTS COMMUNS, 548-56-16.

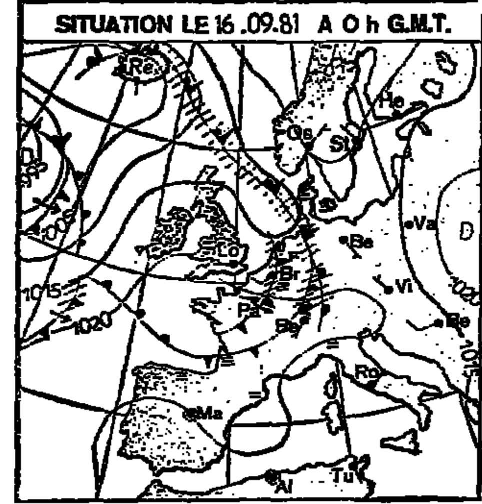
LES ORRES, Hautes-Alpes, 1550-2770 m, 17 remontées mécaniques, ski de piste, de fond, grand choix locations studios, appartements. Rens. LOGEVAC - LES ORRES, 05200, tél. : (92) 44-01-80.

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
296-15-01

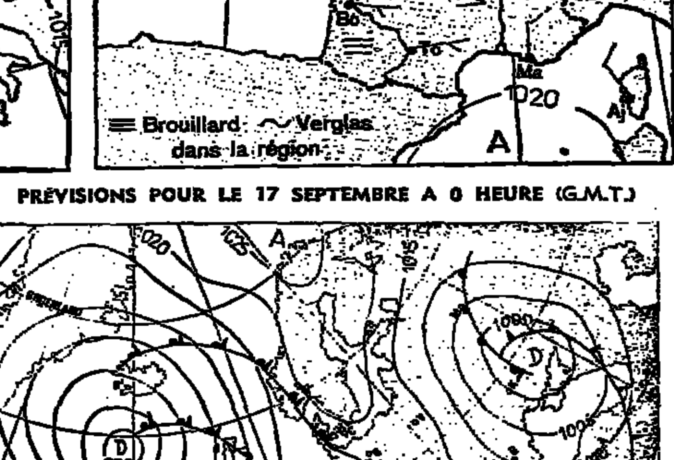
INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 16.09.81 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 17.9.81 DÉBUT DE MATINÉE



PRÉVISIONS POUR LE 17 SEPTEMBRE A 0 HEURE (G.M.T.)

Evolution probable du temps en France entre le mercredi 16 septembre à 0 heure et le jeudi 17 septembre à 24 heures :

Une hausse de pression se produira et le courant perturbé atlantique sera rejeté à des latitudes plus septentrionales, mais une tendance orageude se développera près des Pyrénées.

Jeudi matin, d'assez nombreux brouillards se produiront de l'Aquitaine au Centre et à la Lorraine, tandis que le temps sera très nuageux sur la Bretagne et la Normandie, avec de petites pluies près des côtes ; des passages nuageux seront encore observés sur les Alpes.

Dans la journée, le temps restera nuageux avec des pluies intermittentes près de la Manche, mais il sera le plus souvent ensoleillé sur notre pays. Toutefois, le soir, une tendance orageuse se développera près des Pyrénées et des orages isolés pourront éclater sur nos régions du Sud-Ouest.

Les vents seront variables en direction et faibles en général.

Les températures seront en hausse, sauf près de la Manche où elles varieront peu.

Le mercredi 16 septembre, à 8 heures, la pression atmosphérique, réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 020,5 millibars, soit 765,4 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 15 septembre; le second, le minimum de la nuit du 15 au 16) : Ajaccio, 26 et 14 degrés ; Biarritz, 23 et 14 ; Bordeaux, 27 et 15 ; Bourges, 21 et 15 ; Brest, 20 et 14 ; Caen, 22 et 14 ; Cherbourg, 19 et 14 ; Clermont-Ferrand, 22 et 13 ; Dijon, 19 et 14 ; Grenoble, 23 et 11 ; Lille, 20 et 14 ; Lyon, 22 et 13 ; Marseille, 27 et 15 ; Nancy, 15 et 14 ; Nantes, 24 et 14 ; Nice, 25 et 17 ; Paris-Le Bourget, 23 et 11 ; Pau, 25 et 11 ; Perpignan, 31 et 18 ; Rennes, 23 et 13 ; Strasbourg, 15 et 14 ; Tours, 23 et 15 ; Toulouse, 27 et 11 ; Pointe-à-Pitre, 32 et 27.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 26 et 16 degrés ; Amsterdam, 17 et 13 ; Athènes, 28 et 21 ; Berlin, 19 et 9 ; Bonn, 17 et 14 ; Bruxelles, 19 et 15 ; Le Caire, 32 et 20 ; Iles Canaries, 24 et 21 ; Copenhague, 18 et 9 ; Genève, 19 et 12 ; Jérusalem, 29 et 18 ; Lisbonne, 30 et 19 ; Londres, 21 et 14 ; Madrid, 30 et 15 ; Moscou, 12 et 7 ; Nairobi, 27 et 10 ; New-York, 23 et 17 ; Palma-de-Majorque, 29 et 16 ; Rome, 27 et 14 ; Stockholm, 15 et 3.

(Document établi avec le support technique spécial de la météorologie nationale.)

LA MAISON

Deux grands rue Royale

Installés en vis-à-vis rue Royale à Paris, Jansen et Christofle abordent l'automne avec des projets qui ont un point commun : évoluer d'une tradition centenaire vers un nouvel art d'habiter et de vivre.

En 1880, Henri Jansen ouvrait rue Royale un magasin d'ameublement. A la fin du siècle, il traversa l'avenue pour s'installer dans l'hôtel construit par Gabriel pour le duc de La Rochefoucauld-Liancourt. Au fil des décennies, le style de décoration Jansen allait devenir célèbre dans le monde. Il y a dix-huit mois, Francis et Jeanne Gambert de Loche ont repris le flambeau de cette maison au renom prestigieux, pour s'adapter aux goûts et au mode de vie de notre époque.

« Aujourd'hui, explique Jeanne Gambert de Loche, *on ne fait plus décorer son appartement pour trente ans. Nous proposons aux jeunes une décoration plus « souple », mais toujours raffinée, et une sélection de beaux objets et de meubles que nous présentons sur les trois étages de l'immeuble. »* Celui-ci, sous l'impulsion de la nouvelle et jeune équipe, a été entièrement réaménagé.

Dans la vitrine, décorée aux couleurs de l'automne, l'insolite est présent avec un mobilier anglais étonnant (de grandes cornes de bovidés servent de piètement à des sièges et une table) et des objets en feuilles de tabac laquées, notamment un haut vase et une grande boîte à cigarettes (850 F). A la « boutique » du rez-de-chaussée sont réunis des objets anciens et des créations d'art contemporain. Une partie de l'entresol a été transformée pour mettre en valeur des pièces d'argenterie du dix-neuvième siècle : vases de mariage américains, services à thé et à café anglais et des garnitures de toilette (flacons et brosses) à motifs guillochés.

Le premier étage de l'hôtel Gabriel a retrouvé la splendeur originelle de ses pièces d'apparat : les plafonds ont repris leur hauteur démesurée et les murs leurs boiseries dorées. Une sélection de mobilier contemporain de Cassina s'y associe à des canapés recouverts de cachemire et à des tables basses, signés Jansen.

De l'autre côté de la rue, Christofle s'enorgueillit aussi d'un long passé. C'est au milieu du dix-neuvième siècle que Charles Christofle s'est rendu célèbre par la création d'une orfèvrerie en métal argenté. En lui commandant un service pour les Tuileries, Napoléon III contribua au lancement de cette nouvelle « argenterie ».

Dans l'immeuble du 12, rue Royale, la collection complète des couverts en métal argenté est présentée. La douzaine de modèles recouvrent tous les styles, de la Haute Epoque à l'Empire, plus une ligne très Arts Déco 1925. Christofle fabrique aussi de l'orfèvrerie en argent massif et des couverts en acier. Les prix d'une fourchette vont de 92 à 106 F en métal argenté à 900 F et jusqu'à 1 200 F en argent massif ; en acier, de 29 à 35 F. Ce métal (un peu délaissé en formes scandinaves mates) connaît un regain d'intérêt en brillant et en deux lignes classiques.

La nouveauté de l'automne est la « trousse », façon inédite de vendre l'argenterie — non plus à la douzaine ou en « ménagère » — mais par couverts complets pour une personne. Cette trousse en matière suédée beige se garnit de six pièces à choisir parmi les modèles en métal argenté. Sans supplément de prix, on peut ainsi composer son service par étapes, selon ses besoins et son budget.

De la tradition du beau couvert, Christofle évolue vers un art de la table pour tous les moments de la journée, du petit déjeuner au dîner. Une sélection d'objets raffinés est vendue, en exclusivité, rue Royale et dans les « Pavillons Christofle ». La nouvelle ligne de cet automne est placée sous le signe des torsades : sur de la faïence blanche, de la verrerie et des accessoires de table en laiton doré. Nouveaux aussi, des meubles de complément, longue console (qui se déplie en table de repas) et table roulante, réalisées en chêne clair avec filet de marqueterie en bois de wangé et érable.

JANY AUJAME.

★ Jansen, 9, rue Royale, 75008 Paris. Christofle, 12, rue Royale, 75008 Paris.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 18 SEPTEMBRE

« De l'hôpital Saint-Louis au canal Saint-Martin », 14 h. 30, entrée principale de l'hôpital (Paris pittoresque et insolite).

« Hôtels du Marais, place des Vosges », 14 h. 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

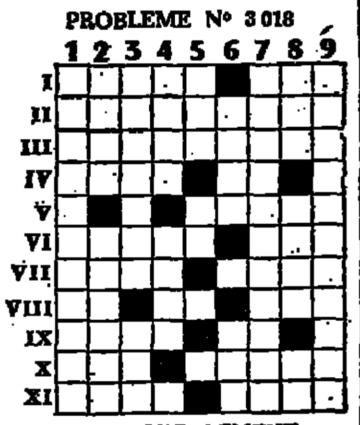
« Vieilles rues et maisons de Paris, l'abbaye Saint-Martin-des-Champs », 14 h. 30, métro Etienne-Marcel, M. Teurnier (le Vieux Paris).

CONFÉRENCES

20 h. 15, 11 bis, rue Keppler, « Prière et méditation » (Loge unie des théosophes).

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 3 018



HORIZONTALEMENT

I. Est toujours tendre dans les lettres d'une maîtresse. Se défend comme une mazette. — II. Officiers du *commandement.* — III. Ouvrages assez légers qui contiennent souvent des crudités. — IV. Font des tours avec une corde. N'entre plus dans la nef. — V. Dans nos vieux jours. — VI. Garnit la panse et le feuillet. Elle a des vices qu'il faut corriger. — VII. Est dans les nuages. On y connaît les quatre coins et les échecs. — VIII. Symbole. Est employé en guise de colle. Marin, il vient à la ville. — IX. A de nombreuses jumelles. Note. — X. A plusieurs âges. Canard aux *flageolets.* — XI. Se fait habiller ou trousser. Hausse des cours qui précède une baisse.

VERTICALEMENT

1. Il ne préparait qu'une partie du bac. — 2. Tour de manœuvre. Quand il est mauvais on le jette, quand il est bon on ne le garde pas. — 3. Permet de ne pas emprunter ou de ne pas être emprunté. Libre. — 4. Sœur mère. Divagua. — 5. *Orientation. Préposition.* — 6. Egalement. Masse. — 7. Permet de ne pas être surpris par ce qui nous dépasse. — 8. A cessé de mugir dans nos campagnes. Le grain y est très abondant. Article. — 9. Se promène quand il pleut.

Solution du problème n° 3 017

Horizontalement

I. Bluffeuse. — II. Rabougris. — III. Avenir. Gê. — IV. Ce. Train. — V. Hé ! Trac. — VI. Noé. Piété. — VII. Numa. Un. — VIII. Is. Ténors. — IX. Eté. Curée. — X. Reliure. — XI. Anse. Or.

Verticalement

1. Braconniers. — 2. Lave. Ouste !. — 3. Ube. Hem !. Ela. — 4. Fonte. At. In. — 5. Fuir. Ecus. — 6. Egratignure. — 7. *Ur. Ire. Ore.* — 8. Signature. — 9. ESE. Censeur.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 16 septembre 1981 :

UN DECRET

● Portant publication de *l'accord par échange de notes* des 19 novembre et 1er décembre 1980, relatif aux relations aéronautiques franco-koweïtiennes.

UN ARRETE

● Relatif aux taxes perçues par l'Institut national de la propriété industrielle.

UNE LISTE

● Des professeurs des sections 21 et 22 ayant obtenu le diplôme de l'Institut national du sport et de l'éducation physique.

CARNET

Naissances.

— Brigitte LEGARS et Jean-François CHEVRIER sont heureux d'annoncer la naissance de
Emilie,
le 8 septembre 1981.

Mariages

— M. François BENAERTS et Mme Daniel de LABEAUME ont la joie de faire part du mariage de leurs enfants,
Laurence et Marc,
le samedi 19 septembre 1981, en l'église de Moisenay-le-Grand (77).
3, rue de Breteuil,
94100 Saint-Maur.
9, rue Champollion,
75005 Paris.

Décès

— Nous apprenons le décès de
M. Max GAUFFRETEAU,
maire du Pecq (Yvelines),
survenu *le mardi 15 septembre 1981,* à la suite d'une crise cardiaque au volant de sa voiture.

[Né le 6 juillet 1931 à Paris, Max Gauffreteau, ancien footballeur, était ingénieur technico-commercial. Entré au conseil municipal du Pecq en 1977 avec l'étiquette R.P.R., il avait été élu maire le 22 janvier dernier en remplacement de M. Jean Delécolle (R.P.R.), qui avait donné sa démission en raison d'un désaccord qui l'opposait à la majorité de son conseil.]

— Mme Jean Goubier,
M. et Mme Yves Delmas, leurs enfants et petits-enfants,
Mme Paul Chanceaulme, ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Jean GOUBIER,
conseiller honoraire
à la Cour de cassation,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,
survenu le 10 septembre 1981, à Saint-Girons, dans sa quatre-vingt-sixième année.
Les obsèques ont eu lieu le vendredi 11 septembre, à 16 heures, en l'église de Saint-Girons.
Chemin des Lauriguères,
09200 Saint-Girons.
60, avenue Emile-Zola,
17200 Royan.
5 bis, rue Antoine-Chantin,
75014 Paris.

— Mme Carven-Grog
a la douleur de faire part du décès de son époux,
René J. GROG,
commandeur
de la Légion d'honneur,
membre de l'Institut,
membre du conseil artistique
de la réunion des Musées nationaux,
vice-président
des Amis du château de Chantilly,
survenu le 14 septembre 1981, à Vineuil-Saint-Firmin.
Les obsèques auront lieu le jeudi 17 septembre 1981, à 16 heures, en l'église protestante de l'Etoile (54, avenue de la Grande-Armée).
22, avenue Foch,
75016 Paris.

— Lyon, Grenoble, Burcin, Saint-Bonnet-le-Château.
Le Seigneur a rappelé à Lui, le samedi 12 septembre 1981,
Henri-Bruno LACROIX,
dans sa soixante-dix-septième année.
De la part de :
Mme Henri Lacroix,
M. et Mme Jean-Paul Lacroix,
M. et Mme André Lacroix,
M. et Mme Jacques Lacroix,
M. et Mme Régis Lacroix,
M. Vincent Lacroix (†),
M. et Mme Guy Lacroix et leurs petits-enfants,
M. le curé Fernand Lacroix,
M. et Mme Jean Astier,
Les familles Lacroix, Giraud-Mounier,
Ses parents et amis.
Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité familiale à Burcin, le mardi 15 septembre 1981.

— Mlle Hélène Lepage,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Pierre LEPAGE,
directeur adjoint honoraire
du Crédit national,
président-directeur général honoraire
de Cofichal,
officier de la Légion d'honneur,
médaille militaire,
croix de guerre 1914-1918,
médaille des Engagés volontaires,
survenu le 10 septembre 1981, dans sa quatre-vingt-troisième année.
La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 17 septembre, à 10 h. 30, en la basilique Sainte-Clotilde (23 bis, rue Las Cases, Paris-7e), suivie de l'inhumation au cimetière du Montparnasse.
Cet avis tient lieu de faire-part.
38, rue de Varenne,
75007 Paris.

— M. et Mme Jacques Pouletty,
M. et Mme Maurice Rameau,
ses enfants,
M. et Mme Jean-François Pouletty,
Philippe et Sophie Pouletty,
Isabelle et Catherine Rameau,
ses petits-enfants,
Camille, Julie et François Pouletty,
ses arrière-petits-enfants,
Marie-Claude Chemin,
sa nièce,
Les familles Porcheron, Pouletty, Rameau, Drutel, Bouchard et Devolust,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme veuve André PACTON,
née Jeanne Porcheron,
directrice d'école honoraire,
officier d'académie,
survenu le 14 septembre 1981, à Enghien-les-Bains, dans sa quatre-vingt-quatrième année.
La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église de Montgivray (Indre), le jeudi 17 septembre, à 14 heures, et sera suivie de l'inhumation dans le caveau de famille, où elle reposera aux côtés de son fils Jean, mort pour la France en 1944 à l'âge de dix-neuf ans, et de son mari, décédé en 1949.
5, quai aux Fleurs,
75004 Paris.
67, boulevard Cotte,
95880 Enghien-les-Bains.

— Nous apprenons la mort du
général
PECHAUD CHALRET du RIEU,
décédé le 13 septembre 1981, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

[Né le 22 septembre 1896 à Saint-Jacques-des-Blats (Cantal) et ancien élève de Saint-Cyr, le général Pechaud Chalret du Rieu fut attaché militaire adjoint à Budapest avant la guerre 1940-1945. Chef d'état-major du général-commandant supérieur du génie en Algérie en 1941, il commande le génie du 1er corps d'armée en 1943 et, en 1945, il dirige le génie de la région militaire de Paris. Promu général de brigade en 1946, il est inspecteur technique des travaux et des bâtiments du génie avant de quitter l'armée en 1950.]

— On nous prie d'annoncer le décès de
M. Lucien PLUVINAGE,
ingénieur agronome,
ancien journaliste parlementaire,
chevalier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,
survenu le 15 septembre à Paris, à la suite d'une longue maladie, à l'âge de soixante-dix ans.
Les obsèques seront célébrées le vendredi 18 septembre, à 11 heures, en l'église de Proville par Cambrai (Nord), où l'on se réunira à 10 h. 45.
De la part de :
Son épouse,
Sa mère,
Ses enfants et petits-enfants,
Ses beaux-parents,
Ses cousins, cousines,
Ses petits-cousins,
Et de toute la famille.
Le présent avis tient lieu de faire-part.
Ni fleurs ni couronnes.
6, avenue de la Belle-Gabrielle,
94120 Fontenay-sous-Bois.

[Né le 11 janvier 1911, débutant dans le journalisme en 1935, Lucien Pluvinage prend la tête du service économique de « la Voix du Nord ». A la Libération, Nommé au bureau parisien du quotidien lillois en 1948, il en assure la rubrique parlementaire durant vingt-cinq ans, en même temps qu'il dirige la rédaction parisienne.
Lucien Pluvinage est chevalier de la Légion d'honneur et commandeur dans l'ordre du Mérite.]

— On nous prie d'annoncer le décès du
professeur René SALGUES,
survenu à Montpellier, le 3 septembre 1981.
De la part de sa famille.
A. Loverini,
21 bis, avenue Saint-Lazare,
34000 Montpellier.

— Nous apprenons la mort de notre confrère
Serge TELUKINE,
décédé le lundi 14 septembre 1981, en son domicile parisien, à l'âge de quarante-sept ans.
Ses obsèques auront lieu le vendredi *18* septembre, à *14* heures, en la cathédrale orthodoxe Saint-Alexandre (12, rue Daru, à Paris-8e).

[Journaliste au « Parisien libéré », Serge Telukine — sous le pseudonyme de Serge Degroix — a réalisé pour ce quotidien de nombreux reportages et enquêtes sur les grandes affaires criminelles.]

— Mme Paul Wurmser,
M. et Mme Alain Wauthier-Wurmser et leurs enfants,
M. Bernard Wauthier-Wurmser,
M. et Mme Claude Wauthier-Wurmser, leurs enfants et petits-enfants,
Le professeur et Mme Paul Milliez, leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
Francis WAUTHIER-WURMSER,
ingénieur
des Arts et Manufactures,
ingénieur principal
hors classe honoraire S.N.C.F.,
médaille de la Résistance,
leur fils, père, grand-père, frère, beau-frère et oncle,
survenu le 11 septembre 1981, dans sa soixante-treizième année,
et associent le souvenir de son épouse,
Colette WAUTHIER-WURMSER,
née Wahl,
décédée le 9 juin 1977.
Les obsèques ont été célébrées dans la stricte intimité familiale.
40, boulevard Emile-Augier,
75016 Paris.

— Mme Maurice Weicenberg,
son épouse,
M. et Mme Bernard Walcenberg,
Mme veuve Hélène Prot,
M. Henri Weizenberg,
ses frères, sœur et belle-sœur,
Ses neveux et nièces,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Maurice WEICENBERG,
survenu à Paris, le 14 septembre 1981.
Les obsèques auront lieu le jeudi 17 septembre 1981.
Réunion à 11 heures, à la porte principale du cimetière parisien de Bagneux.
Ni fleurs ni couronnes.
73, rue Haxo,
75020 Paris.

— Nous apprenons le décès de
M. Paul WINTER,
dont les obsèques ont eu lieu le lundi 14 septembre, à Mulhouse.

[Né en 1897, Paul Winter a été une personnalité *de la Résistance en Alsace,* où il était connu sous le nom de guerre de « commandant Daniel ». Dès septembre 1940, avec deux compagnons, Paul Dungler et *Marcel Kibler,* il jette les bases d'une *organisation de résistants* dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin, dénommée « 7e Colonne ». Cette résistance armée à l'occupant nazi groupera jusqu'à neuf mille hommes, qui participèrent aux combats de *la libération de Mulhouse et* permirent l'évasion du général Giraud, vers la Suisse, en avril 1944.]

Soutenances de thèses

DOCTORATS D'ETAT

— Université de Paris-IX, vendredi 18 septembre, à 10 h. 30, salle 520, M. Jean-Michel Saillant : « Protection sociale et impôt négatif ».

— Université de Paris-VIII, samedi 26 septembre, à 14 heures, salle F 288, M. Michaël Liddle : « La poétique de Montaigne : théories du langage ; théories du sens ».

Le Monde

économie

CONJONCTURE

Le déficit de la balance commerciale s'est réduit en août

La balance commerciale française a enregistré, en données brutes, un déficit de 1889 millions de francs en août (— 3 854 millions en juillet ; — 4 895 millions en août 1980). Les exportations ont atteint 38 837 millions de francs et les importations 40 736 millions de francs, le taux de couverture se situant à 95,3 %, contre 92,9 % le mois précédent et 85,5 % une année plus tôt.

Après correction des variations saisonnières, le solde négatif des échanges extérieurs s'est établi à 169 millions de francs contre 6 115 millions de francs en juillet et 4 392 millions en août 1980. Les exportations se sont élevées à 52 237 millions de francs et les importations à 53 397 millions, le taux de couverture s'établissant à 99,7 % contre 88,8 % le mois précédent et 90,3 % une année plus tôt.

« *Ces résultats satisfaisants doivent*, commente le ministère du commerce extérieur, *être interprétés avec prudence* », le mois d'août n'étant pas réellement significatif. Ainsi, le déficit énergétique a diminué en raison de la faiblesse des importations de pétrole brut, se situant à 12,8 milliards de francs en août, contre une moyenne de 13,6 milliards pour les trois mois précédents.

Cependant, les échanges de produits industriels ont dégagé un excédent de 9,6 milliards de francs au lieu de 5,1 milliards de francs en moyenne durant les trois mois précédents (+ 22,5 % pour les exportations d'automobiles et de matériel de transport). Enfin le surplus des échanges agro-alimentaires s'est situé à 2,4 milliard de francs en août contre une moyenne de 1,6 milliard de francs pour les trois mois précédents.

Pour les huit premiers mois de 1981, le déficit commercial a représenté 30 553 millions de francs en données brutes (30 907 millions de francs après correction), contre 40 506 millions de francs (40 517 millions de francs) de janvier à août 1980.

MARCHÉ COMMUN

Les parlementaires européens donnent la priorité à la lutte contre le chômage

De notre envoyé spécial

Strasbourg. — L'Assemblée européenne a entamé, le 15 septembre, un débat sur la lutte contre le chômage. Les travaux des parlementaires se termineront, jeudi 17 septembre, par le vote des rapports présentés par M. Calvez (libéral, France) et par M. Ceravolo (communiste, Italie), qui se prononcent en faveur d'une réduction du temps de travail.

C'est un message d'un type nouveau que les élus ont délivré, mardi, à Strasbourg, soulignant la faillite des politiques menées jusqu'à présent par les gouvernements nationaux et donnant la priorité à la lutte contre le chômage. Dans son rapport, M. Calvez affirme que « *la politique de lutte contre l'inflation doit être subordonnée à la politique de lutte contre le chômage* ».

La Commission, elle-même, a révisé ses positions. M. Richard, commissaire chargé des affaires sociales, a déclaré : « *De toute évidence, la plupart des ministres ont compris que nous ne sortirons pas de la récession en poursuivant les politiques actuelles. (...) Si nous continuons d'étrangler nos économies, comme nous le faisons actuellement, nous réduirons la production, les investissements, le nombre d'emplois, et, loin de réduire l'inflation, nous l'aggraverons.* »

Toutefois, si les thèses du gouvernement français semblent faire école, il n'est pas sûr que la majorité de l'Assemblée aille aussi loin que le souhaite le rapport Ceravolo, qui se prononce pour la réduction du temps de travail hebdomadaire à trente-cinq heures. La formule présentée par M. Calvez, plus prudente, a apparemment plus de chances d'être retenue : « *Le Parlement européen estime nécessaire de mettre au point l'effort de réduction du temps de travail négocié par accord entre partenaires sociaux adapté aux caractères propres des entreprises et qui n'alourdisse pas les coûts de la main-d'œuvre.* »

Le rapport de M. Calvez met l'accent sur la résorption du chômage des jeunes de moins de vingt-quatre ans (trois millions de personnes concernées dans la C.E.E.), en préconisant toute une série de mesures dont les principales portent sur la formation en alternance et l'allégement des charges financières des employeurs offrant un travail à cette catégorie de chômeurs. Pour sa part, le rapport de M. Ceravolo se prononce pour un abaissement de l'âge de la retraite et une limitation des heures supplémentaires. Il recommande également aux Etats d'exercer un contrôle rigoureux sur les agences de recrutement de personnel temporaire.

MARCEL SCOTTO.

ÉTRANGER

Le gouvernement britannique limite à 4 % l'augmentation des salaires des fonctionnaires

De notre correspondant

Londres. — Dès sa première réunion, le 15 septembre, le nouveau cabinet formé la veille par Mme Thatcher a montré qu'il était un gouvernement de combat. Il a fixé à 4 % par an la limite des augmentations de salaires pour les employés de la fonction publique, qu'ils dépendent de l'Etat ou des collectivités locales. Cette augmentation constitue une moyenne : certains fonctionnaires toucheront plus, d'autres moins. Il n'y aura pas d'augmentation automatique des salaires, mais chacun sera récompensé selon son mérite.

Cette décision ne s'appliquera qu'à l'exercice 1982-1983, alors que, pour l'exercice actuel, les pouvoirs publics avaient fixé la limite des hausses de salaires à 6 %. Finalement, les employés de la fonction publique ont obtenu 7,5 %, après une grève tournante de vingt et une semaines, au printemps. Le taux d'inflation s'est, quant à lui, établi à 10,9 % en août.

Si les principes de la nouvelle politique salariale ne doivent entrer en application qu'en avril, le gouvernement a tenu à les préciser dès maintenant, afin de créer un choc psychologique et de tracer un cadre pour les négociations dans le secteur privé et nationalisé qui commenceront avant la fin de l'année. La Confédération patronale de l'industrie a annoncé que les 4 % proposés dans la fonction publique représentaient « *plus que les entreprises privées ne peuvent offrir* ». De nombreuses firmes cherchent à faire admettre à leurs salariés un gel, voire une diminution des rémunérations allant jusqu'à 10 %.

Les syndicats ne l'entendent pas de cette oreille. Un dirigeant du TUC a déclaré que l'objectif de ce gouvernement était de « *cogner sur les syndicats* ». Les organisations des employés de la fonction publique préparent un plan de campagne avec menaces de grèves pour l'hiver. Dans le secteur nationalisé, certains syndicats ont fait connaître leurs revendications. Les mineurs réclament des augmentations de salaires d'environ 25 %. Cependant, M. Tebbit, nouveau secrétaire d'Etat à l'emploi, prépare, pour la prochaine session parlementaire, une loi sur les trade unions appelée à réduire sensiblement leurs pouvoirs. Son prédécesseur s'était montré réticent à appliquer dans ce domaine la philosophie de Mme Thatcher.

DANIEL VERNET.

● *Rectificatif.* — Le montant des versements nets d'aide publique française au développement pour les pays les moins avancés s'élevait à 0,08 % du P.N.B. en 1979, et non pas 0,8 %, comme il a été écrit, à la suite d'une coquille, dans l'article sur les résultats de la conférence de Paris (*le Monde* du 16 septembre).

LES RETOMBÉES INTERNATIONALES DES NATIONALISATIONS

« Nous ne pouvons pas conserver Paribas comme partenaire »

nous déclare le président de la banque américaine Becker

D'une remarquable discrétion jusqu'à présent, sans doute au bénéfice de la non-ingérence dans les affaires françaises, les actionnaires étrangers des sociétés nationalisables commencent à donner de la voix. A commencer par les *porteurs d'actions de la Compagnie financière* de Paris et des Pays-Bas (Paribas) qui viennent d'annoncer la *constitution d'un syndicat* de défense des actionnaires de cette dernière pour le Benelux et d'une association du même type pour la Suisse dans un premier temps. Créées à l'initiative de l'Acfibas, le syndicat français des actionnaires copropriétaires de Paribas, ces deux associations espèrent regrouper sous peu environ un million de titres Paribas et représenter *ainsi* près de 5 % des actionnaires étrangers sur les 25 % qu'ils détiennent dans Paribas. Aujourd'hui, *c'est un banquier américain*, associé de Paribas, qui affirme l'impossibilité de conserver un *associé nationalisé*.

« *Nous ne pouvons pas conserver comme partenaire une société devenue la propriété d'un gouvernement quel qu'il soit.* » L'homme qui parle ainsi n'y met aucune agressivité : il constate une évidence.

M. Ira T. Wender est président de la banque Becker, quatrième *investment bank* des Etats-Unis — ce qui se rapproche le plus des banques d'affaires telles que nous les avons connues en France. Le capital de la Becker est à hauteur de 60 % la propriété de trois cents de ses cadres supérieurs (sur trois mille salariés), pour 20 % celle de la banque britannique Warburg et pour 20 % celle de... Paribas. En fait, le « poids » de Paribas dans la banque américaine est plus important, puisque le groupe français possède aussi, directement ou indirectement environ 30 % de Warburg. La participation de Warburg et de Paribas devait de plus — c'était en projet avant les « événements » en France — être portée à 51 %, dit-on à Paribas.

Pour les responsables de la banque Becker, qui brasse annuellement quelque 750 milliards de dollars, il est impensable de garder parmi ses associés une banque contrôlée par l'Etat français. « *Vous ne prenez pas un pays étranger comme associé dans vos affaires. Vous faites des affaires avec lui* », dit encore M. Wender.

Pour M. Wender, l'accord de participation passé en 1974 avec Paribas et Warburg avait pour objectif essentiel de développer ensemble, un courant d'affaires de plus en plus important. Avec la nationalisation, le partenaire français change de nature ; il n'est plus celui avec lequel on s'est entendu. Aucun mariage ne peut tenir dans ces conditions. Et le contrat tombe de lui-même.

Ensuite, l'efficacité de Paribas sur le marché international risque d'être fort amoindrie. Pour M. Wender, l'énorme progression de la banque française sur les places internationales était intimement liée au fait qu'elle était une affaire privée. Seule le capitalisme insuffle suffisamment de punch au dynamisme commercial. Seule une banque privée peut conserver assez d'attraits pour attirer à elle les meilleurs des jeunes managers. Dans ce club très sélect de la finance internationale, Paribas était respecté pour sa réussite. Désormais, le blason de cet égal portera une tache indélébile.

Enfin, M. Wender craint fort pour les retombées de la nationalisation de Paribas sur l'activité de la Becker. « *Mes clients ne se sentiraient plus « confortables », si un de nos associés était étatique. Ils traient chez nos concurrents. Ceux-ci d'ailleurs ne manqueraient pas de faire de la présence de Paribas nouvelle manière dans notre capital un argument commercial de poids* », dit encore M. Wender.

Le banquier se déclare prêt, le cas échéant, à racheter la participation de Paribas. Et il est sûr que les autres partenaires étrangers de la Banque française tiennent le même raisonnement que lui.

« *Au reste*, dit-il, *le projet du gouvernement français est de contrôler le crédit. Nous n'avons aucune action sur le crédit, en France. Les raisons de la nationalisation des participations de Paribas à l'étranger tombent d'elles-mêmes. J'espère que le gouvernement français va faire preuve d'imagination. Pourquoi ne rassemblerait-on pas les intérêts étrangers de la banque dans une société privée, dont les actions serviraient à indemniser les actionnaires de l'actuel Paribas ?* »

On imagine ce que ce discours peut avoir de séduisant pour M. Moussa et les responsables de Paribas. Les avoirs étrangers contribuent pour la moitié aux résultats du groupe. C'est sans doute pour cette raison même que le gouvernement français peut difficilement se résoudre à laisser échapper ce pactole.

JOSÉE DOYÈRE.

MONNAIES

LA BAISSE DU DOLLAR SE POURSUIT : 5,59 F

La baisse du dollar sur les marchés des changes, largement amorcée ces jours derniers, s'est poursuivie mercredi 16 septembre 1981 en liaison avec *le fléchissement des taux* d'intérêt, aux Etats-Unis, qui se confirme.

Le cours de la monnaie américaine est revenu, à Francfort, de 2,3550 DM à 2,33 DM, et, à Paris, de 5,6550 F à 5,59 F.

Sur le marché de l'or, des ventes bénéficiaires ont ramené le cours de l'once de 456 dollars à 448 dollars environ.

● *Une commande soviétique de 100 millions de francs à une firme de la Loire.* — Clesid S.A. (Creusot-Loire Equipements sidérurgiques) *vient de recevoir* de Metallurgimport (une centrale d'achats pour les équipements métallurgiques et sidérurgiques de l'Union soviétique) une commande de *100 millions* de francs d'équipements destinés à la production de tubes soudés entrant dans la fabrication des allonges à cardans. Clesid S.A. emploie sept cent cinquante salariés ; son chiffre d'affaires a été l'an dernier de 325 millions de francs. — (*Corresp.*)

● RECTIFICATIF. — Dans l'article consacré à la reprise des *négociations* sur le budget de la C.E.E. et publié dans *le Monde* du 16 septembre, il fallait lire au début du troisième paragraphe : « *le gouvernement français s'apprête — peut-on craindre — à s'engager dans le débat avec des idées intéressantes*, mais *peu d'alliés* » et non « *mais peut-être meillottes* », comme il a été écrit à la suite d'une erreur de transmission.

CONSOMMATION

Un entretien avec Mme Catherine Lalumière

(Suite de la première page.)

Mais, au sein de ce concert gouvernemental, le ministre la la consommation peut jouer sa propre partition. Il y a une deuxième différence : Mme Scrivener n'avait pas de moyens d'action sur le terrain pour faire exécuter les décisions qu'elle pouvait prendre. Ce fut le cas de la loi de 1978 sur la protection du consommateur. Or, dès le début, le nouveau ministère de la consommation a été doté de moyens administratifs, puisque le service de la répression des fraudes et du contrôle de la qualité lui a été rattaché ainsi qu'une sous-direction des finances. Evidemment, cela ne constitue pas encore des moyens suffisants, mais c'est un point de départ, et j'entends bien le développer pour en faire un instrument très efficace au service des consommateurs.

— Doit-on comprendre que les tâches de contrôle des produits constitueront une part importante de l'activité de votre ministère ?

— Soyons clairs. Je n'ai pas du tout l'intention de mettre un *contrôleur derrière chaque professionnel*, qu'il soit fabricant ou distributeur. Simplement il faut que des contrôles bien faits, ponctuels, assortis d'une publicité suffisante et de sanctions révélatrices d'une volonté, opèrent une pression suffisante sur les mauvais professionnels pour les dissuader de commettre des infractions. Il faut, si possible, *agir en amont*, et que la sanction en aval soit l'ultime recours, l'exception. La sanction n'est pas une fin en soi. Si le système fonctionnait parfaitement, les produits mis sur le marché devraient tous être de bonne qualité sans qu'on ait besoin d'intervenir.

» Pour cette tâche, le service de la répression des fraudes est *irremplaçable*, mais il n'a pas du tout l'ampleur qu'il devrait avoir, alors que c'est un service essentiel pour le bien-être des citoyens. Pour permettre son redéploiement et améliorer ses potentialités d'intervention, qui sont très grandes, je vais devoir *créer une direction de la consommation et de la répression des fraudes*, qui en fera un outil administratif plus efficace. Que ce service dispose d'une structure rationnellement organisée pour couvrir le champ très large qui est normalement le sien est un préalable.

— Cela nous conduit tout droit aux moyens financiers qui seront les vôtres et à la discussion du budget 1982 dans lequel vous n'aurez pas de budget propre. Il y a actuellement mille deux cents personnes au service de la repression des fraudes. Bénéficierez-vous de créations d'emplois nombreuses ?

— A la date où le ministère a été créé, les délais pour la préparation de la loi de finances étaient *pratiquement expirés*, ce qui explique que le ministère de la consommation n'ait pas son propre budget. Au niveau des moyens financiers, sans préjuger du vote du Parlement, je pense obtenir des créations d'emplois significatives, mais moins nombreuses que *je le demandais. J'ai d'autre part* un engagement politique du gouvernement que la courbe — qu'il s'agisse du recrutement ou des dépenses de fonctionnement — sera ascendante. Je crois d'ailleurs qu'une politique de montée en puissance régulière est plus saine qu'une politique en accordéon, où l'on fait beaucoup une année et beaucoup moins l'année suivante.

— Quant aux ressources du service de la répression des fraudes, allez-vous continuer la politique des « fonds de concours », qui ont atteint 22,5 millions de francs en 1980, ont permis de rémunérer deux cent cinquante-six personnes pour des tâches spécifiques demandées par les professionnels, du vin notamment ?

— Nous avons pris les dispositions nécessaires pour que l'ensemble des personnels soit rémunéré *sur le budget de l'Etat* dès l'année 1982. Il reste qu'il me paraît normal que les laboratoires des fraudes puissent travailler à la demande de particuliers (industriels ou associations de consommateurs) à condition que cela n'entrave pas leur mission de service public.

— En matière de prix, quelle action spécifique allez-vous mener ?

— Les prix posent un problème majeur, à la rentrée 1981. En tant que ministre de la consommation, je ne peux pas m'en désintéresser. Les consommateurs ne me le pardonneraient pas, et ils auraient raison. Mais je ne suis pas le ministre des prix, et il ne serait pas bon que je le sois, car cela relève de la *compétence* du ministre de l'économie et des finances. Il est, en revanche, absolument nécessaire que je puisse *influencer* les décisions qui seront prises en la matière. Par exemple, j'ai fortement poussé pour qu'un pouvoir de taxation, pour certains produits ou services, soit transféré aux préfets, début août. En outre, il m'appartient d'être informée sur la situation des prix, de faire faire des relevés, et de transmettre cette information aux consommateurs. *Ces relevés doivent être opérés par les fonctionnaires* de la direction générale de la concurrence et de la consommation — que pour ma part je souhaiterais voir redevenir ce qu'elle était, la direction de la concurrence et des prix. La difficulté, c'est que nous sommes *dans* la période de l'héritage de M. Monory et que M. Monory avait cassé cet outil. Il est *pourtant indispensable* que nous ayons un instrument de connaissance des prix très efficace et très performant.

Prix : la liberté surveillée est une solution sage

— Etes-vous personnellement en faveur du blocage des prix ?

— Je juge tout à fait irréaliste un *blocage généralisé* des prix et je crois que la formule du gouvernement de la liberté surveillée est une solution sage. *Mais*, au sein du gouvernement, je serai une surveillante plus sévère que les autres. Je suis de façon raisonnable en faveur de mesures rigoureuses lorsqu'il y a des abus.

» Les organisations de consommateurs doivent aussi, en se renforçant, avoir un effet dissuasif en matière de prix. Simplement il faut que les moyens existent pour pouvoir, le moment venu, mobiliser les consommateurs.

— Un appel au boycottage venant d'un ministre, est-ce que c'est concevable ?

— Je n'ai pas pour vocation de créer le scandale. Mais je n'exclus pas *que dans certains cas*, et après que des moyens plus normaux auront échoué, je sois amenée effectivement à préconiser une mesure extrême. Mais ce serait l'ultime.

— En matière de sécurité des produits, quels sont vos projets ?

— Entre autres, je souhaite créer un organisme qui recense les accidents de tous ordres, domestiques comme automobiles, *une sorte de banque de données*. Cela nous permettrait de détecter les causes probables de ces accidents, en fonction de leur fréquence, et d'avoir une politique préventive, tout à fait indispensable. Il ne faut pas considérer que la population vit dans un *monde hostile où tout va mal et* où il y a des risques épouvantables. Simplement, pour que les choses aillent bien, il faut être très vigilant.

— Sur le plan législatif et réglementaire, estimez-vous que vous avez beaucoup à faire ?

— Certes il faut compléter certains textes, en modifier d'autres, mais, globalement, quantitativement, l'arsenal juridique est suffisant. *Cependant la situation n'est* pas satisfaisante, car ces textes sont insuffisamment appliqués. De plus, ces textes forment un tout qui manque de cohérence. Nous sommes devant une mosaïque de textes hétérogènes qui n'ont pas de principe directeur, qui manquent d'armature, d'ossature. Je crains que cet édifice ne devienne extraordinairement fragile. *C'est* historiquement explicable, puisque ces textes ont pallié *au coup par coup* des *difficultés* surgies brutalement.

» Il y a cependant quelques vides juridiques qu'il va falloir combler. J'en citerai trois :

» ● Tout d'abord, entre la liberté totale, sans sanctions, et la mesure *réglementaire* ou législative qui interdit certaines pratiques ou en rend d'autres obligatoires, il n'y a *pas de moyen terme. Durant* le précédent septennat on a tenté de combler ce vide par des palliatifs. C'est ce qu'on a appelé les engagements des professionnels, en matière de prix, par exemple. L'ennui, c'est que ces engagements n'ont aucune valeur *juridique et que, s'ils ne sont pas* respectés, il ne se passe rien ; les consommateurs comme les tribunaux sont désarmés. Or on ne peut rester dans cette situation absurde qui oblige à faire intervenir les pouvoirs publics beaucoup trop souvent ;

» ● *Un autre problème est celui* du recours collectif devant les tribunaux. Actuellement les associations de consommateurs ne peuvent que se porter partie civile au nom de l'intérêt général, mais elles ne peuvent regrouper les plaintes de consommateurs isolés et agir *à leur place. C'est une* immense perte de temps et d'énergie, mais pour l'instant on bute sur une impossibilité juridique ;

» ● *Enfin, la solution des* petits litiges pose à elle seule le problème de l'accès à la justice, qui est trop lourd et trop coûteux. Les *conciliateurs - fonctionnaires* mis en place par le précédent gouvernement dans de nombreuses préfectures ont deux graves *défauts : ce système fait des fonctionnaires* chargés de faire respecter la loi et le droit, des « *MM. Bons Offices* » qui recherchent des solutions amiables : ce n'est pas sain. De plus, la solution trouvée n'est assortie d'aucune garantie juridique. Je veux *trouver une formule qui permette* une démocratisation de la justice, qui rapproche le magistrat du citoyen, et qui donne à ce dernier des garanties suffisantes.

» Aussi bien pour repenser et rendre cohérent le droit de la consommation que pour inventer des solutions *originales aux problèmes* que je viens de *signaler*, je vais mettre en place, avant la *fin* de l'année, une commission de juristes, de spécialistes qui seront chargés de ces tâches, dont certaines sont urgentes.

Les associations devraient se regrouper

— Comment envisagez-vous le rôle des organisations de consommateurs ?

— Renforcer les associations de consommateurs est une des priorités de mon action, car je crois qu'on ne peut rien faire avec des consommateurs atomisés dans la nature et qu'on ne peut rien faire si tout est concentré au niveau de l'Etat.

— C'est tout à fait le langage que tenait M. Monory.

— Pas du tout. Le langage peut recouvrir des réalités très différentes. La philosophie du précédent gouvernement ne visait pas à renforcer véritablement les associations. Je crois personnellement que, pour être efficaces, les *associations ne doivent pas* être trop nombreuses et en toute sincérité, je leur donne le conseil de se regrouper, car, si elles veulent peser sur les décisions, il faut qu'elles soient puissantes. Il ne faut pas non plus que l'Etat soit trop présent dans la vie interne des associations, malgré les subventions. On peut mener des actions concertées avec les organisations sans pour autant les téléguider, les manipuler. Pour *l'instant, nous allons* conserver la formule des assistants techniques, car leur disparition créerait un vide dont tout le monde pâtirait. Mais il faudrait que les associations recrutent *qui elles* veulent, ce qui n'était pas toujours le cas auparavant.

» Pour que les associations se développent, pour qu'elles soient de mieux en mieux connues des consommateurs, je souhaite mettre en place des *structures au* niveau communal — au niveau des quartiers dans les grandes villes, — *car c'est là que les* associations peuvent le mieux agir. De plus il faut également mettre en place une structure départementale, où les actions venues d'initiatives de l'Etat peuvent être le mieux gérées. Enfin ils font revivifier la structure régionale *des UROC (Unions* régionales d'organisations de consommateurs), qui ont l'avantage d'exister mais méritent d'être réformées. Tout cela est indissociable de la réforme des collectivités locales à laquelle le Parlement procède. Il faut que les associations prennent très vite ce train en marche et profitent de ces nouvelles *structures* pour en tirer le maximum.

» Enfin, parce que je souhaite rester *pragmatique, je ne supprimerai* pas les boîtes postales 5 000, avant d'avoir mis en place des solutions plus satisfaisantes. Cela sera de toute façon modulé département par département.

Propos recueillis par
JOSÉE DOYÈRE.



ÉNERGIE

Paris et Alger tentent une nouvelle fois de se mettre d'accord sur le prix du gaz liquéfié

De notre correspondant

Alger. — M. Jean-Marcel Jeanneney, représentant de M. Mitterrand, a rencontré mardi 15 septembre à Alger M. M'Hamed Yala, le ministre algérien des finances. Ils sont tous deux chargés de rechercher une solution au conflit qui oppose depuis dix-huit mois la Sonatrach à G.D.F. sur le prix du gaz livré à la France. On souhaite de part et d'autre parvenir à une solution avant la visite en Algérie en novembre du chef de l'État français.

Le différend a éclaté en mars 1980, lorsque l'Algérie a demandé à G.D.F une substantielle revalorisation du prix du gaz et l'établissement d'une nouvelle formule de calcul de ce prix alignant sa progression sur celle du prix du pétrole brut. Les discussions n'ont pas permis d'aboutir à un accord.

L'enjeu dépasse le cadre bilatéral puisque l'Algérie négocie également le prix de son gaz avec l'Italie et les États-Unis. L'accord signé en 1977 entre la Sonatrach et l'ENI prévoit la fourniture de 300 milliards de mètres cubes de gaz naturel sur vingt-cinq ans grâce à un gazoduc, qui, achevé en janvier, devrait être opérationnel à la fin de l'année, ce qui rend urgente la conclusion d'un accord. Une séance de discussion, le 9 septembre, avec une délégation de l'ENI aurait permis un rapprochement des points de vue. Les conversations continuent discrètement avec des sociétés américaines pour une relance du contrat conclu avec la société El Paso.

G.D.F. paie actuellement à la Sonatrach 4,35 dollars par million de B.T.U. (1) alors que la société algérienne facture ses livraisons à 6,11 dollars. Depuis le 8 avril, les Algériens peuvent faire référence à un autre prix, celui du gaz qu'ils livreront à la société belge Distrigaz, aux termes d'un contrat conclu en novembre 1975 et dont le prix a été porté grâce à la conclusion d'un avenant à 4,80 dollars le million de B.T.U. Surtout les Belges ont accepté un système d'indexation des prix sur diverses qualités de pétrole (moitié des bruts qu'ils importent et moitié de ceux qui sont exportés par les pays producteurs de gaz naturel liquéfié comme la Libye, Abou-Dhabi, l'Algérie et le Nigéria).

Compte tenu des majorations automatiques déjà intervenues, le prix du gaz prévu par le contrat avec la Belgique se situerait actuellement autour de 5,30 à 5,40 dollars.

DANIEL JUNQUA.

(1) British Thermal Unit (1 BTU = 293 Kwh). En fait, le prix payé par la Sonatrach constitue une sorte d'avance, d'acompte, à valoir sur le prix définitif qui n'est pas encore arrêté.

AGRICULTURE

En s'alignant sur la nouvelle réglementation britannique

LA FRANCE SOUHAITE POUVOIR REPRENDRE SES VENTES DE VOLAILLES EN GRANDE-BRETAGNE

La France a décidé de s'aligner sur la nouvelle réglementation britannique concernant les mesures sanitaires pour les volailles afin de pouvoir reprendre ses exportations vers la Grande-Bretagne. (le Monde du 10 septembre.)

Le gouvernement adopte la procédure d'abattage obligatoire et interdit la vaccination, mesures entrées en vigueur en Grande-Bretagne pour lutter contre la maladie de Newcastle, annonce le mardi 15 septembre le ministère de l'agriculture.

Les producteurs de dindes avaient demandé au gouvernement de s'aligner sur la réglementation britannique afin de pouvoir reprendre leurs ventes en prévision des fêtes de fin d'année.

Les règles sanitaires concernant la production avicole appliquées par Londres depuis le 1er septembre ont eu pour conséquence d'arrêter les ventes en Grande-Bretagne des autres pays du Marché commun. La Commission a donné le 9 septembre un délai de quinze jours à la Grande-Bretagne pour revenir sur ces dispositions, qui constituent à son avis une atteinte à la libre circulation des produits.

Même si les épidémies de peste aviaire ont disparu depuis 1976-1977, le ministère de l'agriculture affirme qu'il sera nécessaire « compte tenu des risques sanitaires importants que comporte sa décision » de prendre des « mesures strictes de contrôle » sur les œufs et volailles à l'intérieur du territoire comme aux frontières.

UN TRACTEUR AGRICOLE FRANCO-ROUMAIN VENDU UN TIERS MOINS CHER QUE LE PRIX DU MARCHÉ

(De notre correspondant.)

Alençon. — « Tractocoop », le premier tracteur construit à l'initiative de M. Jean-Baptiste Doumeng — le « milliardaire rouge » — a été présenté à la presse le mardi 15 septembre. Ces tracteurs sont montés par la société Carrier, d'Alençon — qui en fournit la carrosserie — le châssis et le moteur étant fabriqués en Roumanie sous licence italienne. Résultat : un tracteur de 64 CV à quatre roues motrices pour petites et moyennes exploitations agricoles, vendu 64 680 F rendu chez les utilisateurs, soit 35 à 50 % moins cher que celui produit par le marché traditionnel.

M. Doumeng espère, presque sans publicité, vendre la première année entre cinq cents et mille tracteurs. Si l'entreprise réussit, il compte vendre d'autres produits dégriffés, véritables « produits libres » du machinisme agricole et notamment des charrues. En priorité, il s'apprête à produire ce tracteur avec les coopératives et les États au Mexique, au Mozambique, au Zimbabwe, en Turquie. — M. V.

M. JACQUES BONNOT EST NOMMÉ DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CAISSE NATIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE

M. Jacques Bonnot, secrétaire général de la Banque Monod-La Hénin, du groupe Suez, a été nommé directeur général de la Caisse nationale du crédit agricole, en remplacement de M. Jacques Lallement, inspecteur général des finances, qui occupait ce poste depuis 1975, et qui va succéder à M. Gaudet à la présidence de la Fédération française des assurances.

Né en 1938 en Algérie, licencié en droit, M. Jacques Bonnot a été attaché (1962), puis inspecteur à la Société générale jusqu'en 1971. Il entre alors à la Banque de Suez et de l'Union des mines, devient inspecteur général de la Compagnie financière de Suez, puis, en 1974, secrétaire général d'une banque du groupe Monod-La Hénin.

[M. Bonnot est considéré comme un proche de M. Mitterrand. Sa nomination surprend les milieux professionnels : une série de noms avaient été prononcés pour le remplacement de M. Lallement : M. Michel Albert, ancien commissaire général au Plan, M. Lucien Douroux, directeur de la Caisse du crédit agricole de l'Ile-de-France, M. Michel Bon, directeur des engagements à la Caisse nationale du crédit agricole, M. Van Ruxmbeke, président de l'Union laitière normande.]

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U.	5,5890	5,5950	+ 60	+ 100	+ 50	+ 110	— 225	— 75
$ can.	4,6550	4,6620	— 180	— 50	— 200	— 130	— 650	— 450
Yen (100)	2,4500	2,4560	+ 200	+ 250	+ 430	+ 500	+1150	+1250
D.M.	2,3980	2,4030	+ 90	+ 150	+ 200	+ 250	+ 500	+ 550
Florin	2,1680	2,1730	+ 80	+ 120	+ 150	+ 200	+ 400	+ 500
F.B. (100)	14,6680	14,8940	— 380	— 180	— 850	— 500	—2050	—1400
F.S.	2,8000	2,8080	+ 140	+ 200	+ 300	+ 370	+ 800	+ 950
L. (1 000)	4,7370	4,7450	— 250	— 200	— 750	— 600	—2450	—2150
£	10,2720	10,2920	+ 290	+ 350	+ 460	+ 540	+ 960	+1800

TAUX DES EURO-MONNAIES

D.M.	11 1/2	12	11 3/4	12 1/4	11 3/4	12 1/4	12	12 1/2
$ E.-U.	16 1/2	17	15 5/8	16 1/8	16 3/8	16 3/4	17 3/8	17 7/8
Florin	11 1/4	11 3/4	12	12 1/2	12	12 1/2	12 1/2	13
F.B. (100)	18	25	19	22	19	22	18	21
F.S.	7 1/8	7 5/8	10 1/4	11 1/4	10 1/4	11 1/4	10 1/4	10 3/4
L. (1 000)	19	21	24	26	25	28	26	30
£	14	14 1/2	14 1/2	15	14 1/2	15	14 1/2	15
F. français	17	18	21	22	21 1/2	22 1/2	22 1/2	23 1/2

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Le Monde

équipement

TRANSPORTS

NEW-YORK-MIAMI POUR 69 DOLLARS (400 FRANCS)

La guerre des tarifs aériens fait rage aux États-Unis

New-York. — La décision annoncée lundi 7 septembre par la compagnie Panam de réduire ses tarifs sur le marché intérieur de 50 à 66 %, a déclenché des réactions en cascade dans les compagnies rivales et provoqué des baisses spectaculaires des prix des billets sur les itinéraires les plus fréquentés. Panam, qui vient de vendre pour 500 millions de dollars sa chaine Intercontinental Hotels au groupe britannique Grand Metropolitan, et qui a perdu plus de 217 millions de dollars pendant les six premiers mois de 1981, a décidé de relancer son marché intérieur américain en annonçant, pour l'automne, des réductions massives sur ses principaux itinéraires : New-York-Miami, New-York-Los Angeles-San-Francisco et Miami-Houston-Phoenix-Los Angeles.

De notre correspondante

Le billet aller simple New-York-Miami, qui valait 227 dollars le 6 septembre, a été ramené le lendemain à 79 dollars en semaine et 99 dollars pendant le week-end. Quarante-huit heures plus tard, le principal concurrent de Panam, T.W.A., s'alignait. Le lendemain, Eastern Airlines s'alignait à son tour, incitant Panam à ramener alors le prix de son billet à 75 dollars. Air Florida, ne voulant pas être en reste, proposait 69 dollars (400 francs). La cascade des baisses touche aussi les trajets est-ouest : New-York-San-Francisco est passé de 325 dollars (Eastern Airlines) à 179 dollars (United Airlines).

On n'avait pas vu de baisses de tarifs aussi spectaculaires sur les lignes intérieures américaines depuis 1970. Bien que des prix spéciaux soient régulièrement proposés à l'automne, lorsque la saison des vacances se termine, que la rentrée des classes et, bientôt, les intempéries, réduisent massivement l'affluence dans les aéroports, la guerre des tarifs de cette année a un caractère particulier : elle est due, en partie, à la grève des contrôleurs aériens qui a réduit de 20 % à 25 % le nombre des appareils en vol, provoqué des licenciements massifs et des pertes financières sérieuses dans les compagnies comme Panam, United Airlines, Braniff ou Eastern Airlines, qui desservent les grands centres urbains. L'administration de l'aviation civile a annoncé que les restrictions de vols sur les grands itinéraires dureraient sans doute jusqu'en avril 1982 : elles concerneront toutes les compagnies dont plus de deux appareils à l'heure utilisent l'un des vingt-deux grands aéroports du pays.

Les petites compagnies font fortune

En revanche, la crise profite aux petites compagnies qui utilisent les aéroports locaux, comme Frontier, Ozark, Piedmont. Air Florida, qui dessert toute la péninsule, a fonctionné en août à 98 % de sa capacité. L'une des réussites les plus spectaculaires est celle de People Express, une petite compagnie qui dessert la Nouvelle-Angleterre à partir de New-York, mais qui utilise, au lieu de Kennedy ou de la Guardia, l'aéroport de Newark. Pendant ce temps, United Airlines et T.W.A. ont dû annuler certains de leurs vols sur Denver, qui est devenu l'un des aéroports américains les plus congestionnés, surtout pendant l'été, où il dessert de nombreux sites touristiques des Rocheuses.

La poussée des petites compagnies, qui, en pratiquant des tarifs très étudiés, deviennent rapidement des concurrentes redoutables, même pour les lignes d'autocars locales, est aussi le résultat de la stabilisation, peut-être provisoire, des prix du fuel et de la politique de déréglementation instituée par l'administration Reagan.

Dans l'espoir de regagner leur clientèle, les grandes compagnies se sont aussi lancées dans une campagne de promotion à coups de « bons de fidélité ». L'incroyable succès des « coupons » de vols à prix réduit de 50 %, mis sur le marché par United Airlines, après sa longue grève de 1979, a donné des idées, souvent bizarres, aux promoteurs des ventes. Le jeu de la fidélité avait commencé en mai, lorsque American Airlines imagina d'offrir aux passagers qui parcouraient 50 000 miles (80 000 kilomètres) en un an sur ses linges un billet de première pour la destination de leur choix. United, T.W.A., Continental, et plusieurs autres compagnies ont suivi avec des systèmes variés, et parfois fort compliqués. D'ici au 24 octobre, Panam offre ainsi deux billets pour le prix d'un pour treize destinations à l'étranger à tout passager d'un vol de la côte est à la côte ouest. T.W.A. offre un billet de première classe pour les Etats-Unis ou l'Europe pour 50 000 miles de « fidélité ». American Airlines propose, pour 12 000 miles, un billet de première classe au prix de la classe touriste, etc.

Cetains promoteurs des ventes sont sceptiques : ils pensent que des gens qui voyagent tant — par définition des hommes ou des femmes d'affaires — préfèrent prendre les vols les plus pratiques plutôt que de capitaliser des kilomètres pour un billet gratuit, ou à prix réduit, dont ils n'ont pas réellement besoin. D'autant que certaines sociétés insistent pour que ces « bons » soient crédités à leur compte et pas à celui de leurs employés.

Nombre d'observateurs estiment que cette guerre des tarifs n'est faite que pour renflouer rapidement les trésoreries des compagnies les plus touchées par le désordre actuel du trafic aérien. A long terme, estiment-ils, elle risque de se traduire par des pertes financières sérieuses... qui amèneront de nouvelles hausses. Et ils demandent : *« Comment voulez-vous gagner, ne serait-ce que l'amortissement du voyage, sur un New-York - Miami à 69 dollars ? »*

NICOLE BERNHEIM.

FAITS ET PROJETS

L'INAUGURATION DU T.G.V. PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

Le président de la République prononcera une allocution le mardi 22 septembre en gare du Creusot - Montceau - Montchanin, à l'occasion de l'inauguration officielle du train à grande vitesse (T.G.V.).

M. François Mitterrand, qui aura effectué le trajet Mâcon-Le Creusot dans la cabine de conduite du T.G.V., partira de la gare de Lyon-Brotteaux vers 18 heures après avoir été accueilli par M. Charles Fiterman, ministre des transports, et plusieurs autres membres du gouvernement, ainsi que par M. André Chadeau, président de la S.N.C.F. Il atteindra ainsi Mâcon, puis, toujours à bord du T.G.V., il arrivera à la gare du Creusot-Montceau-Montchanin peu avant 19 heures.

Le chef de l'Etat prononcera un discours après les allocutions de MM. Camille Dufour, président de la communauté urbaine Le Creusot - Montceau-Montchanin, et André Chadeau, président de la S.N.C.F. Il répondra ensuite, à bord du T.G.V., aux questions des animateurs de l'émission d'Antenne 2, « les Dossiers de l'écran », et arrivera à Paris en gare de Lyon à 23 h 30.

UNE CENTRALE POUR VITRY ?

La C.G.T. a présenté la maquette d'une centrale électrique de 600 MgW dont elle demande la construction à Vitry-sur-Seine, dans le Val-de-Marne, sur l'emplacement de la centrale Arrighi. Située à côté d'une autre centrale plus récente et toujours en activité, celle-ci a cessé de fonctionner depuis un an, bien que certaines de ses installations soient encore en état de marche ; une partie a d'ailleurs été utilisée l'hiver dernier en appoint. Son déclassement commencera cette année et sa fermeture définitive est prévue pour 1985.

La C.G.T. réclame que soit rétabli *« l'équilibre énergétique »* de la région parisienne et demande l'installation de centrales à proximité des lieux de consommation. Elle voudrait aussi que celles-ci soient alimentées en charbon français. — *(Corresp.)*

MANIFESTATION ANTINUCLÉAIRE A PARIS LE 3 OCTOBRE.

« Le gouvernement ne respecte pas les engagements de François Mitterrand, et reprend à peu de chose près le programme électronucléaire giscardien », estiment les militants antinucléaires qui organisent à Paris, le samedi 3 octobre, de la Bastille au Palais-Bourbon, la *« première manifestation nationale d'opposition de gauche »*.

Le P.S.U., la L.C.R. et le Mouvement d'écologie politique s'associeront à cette initiative prise par une quinzaine de comités réunis à Paris le 13 septembre, à l'appel de la coordination nationale anti-nucléaire.

Le débat parlementaire prévu les 5, 6 et 7 octobre ne répond pas à l'attente des militants : *« Les carottes sont cuites à l'avance. Le gouvernement engagera sa responsabilité, et même si certains députés socialistes ont des états d'âme, ils ne pourront pas les exprimer. »*

● *M. Pierre Mauroy inaugure une exposition sur Arras.* — M. Pierre Mauroy, premier ministre, accompagné de M. André Henry, ministre du temps libre, et de M. François Abadie, secrétaire d'Etat chargé du tourisme, a inauguré, le 15 septembre, à la Maison de la région Nord-Pas-de-Calais, à Paris, au 18, boulevard Haussmann, dans le neuvième arrondissement, l'exposition consacrée à *« Arras, ville historique, cité moderne »*. Cette exposition est ouverte jusqu'au 30 octobre.

M. Léon Fatous, maire d'Arras, qui a succédé à M. Guy Mollet, a indiqué dans son allocution qu'il souhaitait voir se développer les possibilités industrielles de cette ville-arrefour, qui, *« sans redémarrage de ses industries risque de se scléroser et de perdre le bénéfice de trente-cinq années d'efforts »*.

M. FITERMAN A BRUXELLES.

M. Charles Fiterman, ministre français des transports, était en visite le 15 septembre à Bruxelles. Il y a rencontré son homologue belge, M. Valmy Féaux, puis, au siège de la Commission européenne, M. Gaston Thorn, le président, et M. Kounto Georgis, le commissaire chargé des transports.

Au cours de l'entretien d'une demi-heure qu'il a eu avec le président Thorn, M. Fiterman a eu l'occasion d'indiquer, d'une manière indirecte, que les communistes souscrivaient pleinement à la politique européenne du gouvernement. *« J'ai rappelé,* a-t-il dit, *la volonté du gouvernement français de favoriser une relance de la construction européenne qui s'opérait le plus possible par des actions concrètes et dans des domaines qui touchent les populations de notre pays. »* Parmi ces actions pourraient figurer des projets relevant de la compétence de M. Fiterman : *« Nous sommes favorables aux développement d'un réseau de liaisons ferroviaires rapides entre les principaux centres européens et, pour commencer, surtout en Europe du Nord. C'est dans ce cadre que je situe le projet de tunnel sous la Manche. La France et le Royaume-Uni souhaitent que la Communauté soit intéressée à un projet, non seulement du point de vue financier mais de celui de la conception même du projet et de son rôle. Le concours de la Communauté permettrait de lui donner des assises plus solides »*, a encore expliqué le ministre, qui a confirmé que ce dossier serait examiné lors de la prochaine session des ministres des transports des Dix, en décembre. — Ph. L.

LA PÊCHE REDÉPLOYÉE.

« Il faut dans le domaine de la pêche recourir systématiquement à l'innovation et au progrès technique », a déclaré M. Louis Le Pensec, le 15 septembre, à Nantes, en inaugurant le Salon international de la pêche.

Le ministre a insisté notamment sur les économies de carburant et *« nos efforts doivent tendre à obtenir des réductions de consommation de l'ordre de 20 % »*, a-t-il dit. En même temps *« la coopération va être, dans les années à venir, un des axes essentiels de la politique extérieure de la France. Les professionnels français qui exercent leurs activités dans les domaines liés à la mer, et notamment dans le secteur de la pêche, doivent prendre une part déterminante dans la réalisation de ce projet ambitieux.*

» Mais il ne s'agit pas seulement de réaliser des transferts de technologie, ou d'exporter des matériels adaptés. Une véritable politique de coopération passe par la participation des professionnels français à la formation des hommes », a conclu le ministre.

AUTUN, LE PUY ET LA ROCHELLE VILLES D'ART.

Trois plans de sauvegarde pour les villes d'Autun, Le Puy et La Rochelle, viennent d'être approuvés, et les décrets ont été publiés au *Journal officiel* du 10 septembre. Soixante secteurs sauvegardés ont été créés en application de la loi du 4 août 1962, mais neuf plans seulement de sauvegarde avaient été, à ce jour, définitivement approuvés : ceux de Chartres, de Périgueux, d'Uzès, du Mans, de Montpellier, de Loches, de Saumur, de Lille et de Rouen.

Il s'agit, en effet, d'une planification très fine qui détermine, après des enquêtes sur le patrimoine et des études urbaines sur le fonctionnement des quartiers anciens, les immeubles à conserver (et à restaurer), ceux qu'on peut démolir et ceux qu'on doit abattre.

Comme ces dispositions entraînent des conséquences importantes sur le patrimoine privé autant que public, la procédure de fabrication et d'approbation des plans est très longue : le conseil municipal les examine deux fois et ils sont présentés à la commission nationale des secteurs sauvegardés et au Conseil d'Etat. Un certain nombre de travaux, aidés ou non par l'Etat, peuvent toutefois être réalisés avant l'approbation définitive du plan.

Créé en 1967, le secteur sauvegardé du Puy couvre 35 hectares et concerne huit mille cinq cents habitants de la vieille ville. A La Rochelle, pour un nombre équivalent d'habitants, les quartiers protégés s'étendent (depuis 1970) sur 75 hectares. Enfin, le secteur sauvegardé d'Autun couvre, depuis 1973, environ 78 hectares.

Plusieurs villes (Auxerre, Rennes, Vannes, Langres) devraient voir leur plan de sauvegarde approuvé avant la fin de l'année. Enfin, un secteur sauvegardé sera créé, pour la première fois depuis 1976, à Viviers (Ardèche).

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

16 SEPTEMBRE

Repli des valeurs françaises et des valeurs étrangères

Maussade mardi 15 septembre, le marché de Paris s'est nettement replié mercredi 16 septembre, guère rassuré par le programme de M. Mauroy, plutôt fraîchement accueilli : l'indice instantané a perdu 1,3 % environ.

Un certain pessimisme, qui contraste avec l'optimisme de la semaine précédente, recommence à régner, les boursiers subissant, au surplus, la contagion de Wall Street, qui a rechuté.

A part quelques exceptions (Pompey, Pétrole BP, Crédit foncier, Immob.), l'ensemble de la cote a fléchi, notamment Cetelem (– 7 %), Primagaz (– 5 %), Radiotechnique (– 4,8 %). Certes, les Sicav Monory continuent à acheter, mais le cœur n'y est plus.

Les étrangères n'ont pas été mieux traitées, à l'exception d'Hitachi et des allemandes.

Tout d'abord le dollar-titre est revenu à 7,04 F-7,07 F contre 7,09 F-7,011 F.

Ensuite le dollar-devise a poursuivi sa baisse en dessous de 5,60 F, ce qui, conjugué avec le repli de la Bourse de New-York, a déprimé les valeurs américaines. Affecté par des ventes bénéficiaires, l'or a fléchi sur les marchés libres, notamment à Londres, où le cours de l'once est revenu de 456 dollars à 449,75 dollars.

A Paris, en revanche, le lingot a gagné 500 F à 93 495 F, et le napoléon 2,40 F à 229,90 F.

Ces gains n'ont pas empêché l'emprunt 4 1/2 % 1973 de perdre 20 F à 2 576 F, et l'emprunt 7 % 1973 de revenir de 8 240 F à 8 090 F.

LA VIE DES SOCIÉTÉS

RHONE-POULENC. – Le groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé en augmentation de 15 % au premier semestre 1981 par rapport à la période comparative du précédent exercice, pour s'établir à 17,88 milliards de francs, contre 15,49 milliards. Mais, dans le même temps, le résultat net estimé du groupe, avant calcul de l'effet d'impôt différé, est en perte de 24 millions de francs contre un bénéfice de 300 millions de francs pendant la même période de 1980 (incluant encore les activités cédées ensuite à Elf-Total). Ce résultat s'entend après prise en compte pour 244 millions de francs de dépenses exceptionnelles de restructuration et reprise, pour 231 millions de francs, de provision couvrant les frais de même nature constitués à l'arrêté des comptes 1980.

Compte tenu du faible niveau d'activité enregistré dans le textile européen et dans la plupart des activités chimiques françaises, les perspectives globales du second semestre 1981 restent médiocres, ajoute Rhône-Poulenc, soulignant cependant qu'il faut s'attendre à une évolution différente de celle de l'an dernier lorsque le second semestre avait été nettement moins bon que le premier.

LA RADIOTECHNIQUE. – Le résultat net de la société a nettement baissé au premier semestre 1981 pour s'établir à 27,4 millions de francs, contre 65,1 millions durant la période correspondante du précédent exercice, la société imputant cette chute à l'absence de dividendes en provenance de sa filiale R.T.C., la Radiotechnique-Compelec, cette dernière ayant décidé d'affecter la totalité de son résultat 1980 au report à nouveau dans le cadre de son plan de restructuration.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1980)

	14 sept.	15 sept.
Valeurs françaises	92,8	92,4
Valeurs étrangères	147,4	145,7

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	96,6	96,1

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 15 sept. .... 17,5 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	14/9	16/9
1 dollar (en yens)	231,55	228,70

NEW-YORK

Toujours déprimé

Apparemment peu sensible à la généralisation d'un taux de base bancaire (prime rate) à 20 %, le marché new-yorkais reste très déprimé dans la perspective des importants déficits budgétaires prévus.

La velléité de reprise qui s'est manifestée mardi n'a pas suffi à freiner le courant des ventes, et l'indice Dow Jones des industrielles a baissé de 7,80 points, à 858,35, les reculs l'emportant sur les gains dans la proportion de 825 contre 621, 437 titres se contentant de reproduire leurs cours précédents. Le volume des échanges est resté faible (38,58 millions d'actions contre 34,04 millions la veille).

Certes, le fait qu'un certain nombre d'établissements bancaires aient abaissé leur prime rate de 1/2 point, pour le fixer à 20 %, est considéré comme un facteur encourageant. Il ne préfigure pas pour autant un profond et durable mouvement de baisse sur les taux d'intérêt, et l'anarchie relative qui règne sur les taux préférentiels consentis aux courtiers, lesquels s'échelonnent entre 17 % et 18 % prouve la difficulté qu'il y a à tenter d'unifier les taux. L'autre inconnue réside dans les capacités de résistance de l'économie américaine, alors que le secrétaire au commerce, M. Malcolm Balbridge, vient de juger « trop optimistes » les estimations de croissance du P.N.B. qui tablaient sur un taux de 5,2 % entre le quatrième trimestre 1981 et la même période de 1982.

VALEURS	Cours 14 sept.	Cours 15 sept.
Alcoa	26 7/8	25 1/2
A.T.T.	55 5/8	55 3/8
Boeing	25 1/8	25 1/2
Chase Manhattan Bank	50 7/8	50 3/4
Du Pont de Nemours	39 7/8	40 3/8
Eastman Kodak	63 3/4	64 1/4
Exxon	33 1/8	31 7/8
Ford	19 7/8	19 3/4
General Electric	54 5/8	54
General Foods	28 1/2	28 1/4
General Motors	46 1/4	46 1/4
Goodyear	18 1/4	17 7/8
I.B.M.	56 1/8	55 1/2
I.T.T.	27 1/8	28 1/4
Mobil Oil	27 1/2	27 5/8
Pfizer	42 1/8	42 1/4
Schlumberger	57 3/4	56
Texaco	35 7/8	35 3/8
U.A.L. Inc.	19 5/8	19
Union Carbide	49	48 1/2
U.S. Steel	28 7/8	28 3/4
Westinghouse	27	27 1/4
Xerox Corp.	47 7/8	48 1/8

BOURSE DE PARIS 16 SEPTEMBRE COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	26 50	2 885
5 %	....	3 123
3 % amort. 45-54	71	0 386
4 1/4 % 1963	....	4 568

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agr. Inc. Madag.	35 10	34 80
Air-Industrie	16	17 80 d
Alfred Herlicq	78	78
Allobroge	369	369
Alsacienne Banque	270	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bongrain S.A.	797	791
Bon-Marché	106 70	102 40
Boris	440	440
Bras. Glac. Int.	501	506
Bretagne (Fin.)	76	76

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.G.V.	171	....
Chambon (M.)	197	197
Chambourcy (M.)	600	630 d
Champex (Ny)	104 90	105
Chim. Gde Paroisse	94	90

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actibail (obl. conv.)	180 20	186 80 d
Aciers Peugeot	78	80
Actibail	121	120
Agence Havas	600	596
A.G.F. (St Cent.)	704	704
A.G.F. Vie	2510	2510

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bain C. Monaco	99 80	99 80
Banania	301 50	301 50
Banque Hervet	160 20	....
Banque Hypoth. Eur.	246	245
Banque Nat. Paris	257	....
B.O.I.C.	23	24 80 d
Banque Worms	172	....
Bénédictine	645	650
Bernard-Moteurs	51	50
Bisquit (Génér.)	420	408

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Caves Roquefort	561	570
Cedis	845	844
C.E.G.Frig.	140 20	142
Cessan. Blanzy	400	400 50
Centrest (Ny)	104	....
Cerabati	150	150
C.F.F. Ferrailles	197 60	195 50
C.F.S.	515	513
C.G.I.B.	13 60	13
C.G.Maritime	17 50	18 30 o

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Cofradel (Ly)	514	495
Cogifi	172 10	176
Comindus	362	362
Comiphos	127	127
Comp. Lyon-Alem.	186	190
Concorde (La)	265	270
C.M.P.	29 80	20 80 o
Conte S.A. (Li)	35	32 o
Crédit (C.F.B.)	121 50	....
Créd. Gén. Ind.	212	203 50

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Luchaire S.A.	124	123
Lyonnaise Immob.	110	110
Magasins Uniprix	58	57 60
Magnant S.A.	47	....
Maritimes Part.	87 20	85
Marocaine Cie	23 10	23 10
Marseille Créd.	232	....
Maurel et Prom.	26 80	26 50
Merlin-Gerin	390	385
Métal Déployé	278	278
Mic	182	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Union Habit.	235	225 60
Un. Imm. France	209 80	209 80
Un. Ind. Crédit	222	225
Union Ind. Ouest	279 50	270 50
Unipol	180	160
Vincey Bourget (Ny)	13 45	....
Virax	55	54
Waterman S.A.	205	200
Brass. du Maroc	176 70	170
Brass. Ouest-Afr.	37 70	35 20 o

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Procter Gamble	500	490
Rolinco	632	628
Robeco	629	602
Shell fr. (port.)	46	....
S.K.F. Aktiebolag	160	162 50
Sperry Rand	260	255
Steel Cy of Can.	190	....
Stilfontein	120 10	122
Sud. Allumettes	150	....
Tenneco	269	265
Thorn EMI	59	....
Thyssen c. 1 000	179	....
Val Reefs	507	497
Vieille Montagne	209	....
Wagons-Lits	146	144
West Rand	21	19 06

HORS-COTE

Compartiment spécial

Entrepose	181	183
Sarakreek N.V.	214	200 50
Sicomer	134	135
Solibus	220	....
Rodamco	325 80	325 50

Autres valeurs hors cote

Alser	126 60	....
Cellulose du Pin	29 10	32
Coparex	532	550
Iena Industries	13	....
La Mure	70 20	....
Métallurgique Minière	138 60	....
Océanic	26 60	....
Petrofigaz	425	430
Pronuptia	235	232
Sabl. Morillon Corv.	120	....
Total C.F.N.	83	....
Ufinex	190	....
Voyer S.A.	2 35	....
Romeco NV	360 80	365 20

SICAV

15/9	Émission Frais inclus	Rachat net
1re catégorie	8769 51	8371 85
Actions France	158 92	151 71
Actions-Investiss.	187 48	178 98
Actions sélectives	216 69	206 86
Aedificandi	242 87	231 86
A.G.F. 5000	184 88	176 50
Agfimo	279 34	266 67
Altefi	174 43	166 52
A.L.T.O.	167 46	159 87
Amérique Gestion	328 78	313 87
Bourse-Investiss.	194 22	185 41
C.I.P.	634 65	605 87
Convertimo	203 52	194 29
Cortexa	680 72	649 85
Credinter	262 08	250 20
Croiss. Immobil.	255 74	244 14
Drouot-France	207 45	198 04
Drouot-Investiss.	483 22	461 31
Energie	213 19	203 52
Epargne-Croiss.	957 44	914 02
Epargne-Industr.	327 25	312 41
Epargne-Inter	466 92	445 75
Epargne-Oblig.	139 95	133 60
Epargne-Unie	552 54	527 48
Epargne-Valeur	264 64	252 64
Euro-Croissance	268 69	256 51
Financière Privée	596 33	569 29
Foncier Investiss.	453 59	433 02
France-Épargne	298 97	285 41
France-Garantie	242 14	237 39
France-Investiss.	270 88	258 60
Fr.-Obl. (nouv.)	333 48	318 36
Francic	182 18	173 92
Fructidor	168 90	161 24
Fructifrance	316 83	302 46
Gestion Mobilière	368 75	352 03
Gest. Rendement	390 34	372 64
Gest. Sél. France	268 44	256 27
I.M.S.I.	258 18	246 47
Indo-Suez Valeurs	439 31	419 39
Interoblig.	6629 82	6329 18
Intersélect France	194 15	185 35
Intervaleurs Indust.	304 63	290 82
Invest. St-Honoré	456 44	435 74
Laffitte-France	153 99	146 98
Laffitte-Oblig.	125 77	120 07
Laffitte-Rend.	163 09	155 69
Laffitte-Tokyo	511 32	488 13
Livret portefeuille	324 27	309 57
Multi-Obligations	370 38	353 57
Multirendement	125 06	119 39
Mondial Investiss.	226 32	216 06
Natio.-Inter.	604 52	577 11
Natio.-Valeurs	383 78	366 38
Obligem	132 64	126 63
Pacifique St-Honoré	294 83	281 46
Paribas Gestion	343 84	328 25
Pierre Investiss.	295 78	282 37
Rothschild Expans.	539 63	515 16
Sécur. Mobilière	353 19	337 17
Sélec. Mobil. Div.	250 18	238 84
S.P.I. Privinter	179 69	171 54
Sélection-Rendem.	131 69	125 72
Sélect. Val. Franç.	150 40	143 58
S.F.I. fr. et étr.	294 18	280 84
Sicavimmo	352 33	336 35
Sicav 5000	151 07	144 22
S.I. Est	691 70	660 33
Silvafrance	253 63	242 13
Silvam	215 18	205 42
Silverente	160 01	152 75
Silvinter	247 43	236 21
S.I.G.	496 59	473 53
S.N.I.	776 10	740 91
Sogepargne	269 53	257 31
Sogevar	580 86	554 61
Sogintar	714 66	682 24
Soleil Investiss.	339 46	324 07
U.A.P.-Investiss.	229 43	219 03
Unifrance	172 20	164 39
Unifoncier	452 47	431 95
Unigestion	414 63	395 83
Uni-Japon	651 66	622 11
Unirente	1377 58	1332 28
Valorem	270 53	258 26
Worms Investiss.	464 28	443 23

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre exceptionnel, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h 15 et 14 h 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
2431	4,5 % 1973	2594	2576	2645	2550
3180	C.N.E. 3 %	3115	3080	3070	3040
486	Air Liquide	483 10	480	483	480
380	Als. Superm.	380	350	350	350
92	A.L.S.P.I.	102	100	100	100
107	Alsthom-Atl.	109	110	109 80	109
275	Eurafrance	328	326	325	325
690	Europe n° 1	719	712	714	700
550	Facom	538	530	530	525
140	Finextel	139 90	139 90	139 90	139 90
129	Fives-Lille	129 50	129 50	129 50	130
95	Fonderie (Gén.)	90	90	90	88 20
285	Penhoet	286	290	290	285
310	Pernod-Ricard	317	314	313 80	314
114	Pétroles (Fse)	124 50	120	120 50	120
163	– (obl.)	169	161	161	160 20
29	– (certific.)	31	30 30	30 30	31
60	Pétroles B.P.	56 60	59 50	59	60 60
285	U.I.S.	278	273	273	270 20
102	U.C.B.	122	122	122	119 50
7	Usinor	7 50	....	....	....
92	– (obl.)	94 20	....	....	....
125	U.T.A.	127	127	127	128 60
250	Valéo	229	225	224	229 50
345	Gen. Motors	333	331	331	328
68	Goldfields	67	67	67 40	66
101	Harmony	113 10	108 50	108 20	106 50
27	Hitachi	21 80	22 80	22 85	22 35
365	Hoechst Akt.	384	387	387	380
38	Imp. Chemical	36	36	36	36
270	Free State	297	286 60	286 60	285
143	Gencor	160 50	154	155	152
405	Gén. Electr.	390	377	377	375 10
415	West Hold.	440	425	425	422 50
340	Xerox Corp.	339	337	337	337
3 42	Zambia Corp.	3 10	3 05	3 06	3 02

*c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé*

COTE DES CHANGES — MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 16/9	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS — Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 663	5 587	5 420	5 680
Allemagne (100 DM)	239 970	239 970	232	244
Belgique (100 F)	14 660	14 685	12 850	13 550
Pays Bas (100 fl.)	217 050	216 970	209	220
Danemark (100 krd)	76 450	76 350	73	79
Norvège (100 k)	95 280	95 040	91	96
Grande-Bretagne (£ 1)	10 280	10 307	9 900	10 500
Grèce (100 drachmes)	9 797	9 780	....	....
Italie (1 000 lires)	4 756	4 748	4 650	5 050
Suisse (100 fr.)	281 450	279 250	275	288
Suède (100 krs)	100 290	100 150	96	101 500
Autriche (100 sch)	34 172	34 160	33 200	34 800
Espagne (100 pes.)	5 916	5 910	5 650	6 050
Portugal (100 esc.)	8 540	8 550	7	8
Canada ($ can 1)	4 717	4 659	4 570	4 800
Japon (100 yens)	2 494	2 458	2 350	2 420

MARCHÉ LIBRE DE L'OR — MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 16/9
Or fin (kilo en barre)	92500	93300
Or fin (en lingot)	92995	93495
Pièce française (20 fr)	927 60	929 90
Pièce française (10 fr)	510	510
Pièce suisse (20 fr)	766	781
Pièce latine (20 fr)	741	750
Souverain	846 80	844
Pièce de 20 dollars	4199 80	4198 80
Pièce de 10 dollars	2020 20	2070
Pièce de 5 dollars	899 90	....
Pièce de 50 pesos	3850	3800
Pièce de 10 florins	740	750

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Demain

Le Monde

publiera :

- UN ENTRETIEN AVEC MME CRESSON, ministre de l'agriculture.
- IDÉES : Nationalisations.
- DOSSIER : le débat sur l'abolition de la peine de mort.
- LIVRES : Mémoires imaginaires : Aristide Briand, Mme de Maintenon.

Le numéro du « Monde » daté 16 septembre 1981 a été tiré à 576 411 exemplaires.

AU CONSEIL DES MINISTRES

La mise en œuvre du plan pour l'emploi

Au cours du conseil des ministres, réuni mercredi 16 septembre, le président de la République a évoqué le débat parlementaire qui avait suivi la déclaration de politique générale de M. Pierre Mauroy. M. Pierre Bérégovoy, secrétaire général de l'Elysée, a indiqué qu'à cette occasion M. François Mitterrand a félicité le premier ministre pour *« la clarté, la cohérence, la combativité et le dynamisme »* des mesures qu'il avait exposées pour relancer l'emploi. Le chef de l'Etat a insisté pour que ces mesures soient *« rapidement et concrètement suivies d'effet »*. *« Il est indispensable que le mouvement s'inverse avant la fin de l'année »*, a-t-il ajouté.

M. Bérégovoy a également indiqué que le premier ministre avait insisté sur la nécessité d'informer largement le pays. *« Tout doit être fait »* à cette fin, a ajouté M. Mauroy, selon le secrétaire général de l'Elysée. Les discussions doivent s'engager au niveau local avec les partenaires sociaux, les chambres de commerce et d'industrie, les chambres d'agriculture et les élus locaux. *« Ces discussions, voire ces négociations,* a indiqué M. Bérégovoy, *sont un élément important du dispositif de lutte contre le chômage. »*

M. Bérégovoy a indiqué que le premier ministre visitera huit provinces tandis que le président de la République se rendra en Lorraine. Les ministres compléteront ce tour de France destiné à inviter les partenaires sociaux à la discussion. Le premier ministre a en outre indiqué qu'un bilan sera dressé chaque semaine de l'application des mesures contre le chômage.

« *Bref,* a conclu M. Bérégovoy, *il s'agit de mettre en œuvre le plan Mauroy ; la réactivation de l'économie et le dynamisme retrouvé des entreprises, la confiance des travailleurs doivent faire reculer le chômage.* »

Le Conseil d'État contesterait les critères de nationalisation des banques

L'assemblée générale du Conseil d'Etat doit se prononcer, le jeudi 17 septembre, sur le texte du projet de loi de nationalisation, qui a été soumis aux rapporteurs à la fin de la semaine dernière. Examiné en sessions ces deux derniers jours, ce texte a d'ores et déjà fait l'objet de plusieurs observations de la part des conseillers.

En ce qui concerne l'indemnisation, le texte soumis au Conseil ne comporte qu'une option reprise dans l'article 5 : *« La valeur d'échange des anciennes actions de chacune des sociétés est égale à la moyenne des premiers cours cotés constatés sur le marché à terme entre le 1er janvier 1978 et le 31 décembre 1980. »* Pour les banques non cotées, la valeur d'échange sera égale *« aux dividendes moyens des trois exercices précédents, avoir fiscal exclu, multipliés par un coefficient multiplicateur égal à vingt ».*

Le gouvernement avait également indiqué au Conseil d'Etat qu'il existait une seconde option prévoyant une indemnisation calculée à partir d'une formule mixant les cours de Bourse, les actifs et les bénéfices nets.

Sur ce point précis du calcul de l'indemnisation, le Conseil considérerait la formule du cours de Bourse comme juridiquement valable. De même d'ailleurs que la seconde option. La voie juridique étant dégagée, il appartiendrait donc au gouvernement de choisir définitivement en fonction de critères politiques entre les deux options, les partisans de la première formule étant toujours les plus nombreux en son sein.

La rétrocession au secteur privé des participations industrielles des holdings financières (Paribas, Suez notamment) pose en revanche un délicat problème juridique. Comment justifier les nationalisations et en définir le champ si quelques paragraphes plus loin on prévoit qu'une partie des actifs seront rétrocédés. *« Le fait de prendre et de rendre n'établit plus la nécessité publique »* explique-t-on, et le texte actuel est jugé trop imprécis, trop flou.

Il prévoit que *« jusqu'à l'intervention d'une loi précisant les conditions de transfert de propriété d'entreprise du secteur public au secteur privé, ces sociétés sont habilitées à procéder à de tels transferts lorsqu'ils concernent leurs filiales directes ou indirectes et qu'ils sont de nature à permettre la réalisation de leurs objectifs ».* La rédaction de ce passage devrait donc être refaite. On envisagerait ainsi de préciser un délai pendant lequel la reversion (et non plus rétrocession, ce mot banni) devrait avoir impérativement lieu. La loi devrait également donner plus de détails sur les sociétés qui seront cédées au secteur privé.

Le Conseil d'Etat estimerait que le seuil de nationalisation des banques pose le problème de l'égalité de traitement entre banques françaises et étrangères. Logiquement, il faudrait nationaliser toutes les banques installées en France dont les dépôts de résidents excèdent 1 milliard de francs. Si le gouvernement, pour des raisons internationales et politiques, ne veut pas toucher aux banques étrangères, il lui *faudrait donc fixer la barre* à un niveau qui ne soit pas inférieur à celui des plus importantes des banques étrangères installées, en l'occurrence Neuflize Schlumberger Mallet et la Barclays Bank, qui ont un peu plus de 3 milliards de francs de dépôts.

Ce problème du seuil des nationalisations des banques risque de devenir un véritable casse-tête, dans la mesure où, au sein du P.S., la majorité des militants *souhaiterait, au contraire,* que la barre soit ramenée à 400 millions de francs, afin que des établissements comme la Compagnie bancaire ou la Sovac n'échappent pas à la nationalisation. Des amendements risquent d'être déposés en ce sens par le P.S. (Il en serait de même pour Thomson-C.S.F., *dont le P.S. souhaiterait* que l'Etat ait au moins les deux tiers du capital).

Le gouvernement va donc revoir certains passages de son projet de loi à la lumière des avis du Conseil, le texte définitif devant être rédigé pour le conseil des ministres du 23 septembre.

J.-M. Q.

M. FLORNOY RÉCLAME UNE INDEMNISATION SUPÉRIEURE DE 50 % AU COURS DE BOURSE

« Si les actionnaires dépossédés ne touchent pas des titres indemnisés dans une proportion supérieure à 50 % à la moyenne des cours des trois mois précédant l'offre de nationalisation, je dirai qu'ils ont été volés », a indiqué M. Yves Flornoy, syndic de la Compagnie des agents de change qui présidait l'assemblée annuelle de la Fédération internationale des Bourses de valeurs.

Compte tenu du temps que prendrait la mise en place de commissions d'évaluation équitable, au vu de l'expérience de ce qui s'est passé en 1945, *« j'ai donc proposé au gouvernement une indemnisation pragmatique, supérieure au cours de Bourse. A ce titre, il suffit d'observer qu'au cours des cinq dernières années le niveau d'offre proposé a été supérieur de 54,4 % à la moyenne des cours des trois mois précédant l'offre »,* a-t-il ajouté.

LA C.G.T. DEMANDE LE DÉPART DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES CHARBONNAGES

La fédération C.G.T. du sous-sol a demandé, mercredi 16 septembre, le remplacement du directeur général des Charbonnages, M. Jacques Petitmengin, accusé de « saboter » la politique de relance de la production charbonnière du nouveau gouvernement.

ACCROISSEMENT DU CHOMAGE INDEMNISÉ EN AOUT... (+ 2,56 % en un mois + 44 % en un an)

Le nombre des chômeurs indemnisés par le régime paritaire d'allocations de chômage (UNEDIC) a sensiblement augmenté en août, selon les chiffres provisoires que vient de publier cet organisme. L'UNEDIC a indemnisé 1 334 234 personnes au lieu de 1 300 924 en juillet, soit une augmentation en données observées de 2,56 % en un mois, alors qu'en juillet on avait observé une baisse saisonnière de 1,29 %.

En un an et compte tenu des modifications intervenues, l'accroissement du chômage indemnisé est de + 43,84 % : 1 387 234 (1 334 234, + 33 000) en août 1981 au lieu de 959 534 il y a un an.

L'aggravation observée cette année concerne toutes les catégories de chômeurs indemnisés : allocations de base (621 479 en août au lieu de 606 411 en juillet, soit + 2,48 %) ; allocations forfaitaires (100 232 au lieu de 95 517, soit + 4,93 %) ; allocations spéciales pour licenciements économiques (193 041 au lieu de 186 681, soit + 3,40 %) ; allocations de fin de droits (118 830 au lieu de 115 124, soit + 3,2 %) ; préretraites (281 140 au lieu de 272 335, soit + 3,2 %).

Seuls les autres allocataires, notamment ceux bénéficiant d'une aide du Fonds national pour l'emploi sont en diminution (21 512 au lieu de 24 856, soit — 13,45 %).

...ET DES DEMANDES D'EMPLOI EN DONNÉES OBSERVÉES (+ 3,9 % en un mois, + 27,1 % en un an)

Quant aux demandes d'emploi non satisfaites, elles augmentent, en données brutes, dans des proportions plus importantes qu'il y a un an : 1 746 100 fin août au lieu de 1 680 500 en juillet (soit + 3,9 % au lieu de + 3,3 % en août 1980). En données corrigées des variations saisonnières, le nombre des demandes baisse de 0,5 % (1 840 300 fin août au lieu de 1 849 000 fin juillet), mais, là encore, cette évolution est moins favorable qu'il y a un an, la baisse ayant été de 0,9 en août 1980).

En un an, la progression du nombre des demandes non satisfaites est de 27,1 % en données brutes et de 26,3 % en données corrigées soit un rythme annuel de progression plus élevé qu'en juillet dernier (respectivement + 26,3 % et + 25,8 %).



Israël critique vivement l'élection du candidat irakien à la présidence de l'Assemblée de l'ONU

De notre correspondante

New-York. — La trente-sixième Assemblée ordinaire des Nations unies, qui s'est ouverte mardi 15 septembre, a élu président le ministre adjoint des affaires étrangères d'Irak, M. Ismat Kittani.

Au premier tour, où la majorité requise était de 76 voix, les trois candidats en présence avaient obtenu : M. Koh (Singapour), 40 voix ; M. Kaiser (Bangladesh), 46 voix ; M. Kittani, 64 voix. Le rival arabe de M. Kittani, M. Khaddam, ministre des affaires étrangères syrien, s'était désisté avant le vote. Au second tour, M. Koh s'étant retiré, MM. Kaiser et Kittani ont obtenu exactement le même nombre de voix : 73. Selon une disposition du règlement encore jamais employée, le vainqueur a été tiré au sort, et M. Kittani l'a emporté.

Le facteur personnel a sans doute joué un rôle important dans la victoire du ministre irakien, qui a passé de nombreuses années aux Nations unies, où il a appartenu successivement à la mission irakienne et aux cabinets de deux secrétaires généraux. Connu et apprécié des diplomates de l'Organisation internationale, M. Kittani était arrivé depuis plusieurs semaines à New-York et faisait vigoureusement campagne auprès des pays arabes et des non-alignés.

Bien que la politique de son pays, notamment à l'égard de l'Iran, n'ait pas toujours eu les faveurs de ses voisins, l'élection de M. Kittani est apparue comme une victoire du groupe arabe et une sorte de « réparation » pour l'« injure » qu'avait constitué l'opération israélienne contre le réacteur de Tamuz. Cette élection est sans doute due aussi, pour une bonne part, au groupe des non-alignés, que doit présider l'année prochaine l'Irak, succédant à Cuba.

Dans son discours d'acceptation, prononcé en arabe, M. Kittani a salué l'Organisation de la Palestine comme *« le seul représentant du peuple palestinien ».*

Un peu plus tard, la mission israélienne aux Nations unies publiait une déclaration de *« significative du déclin de l'ONU l'élection, comme président de l'Assemblée générale, du représentant d'un pays qui s'est signalé par de multiples actes d'agression et se trouve en guerre avec plusieurs pays du Proche-Orient ».*

Le prédécesseur de M. Kittani, M. Rudiger von Wechmar (Allemagne fédérale), qui avait présidé la trente-cinquième session, a lancé, dans son discours d'adieu, un appel pour un sommet américano-soviétique dans un avenir aussi proche que possible.

La première journée de la nouvelle Assemblée s'est terminée par l'admission officielle du cent cinquante-cinquième membre de l'Organisation internationale : la République du Vanuatu (ex-Nouvelles-Hébrides).

NICOLE BERNHEIM.

M. KITTANI : un « Onusien » confirmé.

Né à Amadiya (Irak), en 1929, dans une famille kurde, M. Kittani a fait ses études universitaires aux Etats-Unis, en 1951, à Knox College (Illinois). Revenu en Irak, il a été quelque temps professeur de lycée avant d'entrer au ministère des affaires étrangères. En 1952, il fit un premier séjour de deux ans aux Nations unies, à la mission irakienne. Après un séjour à l'ambassade du Caire, M. Kittani est revenu représenter son pays à New-York, de 1957 à 1961. De 1961 à 1964, il a rempli la même mission à Genève.

Il a passé ensuite plus de dix ans au secrétariat de l'O.N.U., remplissant successivement les fonctions de secrétaire du conseil économique et social, directeur du cabinet du secrétaire général U Thant, secrétaire général adjoint et chef du cabinet de M. Kurt Waldheim.

Malgré les importantes fonctions qu'il occupait depuis à Bagdad, M. Kittani n'avait jamais perdu le contact avec New-York où il venait assister assidûment aux débats importants, notamment ceux concernant le Proche-Orient. — N. B.

Islamabad accepte l'aide militaire et économique américaine

Le Pakistan a officiellement annoncé, mardi 15 septembre, qu'il acceptait l'aide militaire et économique d'un montant de 3,2 milliards de dollars répartie sur cinq ans que lui ont offerte les Etats-Unis (*le Monde* des 14-15, 17 et 18 juin 1981). Un communiqué du ministre pakistanais des affaires étrangères a indiqué, à Islamabad, que cette décision inaugure une ère nouvelle dans les relations entre les deux pays. Elle fait *suite à la visite, en juin, du* général Zia Ul Haq à Washington et à celle, il y a une semaine, à Islamabad, de MM. P. McPherson, directeur de l'Agence internationale pour le développement, et J. Buckley, sous-secrétaire adjoint pour les affaires de sécurité. L'accord entre les deux pays passé à cette occasion reste soumis à l'approbation du Congrès américain.

En décembre 1979, l'administration Carter avait offert au Pakistan une aide de 400 millions de dollars ; celle-ci avait été rejetée par le chef de l'Etat pakistanais qui l'avait qualifiée de « *broutilles* ». L'aide économique et militaire américaine au Pakistan avait été suspendue, en avril 1979, parce que Washington lui *prêtait l'intention de se lancer* dans un programme de recherche nucléaire conduisant à la fabrication d'un engin explosif. Les Etats-Unis ont complètement modifié leur politique à l'égard du Pakistan peu de temps après l'arrivée de M. Reagan au pouvoir. Ils considèrent désormais ce pays comme un élément essentiel de leur stratégie pour contenir la poussée soviétique en Asie occidentale et en direction du Golfe.

L'un des principaux points de l'accord porte sur la livraison d'appareils F-16 dont le nombre n'a pas été précisé, mais qui pourrait être, selon des sources diplomatiques, d'une quarantaine. Le département d'Etat a indiqué, mardi, que les Pays-Bas, le Danemark et la Belgique envisageaient d'accepter un *« léger délai »* dans la livraison de chasseurs F-16 commandés aux Etats-Unis, afin de faciliter la livraison de plusieurs de ces appareils au Pakistan l'an prochain.

MM. REAGAN, TRUDEAU, LOPEZ PORTILLO ET GISCARD D'ESTAING VONT ASSISTER A L'INAUGURATION DE LA BIBLIOTHÈQUE GERALD-FORD.

Washington (A.F.P.). — Le président Reagan devait s'entretenir séparément, jeudi 17 septembre, à Grand-Rapids (Michigan), avec le président mexicain, M. José Lopez Portillo, le premier ministre canadien, M. Pierre Elliott Trudeau et M. Giscard d'Estaing, a-t-on appris à Washington.

MM. Reagan, Trudeau et Portillo prendront également un petit déjeuner en commun vendredi matin. Les responsables *mexicain* et *canadien*, ainsi que l'ancien chef de l'Etat français, seront à Grand-Rapids à l'invitation de l'ancien président Gerald Ford pour inaugurer la bibliothèque qui portera son nom.

● *M. Jucques Attali,* conseiller spécial de M. Mitterrand, est attendu, dimanche 20 septembre, en Israël, où il rencontrera des membres du gouvernement et de l'opposition

A B C D E F G